

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE COMMUNE
COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES

AVRIL 1956

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

N° 12

EXERCICE 1955-1956
DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE

SOMMAIRE GÉNÉRAL

(Un sommaire détaillé figure en tête du compte rendu de chaque séance.)

Séance du mardi 13 mars 1956

	<i>pages</i>		<i>pages</i>
Allocution de M. Robert Gillon, président du Sénat de Belgique	194	2. Excuses	199
Allocution de M. Giuseppe Pella, président de l'Assemblée Commune	196	3. Dépôt de rapports	199
1. Ouverture de la 2 ^{me} session extraordinaire 1955-1956	199	4. Ordre des travaux	199
		5. Communication de M. Paul-Henri Spaak, président du Comité intergouvernemental créé par la Conférence de Messine	200
		6. Ordre du jour	217

Séance du mercredi 14 mars 1956

1. Procès-verbal	218	Belgique, au cours de la première guerre mondiale	219
2. Excuses	218	7. Communication de M. Motz, président du Groupe de travail	220
3. Vérification de pouvoirs	218	8. Développement de l'intégration économique de l'Europe	222
4. Election d'un vice-président de l'Assemblée Commune	219	9. Ordre du jour	248
5. Nomination de membres de commissions	219		
6. Hommage à la mémoire des condamnés à mort dans la salle des séances du Sénat de			

(Suite au verso)

SOMMAIRE GÉNÉRAL (suite)

Séance du jeudi 15 mars 1956

	<i>pages</i>		<i>pages</i>
1. Procès-verbal	249	6. Développement de l'intégration économique de l'Europe (suite)	266
2. Excuse	249	7. Dépôt d'une proposition de résolution	275
3. Etat prévisionnel des dépenses de l'Assemblée Commune	250	8. Développement de l'intégration économique de l'Europe (suite)	275
4. Motion de procédure	257	9. Motion d'ordre	285
5. Etat prévisionnel des dépenses de l'Assemblée Commune (suite)	275	10. Problème européen de l'énergie	286
		11. Ordre du jour	310

Séance du vendredi 16 mars 1956

1. Procès-verbal	311	6. Ordre des travaux de la prochaine session ordinaire	350
2. Développement de l'intégration économique de l'Europe (suite)	311	7. Allocution de M. le président	351
3. Dépôt d'une proposition de résolution	322	8. Procès-verbal	352
4. Problème européen de l'énergie (suite)	322	9. Clôture de la session	352
5. Proposition de résolution à l'adresse des six gouvernements. — Adoption	348		

Table nominative	353
------------------------	-----

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

ASSEMBLÉE COMMUNE

COMPTE RENDU IN EXTENSO
DES SÉANCES

EXERCICE 1955-1956
DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE

A V E R T I S S E M E N T

La présente édition contient les textes originaux des interventions en langue française et la traduction de celles qui ont été faites dans les autres langues de la Communauté.

Ces dernières sont signalées par une lettre qui les précède :

(A) signifie que l'orateur s'est exprimé en langue allemande.

(I) signifie que l'orateur s'est exprimé en langue italienne.

(N) signifie que l'orateur s'est exprimé en langue néerlandaise.

Les textes originaux de ces interventions figurent dans l'édition de la langue considérée.

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

ASSEMBLÉE COMMUNE

EXERCICE 1955-1956
DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE

SÉANCE DU MARDI 13 MARS 1956

(P R E M I E R E S E A N C E D E L A S E S S I O N)

<i>Sommaire</i>	
Allocution de M. Robert Gillon, président du Sénat de Belgique	194
Allocution de M. Giuseppe Pella, président de l'Assemblée Commune	196
1. Ouverture de la 2 ^m e session extraordinaire 1955-1956	199
2. Excuses	199
3. Dépôt de rapports	199
4. Ordre des travaux	199
5. Communication de M. Paul-Henri Spaak, président du Comité intergouvernemental créé par la Conférence de Messine	200
6. Ordre du jour	217

PRESIDENCE DE M. GIUSEPPE PELLA

L'Assemblée Commune de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier a tenu sa deuxième session extraordinaire de l'exercice 1955-1956 à Bruxelles, dans la salle des séances du Sénat de Belgique.

Le 13 mars 1956, à 15 heures, avant de commencer ses travaux, l'Assemblée a entendu les deux allocutions suivantes :

*Allocution de M. Robert Gillon
Président du Sénat de Belgique*

Mademoiselle, messieurs,

La salle dans laquelle vous vous trouvez réunis a connu des joutes oratoires, parfois pathétiques, au cours desquelles des questions engageant l'avenir de la Nation ont été débattues par des parlementaires dont le nom est resté pour nous un sujet de fierté, quel que soit le parti auquel nous appartenions.

Et pourtant, il me semble que les séances qui vont suivre auront une importance qui dépassera encore celle des réunions que nous avons connues, pour les avoir vécues ou pour en avoir lu le compte rendu dans des documents officiels. Elles constitueront, en effet, une étape sur la route que nous ont tracée, avec une lucidité remarquable et avec une véritable prescience de ce que doit être l'Europe de demain, des hommes de la valeur de MM. Robert Schuman et Jean Monnet.

Le 9 mai 1950, M. Schuman attachait son nom à un plan audacieux consistant à placer — ce sont ses propres termes — « l'ensemble de la production franco-allemande du charbon et de l'acier sous une autorité commune dont les décisions auraient caractère obligatoire et qui serait ouverte à la participation des autres pays d'Europe ».

Idee audacieuse, ai-je dit, car de douloureux événements étaient encore récents et un rapprochement entre les peuples qui s'étaient affrontés, les armes à la main, pouvait paraître une chimère à ceux qui n'oubliaient que lentement le souvenir des injures.

Elle séduisit néanmoins l'opinion publique, se rendant compte que l'Europe, mortellement anémiée par de tragiques épreuves, ne parviendrait à retrouver la santé qu'en faisant taire les griefs individuels générateurs de conflits nouveaux.

Moins d'un an après que l'idée d'une collaboration, jugée impossible jusqu'alors, eût été lancée, un traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier était signé à Paris.

C'était le 18 avril 1951.

Le 25 juin 1952, les six Etats qui avaient participé à sa rédaction ayant eu la satisfaction de le voir ratifier par leurs parlements respectifs, le Traité entra en vigueur.

Le 10 septembre de la même année, la première session de l'Assemblée Commune s'ouvrait à Strasbourg, sous la présidence de M. Paul-Henri Spaak.

L'idée d'une coopération toujours plus étroite entre les nations libres fit des progrès tels que le 29 novembre 1954, l'Assemblée, réunie en session extraordinaire sous la présidence de son actuel président, M. Pella, le digne successeur d'Alcide de Gasperi, votait une motion visant à l'extension de la compétence de la Communauté.

Celle-ci n'avait encore que vingt-six mois d'existence. Inutile de rappeler son mécanisme. Tout au plus soulignons-nous que la grande innovation du Traité était la création d'une autorité parlementaire élue par les représentants des six pays parties à la convention.

L'Europe allait-elle vraiment devenir une réalité ? Un doute eût pu naître au lendemain de l'échec de la Communauté européenne de défense, mais une idée aussi généreuse ne pouvait sombrer à peine éclore.

Courageusement, l'Assemblée Commune de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier prit l'initiative de la relance européenne. Vous savez ce qui s'en est suivi.

Stimulés par cet acte de foi, les trois gouvernements de Benelux suscitèrent la réunion de Messine, qui permit aux six ministres des affaires étrangères des gouvernements directement intéressés de collaborer au développement progressif de l'intégration économique européenne.

Puis ce fut la réunion de Bruxelles dont il sera assurément longuement parlé au cours de vos débats.

Un membre éminent de votre Assemblée, M. Alain Poher, ayant insisté sur l'importance primordiale qu'il y avait d'assurer une étroite collaboration entre l'Assemblée Commune et les parlements nationaux, il fut décidé que désormais les sessions de l'Assemblée Commune de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier auraient lieu, à tour de rôle, dans les capitales des pays membres de la Communauté.

Que vous ayez, des six capitales, choisi Bruxelles comme étape initiale, nous remplit tous de fierté.

En particulier, le Président du Sénat de Belgique se réjouit d'être le premier parmi ses collègues des autres parlements à pouvoir vous saluer au moment où vous allez commencer des travaux qui, sous l'habile direction de M. Pella, ne peuvent être que fructueux.

Une grande espérance est née dans le cœur des hommes de bonne volonté qui, en dépit du scepticisme des uns et des sarcasmes des autres, sont l'immense majorité dans nos nations respectives.

Cette espérance, nous en sommes convaincus, est partagée par les peuples qui ne se sont pas encore joints à nous, mais qui suivent nos efforts avec intérêt et avec sympathie.

Notre génération, qui a si atrocement souffert de deux conflagrations générales, est toute désignée pour montrer à celles qui la suivront l'étendue des catastrophes, irréparables cette fois, que vaudrait à l'univers entier le retour de pareille calamité.

L'œuvre de paix et de fraternité humaine à laquelle, mademoiselle, messieurs, vous consacrez le meilleur de vous-même, est une œuvre exaltante et qui, j'en suis sûr, portera ses fruits. C'est sur cette note d'un optimisme qui, je vous l'assure, n'a rien de conventionnel, que j'ai tenu à vous accueillir dans cet hémicycle.

(Vifs applaudissements.)

*Allocution de M. Giuseppe Pella,
Président de l'Assemblée Commune*

Monsieur le Président,

Dans cette salle toute chargée de votre histoire nationale, vous venez de dire qu'on y entendit débattre des questions engageant l'avenir de la Nation belge. Ici même, les Sénateurs les plus éclairés et les plus attachés à l'avenir de leur nation n'ont pas craint de répondre massivement à l'appel de leur Gouvernement pour jeter, par le traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, les bases d'une communauté européenne et, en contribuant à la création de celle-ci, d'accepter de transmettre à une Haute Autorité européenne certains des pouvoirs jusqu'alors jalousement réservés aux organes constitutionnels belges.

En offrant à notre Assemblée les moyens de siéger dans l'une des capitales de nos six pays unis dans la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, vous faites avec vos compatriotes la plus éclatante manifestation du désir de votre Nation de contribuer à la réalisation de l'idéal européen et au développement de la Communauté européenne existante.

Vous nous aidez à réaliser les vœux de notre Assemblée, qui demandait que des efforts soient faits sur le plan national pour accroître l'intérêt et l'information des parlementaires nationaux de nos six pays et que soit mise sur pied une procédure d'activité parlementaire parallèle à l'Assemblée Commune et dans les parlements nationaux, en un mot, comme vous venez de le dire si éloquemment, que soit assurée une étroite collaboration entre l'Assemblée Commune et les parlements.

Vous nous dites votre fierté que Bruxelles ait été choisie comme étape initiale pour notre effort en vue de cette collaboration.

Nous vous sommes reconnaissants d'avoir si bien compris notre souci et de nous donner la possibilité de tenter cette expérience.

Dans notre reconnaissance, nous voulons associer M. Huysmans, Président de la Chambre des Représentants, et M. Van Acker, Premier Ministre, pour les sacrifices que nous leur avons demandés, car ils ont accepté d'être gênés et de voir ralentie pendant quelques jours votre propre vie parlementaire.

Nous nous excusons d'avoir dû situer cette session, obligés de le faire pour des raisons indépendantes de notre propre volonté, en un moment particulièrement chargé de travaux législatifs pour le Parlement belge.

Nous savons que le Sénat et la Chambre ont dû en quelque sorte malmener leurs ordres du jour et que vos collègues de la Chambre et du Sénat, ainsi que les membres du Gouvernement belge, n'ont pas hésité à interrompre leurs travaux propres pour nous permettre de mener les nôtres à bonne fin.

Au nom de l'Assemblée Commune tout entière, je tiens à vous en remercier du fond du cœur.

Je veux aussi exprimer ma gratitude aux membres du personnel du Sénat, dont le dévouement, la bonne volonté, l'esprit de collaboration élevé ont permis l'organisation matérielle écrasante de cette réunion.

Messieurs les Présidents Gillon et Huysmans, cette session est placée sous le double signe de l'effort accompli par le groupe d'experts présidé par l'éminent homme d'Etat

Paul-Henri Spaak et de celui de nos membres assujettis aux travaux ambitieux de notre Groupe de travail, présidé par notre éminent et excellent collègue M. Motz.

Dans notre session extraordinaire de décembre 1954, alors qu'il semblait qu'à la suite de l'échec de la Communauté européenne de défense, les possibilités de construire l'Europe étaient balayées à leur tour, notre Assemblée lança un message de foi et passa à l'action concrète. Profondément convaincue que, du fait de ses fonctions, elle constituait le centre politique appelé à promouvoir l'unification de notre continent, persuadée que son devoir resterait inaccompli s'il devait se borner à l'exercice d'un contrôle administratif permanent de la Communauté, l'Assemblée Commune a pris d'importantes résolutions en vue de la relance de l'idée européenne et de la marche vers l'Europe.

Il me sera permis de dire qu'à mes yeux il ne fait aucun doute que la Conférence de Messine représente dans une certaine mesure, je voudrais dire dans une large mesure, la conséquence de notre résolution du 2 décembre 1954 et des contacts qui, à la suite de cette résolution, ont été établis avec les gouvernements. Le Groupe de travail, issu de nos décisions, a travaillé avec ardeur, compétence et sagesse ; d'ores et déjà, il a présenté d'excellents rapports, au nombre desquels figurent ceux de nos excellents collègues MM. van der Goes van Naters et P. Wigny sur le marché commun et sur le problème de l'énergie. Les contacts avec le Comité intergouvernemental ont été satisfaisants et féconds grâce à la collaboration de M. le ministre Spaak et de la Haute Autorité, particulièrement de son éminent président, M. Mayer — et je remercie M. le ministre Spaak et M. le président Mayer — et les travaux de deux organes ont pu se développer de façon positive. Dans son exposé, M. le président Spaak — que je remercie au nom de l'Assemblée qu'il a présidée naguère avec tant d'autorité d'avoir accepté avec une grande spontanéité de prendre la parole à la séance de ce jour — nous dira jusqu'à quel point les six gouvernements ont réussi à trouver un dénominateur commun de leur bonne volonté.

Nous considérons que le marché commun est un des grands objectifs vers lesquels nous devons tendre. Notre Europe unie, l'Europe que nous appelons de nos vœux, doit être construite sous le signe de la paix, du travail et du bien-être social ; or, ces objectifs ne peuvent être atteints sans la libre circulation des biens d'équipement, des matières premières, des biens de consommation, de la main-d'œuvre et des capitaux.

Il ne peut y avoir aucune certitude de paix et de progrès réel des peuples à l'ombre des protectionnismes de secteur et des égoïsmes de faction. Il n'y a aucun espoir de vaincre la concurrence des puissantes économies modernes, que nous contemplons souvent avec admiration, toujours avec respect, tant que nous n'aurons pas mis en commun nos propres possibilités économiques. Les raisons qui s'opposent au marché commun, alors même qu'elles ont un certain fondement, sont toujours d'une portée partielle et particulière ; en revanche, les raisons qui militent en faveur du marché commun ont toujours une portée générale et doivent avoir le pas sur les autres.

Nous estimons également que le problème de l'énergie revêt une importance fondamentale dans la perspective de l'Europe unie, avant tout le problème de l'énergie nucléaire, un domaine dans lequel il n'existe pas encore de nombreux intérêts préconstitués et capables de rendre particulièrement difficile notre démarche. Nous savons que l'opinion publique — non seulement celle de l'Europe — est impatiente de voir ce que nous réussirons à construire dans ce domaine si important pour le maintien de la paix et pour le progrès économique et social dans les différents pays.

Messieurs les présidents, chers collègues, la route de l'Europe représente un long chemin sur lequel il sera nécessaire de faire plusieurs étapes dans la réalisation des objectifs particuliers et, d'autant plus il sera nécessaire de procéder par degrés quand il s'agira d'atteindre les objectifs les plus grands, les objectifs ultimes.

Mais il ne faut pas que notre progression graduelle soit une expression de tiédeur, d'hésitations ou de foi chancelante ; elle doit être l'expression de la méthode de l'homme

fort qui avance par degrés, pareil à l'alpiniste qui sait que les montagnes se conquièrent d'un pas lent, mais assuré.

Notre objectif final, c'est l'Europe politique, c'est l'Europe unie sur le plan supranational, créée avec le concours de nations aussi nombreuses que possible ; notre but, c'est une Europe ouverte — vous l'avez dit, monsieur le Président Gillon — à tous les pays qui ont foi dans la paix, dans la liberté, dans la démocratie véritable, foi dans le travail et la justice.

Pour atteindre cet objectif dans son intégralité, nous aurons besoin de beaucoup de temps, et plusieurs formules juridiques et politiques devront probablement être adoptées en même temps. La collaboration entre les gouvernements aura son utilité en tant que phase intermédiaire dans certains secteurs, pour arriver sur le plan supranational ; des formules transitoires d'un genre particulier, peut-être intermédiaires entre l'international et le supranational, pourront être imaginées. L'effort déployé dans l'aire réduite des six pays doit constituer en outre la condition préliminaire de la création d'une œuvre capable d'attirer d'autres pays, et différentes formules d'association pourront être utilement envisagées.

Avançons par degrés, messieurs les présidents, mais dans une foi inébranlable et animés d'une ferme volonté.

L'Europe est possible, l'Europe est nécessaire. L'heure d'agir, il y a longtemps qu'elle a sonné et nous ne saurions nous soustraire au rendez-vous de l'Histoire.

Je suis convaincu, messieurs les présidents, que dans ces salles historiques la cause de la nouvelle Europe verra s'offrir de nouvelles occasions de progrès, de nouvelles possibilités de victoire.

Je vous en remercie, messieurs les présidents.

(Vifs applaudissements.)

1. — *Ouverture*
de la deuxième session extraordinaire
1955/56

M. le Président. — Mademoiselle, messieurs, je déclare ouverte la première séance de cette session extraordinaire.

Je rappelle qu'à la fin de la première session extraordinaire, en novembre 1955, l'Assemblée a décidé, en accord avec M. le Président de la Haute Autorité de tenir une deuxième session extraordinaire, de préférence à Bruxelles, durant la présente semaine.

En exécution de cette décision, et conformément à l'article premier du règlement, j'ai convoqué l'Assemblée pour ce jour et je déclare ouverte la deuxième session extraordinaire de l'exercice 1955-1956.

Mademoiselle, messieurs, je ne doute pas que vous attendiez avec beaucoup d'impatience le discours éloquent que va prononcer M. le Président Spaak.

Toutefois, force m'est bien de vous demander encore quelques instants d'attention pour vous faire part de quelques communications préliminaires.

2. — *Excuses*

M. le Président. — M. Wehner s'excuse de ne pouvoir assister à la séance d'aujourd'hui, mais il compte participer aux suivantes.

MM. Delbos, Gerini et Strauss s'excusent de ne pouvoir assister aux séances de toute la session.

3. — *Dépôt de rapports*

M. le Président. — J'ai reçu de M. Margue un rapport, fait au nom de la commission de la comptabilité et de l'administration de la Communauté et de l'Assemblée Commune, sur le projet d'état prévisionnel des dépenses de l'Assemblée Commune pour l'exercice financier 1956-1957 (cinquième exercice).

J'ai également reçu deux rapports préliminaires — auxquels j'ai fait allusion dans mon dis-

cours introductif — présentés dans le cadre des études confiées au Groupe de travail :

L'un de M. Wigny sur le problème européen de l'énergie ;

L'autre de M. van der Goes van Naters sur le développement de l'intégration économique de l'Europe.

Ces rapports ont été imprimés et distribués sous les numéros 5 et 5bis, 6 et 7.

4. — *Ordre des travaux*

M. le Président. — Le Comité des présidents propose à l'Assemblée de fixer comme suit l'ordre du jour de ses prochaines séances :

Cet après-midi : communication de M. Paul-Henri Spaak, président du Comité intergouvernemental créé par la Conférence de Messine.

Je lèverai ensuite la séance pour permettre aux groupes politiques de se réunir, car le discours de M. le président Spaak sera l'un des sujets fondamentaux pour le déroulement ultérieur de nos discussions.

Demain mercredi, nous ne nous réunirons pas le matin en séance plénière, de manière à permettre aux groupes politiques, si nécessaire, aux commissions et au Bureau de se réunir.

L'après-midi, nous tiendrons une séance plénière à 15 heures, avec l'ordre du jour suivant :

Vérification de pouvoirs, car certains nouveaux membres sont appelés à faire partie de notre Assemblée.

Election d'un vice-président, car l'un de nos vice-présidents, M. Jaquet, assume une mission gouvernementale dans son pays et doit donc être remplacé.

En votre nom à tous, je lui adresse nos remerciements pour sa collaboration et nos vœux de réussite dans ses fonctions actuelles.

Ensuite :

Nomination de membres de commissions ;

Introduction de M. le président Motz, au nom du Groupe de travail ;

Rapport de M. van der Goes van Naters, sur l'intégration économique de l'Europe ;

Discussion de ce rapport.

Le Comité des présidents vous propose ainsi de discuter séparément du marché commun et de l'énergie nucléaire.

Si vous êtes d'accord, à la fin de la séance de demain après-midi, je donnerai donc la parole aux orateurs qui la demanderont sur le rapport de M. van der Goes van Naters, mais nous lèverons la séance à 19 heures 30.

Jeudi matin, à 10 heures 30 :

Discussion du rapport de M. Margue sur les dépenses administratives de l'Assemblée Commune, après une introduction de M. le président Fohrmann, au nom du Bureau de l'Assemblée.

Jeudi après midi, à 15 heures :

Fin, s'il y a lieu, de la discussion du rapport de M. van der Goes van Naters ;

Ensuite, introduction et discussion du rapport de M. Wigny sur le problème européen de l'énergie.

Vendredi après-midi, à 15 heures :

Fin de la discussion du rapport de M. Wigny et clôture de la session.

Nous devons envisager l'hypothèse que la discussion relative aux dépenses administratives ne soit pas épuisée jeudi matin.

Dans ce cas, je me réserve de vous faire de nouvelles propositions.

L'Assemblée est-elle d'accord sur ce programme de nos travaux ?

(Assentiment.)

Il en est donc ainsi décidé.

5. — Communication de M. P.-H. Spaak, Président du Comité Intergouvernemental créé par la Conférence de Messine

M. le Président. — J'ai le plaisir de donner la parole à M. Paul-Henri Spaak, ministre des affaires étrangères du Royaume de Belgique, pré-

sident du Comité intergouvernemental créé par la Conférence de Messine.

M. Paul-Henri Spaak, président du Comité intergouvernemental créé par la conférence de Messine. — Monsieur le président, mademoiselle, messieurs, je voudrais me permettre de qualifier moi-même le discours que je vais avoir l'honneur de prononcer devant vous.

Il sera certainement long, très probablement ennuyeux et je crains qu'il ne soit pas toujours tout à fait clair. Mais je préfère le dire moi-même plutôt que d'entendre ces qualificatifs sortir d'autres bouches après l'audition de mon discours.

Mon excuse est que la matière que je veux traiter devant vous est énorme et extrêmement technique.

Avant tout, je désire faire le point à propos de ce qu'on appelle « les travaux issus de la Conférence de Messine ».

J'estime que votre Assemblée a le droit d'entendre cette mise au point puisque, comme le rappelait tout à l'heure votre Président, c'est par votre message de décembre 1954 qu'au lendemain de l'échec de la C.E.D. fut rouverte la route européenne.

A ce titre, vous avez le droit d'être considérés comme les vrais parrains de la « relance ».

Après avoir fait devant vous le point de nos travaux j'aurai l'occasion de vous demander votre aide dans un domaine où, à mon avis, toutes les forces européennes doivent se grouper pour lutter ensemble.

Toutefois, avant de vous donner connaissance de ce rapport, j'entends remercier d'une manière toute particulière la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, et plus spécialement la Haute Autorité, pour l'aide extrêmement précieuse qui nous a été prêtée durant ces derniers mois.

Je ne crois pas exagérer en disant que, sans cette aide matérielle et, sous différentes formes, la collaboration intellectuelle mise à notre disposition, nous n'aurions pu mener à bien les travaux entrepris.

Tout d'abord, c'est un membre de la Communauté du Charbon et de l'Acier qui a assuré le secrétariat matériel de la Conférence de Bruxelles.

La Haute Autorité était représentée aux travaux, des experts d'une façon particulièrement brillante par M. Spierenburg. Je puis dire aussi que le meilleur rapport déposé sur ma table de travail fut un document émanant de la Haute Autorité, le document 65, qui concrétise les leçons de l'expérience de la C.E.C.A. en ce qui concerne les possibilités d'un marché commun. Je le répète, ce document constitue ce que j'ai connu de meilleur sur la question depuis de nombreuses années.

Enfin, la Haute Autorité a consenti à mettre à ma disposition, pour la continuation de nos travaux, plusieurs fonctionnaires sans l'aide desquels je n'aurais pas pu mener à bien la tâche qui m'a été confiée par les ministres à Messine.

Je ne vais pas refaire devant vous — ce serait perdre notre temps commun — l'histoire de la conférence de Messine. Pour que vous puissiez apprécier exactement ce que je vais vous dire tout à l'heure, je vais seulement rappeler certaines particularités de procédure.

Les ministres des affaires étrangères ont décidé à Messine de faire procéder à des travaux techniques, après avoir proclamé que le marché commun était le but de leur politique, en vue d'examiner les problèmes et les difficultés pouvant se présenter.

Les ministres ont eu, à ce moment, l'idée de faire présider les travaux des techniciens par un des leurs, qui serait en quelque sorte le coordinateur politique des travaux et vous savez que leur choix s'est porté sur moi.

Nous avons donc poursuivi les travaux à Bruxelles et nous avons réuni à la fois des délégations politiques assez nombreuses, des représentants de la Grande-Bretagne, de la C.E.C.A., de l'O.E.C.E., du Conseil de l'Europe, du Comité ministériel des Transports.

Les experts nationaux et les spécialistes consultés ont produit une somme considérable de travail qui s'est traduite par de nombreux documents.

Lorsque les chefs des délégations nationales et moi-même avons eu l'impression qu'on ne pouvait plus rien attendre de cette forme de travail, nous avons déclaré terminée la première étape de nos travaux.

Les chefs des délégations ont commencé à se réunir dans le but de rédiger leur rapport final,

qui sera remis bientôt aux ministres des affaires étrangères.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

La seconde étape est près d'être terminée. Vendredi dernier, nous avons tenu une dernière réunion avant l'examen définitif d'un texte. Il reste maintenant à rédiger d'une manière complète le rapport auquel un certain nombre de fonctionnaires travaillent actuellement.

Je crois que je pourrai le soumettre aux chefs des délégations le 18, le 19 ou le 20 avril.

A ce moment, la dernière étape sera franchie. Il est probable également que, vers le 25 avril, le document résultant des travaux de Bruxelles sera prêt et pourra être envoyé aux ministres des affaires étrangères.

J'espère que mes collègues seront d'accord pour donner à ce document une très large publicité.

Comment se présentera ce rapport ? Je dois vous l'indiquer et même souligner particulièrement ce détail : la publication de ce rapport n'engage pas définitivement les gouvernements. Ce serait trop beau s'il en était autrement. Cela signifierait que le travail européen sur le marché commun et sur l'Euratom est définitivement terminé par l'accord complet des différents gouvernements sur une série de propositions.

Nous n'en sommes pas encore là.

Les chefs des délégations sont d'accord sur un certain nombre de responsabilités à prendre et sur l'attitude à adopter à l'égard des ministres des affaires étrangères et des gouvernements dans leur ensemble.

Il s'agit plutôt d'une sorte de recommandation. On peut considérer, à mon avis, que les accords sur les différentes questions techniques sont suffisamment avancés pour qu'on puisse dire que le rapport consistera en une espèce de tableau représentant ce que pourraient être le marché commun et une organisation européenne pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Il recommandera aussi aux gouvernements de poursuivre les travaux sur cette base et de franchir une nouvelle étape.

Après le dépôt du rapport, nous serons placés devant des décisions quasi définitives.

Si les gouvernements veulent encore avancer dans la voie où nous nous sommes engagés, ils devront marquer leur accord sur les travaux de Bruxelles de façon que l'étape suivante soit la rédaction d'un traité à la fois sur le marché commun et sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Je vais encore prendre une petite précaution oratoire. J'essaierai d'être précis et de vous donner le plus de détails possibles sur les travaux entrepris et les résultats acquis. Mais il est bien entendu que les appréciations que je vais émettre sont personnelles et non seulement n'engagent pas les chefs des délégations, mais n'engagent pas non plus mes collègues, ministres des affaires étrangères. Je dois ajouter que je n'engage même pas mes collègues du gouvernement belge.

Devant le travail considérable fourni par les experts, les chefs des délégations ont tenté de procéder à une classification de la matière.

Le petit comité qu'ils ont désigné et qui est chargé de leur présenter le travail a déposé dix rapports différents, dont je vous lirai d'abord la simple nomenclature et que je commenterai ensuite.

Ces rapports portent sur la structure d'un traité de marché commun ; sur la suppression des droits de douane internes ; sur la réglementation à établir en ce qui concerne le tarif extérieur vis-à-vis des pays tiers ; sur le problème des contingents et du commerce d'Etat, et des restrictions à l'importation ; sur l'agriculture ; sur ce que nous avons appelé la pleine utilisation des ressources européennes, groupant sous ce titre trois matières importantes : la réadaptation, la libre circulation des hommes et le fonds d'investissements ; sur les transports ; sur les problèmes d'harmonisation ; sur les problèmes de l'énergie classique et, enfin, sur le problème essentiel des institutions.

Il existe un rapport spécial, le onzième, sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et sur la création possible de l'Euratom.

Comme je le disais il y a un instant, je vais maintenant examiner devant vous les questions essentielles contenues dans les différents rapports.

Je ne les traiterai pas toutes d'une façon identique, car certaines d'entre elles sont d'une technicité si particulière qu'il m'est impossible d'essayer d'expliquer ces problèmes à la tribune.

Il est clair qu'on ne peut se faire une idée précise sur certaines solutions proposées que si on a les textes devant soi et si les spécialistes peuvent se livrer à une étude approfondie des textes proposés. Vous remarquerez, par conséquent, que je serai plus précis dans certaines parties de mon exposé et que, dans d'autres, je me bornerai à fixer des principes.

Nous avons pensé — et je crois que vous approuverez notre position — qu'il était absolument indispensable, avant d'aborder les problèmes techniques que peut soulever la création d'un marché commun, d'essayer de définir clairement le cadre général ou, si vous préférez, la base sur laquelle il est nécessaire de construire.

Une première question s'est immédiatement posée à nous. Voulions-nous essayer de construire une simple zone de libre échange entre les six pays de la Communauté Européenne du Charbon et de l'acier — ouverte à d'autres éventuellement — ou nos ambitions étaient-elles plus vastes et tentions-nous de créer un véritable marché commun basé sur l'union douanière entre les six pays ?

Cette première question a donné lieu à une très longue et très complète discussion entre les experts.

A la quasi-unanimité, ceux-ci ont estimé que si l'on entre dans la voie de la création d'un marché commun, si on a l'audace politique de le réaliser, il convient de ne pas se borner à créer une zone de libre échange, mais il faut réaliser une véritable union douanière.

Une des raisons principales qui ont amené les experts à adopter en l'occurrence la solution la plus audacieuse et peut-être aussi la plus difficile est, à mon avis, qu'en créant une union douanière on peut se prévaloir des exceptions prévues dans le G.A.T.T. sans qu'aucune dérogation doive être demandée.

Nos directives et nos recommandations aux ministres sont donc basées sur la création d'une union douanière.

Un deuxième point sur lequel, me semble-t-il, un accord a été réalisé au stade actuel des travaux, c'est que, si nous créons un marché commun, cette politique doit être irréversible.

Il ne peut être question de commencer une telle réalisation — qui va se heurter, il ne faut pas avoir peur de le dire, il faut le souligner au

contraire, à une série de difficultés très grandes et qui demandera beaucoup d'audace — en ayant l'impression qu'il s'agit d'une tentative fragmentaire et passagère, appelée à durer deux ou trois ans.

Il convient de ne pas entrer dans cette voie en prévoyant qu'après un certain laps de temps on reconnaîtra que la tentative est trop difficile ou prématurée et que, par conséquent, un retour en arrière est nécessaire.

Il faudra, et vous sentez tout de suite l'importance de ce fait, que les promoteurs aient la volonté bien arrêtée de ne pas retourner en arrière et acceptent les conséquences que cela fait peser sur un éventuel traité.

Bien entendu, une telle révolution économique ne peut s'accomplir d'un jour à l'autre. Quand on se penche sur ce genre de problèmes, on arrive très vite à en mesurer l'importance et les difficultés.

Nous sommes unanimement d'accord, je pense, pour reconnaître qu'une période transitoire s'impose.

Il s'agirait de la période s'écoulant depuis le moment où un traité signé entrerait en vigueur jusqu'à l'époque où le marché commun serait complètement réalisé, avec toutes les conséquences qu'il implique.

On peut estimer qu'une période de douze ans serait raisonnable pour réaliser le marché commun. Nous proposerons probablement ce laps de temps, avec trois étapes de quatre ans.

Comme il faut toujours être prudent, nous prévoyons peut-être une prolongation jusqu'à quinze ans si, à la fin des trois premières étapes de quatre ans on s'apercevait que tous les buts ne sont pas encore atteints et que certains pays ou diverses branches de l'économie ont besoin d'une période d'adaptation plus grande. La prolongation de douze à quinze ans devrait cependant être acceptée suivant certaines modalités particulières.

Nous avons pensé que la première étape, qui serait probablement une étape de quatre ans, devait être définie de la manière la plus complète possible, avec ses principes, ses règles, ses mécanismes nécessaires, qui resteraient valables pour permettre la réalisation des étapes suivantes.

Mademoiselle, messieurs, à partir du moment où l'on admet l'idée d'un délai, d'une époque transitoire, à partir du moment où l'on admet l'idée des étapes, on se heurte à une question : on se demande si les Parlements nationaux devront intervenir de nouveau après chaque étape.

A l'unanimité, nous avons pensé que ce serait une manière extrêmement dangereuse de travailler et qu'il faudra, lorsque les parlements seront consultés sur la ratification du traité créant le marché commun, qu'ils acceptent l'idée du marché commun avec la période transitoire de douze ans, et qu'à partir de ce moment-là l'intervention parlementaire nationale soit terminée.

Mais pour obtenir cela des parlements, il faut, je crois, que les principes et les mécanismes soient clairement indiqués.

Nous expliquerons également dans notre rapport que nous souhaitons — tout en indiquant d'une manière précise les principes et les mécanismes — que les textes du traité ne soient pas trop rigides et permettent un peu de souplesse.

Nous pensons, en effet, qu'il est presque impossible de prévoir dès à présent et d'une manière absolue quelle sera l'évolution certaine d'une entreprise comme celle du marché commun et qu'il y a par conséquent intérêt à se réserver la possibilité de bénéficier de l'expérience que l'on fait soi-même. Sans permettre, bien entendu, de bouleverser les principes au cours de la deuxième ou de la troisième étape de la période transitoire, nous voulons espérer que les textes seront suffisamment souples pour permettre d'adapter la deuxième et la troisième étape aux résultats de l'expérience.

Voilà, mademoiselle, messieurs, sur quelles bases générales nous avons décidé de construire le marché commun.

Ce cadre général étant tracé, nous avons abordé les problèmes techniques que pose la réalisation du marché commun.

La première question qui se pose, quand on parle d'un marché commun, c'est, cela va de soi, la suppression des droits de douane internes à la Communauté.

Comme cela arrive souvent, dans les documents, que nous avons pris pour base de notre travail au comité des chefs de délégations, nous avons essayé de déterminer d'abord les principes qui devaient servir de point de départ, puis les

mécanismes qu'il faudrait créer et faire fonctionner, enfin les résultats qu'il fallait atteindre.

En ce qui concerne la suppression des droits de douane internes, nous avons pensé qu'il fallait d'abord écarter des négociations interminables pour la définition des catégories de produits inscrites dans les tarifs douaniers.

Nous nous sommes rendu compte que si nous renvoyions à des experts douaniers les problèmes si compliqués de la réduction des tarifs internes, nous risquions d'ouvrir une conférence qui durerait des mois et peut-être des années avant d'arriver à un résultat pratique. Nous avons pensé qu'il fallait essayer, en dehors d'un recours à des spécialistes, de trouver une méthode plus simple, mais aboutissant à un résultat immédiat et plus direct.

Naturellement, la première idée qui vient à l'esprit est qu'un système complètement automatique, une réduction, par exemple, de 10 % des droits de douane chaque année, serait la méthode qui pourrait sans doute donner les résultats les plus pratiques et les plus décisifs.

Mais quand on examine la question de plus près, on s'aperçoit que l'on se heurte à des difficultés pratiques énormes et qu'un système automatique doit être tempéré par une certaine souplesse.

Cependant, cette souplesse ne doit pas entraîner des exceptions pour des secteurs entiers de l'économie, qui retarderaient indéfiniment la baisse des droits sur certains produits. Pour assurer les ajustements progressifs, les étapes de réduction devraient être aussi nombreuses que possible.

Le mécanisme proposé est le suivant. Une première réduction de 10 % sera opérée sur tous les postes douaniers. Ensuite — et c'est cela l'innovation — le taux de réduction s'appliquera non pas à chaque produit mais à des groupes de produits, lesquels seront déterminés par les droits de douane eux-mêmes, c'est-à-dire que ces groupes de produits seront constitués par la lecture de chacun des tarifs douaniers, le classement étant fait par tranches de cinq points jusqu'à 10 % et au-delà de 50 %, et par tranches de deux points et demi entre ces deux extrêmes.

Je répète mon explication, car nous sommes déjà dans une technique un peu compliquée.

Il ne s'agit pas de déterminer les produits par leur nom, par leur objet. Il s'agit de prendre

les tarifs douaniers tels qu'ils existent aujourd'hui et d'envisager les produits suivant le droit de douane dont ils sont frappés. C'est ainsi qu'ils seront groupés. Puis on procédera, comme je viens de le dire, par diminutions successives.

D'après nous, le rythme de réduction pourrait se présenter de la manière suivante : 10 % au bout d'un an ; puis de nouveau deux fois 10 %, chaque fois à dix-huit mois d'intervalle, soit 30 % en quatre ans. La formule serait la même pour la deuxième période, soit 60 % après huit ans. Les 40 % dans les quatre dernières années, à supposer que la clause permettant de prolonger le délai de 12 à 15 ans ne joue pas.

Voilà sur quoi, à l'heure actuelle, toujours sous les réserves générales que j'ai indiquées tout à l'heure, les experts et les chefs des délégations ont marqué tout au moins un accord suffisamment précis pour qu'un rapport puisse être rédigé sur ces bases et présenté aux ministres comme une recommandation de leurs experts.

La deuxième question est la fixation des tarifs extérieurs de la Communauté en voie de se faire vis-à-vis des pays tiers.

Ici, je me permets, avant d'aborder les principes et les mécanismes, d'émettre une ou deux idées générales qui m'ont frappé au cours de nos travaux. Je voudrais que tout le monde se rende bien compte qu'il s'agit de discuter une question comme celle-là dans une perspective tout à fait nouvelle. La remarque est surtout importante en ce qui concerne les spécialistes, car ils doivent discuter de la fixation du tarif douanier de la Communauté vis-à-vis des Etats tiers en bouleversant leurs habitudes, en rompant avec les traditions qui sont les leurs.

Je m'explique et je prends comme exemple mon pays.

Il est clair que nous ne pouvons plus concevoir une politique de droits de douane vis-à-vis des pays tiers, dans l'hypothèse d'un marché commun, comme nous la concevions lorsque nous étions les représentants d'un pays de 9 millions d'habitants.

Il s'agit de se rendre compte que, dorénavant, il ne s'agira plus de défendre les intérêts d'une communauté de 9 millions d'habitants, mais de défendre les intérêts d'une communauté de 150 millions d'habitants.

Cette simple affirmation, tout à fait exacte, projetée sur la matière une lumière absolument nouvelle.

Je voudrais dire aussi qu'en cette matière il faut maintenant, pour chacun d'entre nous, écarter de vieilles querelles doctrinales. Elles avaient peut-être un grand intérêt lorsque nous parlions au nom de 9 millions d'habitants. Nous pouvions, à cette époque, nous disputer pour savoir si nous étions protectionnistes ou libre échangistes. Mais aujourd'hui c'est sous un angle nouveau, sous un nouvel éclairage qu'il faut examiner ce que nous pourrons faire si nous formons une communauté de 150 millions d'habitants.

J'espère bien que personne n'adhérera au marché commun avec la volonté de créer une Europe autarcique protégée par de hautes barrières douanières. Je voudrais que tous ceux qui s'occuperont de ce problème soient convaincus que, lorsque nos négociateurs parleront au nom d'une communauté de 150 millions d'habitants, ils auront entre les mains une arme que jamais aucun pays européen n'a possédée. Nous devons toutefois nous servir de cette arme, non pas pour nous enfermer derrière des barrières douanières, mais pour négocier avec nos partenaires éventuels des concessions ou des diminutions de tarifs au bénéfice de l'ensemble de la Communauté.

Partant de là, nous avons élaboré une série de principes suivant lesquels — la forme d'une union douanière étant retenue pour l'intégration économique des Six — un tarif unique devra être établi dans les relations avec les pays tiers. Nous avons constaté que, d'après les règles admises au G.A.T.T. pour la formation d'une union douanière, le tarif commun ne peut être supérieur, dans son incidence générale, aux différents tarifs auxquels il se substitue. Nous devons donc nous y conformer et sommes ainsi limités dans la possibilité d'élever autour de la nouvelle communauté des barrières douanières infranchissables, si nous en avons par extraordinaire la volonté. Il est clair aussi que, comme pour la réduction des droits internes, il est nécessaire de trouver des règles et des méthodes de calcul aussi simples que possible.

Je n'ai pas l'intention, mademoiselle, messieurs, de vous expliquer le mécanisme mis au point après de très longues négociations entre les différentes délégations. Je veux simplement vous en indiquer les résultats.

Nous avons constaté après coup que, contrairement à ce qu'on affirme si souvent, il était

assez simple, dans la communauté des six pays, de trouver une solution au problème et que les difficultés sont bien moins grandes dès qu'on abandonne, pour serrer la réalité de près, les idées générales et les discussions théoriques sur le libre-échange et le protectionnisme.

Si les difficultés sont relativement peu nombreuses en ce qui concerne les produits de base et les produits finis, au contraire, il faudrait adopter un système plus subtil et plus prudent pour les produits semi-finis.

Je puis vous dire aujourd'hui qu'une annexe spéciale au rapport qui sera remis aux ministres expliquera dans le détail le mécanisme technique par lequel les droits pourraient être fixés.

Le fait qu'il y aura une annexe spéciale démontre, ainsi que je l'ai déjà affirmé, que la matière est vraiment compliquée et mérite une étude particulière, alors que je voudrais que le rapport fût un document clair, lisible et compréhensible pour tous.

En ce qui concerne les contingents, le commerce d'Etat et les restrictions à l'importation, c'est à peu près le même système qui a été inauguré, et c'est dans tous les cas la même philosophie qui a présidé à nos travaux. Il est clair qu'il ne suffit pas de faire disparaître les droits de douane internes et de fixer un tarif commun pour l'extérieur : il faut, à la fin de l'époque de transition, avoir fait disparaître les continents et avoir trouvé de nouvelles formules relatives au commerce d'Etat.

En ce qui concerne les contingents, nous devons naturellement nous inspirer de ce qui a été fait à l'O.E.C.E., car c'est dans le domaine de la libération du commerce que cet organisme a remporté ses succès les plus importants. Il n'y a donc aucune raison de bouleverser, tout au moins au cours d'une première étape, ce qui a été entrepris et réussi à l'O.E.C.E. Par contre, au moment où nous entamerons la réduction de nos droits de douane et où nous adopterons une politique commune envers l'extérieur, ceux qui participeront au marché commun devront faire un effort supplémentaire.

Car, hélas ! après l'hommage que je viens de rendre au travail accompli à l'O.E.C.E., on se demande si, à cause de la nature même de cette institution, nous ne sommes pas à peu près arrivés, dans ce cadre, au maximum de ce qu'on peut espérer. Il faudra donc faire un effort supplémentaire et, dans le marché commun, au lieu

de supprimer les contingents produit par produit, comme on l'a fait à l'O.E.C.E., convenir d'un élargissement annuel des contingents sur l'ensemble des produits.

A force d'être élargis, les contingents cesseront d'être effectifs et pourront être supprimés sans difficulté. Quand je dis « sans difficulté », c'est une manifestation d'optimisme !

En ce qui concerne le délai, les contingents devront avoir disparu entre les Six au plus tard un an avant le moment où les droits de douane eux-mêmes devront être éliminés. Si la base de départ est raisonnable et si le processus commence assez tôt, un élargissement annuel de 20 % de tous les contingents par rapport à l'année précédente suffira pour atteindre le but poursuivi, qui est la suppression des contingents.

Nous aurons donc douze années devant nous.

Il est évident que, si nous voulons supprimer les contingents — et nous devons le faire — nous devons appliquer des formules analogues ou tout au moins semblables au commerce d'Etat. Il faut qu'à la fin de la période transitoire le commerce d'Etat soit éliminé ou remplacé par une organisation commune aux six pays.

Mademoiselle, messieurs, le document suivant traite d'une matière qui nous effrayait tous énormément : la question agricole. Ceux qui, dans un cadre plus restreint, ont déjà tenté une union douanière savent que les problèmes agricoles sont particulièrement difficiles à trancher.

Nous avons donc préparé avec beaucoup de soin le document qui y a trait. Non seulement nous avons pris l'avis d'experts, en dehors de ceux qui avaient été consultés lors des premières réunions, mais nous avons soumis par deux fois ce travail aux experts des délégations. A ma grande surprise, j'ai constaté que c'était un des documents qui avaient le moins donné lieu à discussion. Il est vrai que les mesures proposées sont particulièrement prudentes et que les clauses de sauvegarde envisagées à différents moments de notre construction sont multiples.

Nous ne pouvons pas aborder en ce moment une grande discussion sur les problèmes agricoles. Mais je crois qu'en principe ces problèmes sont les mêmes que ceux que l'on rencontre dans le domaine industriel.

Car il faut se mettre très clairement dans l'esprit que certaines situations qui ont existé dans

d'autres unions douanières ne se présenteront pas dans l'union douanière à six.

On ne peut imaginer une union douanière restreinte et limitée au domaine industriel et dans laquelle l'agriculture continuerait à être dominée par les règles nationales. Il faut donc multiplier les précautions, les sauvegardes, définir les étapes d'une manière très précise. Et l'expérience a montré qu'un document comme celui que nous avons proposé, au lieu de heurter les experts agricoles au point de soulever leur opposition caractérisée au projet en discussion, emporte au contraire, dans une mesure assez large, leur adhésion. Si bien que cette question qui m'avait si longtemps paru angoissante se présente aujourd'hui dans de meilleures conditions.

Il s'agit maintenant d'examiner le document n° 7 que nous avons intitulé « Pleine utilisation des ressources européennes ».

Comme je vous l'ai déjà dit, nous avons groupé sous ce titre trois ordres d'idées différents :

- La réadaptation ;
- La libre circulation des travailleurs ;
- Le fonds d'investissement.

En ce qui concerne le fonds de réadaptation, son intervention dans les cas prévus de fermeture d'entreprises sera automatique pour les indemnités de réinstallation des ouvriers et de réadaptation professionnelle.

Par contre, la preuve de causalité entre le marché commun et la fermeture devra être établie quand il s'agira d'obtenir l'aide du fonds pour la reconversion d'une industrie qui se transforme.

Financièrement, la procédure ou la méthode recommandée sera la suivante, bien qu'à ce sujet, je dois le reconnaître, un certain nombre de réserves aient été faites par certaines délégations.

Le financement du fonds de réadaptation serait assuré par la contribution des Etats membres, établie en proportion des salaires et des cotisations sociales des employeurs.

Cependant, le fonds de réadaptation, quels que soient la forme ou le montant de son intervention, n'interviendrait jamais qu'à concurrence de 50 %, les 50 pour cent restants étant à charge des Etats nationaux.

Un autre problème extrêmement important est celui de la libre circulation des travailleurs. Le but est de rechercher les conditions économiques générales qui permettront d'ouvrir largement aux travailleurs les portes du marché commun.

Les experts sont d'accord pour dire que ce but peut être atteint par le développement des opérations de reconversion ou la création d'activités nouvelles et le développement en commun des régions sous-développées de l'Europe. Ils ajoutent : il faut souligner la notion du droit de libre circulation des travailleurs, lequel comporte le droit de se présenter dans tous les pays de la Communauté aux emplois effectivement offerts et de demeurer dans ces pays sans restriction administrative si un emploi est obtenu ; il faut naturellement — et c'est la clause de sauvegarde du point de vue ouvrier — que soit édictée l'interdiction de toute discrimination relative au salaire, que soient réalisées par une législation d'Etat ou par l'action des syndicats — les conditions qui excluent toute baisse de salaires que les employeurs n'aient ainsi aucune incitation à faire appel à plus de main-d'œuvre émigrée qu'ils n'ont de postes effectivement disponibles.

En réalité, là aussi, la discussion a montré que si l'on abordait cette question sans esprit préconçu, sans préjugé, mais avec un peu d'audace, en prenant au bénéfice de la classe ouvrière les mêmes mesures de précaution et en établissant, *mutatis mutandis*, les mêmes clauses de sauvegarde que celles imaginées à certains moments en faveur de l'industrie, on pouvait parfaitement établir un système fonctionnant dans le cadre et dans l'esprit du marché commun.

Nous pensons qu'il faudrait établir un élargissement annuel, suivant un rythme de progression fixé à l'avance, du nombre de travailleurs originaires des autres Etats membres auxquels chaque Etat donne la possibilité d'occuper des emplois.

Enfin, liée à cette question de la réadaptation et à l'idée de la libre circulation des travailleurs, vient la question importante du fonds d'investissement.

L'objet de ce fonds d'investissement paraît clair : il s'agit de développer les régions sous-développées, de financer les projets qui, par leur ampleur ou même simplement par leur nature, ne se prêtent pas aisément aux divers moyens de financement qui peuvent se rencontrer dans chacun des Etats séparés.

Il faut aussi aider à la reconversion ou à la création d'activités nouvelles susceptibles de réemployer la main-d'œuvre.

Après de très longues discussions, qui ont pris à certains moments un côté doctrinal, nous avons pensé que, contrairement à ce qui se fait pour le fonds de réadaptation, l'essentiel des ressources de ce fonds d'investissement doit être tiré de l'appel au marché des capitaux.

Nous n'avons naturellement pas pu arrêter le détail de l'organisation du fonds d'investissement. Des statuts particuliers devront être élaborés à cet égard.

Il faudra créer un fonds d'investissement disposant des ressources relativement considérables, sinon il n'aurait ni sens ni utilité. Je vous dirai, à titre indicatif, qu'à notre avis, l'ordre de grandeur du capital pourrait être d'un milliard d'unités de compte U.E.P. et que le fonds d'investissement devrait disposer d'une annuité de trois cents millions de dollars.

J'en viens maintenant à la question des transports. Nous avons constaté que l'action et les travaux en commun des organisations internationales travaillant sur le plan technique devaient être poursuivis selon leurs méthodes actuelles.

Nous nous sommes rendu compte qu'en ces matières des progrès substantiels avaient déjà été accomplis et qu'il n'y avait pas de raison majeure de bouleverser ce qui fonctionnait déjà et donnait certains résultats.

Le renouveau de l'action européenne doit se concentrer sur quatre groupes de questions :

— Modification des tarifications des transports dans les relations internationales, nécessaires au fonctionnement du marché commun ;

— Elaboration d'une politique générale commune des transports ;

— Développement et financement des investissements d'intérêt européen ;

— Organisation appropriée aux tâches susmentionnées.

Nous avons pensé qu'il n'y avait pas lieu de créer une institution spéciale pour les transports.

Nous comptons donc rattacher les problèmes qui se poseront en matière de transports aux

institutions européennes dont je vous parlerai dans un instant.

J'aborde maintenant un problème qui, lui aussi, me faisait peur parce qu'il m'avait semblé — je crois ne pas me tromper — que, dans les efforts antérieurs en vue de créer un marché commun, notamment à la suite des travaux de l'Assemblée Commune, une des questions sur lesquelles on n'avait pas pu se mettre d'accord était celle qu'on peut appeler, suivant les cas, le problème de l'harmonisation ou le problème des distorsions.

L'on nous disait, de certains côtés : « Nous sommes prêts à établir un marché commun, mais nous voulons notamment que soit harmonisée auparavant, sinon en tout, du moins en partie, la législation sociale. »

Mademoiselle, messieurs, je ne voudrais pas avoir l'air de prendre ce problème à la légère et d'ironiser. Je dois cependant dire que, depuis qu'existe la C.E.C.A., je suis assez sceptique quant à l'importance et à l'ampleur de ces distorsions.

Vous vous rappelez certainement que, lorsque nous avons discuté devant nos différents parlements le projet de la C.E.C.A., l'une des grandes objections formulées dans tous les parlements était que le régime nouveau que l'on projetait d'établir serait insupportable pour l'industrie nationale.

D'ailleurs, le fait que le même argument ait été présenté dans tous les parlements prouvait qu'il manquait un peu de poids et que, dans un ou deux parlements au moins, on se trompait.

Un certain nombre de distorsions sociales existent, c'est incontestable. La question est de savoir quelle est leur importance et quelle serait leur influence dans le cadre d'un marché commun.

Nous avons l'obligation de dire et de répéter qu'il n'est pas vrai que la création d'un marché commun égalisera les conditions de vie dans toute la Communauté.

Quand nous avons fait Benelux, nous n'avons pas harmonisé nos législations sociales, cependant fort différentes. Il en est résulté un certain nombre de difficultés, je le reconnais, mais je dois dire que nous les avons surmontées.

Je ne cite pas cette politique comme un exemple à suivre, car nous avons montré trop d'au-

dace, à mon avis, et nous devons nous féliciter que les résultats n'aient pas été mauvais.

Je trouverais peu sage de déclarer, par exemple, qu'il n'y aura pas de marché commun aussi longtemps qu'il n'y aura pas d'harmonisation de la politique sociale. Mais il serait peu sage également de dire que nous fermons volontairement les yeux devant certaines différences et que nous refusons de les examiner.

Dès l'instant où ces deux éventualités sont écartées, nous nous trouvons sur un terrain de compromis que je crois solide.

Ce que j'ai dit à propos de l'agriculture, je le répète en ce qui concerne les distorsions, à savoir que je craignais une discussion sans fin et très difficile.

Nous avons trouvé assez rapidement un terrain d'entente sur les principes suivants : les différences entre les charges supportées par les économies nationales ne faussent pas par elles-mêmes les conditions de la concurrence ; les disparités des éléments du prix de revient ne constituent pas par elles-mêmes une distorsion ; par conséquent, une égalisation des éléments du coût ne peut être opérée *a priori* sans provoquer de nouveaux déséquilibres et devra résulter du fonctionnement même du marché commun.

Les problèmes qui restent posés sont ceux-ci : comment opérer la correction des distorsions dans la mesure où cette correction est nécessaire pour que le marché commun réponde à ses objectifs, et comment rapprocher les législations pour faciliter et simplifier le fonctionnement du marché commun ?

L'étude des distorsions sera effectuée par la Commission européenne en liaison avec les industries et les gouvernements. La commission présentera des propositions en vue d'éliminer les distorsions lorsqu'elle aura reconnu que celles-ci ont une incidence effective sérieuse. Les propositions de la Commission européenne ne pourront être imposées pendant les quatre premières années qu'à l'unanimité du Conseil. Au-delà de ces quatre ans, les propositions de la commission pourront jouer avec l'approbation d'une majorité des deux tiers du Conseil.

Les gouvernements ne seront tenus que d'user de leurs bons offices auprès des « partenaires sociaux » ou de recommander la législation appropriée à leur parlement si la correction des distorsions dépend soit des conditions de travail librement négociées, soit des mesures législatives.

Dès la première étape, la Commission européenne aura le droit, si ces propositions sont rejetées, d'accorder une clause de sauvegarde aux industries désavantagées. Compte tenu de la procédure exposée ci-dessus, les clauses de sauvegarde ne pourront s'étendre au-delà de la période de transition.

Je ne sais si, par cette simple lecture, vous pouvez vous rendre compte du système proposé. Le mécanisme me paraît souple, prudent et, au fond, je puis le résumer ainsi : le véritable moyen de supprimer les effets d'une distorsion réelle se trouve ou bien dans le fait que les autres Etats acceptent de la faire disparaître en équilibrant leur législation propre sur la législation du pays qui réclame la disparition de cette distorsion, ou bien dans le fait qu'on accorde au pays qui se prétend victime d'une distorsion une clause de sauvegarde en faveur de certaines de ses industries.

Bien entendu, tout cela est possible parce que nous avons prévu la période transitoire de douze ans pour opérer tous ces aménagements.

En ce qui concerne le document n° 10, relatif à l'énergie classique, nous nous sommes rendu compte, comme dans le domaine des transports, qu'il n'y avait pas obligation d'intervenir d'une manière importante dans le cadre du marché commun. Nous avons constaté qu'à l'heure actuelle les problèmes sont les suivants : perspectives à long terme au sujet des ressources et des besoins; investissements les plus économiques; élimination des obstacles qui s'opposent à de tels investissements.

Pour résoudre ces problèmes, qui sont plus de coopération que d'intégration, nous avons pensé qu'en ce moment le meilleur organe européen capable et compétent devait être la Communauté européenne du charbon et de l'acier. C'est vous dire que nous avons examiné les problèmes avec une certaine objectivité et sans essayer de tout ramener aux organes du marché commun.

En ce qui concerne le problème de l'énergie classique, notamment, nous avons pensé que, tout au moins pendant une autre période transitoire que celle dont j'ai parlé et jusqu'au moment où l'on remettra définitivement de l'ordre dans toutes les institutions européennes, la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier est l'organe compétent pour traiter cette question.

J'ai gardé pour la fin de l'exposé sur le marché commun un des documents les plus importants, celui qui concerne les institutions.

Il ne s'agit pas d'un problème de technique aussi spécialisé que celui des droits de douane ou celui des contingents. Il touche un plus grand nombre de personnes et nous savons par expérience qu'il a soulevé de très longues controverses et de telles difficultés qu'à un certain moment la forme donnée aux institutions a été l'une des causes de l'échec de la C.E.D. Je souhaite que, cette fois, nous ne nous dirigions plus vers le même obstacle ou que nous l'abordions d'une manière différente.

Lorsque le problème s'est posé devant les experts, je leur ai recommandé à maintes reprises d'examiner le problème des institutions en dernier lieu, après avoir dressé l'inventaire des difficultés techniques. Je leur ai demandé de préconiser des solutions à ces difficultés techniques et d'examiner ensuite la question de savoir s'il est nécessaire, pour que fonctionne le marché commun tel qu'ils l'ont conçu, de créer des institutions particulières. Si les experts répondaient par la négative, le problème était résolu. S'ils répondaient par l'affirmative, nous abordions le problème des institutions.

Je me suis permis de faire une seule recommandation : j'ai demandé aux experts d'aborder le problème des institutions d'une manière tout à fait objective. Je ne leur ai pas dit qu'il fallait chercher à créer des institutions supranationales; je leur ai demandé de recommander, en conscience, les institutions qu'ils estimeraient nécessaires pour que fonctionne le marché commun et non pas des institutions qui risqueraient de nous conduire dans une impasse. Ensuite, nous laisserions aux juristes le soin de nous dire si les institutions sont supranationales ou ne le sont pas. C'est ainsi qu'on a procédé et je ne voudrais pas essayer de vous tromper pas plus que le public.

Au cours de nos travaux et des discussions que nous avons eues, nous avons tout d'abord constaté que le problème des institutions augmente d'importance dans la mesure où le traité est souple et raisonnable. Les partisans de l'Europe devront, s'ils sont de mon avis, le répéter et le souligner.

Le moyen d'éviter le problème des institutions consiste à élaborer un traité où rien n'est laissé au hasard. Il faut, dans ce cas, prétendre régler aujourd'hui et jusque dans les détails toute l'évolution de l'économie commune pendant douze ans et même essayer d'établir, dès maintenant, de quelle façon joueront, par exemple, les clauses de sauvegarde dans les diverses hypothèses.

Enoncer cette idée suffit pour que nous nous rendions compte qu'elle est irréalisable.

Au cours des négociations et des discussions de ces dernières années, une autre tendance s'est au contraire manifestée, à savoir : admettre une certaine liberté et une certaine souplesse. J'estime que c'est sage et juste, pour les raisons que je vous ai données tout à l'heure. Mais si vous acceptez ce système, vous devez en admettre les conséquences. Les institutions joueront un grand rôle parce qu'elles seront chargées d'interpréter un traité qui laissera une certaine liberté.

Je dois faire une autre constatation, par honnêteté intellectuelle. Les experts que nous avons chargés de cette mission n'avaient pas, je pense, d'idée préconçue et ils se sont efforcés de suivre honnêtement les indications que je leur avais données.

La conclusion à laquelle on a abouti m'a à la fois un peu surpris, un peu ravi et un peu rajeuni car, au fond, ce que nous vous proposons, c'est la réalisation de la première déclaration votée par l'Assemblée du Conseil de l'Europe à Strasbourg. A mon avis, il n'y a pas moyen d'en sortir si l'on ne crée pas une institution à compétence limitée mais à autorité réelle.

Je vous dis tout de suite qu'au moment où nous nous rendons compte de la nature du mécanisme, nous ne connaissons plus les discussions passionnées qui se sont déroulées en tant d'autres occasions. Cela doit être dit. Mais il est clair que l'ensemble des conclusions auxquelles nous sommes arrivés en matière d'institutions aboutit à la création d'une commission européenne à compétence limitée et à autorité réelle.

Ces institutions ne sont pas extrêmement originales : il s'agit d'un Conseil de ministres, d'une Commission européenne — c'est le nom auquel on s'est arrêté — de la Cour de Justice et d'une Assemblée parlementaire.

Le Conseil de ministres : le principe général à la base de son action est que l'unanimité demeure la règle pour les matières touchant à la politique générale des gouvernements. J'insiste sur ce point. Je crois qu'au moment où nous abordons le problème des institutions, il faut bien voir que la Commission européenne, organe nouveau dont j'ai parlé il y a un instant, ne peut prendre de décisions que dans un seul domaine : lorsqu'il s'agit d'exécuter les clauses du traité

sur le marché commun, et ne peut intervenir dans ce que nous appelons la politique générale des gouvernements. Pendant que je me livrais à ce travail, de nombreuses silhouettes défilaient devant mes yeux (*Sourires*) et je me demandais si notre proposition rencontrerait l'appui de ceux-ci ou l'hostilité de ceux-là.

Les uns trouveront que nous avons été trop modérés et d'autres trop audacieux. Je n'hésite pas à le dire : le critère sur lequel j'ai essayé de placer les experts et sur lequel nous avons travaillé est de faire admettre le principe général en vertu duquel l'unanimité au Conseil de ministres demeure la règle pour les matières touchant à la politique générale des gouvernements. Toutefois, pour l'harmonisation des législations, la politique de l'emploi, l'équilibre financier et la stabilisation conjoncturelle, matières intéressant directement le fonctionnement du marché commun, la Commission européenne doit pouvoir présenter des propositions qui pourront être adoptées à une majorité qualifiée du Conseil, par exemple s'il faut un jour réaliser un concours mutuel en cas de difficultés dans la balance des paiements d'un Etat.

Pour le niveau du tarif extérieur et l'élimination des distorsions, une procédure évolutive sera proposée, maintenant la règle de l'unanimité, par exemple pour huit ans, une majorité qualifiée pouvant jouer après ce délai.

Mademoiselle, messieurs, je défends une position modérée. Nous allons trouver un avantage dans l'idée d'une période transitoire.

Nous pouvons espérer que, pendant les deux premières étapes de quatre ans, la sagesse, puis l'habitude, puis l'obligation de travailler en commun nous permettront d'aboutir à des solutions suffisantes pour résoudre un certain nombre de difficultés au sein de la Communauté.

Mais nous ne pouvons perdre de vue qu'une période définitive suivra la transition et que des décisions devront absolument être prises au moment où nous passerons d'une période à l'autre, si nous ne voulons pas que tout le système s'écroule.

Enfin, nous proposons que, lorsque la majorité qualifiée jouera, le principe de la pondération des voix soit admis. Cependant, sur ce principe, certaines objections ont été soulevées par des délégations. Personnellement, j'en suis tout à fait partisan.

Le second organe du marché commun est ce que nous avons appelé la Commission européenne.

Je signale que cet organe statuera à la majorité. Nous pensons que les membres de la Commission européenne ne devraient pas être trop nombreux de façon qu'ils puissent être nommés à l'unanimité par les gouvernements, leur nomination devant être confirmée par l'Assemblée à la majorité simple.

Le président de la Commission européenne sera choisi parmi les membres de ladite commission, par l'Assemblée, pour un terme de six ans.

L'activité de la Commission européenne s'exercera dans quatre domaines distincts.

Il s'agira d'administrer le traité et de veiller au respect des engagements pris par les Etats; de veiller au respect des normes de la part des entreprises; de prendre les décisions relatives à l'élimination des subventions et autres régimes d'organisation; enfin de prendre les décisions relatives à l'application de clauses de sauvegarde et de dérogation.

Dans ces quatre domaines, que nous avons qualifiés d'administration du traité, les décisions seront comme je vous l'ai dit, prises à la majorité. Mais nous avons prévu que, soit l'Etat, soit l'industrie, pourra former un recours devant la Cour de Justice.

En matière de politique générale, la Commission européenne aurait la possibilité de faire des propositions aux représentants des gouvernements réunis au sein du Conseil en ce qui concerne la politique de l'emploi, de l'équilibre financier et de la conjoncture.

La Commission européenne jouerait donc le rôle de conseiller du Conseil de ministres. En matière d'élimination des distorsions et de négociations commerciales, la Commission européenne aurait pour tâche de faire des propositions qui, au bout de la première période de quatre ans, n'auraient plus besoin de l'unanimité, mais seulement d'une majorité des deux tiers du Conseil.

La Commission européenne aurait en outre la gestion du fonds de réadaptation et il lui incomberait d'examiner les dossiers d'investissements et de les transmettre au fonds de développement avec son avis.

C'est vous dire, mademoiselle, messieurs, par la simple lecture de ce texte, que le rôle de cette

commission sera évidemment extrêmement important.

Je vais vous parler maintenant de l'Assemblée parlementaire.

Les compétences de l'Assemblée Commune de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier devront être élargies pour s'adapter aux exigences de fonctionnement d'un marché commun général.

Je suppose que vous serez d'accord avec nous pour dire qu'il n'est pas possible de créer une nouvelle assemblée européenne. Nous devons faire un choix parmi celles qui existent. Etant donné la matière traitée, l'expérience acquise et aussi sa composition, nous avons pensé que l'Assemblée Commune de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier serait aussi l'assemblée du marché commun général.

Cependant, nous avons estimé qu'il fallait prévoir un accroissement assez important du nombre total des membres et probablement aussi, en ce qui concerne les problèmes du marché commun général, une modification de la répartition des sièges entre les six Etats.

Comme vous l'entendez, notre désir est de donner à cette assemblée une assez grande importance. Nous pensons que c'est nécessaire. Nous pensons que, établissant ce traité pour une période provisoire de douze ans, qui deviendra définitive après ce temps, il faudra que la Commission européenne accepte — et elle l'acceptera de bon cœur — un certain contrôle parlementaire.

Nous pensons que votre Assemblée, telle qu'elle est constituée pour le moment, n'est pas assez nombreuse pour établir un contact permanent et profond entre les parlements nationaux et le parlement européen.

Nous estimons donc qu'il faudra augmenter le nombre des parlementaires dans une proportion assez grande.

Nous pensons aussi qu'il faudra établir ici un système de pondération et augmenter proportionnellement à leur population le nombre des représentants des petits pays, établissant ainsi un équilibre entre les grands pays et les pays plus modestes.

Sur ce point également, toutes les délégations n'ont pas encore donné leur consentement.

Voici maintenant ce que seront les fonctions de cette Assemblée.

A la majorité simple, elle confirmera la nomination des membres choisis par les gouvernements pour composer l'organe commun. A la majorité simple, ou éventuellement à une majorité à déterminer, l'Assemblée exercera un droit de censure sur la politique générale de l'organe commun. Elle votera à la majorité simple le budget administratif de fonctionnement des organes de la Communauté, son vote ne pouvant porter que sur l'acceptation ou le rejet en bloc du budget, à la manière britannique. L'Assemblée pourrait nommer, parmi les membres déjà désignés, le président de l'organe commun.

Pour les compléments et aménagements à apporter au traité, à savoir les modifications aux droits de douane ou aux contingents après la première étape de quatre ans, l'harmonisation des régimes d'organisation des marchés agricoles, l'intégration progressive des services dans le marché commun, l'Assemblée, sur proposition de la Commission européenne, votera, à la majorité simple, les propositions ainsi adoptées par elle devant être homologuées par une majorité des deux tiers du Conseil de ministres.

Je me rends compte également que tout ceci est bien vague et qu'il est impossible, sur cette simple lecture, de marquer son accord ou son hostilité. Bien entendu, tout cela doit être réexaminé d'une manière très approfondie par des spécialistes.

Quant à la procédure, je ne crois pas devoir vous lire ce que nous avons prévu. Ce n'est pas d'ailleurs fort différent de ce qui existe à l'heure actuelle.

Par ce que je vous ai déjà exposé, vous avez certainement compris que, dans le cadre de ce que nous essayons de bâtir, la Cour de Justice jouera un rôle assez considérable.

Nous avons pensé également qu'il ne serait pas sage de créer une nouvelle Cour de Justice. Par conséquent, dans notre esprit, c'est la Cour de Justice de Luxembourg qui devra être adaptée à ces fonctions nouvelles.

La Cour de Justice de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier est l'organe juridictionnel chargé d'assurer le respect du droit dans l'interprétation et l'application du Traité et des règlements d'exécution. Le cas échéant, le nombre des juges devrait être augmenté.

Pour connaître des recours introduits contre certaines décisions de la Commission européenne, pour lesquels il s'agit essentiellement d'apprécier des situations ou faits économiques, la Chambre de la Cour, ou la Cour en séance plénière, serait complétée par des assesseurs, personnalités spécialement compétentes en matière économique. C'est une innovation dans le cadre de l'institution européenne de cette Cour, mais ce n'est pas une idée nouvelle en soi. Dans chacun de nos pays, plusieurs juridictions sont composées d'une manière mixte de juges et d'experts techniques.

Les fonctions de la Cour seraient d'examiner les violations du traité par un Etat et les violations du traité par une entreprise, sur demande de la Commission européenne, comme je l'ai indiqué.

Je pense vous en avoir dit assez, non pas peut-être pour vous avoir convaincus de l'excellence du système que nous allons proposer, mais pour vous avoir démontré que, pour la plupart des problèmes posés — j'espère en avoir oublié fort peu — le rapport que nous allons déposer contient une proposition de solution.

J'ai eu beau m'excuser en commençant mon exposé, je me rends compte que j'abuse de votre temps.

Cependant, je ne puis tourner court et ne pas vous entretenir du second objet important de nos travaux, c'est-à-dire de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Avec les précautions d'usage et toutes les excuses habituelles, je suis forcé de vous demander de m'accorder encore un peu d'attention.

Il est inutile d'essayer d'expliquer pourquoi l'utilisation pacifique de l'énergie atomique en Europe est un problème essentiel. On nous répète sans cesse, avec raison, que nous sommes à la veille d'une révolution industrielle, voire que celle-ci a déjà commencé.

La plupart des pays représentés ici ont vu, au cours des XIX^e et XX^e siècles, leur force économique et leurs possibilités sociales basées sur le fait qu'ils possédaient du charbon.

Aucun membre ici présent n'accepterait d'un cœur léger l'idée que l'expansion industrielle de certains pays soit basée demain sur des moyens nouveaux infiniment plus puissants, comme l'utilisation de l'énergie nucléaire, tandis que nous continuerions notre vie industrielle sur la base de moyens dépassés.

Personne non plus ne contestera qu'en cette matière les pays de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, bien que ne se trouvant pas tous exactement au même point, sont cependant fort en retard par rapport à deux grandes communautés humaines : les Etats-Unis d'Amérique et l'U.R.S.S., et en retard d'une manière assez sensible aussi sur la Grande-Bretagne.

Par conséquent, le problème pour nous ne consiste pas seulement à essayer d'utiliser rationnellement l'énergie nucléaire dans les années à venir, mais également à rattraper un retard considérable.

Il ne se trouvera personne dans cette assemblée pour contester que, premièrement, pour rattraper ce retard considérable et pour pouvoir développer à son maximum l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, des moyens financiers importants sont indispensables; deuxièmement, qu'une technicité tout à fait au point est nécessaire — et ceci est peut-être plus important encore que la question financière.

Les experts réunis à Bruxelles ont été d'accord, qu'ils appartiennent à un grand ou à un petit pays, pour reconnaître que l'effort financier devrait, si nous étions sages, être réalisé en commun, car il dépasse les possibilités financières non seulement des petits pays européens, mais également des grands. A moins d'accepter d'être tributaires d'une façon définitive des pays ayant déjà réalisé cet effort, nous devons donc nous unir pour entreprendre un certain nombre de choses.

Les experts insistent avec une force particulière sur le côté technique de la question. D'après eux, pour suivre cette science nouvelle, il faut disposer d'un nombre considérable de techniciens formés.

J'ai tout lieu de croire que les experts européens ont raison, surtout quand je lis certains articles paraissant dans la presse américaine.

Certaines autorités américaines jettent, en effet, un cri d'alarme, déclarant que, dès à présent, les Etats-Unis, au point de vue de la technicité, éprouvent quelque peine à suivre l'évolution. Et elles concrétisent leurs craintes en ces termes : « Les Russes, aujourd'hui, font déjà mieux et plus que nous ».

Si, aux Etats-Unis, on fait ces déclarations, malgré l'avance énorme prise et les ressources

dont ce pays jouit, quel devrait être la réaction des Européens ?

En réalité, très nombreux sont les techniciens qui abordent la question en dehors de préoccupations politiques et pour lesquels l'intégration de l'Europe, la constitution d'une Europe économique n'est pas un problème important ou en tout cas, est un problème sur lequel ils n'ont pas d'idée déterminée.

Pourtant, ils nous prient — et j'ose dire, ils nous supplient — de tenter à temps l'effort réclamé aujourd'hui de nous.

Cet objectif important doit nous guider au moment où nous allons essayer d'élaborer un système.

En effet, il ne s'agit pas de réaliser des choses de peu d'importance, d'essayer de coordonner vaguement diverses activités, mais bien, je le répète, d'élaborer un système nous permettant à la fois de rattraper notre retard et de développer, dans nos pays respectifs, avec le maximum d'efficacité, l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

Qu'ont remarqué les experts ?

Ils ont constaté qu'il fallait agir en commun et qu'il y avait intérêt, sans qu'il y ait une direction des recherches ou je ne sais quel étatisme étouffant pesant sur les chercheurs, à concentrer les recherches et à faire en sorte que chaque pays se spécialise dans un domaine déterminé pour éviter, autant que possible, les doubles emplois.

En défendant cette position, je ne défends pas, laissez-moi vous le dire, la position d'un homme politique appartenant à tel ou tel parti et obéissant à des idées préconçues. Je défends des thèses émises par des chercheurs indépendants.

Ceux-ci sont persuadés que, si nous continuons dans la voie où nous sommes engagés, il leur sera impossible, malgré toutes leurs qualités et, pour certains, malgré tout leur génie, de rattraper le terrain perdu dans les années qui viennent de s'écouler.

Une certaine organisation de la recherche et de l'enseignement est donc nécessaire, tout comme la réalisation de certaines industries communes, telle l'usine de séparation isotopique.

J'ai déjà abordé ce sujet à Strasbourg, mais la présence de Mlle Klompé m'intimidait (*Sourires*),

car elle est spécialiste en ces matières, tandis que ma science est assez fraîche et je crains, par conséquent, de commettre une erreur.

Mais je répète ce que j'entends dire autour de moi, à savoir : il faut créer une usine de séparation isotopique.

Détenir l'uranium, c'est bien, mais ce qu'il faut avoir surtout, c'est l'uranium enrichi. C'est sur lui qu'on bâtira demain l'industrie dans nos pays, et l'uranium enrichi coûte très cher à fabriquer.

On a été frappé par l'offre du Président Eisenhower. C'est une offre véritablement impressionnante et généreuse. Il faut en être reconnaissant aux Etats-Unis. Mais ce serait, je crois — et je puis dire que j'en suis sûr — une erreur absolue de croire que cette offre généreuse règle le problème de l'uranium en Europe, et surtout le problème de la possession de l'uranium enrichi.

Il est clair que nous devons continuer à faire un effort par nous-mêmes, que nous devons créer cette usine de séparation isotopique, et qu'elle exigera un effort commun. Nous devons aussi créer en commun une usine de régénération des matériaux. Tous les experts sont d'accord sur ce sujet.

La difficulté, ou l'une des difficultés auxquelles nous nous heurtons, est de savoir comment l'organisme européen — déjà baptisé Euratom — aura en sa possession l'uranium, et sous quelle forme il mettra cet uranium à la disposition des utilisateurs.

Pourquoi la discussion est-elle difficile ?

Elle est difficile parce qu'un certain nombre de gens l'abordent non pas avec le seul souci de trouver la meilleure formule possible, mais avec des préoccupations doctrinales, politiques et économiques.

Dans des réunions comme celles que j'ai présidées, on assiste, tour à tour, à la lutte entre les protectionnistes et les libre-échangistes, ou entre les étatistes et les partisans du libéralisme, comme si toutes les formules aujourd'hui acceptées ne démontreraient pas que c'est dans un compromis raisonnable que les problèmes abordés doivent, pour le moment, se résoudre.

Dans tous les cas, dans la formule proposée, l'Euratom aura un droit de priorité sur l'uranium produit dans les différents pays faisant

partie de la Communauté; il aura un droit d'option d'achat sur ces productions.

Il suffit que je dise que c'est une option d'achat pour que vous perceviez tout de suite qu'il y a un certain nombre de problèmes qui ne nous ont pas échappé, mais dont je vous fais grâce pour le moment : que pourrait-il arriver si Euratom n'exerçait pas son option d'achat ? Qu'est-ce que le producteur pourrait, dans ce cas, faire du reste de sa production ? Laissez-moi vous dire que, bien que ce soit très important, c'est tout de même un détail.

Si Euratom est devenu propriétaire de la matière, comment doit-il mettre cette matière à la disposition de l'utilisateur ? C'est le deuxième problème.

Ici, nous assistons à une controverse qui, je dois bien le reconnaître, n'est pas tranchée : d'une part, il y a ceux qui disent qu'il faut qu'Euratom revende la matière à l'utilisateur et, de l'autre, ceux qui déclarent qu'il faut qu'Euratom loue l'uranium à l'utilisateur. Je ne vais pas prendre parti. J'ai mon avis personnel sur tout ceci, mais le moment de prendre parti n'est pas encore arrivé.

Je veux seulement vous dire — et vous allez mesurer alors ce qu'il y a peut-être un peu d'artificiel dans cette terrible controverse — que tout le monde est d'accord sur les clauses de sécurité et de sauvegarde qui doivent être imposées, soit à l'acheteur, soit au locataire.

Voici ces clauses, et je demande aux juristes, dans les différents pays, de bien penser à la façon dont il faut qualifier le contrat que l'on s'apprête à mettre sur pied :

— Les matériaux aux mains des acheteurs sont soumis en cas de cession à la priorité d'achat de l'organisation.

— Les utilisateurs sont soumis au contrôle des quantités stockées, des quantités utilisées et des matériaux transformés.

— En cas de répartition, les quantités détenues par un utilisateur sont imputées sur la part qui lui aurait été attribuée, sans pouvoir lui être reprises au cas où elles excèdent cette part.

— Les matériaux produits au cours des opérations nucléaires sont eux-mêmes soit utilisés directement par l'entreprise, soit soumis à la priorité d'achat.

— Les matériaux peuvent être repris à leur propriétaire par réquisition en cas d'infraction aux règles de sécurité ou de détournement à d'autres fins que celles auxquelles ils doivent être affectés.

— Les entreprises ont la responsabilité de disposer des résidus en conformité des normes de sécurité fixées par l'organisation.

— En cas de non-fourniture par l'organisation, l'utilisateur qui reçoit des offres de l'extérieur peut contracter directement, mais la livraison s'effectue, aux fins de l'application des contrôles ordinaires, par l'intermédiaire de l'organisation.

Tous les experts sont d'accord pour dire que ce sont des clauses qui doivent exister si l'on veut que la sécurité soit assurée et que le contrôle soit effectif.

Mademoiselle, messieurs, je n'ai pas besoin d'insister longuement sur la nécessité de ce contrôle effectif et de cette sécurité complète. Je ne pense pas faire erreur en affirmant que la marge entre l'utilisation pacifique et l'utilisation militaire est extrêmement réduite et va en se réduisant sans cesse, si bien que, dès aujourd'hui et certainement demain, c'est la même matière première qui peut servir soit à l'utilisation pacifique, soit à l'utilisation militaire. C'est pourquoi, dans tous les cas, quelle que soit la qualification juridique que l'on donnera à certains contrats, les clauses de sécurité doivent être maintenues intégralement et le contrôle doit se faire sans fissures.

Mademoiselle, messieurs, je crois que je ne puis pas terminer cet exposé sur la situation de l'Euratom sans faire allusion — tout au moins pour vous permettre d'y réfléchir d'une manière plus approfondie si vous ne l'avez pas fait jusqu'à présent — à la question suivante : Faut-il qu'Euratom soit une organisation essentiellement destinée aux usages pacifiques de l'énergie atomique ? Faut-il qu'elle exclue de son activité toute préoccupation militaire ?

Je crois d'abord qu'il y a une distinction à faire. Quand on parle d'utilisation militaire, on ne peut avoir à l'esprit que la fabrication des armes de destruction massive. Il est clair que personne ne veut interdire en Europe la fabrication d'un moteur à réaction, moteur qui pourrait être employé aussi bien sur un avion militaire que sur un avion civil, sur un sous-marin ou sur un autre bateau. Par conséquent, quand nous

parlons d'utilisation pacifique, nous excluons bien les armes de destruction massive.

Vous savez qu'il y a pour le moment une discussion très vive, dans certains milieux, entre ceux qui affirment qu'Euratom doit se limiter aux usages pacifiques et ceux qui voudraient trouver des formules plus souples. A mon avis, dans tous les cas, aucune formule ne devrait être assez souple que pour permettre une utilisation militaire qui se ferait en dehors du contrôle d'Euratom.

Mademoiselle, messieurs, me voici arrivé au bout de mon rapport. Je crois pouvoir déclarer que j'ai tenu parole : j'ai été long ; je n'ose pas croire qu'à certains moments je n'ai pas été ennuyeux (*Sourires*) ; je ne suis pas non plus tout à fait sûr d'avoir toujours été suffisamment clair.

Et maintenant ?

Maintenant, je crois vous l'avoir déjà dit mais je vous le répète : les 18, 19 et 20 avril, un rapport, que l'on est en train de rédiger sur la base de tout ce que je vous ai indiqué, sera présenté aux chefs des délégations. Et j'ai toutes raisons de croire — sauf peut-être l'une ou l'autre réserve, mais qui m'apparaissent n'être tout de même que des réserves de détail — qu'un rapport unanime sera présenté par les chefs des délégations aux ministres des affaires étrangères, rapport qui aura, je le répète encore une fois, la valeur d'une recommandation.

Je ne crois pas qu'il soit indispensable à ce moment — je parle du 20 avril et des jours qui suivront — de réunir les ministres des affaires étrangères pour leur remettre solennellement le rapport qui aura été rédigé. Mais je crois qu'il faudrait absolument que cinq ou six semaines plus tard, c'est-à-dire dans les derniers jours du mois de mai, les gouvernements se réunissent, cette fois, pour prendre position et pour savoir s'ils sont décidés à franchir l'étape suivante, c'est-à-dire la rédaction des traités relatifs à l'Euratom et au marché commun.

J'ai donc l'impression que nous arrivons maintenant à un moment décisif. Nous sommes de nouveau, en Europe, à la veille de devoir prendre une décision d'une importance essentielle.

C'est pourquoi, tout à l'heure, je vous disais que je comparais devant vous non seulement pour vous faire le rapport que vous méritez par l'initiative que vous avez prise en décem-

bre 1954, mais aussi pour vous demander votre aide.

Mademoiselle, messieurs, samedi soir j'ai fait une conférence à Milan. On m'a dit qu'elle était extrêmement pessimiste. Je ne puis vous cacher que je suis extrêmement pessimiste. Quand je regarde ce qui est en train de se passer, les ennuis et les difficultés auxquels sont confrontés tant de pays européens, il me serait assez difficile de montrer un très grand optimisme.

Je suis aussi un ministre des affaires étrangères dans une situation un peu particulière. Si l'on me demandait si je crois que nous sommes menacés d'une troisième guerre mondiale, je répondrais honnêtement que je ne le crois pas. A mes yeux, pour le moment, nous vivons une période classique de l'histoire militaire : un équilibre des forces de destruction s'est réalisé.

Mais le fait que je me sente assez tranquille de ce côté-là n'est pas suffisant pour me faire apparaître l'avenir de la communauté européenne sous un jour favorable.

Je relisais, l'autre jour, dans ce petit ouvrage, qui est devenu classique, de M. Guy de Carmoy, sur l'organisation européenne, le tableau politique qu'il faisait de l'Europe en 1950. Eh bien ! il est terrible de voir le nombre de points d'interrogation inscrits à cette époque dans le tableau qu'il dressait, les solutions qui sont intervenues, les problèmes nouveaux qui se présentent à nous et les difficultés multipliées auxquelles nous avons à faire face.

Non, je ne suis pas très optimiste sur l'avenir de notre Communauté dans le grand conflit d'ordre économique et social qui a commencé. Je suis et je reste persuadé que nous pouvons vaincre, mais je suis également convaincu que si nous n'avons pas le courage de faire tout ce qui est nécessaire pour lutter, nous serons battus.

C'est parce que nous allons avoir de grandes décisions gouvernementales à prendre que je vous demande votre aide.

Je dois bien reconnaître que cette session de l'Assemblée — et ce n'est la faute de personne, nous avons été bouleversés par une série de faits importants — arrive un peu à cheval entre deux événements.

Vous entendrez certainement demain vos rapporteurs, M. Wiggy et M. van der Goes van Naters, vous parler des deux problèmes que j'ai

traités. J'aperçois ici un seul petit danger. Je ne voudrais pas — c'est le désir que j'aime répéter devant vous — que l'Assemblée de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier parte aujourd'hui, par son Groupe de travail, sur des routes différentes de celles que nous avons préparées à Bruxelles. Les efforts de tous seront nécessaires dans les semaines et les mois qui viennent : nous ne pouvons les disperser. Je sais, comme ceux qui travaillent avec moi, que lorsqu'on se fait le défenseur d'une solution technique on aime lutter pour elle et s'opposer à ceux qui en présentent une autre. Si demain l'Assemblée de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier devait prendre des conclusions différentes de celles qui ont été prises à Bruxelles par les chefs des délégations, au lieu d'entamer une lutte commune, nous préparerions une lutte intestine.

Par conséquent, je vous invite à prendre en considération le rapport que je vous ai fait. Je me demande — puisque vous allez vous réunir en session le 8 mai et qu'à ce moment le rapport dont je viens de vous tracer les grands traits sera devenu public — s'il ne vaudrait pas mieux attendre cette date pour prendre les décisions techniques, pour définir votre point de vue et essayer, dans toute la mesure du possible, d'assurer le succès de ce qui a été commencé à Bruxelles.

Je me suis abstenu dans ce discours de tout effet d'éloquence. Je veux simplement vous dire avec une conviction profonde que si, par malheur, après avoir échoué sur le terrain militaire et sur le terrain politique, nous devons aller à un échec sur le terrain économique, il n'y aurait plus jamais de relance européenne et notre destin serait scellé.

(Vifs applaudissements.)

M. le Président. — Mademoiselle, messieurs, vos applaudissements ont démontré la reconnaissance que nous devons tous au Président Spaak pour son discours si approfondi et si excellent.

Monsieur Spaak, vous nous avez donné un tableau d'une ampleur que nous n'aurions pas osé espérer des travaux accomplis et des possibilités de travail ouvertes dans l'avenir. Je m'en félicite avec vous.

Vous nous avez demandé notre aide : je puis vous assurer que nous sommes réunis ici en vue de vous l'apporter de façon concrète.

Nous avons tous écouté la recommandation que vous nous avez faite au sujet du moment

à choisir pour délibérer sur votre projet. Nous nous efforcerons, encore une fois, de suivre votre conseil.

Je vous remercie au nom de l'Assemblée.

(*Applaudissements.*)

6. — *Ordre du jour*

M. le Président. — Prochaine séance demain mercredi à 15 heures, avec l'ordre du jour suivant :

Vérification de pouvoirs;

Election d'un vice-président de l'Assemblée Commune;

Nomination, par suite de vacances, de membres de commissions ;

Exposé de M. Motz au nom du Groupe de travail;

Introduction et discussion du rapport de M. van der Goes van Naters sur l'intégration économique européenne.

La séance est levée.

(*La séance est levée à 17 h. 25.*)

EXERCICE 1955-1956

DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE

SÉANCE DU MERCREDI 14 MARS 1956

(DEUXIÈME SÉANCE DE LA SESSION)

Sommaire

1. Procès-verbal	218
2. Excuses	218
3. Vérification de pouvoirs	218
4. Election d'un vice-président de l'Assemblée Commune. — Nomination de M. Van- rullen	219
5. Nomination de membres de commissions	219
6. Hommage à la mémoire des condamnés à mort dans la salle des séances du Sénat de Belgique, au cours de la première guerre mondiale. Orateurs : MM. Kreyssig, le président	219
7. Communications de M. Motz, président du Groupe de travail	220
8. Développement de l'intégration économique de l'Europe. — Discussion d'un rapport préliminaire de M. van der Goes van Naters, au nom du Groupe de travail M. van der Goes van Naters, rappor- teur.	222
Discussion générale : MM. Pünder, Nederhorst, Mutter, Pohle, Margue.	231
Renvoi de la suite du débat à une prochaine séance	248
9. Ordre du jour	248

PRESIDENCE DE M. GIUSEPPE PELLA

(La séance est ouverte à 15 h. 10.)

M. le Président. — La séance est ouverte.

1. — Procès-verbal

M. le Président. — Le procès-verbal de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?

Le procès-verbal est adopté.

2. — Excuses

M. le Président. — MM. Kopf, Ollenhauer, von Merkatz et Strauss s'excusent de ne pas pouvoir assister à la séance.

3. — Vérification de pouvoirs

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la vérification des pouvoirs.

En application du paragraphe 3 de l'article 3 du règlement, votre Bureau a procédé à l'examen des pouvoirs des représentants désignés pendant l'intervalle des sessions. Il a constaté que les nominations avaient eu lieu en conformité des règles fixées par l'article 21 du Traité du 18 avril 1951.

Aucune protestation relative à la régularité des opérations n'a été reçue.

En conséquence, le Bureau vous propose de valider les pouvoirs de MM. Caillavet, Charlot, Coulon, Crouzier, Gozard, Pierre-Olivier Lapie, de Menthon, Mutter, Pleven et Teitgen.

Il n'y a pas d'opposition ?

Nos nouveaux collègues sont donc admis et je leur adresse, en votre nom et au mien, la plus cordiale bienvenue.

4. — *Election d'un vice-président de l'Assemblée Commune*

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la nomination, par suite de vacance, d'un vice-président de l'Assemblée.

Je suis saisi de la candidature unique de M. Vanrullen, présentée par le groupe socialiste.

L'Assemblée voudra sans doute, conformément aux précédents, éviter la formalité d'un scrutin secret ?

Personne ne le réclame ?

En conséquence, je proclame M. Vanrullen vice-président de l'Assemblée Commune et je le remercie, en votre nom comme au mien, pour la collaboration qu'il apportera à nos travaux.

5. — *Nomination de membres de commissions*

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la nomination, par suite de vacances, de membres de commissions.

Conformément à l'article 35 du règlement, le Bureau a été saisi des propositions suivantes :

Pour la commission du marché commun : MM. Caillavet, Crouzier et Lapie.

Pour la commission des investissements : MM. Coulon et Mutter, M. de Menthon conservant son siège.

Pour la commission des affaires sociales : MM. Charlot et Pleven, M. Teitgen conservant son siège.

Pour la commission des affaires politiques : M. Gozard, M. Teitgen conservant son siège.

Pour la commission des transports : M. Mutter.

Pour la commission de la comptabilité : M. Charlot.

Pour la commission du règlement : M. Crouzier.

Pour le Groupe de travail : MM. Caillavet, Coulon, Gozard et Mutter, M. de Menthon conservant son siège.

Il n'y a pas d'opposition ?

Ces candidatures sont ratifiées et les collègues dont j'ai indiqué les noms sont nommés ou confirmés membres de ces diverses commissions. Je leur adresse également nos remerciements.

6. — *Hommage à la mémoire des condamnés à mort, dans la salle des séances du Sénat de Belgique, au cours de la première guerre mondiale*

M. le Président. — M. Kreyssig désire prendre la parole avant que nous passions aux points suivants de l'ordre du jour.

Sur quel sujet désirez-vous prendre la parole, monsieur Kreyssig ?

M. Kreyssig. — Pour une courte déclaration.

M. le Président. — Je pense que vous serez tous d'accord pour entendre M. Kreyssig et je lui donne la parole.

M. Kreyssig. — Monsieur le président, mademoiselle, messieurs, je désire vous faire part d'une chose qui me tient beaucoup à cœur.

Lorsque je suis entré hier dans cette salle solennelle, j'ai remarqué, à droite et à gauche, deux plaques commémoratives nous rappelant que, dans cette même salle, un tribunal militaire allemand a condamné à mort une femme et des citoyens belges pendant la première guerre mondiale.

Leur crime était d'avoir résisté à l'envahisseur et d'avoir lutté pour reconquérir leur liberté et leur indépendance. Je tiens à leur rendre hommage.

(L'orateur continue sa déclaration en langue allemande.)

Je crois, monsieur le président, que nous, députés au Bundestag allemand, nous ne devrions parler notre langue maternelle qui, après de longues et pénibles années, est maintenant revenue à l'honneur dans cette salle, qu'après nous être inclinés et recueillis devant ces victimes.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Vos applaudissements, mes chers collègues, ont montré notre unanimité à rendre hommage à ceux qui, au nom d'un pur idéal, ont sacrifié leur vie selon les lois du moment et dans le cadre des douloureuses nécessités des temps exceptionnels de guerre.

Nous sommes ici pour servir un idéal qui, tout en respectant le noble sentiment qu'est le patriotisme, nous conduit, au nom de toutes les patries, à surmonter les raisons pour lesquelles tant de sang a été versé. Je crois donc interpréter votre sentiment en m'associant aux nobles paroles que vient de prononcer M. Kreyssig.

(Applaudissements.)

7. — *Communication de M. Motz, président du groupe de travail*

M. le Président. — Avant de donner la parole à M. van der Goes van Naters pour la présentation de son rapport sur le marché commun, j'ai l'honneur de la donner à M. Motz, président du Groupe de travail.

M. Motz, président du Groupe de travail. — Monsieur le président, mademoiselle, messieurs, comme président du Groupe de travail de l'Assemblée Commune, je n'ai pas grand-chose à vous dire, si ce n'est pour vous informer des conditions dans lesquelles a été poursuivie la discussion des rapports.

Je suis persuadé que nous sommes unanimes à nous féliciter du caractère d'actualité du travail accompli par MM. les rapporteurs.

Ce travail pouvait difficilement être terminé à une date plus opportune que celle à laquelle se conclut le rapport général des experts désignés par les six gouvernements de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Les efforts qu'ont déployés MM. van der Goes van Naters et Wigny permettent ainsi à l'Assem-

blée de faire entendre sa voix à un moment où il lui serait vraiment difficile de rester muette.

Je n'entreprendrai point de justifier le programme de travail politique que cette Assemblée entend poursuivre au cours de la présente session extraordinaire. Notre président M. Pella l'a fait mieux que je ne pourrais le faire dans sa conférence de presse, donnée le 12 mars 1956.

Mais au moment où vont être prises des décisions qui auront sur l'avenir de l'Europe des répercussions imprévisibles, il serait pour le moins curieux que la seule Assemblée européenne dotée de pouvoirs effectifs se bornât à discuter l'état prévisionnel de ses dépenses pour l'exercice 1956-1957.

Non seulement l'opinion publique, mais de nombreux membres de cette Assemblée, parmi lesquels se comptent tant de défenseurs fidèles et résolus de l'idéal européen, n'auraient pas accepté pareille carence.

Si une assemblée du genre de la nôtre a vraiment un caractère parlementaire, elle a alors indiscutablement le droit d'exprimer son opinion sur certains problèmes d'intégration européenne, sans tenir compte de l'état d'avancement ou de retard des travaux poursuivis sur le même sujet dans d'autres sphères.

Mais les avis exprimés par notre Assemblée doivent refléter des opinions sincères, basées sur des études et des observations personnelles de ses membres.

Le but des résolutions de ce genre votées par l'Assemblée est de s'adresser non seulement aux gouvernements, mais aussi, je le répète, à l'opinion publique. C'est à celle-ci qu'il appartient de juger ces avis à leur juste valeur, d'apprécier leur opportunité, de mesurer leur signification politique et morale.

Les rapports présentés par nos collègues MM. van der Goes van Naters et Wigny nous proposent des arguments en faveur de l'intégration européenne suivant certaines formules qui ne sont consignées ni dans les rapports des experts de l'O.E.C.E. ni dans la résolution préparée par le comité Jean Monnet. A ce titre, ils se recommandent donc tout particulièrement à notre attention et méritent un examen bienveillant.

Qu'il me soit permis aussi, mademoiselle, messieurs, de vous rappeler que les rapporteurs du Groupe de travail présentent leurs rapports tout d'abord comme une œuvre personnelle.

Certes, celle-ci a été soumise successivement à la sous-commission des pouvoirs et compétences du Groupe de travail, puis au Groupe de travail tout entier.

MM. Wigny et van der Goes van Naters ont largement tenu compte des observations qui leur ont été présentées au cours de ces deux discussions successives, mais ils ne l'ont fait que dans la mesure où les arguments produits ont emporté leur adhésion. Ceux-ci n'ont jamais été imposés par un vote d'une majorité contre une minorité.

Ainsi, les rapporteurs présentent à l'Assemblée essentiellement le fruit de leurs propres études, réflexions et déductions.

Il appartiendra à l'Assemblée Commune elle-même de décider si une résolution finale peut être votée à l'issue d'un échange de vues sur chacun des rapports ou bien si ce vote doit être reporté à une session ultérieure, après un examen préalable par les commissions permanentes.

La première méthode, pour être plus hâtive, serait peut-être plus efficace au point de vue politique, en ce sens que l'opinion de l'Assemblée Commune serait connue à un moment où les avis des experts gouvernementaux ne seraient pas encore fixés d'une manière définitive.

Par contre, si l'Assemblée était profondément divisée ou si ses membres estimaient être insuffisamment éclairés sur les problèmes redoutables qui leur sont soumis, il serait plus sage de remettre le vote d'une résolution finale à une session ultérieure.

Je me ferai, mademoiselle, messieurs, l'interprète des sentiments unanimes des membres du Groupe de travail en exprimant ici notre gratitude et notre reconnaissance à l'égard de nos rapporteurs pour l'application et le zèle avec lesquels ils ont mené à bonne fin un labeur d'une immense portée économique et sociale.

On appréciera la complexité des problèmes à examiner et à résoudre en se rappelant l'importance des institutions internationales nouvelles qui ont dû être créées pour organiser un marché commun uniquement pour deux industries : le charbon et l'acier.

Or, il s'agit, cette fois, d'un côté, d'un marché commun s'étendant à l'ensemble de la production de l'Europe occidentale, de l'autre côté, du développement d'une industrie jeune et dyna-

mique, exigeant la mise en œuvre de moyens financiers et industriels de dimensions gigantesques.

De plus, cette industrie est en proie à une série de véritables révolutions intérieures par suite de la rapidité du progrès scientifique, qui en rendent le contrôle particulièrement difficile.

Les traitements industriels du fer et de l'acier ont des siècles d'évolution technique derrière eux, l'application pacifique de l'énergie nucléaire en a quelques années à peine.

Les recommandations que nous faisons aujourd'hui à ce sujet apparaîtront peut-être, dans une dizaine d'années, comme aussi ridicules que celles des esprits pusillanimes qui proposaient, il y a cent ans, de faire précéder les locomotives par des employés porteurs de drapeaux rouges.

Sans me substituer aux rapporteurs dans l'examen et le commentaire de leur travail, je puis dire qu'ils sont l'un et l'autre conscients du fait que nous nous trouvons devant une situation plus complexe que celle que nous avons connue avant l'existence de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier dans le domaine des industries sidérurgique et charbonnière.

Cet état de choses vient encore d'être bouleversé par l'offre sensationnelle du Gouvernement des Etats-Unis de mettre vingt tonnes d'uranium enrichi à la disposition de l'industrie américaine et une quantité égale pour les pays ne possédant pas d'usines de traitement nucléaire.

La décision prise par le Gouvernement des Etats-Unis peut avoir pour conséquence de combler un retard de cinq années pour certaines nations européennes.

Tout le problème des investissements et de la recherche scientifique s'en trouve profondément affecté.

Il ne faut pas oublier que ces vingt tonnes d'uranium, qui peuvent se présenter sous la forme d'un cube de moins d'un mètre de côté, équivalent à la puissance énergétique que l'on pourrait tirer de 60 millions de tonnes de charbon, soit plus que la production des mines françaises en un an.

La production mondiale de charbon, soit un milliard et demi de tonnes, est égale à la dépense énergétique représentée par 500 tonnes d'ura-

nium, soit un cube ayant seulement trois mètres de côté.

Je n'ai voulu citer ces chiffres que pour montrer à quel point l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire est encore soumise à des facteurs politiques ou à des conditions scientifiques et industrielles susceptibles d'être brusquement renversés.

Comme président du Groupe de travail, je ne peut cacher qu'au cours des discussions qui se sont poursuivies en commission, il est apparu dans l'esprit de certains membres que la réalisation d'un marché commun était étroitement liée à celle d'une collaboration européenne en matière nucléaire. Mais ce sentiment ne fut pas partagé par tous les membres. En effet, certains d'entre eux attachent au problème nucléaire un caractère d'urgence beaucoup plus grand qu'à celui de la création du marché commun.

J'en aurai terminé en vous disant que l'opinion publique belge suivra avec un vif intérêt la discussion qui se poursuivra dans cette enceinte au sujet de la création d'un marché commun européen et de l'utilisation des forces nucléaires.

Il n'est pas un pays en Europe pour lequel ces problèmes aient plus d'importance. Forcés d'exporter 40 p.c. de leur production pour pouvoir vivre, les Belges sont intéressés d'une manière vitale à tous les aspects de la collaboration industrielle et commerciale internationale.

Ne disposant plus que d'un charbon trop rare et trop cher, ils savent que leur avenir économique dépendra dans une large mesure de l'utilisation la plus prompte de l'énergie nucléaire.

Ils se rendent compte aussi que de vastes horizons se découvrent devant les peuples à l'approche d'une révolution industrielle imminente. Aussi, leurs vœux se joignent aux vôtres, mademoiselle, messieurs, pour que les délibérations de cette Assemblée contribuent à rapprocher les nations et les gouvernements de l'indispensable solution finale.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. Motz pour son exposé.

8. — Développement de l'intégration économique de l'Europe

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion du rapport préliminaire présenté dans

le cadre des études confiées au Groupe de travail sur le développement de l'intégration économique de l'Europe. (Doc. n° 7.)

La parole est à M. van der Goes van Naters, rapporteur.

M. Van der Goes van Naters, rapporteur. — (N) Monsieur le président, mademoiselle, messieurs, il y a quatre parties en cause en ce qui concerne le marché commun : les trois grands pays, chacun d'entre eux ayant sa propre politique, et le Benelux. Et notre Assemblée se réunit, pour la première fois dans son histoire, dans le Benelux.

Aussi vais-je tout d'abord m'adresser aux Belges, aux Luxembourgeois et aux Néerlandais, dont la majorité parlent ma langue, le néerlandais.

C'est que je préfère de beaucoup le contact direct à celui que permet la traduction simultanée. On peut entendre, grâce à ce système, une voix qui est souvent beaucoup plus agréable que celle de l'orateur; mais ce n'est pas l'orateur lui-même que l'on entend et j'ai toujours considéré que c'était là un grave inconvénient.

Pour la même raison, je prononcerai la partie de mon discours qui s'adresse surtout aux trois grands pays — parmi lesquels il en est un qui doit faire face à des problèmes tout à fait particuliers — dans une langue qui sera sans aucun doute mieux comprise de leurs représentants que notre langue maternelle.

Je pense que c'est ainsi que la cause de la supranationalité sera le mieux servie.

Quelle est actuellement notre position, en tant que Benelux, à l'égard du marché commun ?

On entend parfois avancer deux arguments singuliers. Les uns nous disent : « Pour vous, il ne s'agit nullement d'une nouvelle étape, car vous avez déjà quelque chose de semblable ». Les autres déclarent : « Pour vous, il n'y a que des avantages et c'est pourquoi, en ce qui vous concerne, il n'y a pas de problème ».

A propos du premier argument, je dirai qu'un marché de 20 millions de personnes est vraiment tout autre chose qu'un marché qui en englobe 160 millions. Au surplus, le Benelux n'est pas encore parvenu à établir un marché commun dans tous les domaines. Tel est notamment le cas de l'agriculture.

Le marché commun des Six constituera même pour le Benelux un saut plus grand que pour n'importe lequel des trois grands pays qui, étant deux fois plus grands que le petit Benelux, sont toujours moins vulnérables que celui-ci.

L'union économique entre la Belgique et le Luxembourg est à peu près complète. Mais, en raison des difficultés qui se présentent dans le domaine de l'agriculture, l'union avec mon propre pays n'est pas encore une réalité.

Nous y parviendrons peut-être, à la longue, sans recourir à une autorité placée au-dessus de nous. Mais, pour ce qui est de la Communauté européenne qui, au triple point de vue économique, politique et culturel, est beaucoup plus hétérogène, cela est absolument exclu.

Même au sein du Benelux, nous avons été obligés par la force des choses d'instituer — assez tardivement — un organe politique commun : le Conseil consultatif interparlementaire de Benelux. Et je constate avec un vif plaisir que le projet de loi portant approbation de ce traité a été déposé il y a trois mois sur le Bureau du Parlement néerlandais et, le mois dernier, devant le Parlement belge. En ce qui concerne le Luxembourg, on peut s'attendre d'un jour à l'autre à ce que ce soit également chose faite.

Il se confirme aussi que l'adoption d'une position commune sur le plan économique relève du domaine de la politique, si bien qu'il doit y avoir un organe politique pour assurer un contrôle commun.

Cette expérience, nous pouvons la mettre à profit également dans la Communauté européenne.

Le Conseil interparlementaire Benelux aura pour tâche de coordonner la politique étrangère des trois pays et par conséquent aussi, je le répète, la politique économique extérieure commune.

Son action ne pourra que renforcer la solidité et l'homogénéité de l'œuvre qui sera réalisée sur le plan européen avec d'autres pays, ne fût-ce que parce qu'elle diminuera considérablement la crainte que ces trois petits pays éprouvent, dans une certaine mesure, d'être noyés par les autres.

Lorsqu'au sein du Benelux il y aura des organes de coordination dans six ou sept domaines d'intérêt public, on pourra, à mon avis, parler à bon droit d'une confédération Benelux.

Beaucoup de gens aux Pays-Bas — et je l'espère également en Belgique et au Luxembourg — ont l'espoir que cette confédération se fera et qu'elle constituera un des quatre premiers piliers d'une Europe occidentale en voie de se fédérer. Il est hors de doute que cette confédération qui est en train de se créer pourra nous aider à surmonter les difficultés qu'entraîne la réalisation du grand marché commun.

On admet trop facilement que ce grand marché commun ne comporte que des avantages pour le Benelux.

Celui-ci, ainsi qu'il vient d'être signalé dans les publications relatives à l'année 1955, est la troisième région du monde dans le domaine du commerce et de l'exportation, y compris l'exportation de services.

Apparemment nous sommes donc d'ores et déjà en état de franchir les barrières devant lesquelles d'autres s'arrêtent ; aussi est-ce plutôt pour des raisons d'intérêt général que nous sommes partisans de la suppression de ces barrières. Qui en tirera donc le plus grand profit ? Ceux qui peuvent dès maintenant les franchir ou ceux qui ne le peuvent pas encore ?

Mais il y a plus. A cet égard, il nous faut voir plus loin et c'est pourquoi je parlerai tout à l'heure de la nouvelle tactique des Russes.

En temps de crise politique ou économique, les petits pays se trouvent dans une situation plus difficile que les grands.

A condition que l'on procède à une répartition du travail et à une spécialisation convenables, inséparables du marché commun, la création de celui-ci n'impliquera pas, pour les Néerlandais, de possibilités moins favorables. Cela est également vrai en ce qui concerne l'exportation organisée en commun. Je le reconnais volontiers. L'Europe, ne l'oublions pas, continue à importer chaque année pour 10 milliards de florins de produits alimentaires provenant d'autres régions du monde.

Encore que je n'y voie rien de dramatique, le fait est que l'intégration économique, qui est proprement l'objectif du marché commun, implique :

1. une réadaptation des entreprises et de la main-d'œuvre qui ne peuvent pas soutenir la concurrence ;
2. la modernisation des industries qui ont actuellement de la peine à exporter ; il est vrai

que ces industries se trouvent en général non pas au Benelux, mais ailleurs ;

3. l'aide aux régions insuffisamment développées qui devront, elles aussi, être progressivement insérées dans le potentiel concurrentiel. Il s'agira de nouveau de territoires agricoles, mais ceux-ci ne se trouvent pas non plus au Benelux.

Je pense donc que ce sont les autres pays qui bénéficieront des avantages tangibles immédiats de l'intégration. En tant qu'Européen, je ne puis que m'en féliciter, mais cet aspect de la question mérite d'être mis davantage en relief. En disant cela, j'anticipe d'ailleurs la suite de mon discours.

Ma conclusion est donc, monsieur le président, que le Benelux n'a pas besoin de l'intégration pour assurer sa prospérité dans l'immédiat ; il en a besoin pour sa sécurité politique, sa stabilité économique et sa prospérité future.

Mais cela n'explique que partiellement pourquoi le Benelux est à la tête de toutes les tentatives d'intégration qui ont été faites jusqu'ici et de celles qui le seront encore.

Nos petits pays n'ont rien à attendre d'une Europe non ordonnée, d'une Europe où règne par conséquent le droit du plus fort, sur le plan économique, aussi bien que sur le plan politique et sur le plan militaire.

Une nouvelle vague d'autarcie — et les Russes ne veulent-ils pas précisément provoquer une crise afin de nous y conduire ? — nous ferait également reculer d'un certain nombre d'années, même sur le plan culturel. Voyez, par exemple, les librairies de grandes villes telles que Bruxelles : nous y trouvons, les uns à côté des autres, des ouvrages allemands, anglais, français et italiens.

C'est pourquoi nous avons fait notre choix ; c'est pourquoi, au sein des parlements du Benelux, on compte des majorités de 80 % et davantage en faveur de l'Europe.

Je vous ai dit pourquoi nous voulons promouvoir la réalisation du marché commun. Nous avons admiré hier la « limitation » que le père spirituel du Benelux, le président Spaak, s'est volontairement imposée. Si nous voulons aller un peu plus loin, ce n'est pas, pour employer un terme courant dans nos pays, dans un esprit de bon commerçant ; il y a dans notre attitude

également quelque chose de cet idéalisme obstiné qui rend subitement fanatiques les froids nordiques, précisément parce qu'ils savent combattre pour quelque chose de plus que leur intérêt personnel.

Monsieur le président, c'est dans cet esprit de lutte en commun, et animés de l'idée qu'en cela nous pourrions toujours compter les uns sur les autres, que je vous prie de m'autoriser à m'adresser maintenant à nos collègues des trois grands pays afin de les persuader — en tenant pleinement compte de leurs difficultés — que les conceptions défendues par notre Groupe de travail ainsi que par le Comité intergouvernemental n'ont rien de déraisonnable.

(L'orateur poursuit son exposé en langue française.)

Monsieur le président, en repassant mes notes pour la séance actuelle, j'ai été frappé par le texte d'une question qui s'y trouvait relevée. Cette question a été posée à son gouvernement par notre collègue du Conseil de la République, M. Michel Debré, et se rapporte aux négociations actuelles et à celles de la Conférence de Messine.

M. Debré a demandé quelles règles fondamentales doivent être édictées pour éviter la soumission totale de son pays à des politiques étrangères.

J'accepte ce point de départ, car il est acceptable pour nous tous.

Bien que la question ne m'ait pas été posée, je m'engage à y répondre. Elle est justifiée puisqu'elle donne aux problèmes dont nous nous occupons, à savoir l'intégration économique européenne et les questions de l'énergie, leur caractère véritable, c'est-à-dire le caractère politique.

Est-il besoin de vous rappeler que j'ai été désigné comme rapporteur politique pour introduire un débat politique dans notre Assemblée ?

J'espère que le rapport que j'ai l'honneur d'introduire devant vous, au nom du Groupe de travail, ne laisse plus subsister d'équivoque à ce sujet.

Si j'échouais, ce serait doublement grave. Cela constituerait un recul à l'égard de notre propre point de départ et de celui de nos adversaires.

Notre raison d'être ici est le Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et son application.

L'objectif final de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier est une Europe organisée et vivante, élément stabilisateur de la paix mondiale. Cette Europe organisée et vivante présuppose l'établissement de bases communes de développement économique.

L'instauration de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier a établi les premières assises de cette communauté plus large que nous envisageons maintenant, à Bruxelles.

Il est logique que notre Assemblée, à compétence et responsabilité limitées, élargisse son champ d'action en vue d'une fusion plus générale des intérêts.

Il ne faut cependant pas méconnaître la grandeur de cette pensée issue des résolutions Teitgen et Pella, adoptées par nos gouvernements à Messine, concrétisées par les experts à Bruxelles, sous la direction éminente du Président Spaak, et examinées au jourd'hui pour la première fois par le seul Parlement européen existant.

N'est-il pas exclu que l'Europe ne réponde pas à temps au défi lancé par l'histoire contemporaine ?

Si cette évolution intérieure vers une production européenne réalisée dans les conditions les plus favorables pour aboutir à une amélioration générale du niveau de vie de l'Occident ne nous convainc pas qu'il s'agit, en l'occurrence, d'un des plus grands problèmes politiques de notre temps, il faut alors donner la parole aux Russes eux-mêmes.

Leur nouveau point de départ, également économique en apparence, a en réalité une portée aussi politique que le nôtre.

Le dernier congrès du seul parti existant en Union soviétique a mis en lumière leur conception de l'avenir. Deux courants bolcheviques ont déferlé sur une grande partie du monde : l'un entre 1917 et 1920, l'autre de 1944 à 1948. Le troisième se prépare actuellement.

Sa condition — de l'avis des Russes — est l'anéantissement du monopole occidental du standard de vie le plus élevé. La lutte entre le bolchevisme et la démocratie ne pourra être menée sur un pied d'égalité avant cette annulation. Telle est la nouvelle thèse russe.

On compte, pour cette lutte, sur un terme de dix à douze ans. Ce laps de temps est important pour l'établissement de notre marché commun.

Durant ces années, les Russes présenteront deux plans quinquennaux dont le premier augmentera de 65 pour cent la production soviétique.

Après le deuxième, dont l'ampleur n'est pas encore connue, ils espèrent avoir brisé la résistance économique et sociale, c'est-à-dire la résistance politique de l'Occident.

Comment et quand allons-nous réagir ?

Avant de répondre à cette question, je désire, monsieur le président, dissiper un malentendu qui pourrait encore subsister.

Notre lutte pour l'assainissement de l'Europe n'est pas seulement un acte de défense ou de crainte. D'ailleurs, il n'y a pas que les Russes qui pourraient créer un problème politique et économique pour l'Europe occidentale.

Dans un grand nombre de domaines, l'Europe a déjà perdu, au profit de l'Amérique, sa place de premier plan. Ce phénomène est inévitable et naturel, car on ne détient jamais perpétuellement un monopole.

Mais pour la même raison, l'Europe ne doit pas être contrainte de subir le monopole des autres. Et, en disant les autres, je ne vise pas seulement les Russes.

En ce moment, ces menaces sont des probabilités. Elles seront des certitudes si nous ne réagissons pas. C'est pourquoi on peut donner dès maintenant une première réponse à la question de M. Debré.

Le danger d'une soumission totale de nos pays à des politiques étrangères existe en effet. On ne peut l'éviter qu'en appliquant précisément les mesures qui ont provoqué la question elle-même.

Toutefois, notre effort pour aboutir à un assainissement de ce qui est caduc et périmé est dicté, tout d'abord, par des raisons d'ordre intérieur : d'une part, la justice sociale, d'autre part, les exigences économiques elles-mêmes.

Cent millions des 300 millions d'Européens occidentaux vivent, en 1956, dans un état de pénurie, de famine même, et nous sommes impuissants à les aider.

Le problème de l'Italie du sud est insoluble dans le cadre purement national. Le « boom » actuel ne rassure aucun ouvrier dans aucun pays.

Ils jugent, avec raison, la base de leur bien-être assez faible.

Et ce bien-être, quand il existe, n'est-il pas acquis, dans plusieurs cas, dans des conditions de travail nettement insuffisantes ? Non ! Il n'est pas question d'« économisme » et de technocratie. Le grand changement que nous projetons devra tout d'abord faire justice au facteur humain.

Mais, ici, les intentions sont limitées par les possibilités.

Où en sommes-nous ?

Je n'ignore point que nos pays ont amélioré leur situation d'une manière spectaculaire au cours des dernières années.

En France, par exemple, la production a augmenté d'un tiers pendant les six dernières années. La France devient un véritable pays exportateur. Sa productivité de travail s'accroît très sensiblement ; le deuxième plan de modernisation, qui promet la réalisation d'autres progrès, est en pleine exécution.

Tout cela facilite infiniment l'établissement d'un marché commun et ne le rend pas superflu. Au contraire.

En ce moment encore, l'Europe importe chaque année pour 1.000 milliards de francs de denrées alimentaires. Cela signifie qu'elle se charge d'hypothèques étrangères du même montant.

En ce moment encore, nous restons largement en arrière, comparativement au développement américain et russe. Par rapport à 1938 (1938 = 100 %), la production industrielle s'élève : aux Etats-Unis à 260 % ; en U.R.S.S. à 250 % ; dans les pays européens de l'O.E.C.E. à 155 %.

Que sera l'avenir ? Ne nous y trompons pas, l'appareil de production actuel ne tardera pas à toucher son plafond.

L'appareil de production de l'avenir exigera des investissements gigantesques, une division du travail et une spécialisation qui débordera impérieusement les frontières nationales. Pensons aux matières plastiques, pensons à l'électronique, à l'automatisation ; pensons enfin à l'énergie thermonucléaire.

Ici, un rapport s'établit tout naturellement avec l'étude de mon ami M. Wigny, comme il

est constaté au chapitre III de son rapport et au paragraphe 38 du mien. L'Euratom est un « cas spécial » du problème du marché commun, cas qui se laisse pour quelque temps détacher et avancer, mais pas pour longtemps, puisque son isolement conduirait fatalement à sa stagnation.

Qui prononce le « A » de l'atome se lie au reste de l'alphabet, quoiqu'il ne soit pas forcé de prononcer toutes les lettres d'un seul coup !

Cependant, ce qui est admis pour l'énergie atomique, à savoir qu'aucun de nos pays n'est à même de la produire à lui seul, de la diriger, de l'appliquer et de la contrôler par ses seules forces, cet axiome vaut également pour les autres innovations révolutionnaires qui s'annoncent, qui sont déjà devenues des réalités ailleurs et au regard desquelles nous sommes donc déjà en retard.

Tout ceci nous amène à envisager très sérieusement le marché commun européen, conséquence inéluctable de ce processus d'interpénétration économique qui est déjà en marche.

Mais la leçon que nous avons tirée du rejet de la Communauté européenne de défense nous a été profitable, car nous savons désormais qu'il faut avoir le courage d'analyser très sincèrement, dès l'abord, les inconvénients des formules que nous proposons.

J'ose espérer qu'à cet égard surtout, mon rapport sera jugé réaliste et sincère. Peut-être même ai-je exagéré ces inconvénients, par crainte de les négliger. Vous trouverez aux paragraphes 9 à 25 du rapport un exposé des quinze principales objections que nous avons pu rassembler.

Reconnaissons franchement — et je demande surtout aux Européens convaincus de le reconnaître — qu'il ne suffit pas, pour passer au stade des réalisations, de la simple volonté politique qui constitue le mobile principal de notre action. Le paragraphe 31 de mon rapport contient d'ailleurs cet aveu.

J'ai affirmé que l'entreprise est souhaitable, je crois même l'avoir prouvé. Avec un peu de bonne volonté, il ne sera pas difficile d'admettre qu'une intégration aussi poussée est impossible dans le cadre de l'O.E.C.E., qui ne s'y prête guère. Il faut la concevoir dans le cadre d'une communauté qui, d'abord plus petite, est appelée à s'élargir autant que possible et aussi rapidement que possible.

Cette petite communauté des débuts couvre d'ailleurs un territoire de 160 millions d'habitants. Une fois admis que l'entreprise en vaut la peine, elle devient urgente et l'on ne peut se payer le luxe d'attendre vingt-cinq, ni même quinze années. On l'a déjà dit et ce n'est plus guère contesté.

Restent, monsieur le président, les questions décisives.

L'entreprise est-elle possible et quel sera le prix de sa réussite ?

C'est à cette question que répond le deuxième chapitre de mon rapport. Nous avons constaté — c'est une des caractéristiques de notre rapport — que l'on fait généralement une distinction entre intégration « positive » et intégration « négative », pour rejeter ensuite cette distinction.

Soit ! Mais l'intégration prétendument négative, l'abolition des frontières économiques, tant tarifaires que quantitatives, est une opération bien plus précaire : on ne sert aucun intérêt si l'on n'est pas pleinement conscient de ces difficultés.

Et c'est ici que nous répondons à l'objection avancée à l'encontre de cette intégration négative, en proposant le système dont nous avons exposé les techniques aux paragraphes 26 à 30 de notre rapport.

C'est précisément en établissant ce système, ce processus, que nous avons essayé de rejoindre les résultats du Comité intergouvernemental, sauf à reviser notre position dès que sera formulée la conclusion finale du Comité intergouvernemental. Je crois que cette dernière restriction est conforme au désir exprimé hier par M. le Président Spaak.

Cette remarque me donne l'occasion de souligner que mon rapport ne devrait, en aucune façon, être considéré comme un contre-projet aux propositions faites par le Comité intergouvernemental.

Il en va tout autrement. Les parlementaires ont pour devoir et vocation de définir les grandes lignes de la politique qu'ils désirent voir respecter. C'est ensuite aux gouvernements et à leurs experts qu'il appartient de veiller à l'exécution ou de la préparer. Enfin, les parlementaires doivent contrôler cette exécution.

Si vous pouviez vous mettre d'accord ici sur une certaine politique d'intégration, il faudrait

veiller à ce que ses grandes lignes soient respectées. C'est pourquoi il serait fort utile que les membres de l'Assemblée discutent le système que nous proposons, mes experts et moi-même : réduction progressive des tarifs sur la base d'un pourcentage déterminé, appliqué chaque année au tarif précédent, et ceci pour certains groupes de produits.

Ce système a l'avantage que son application n'entraînera pas des sacrifices croissants, puisque les réductions les plus importantes interviendront au début, à un moment où elles seront plus facilement supportables, et qu'elles iront en diminuant, de telle façon qu'au bout de dix ans la réduction annuelle de la charge globale, y compris les droits de douane, ne sera plus que de 1 %.

Deuxième question : que faudra-t-il payer pour l'entreprise ? Il existe des facteurs positifs et des facteurs négatifs, dont l'ensemble constituera le bilan de l'entreprise.

Tout d'abord, le renforcement de la concurrence aura des conséquences dans certaines industries et dans différents secteurs de l'agriculture ; répercussions variables suivant les pays et qu'il s'agit d'atténuer par des remèdes appropriés : en ce domaine, l'expérience de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier est très utile.

On propose, en premier lieu, de créer un fonds de réadaptation, alimenté par les pays participants. Ce fonds aura-t-il un caractère temporaire ou permanent ? C'est un point à envisager, si l'on ne se contente pas de l'adage qu'il n'y a que le provisoire qui dure.

Ce fonds aura l'affectation décrite à l'article 56 du Traité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, mais dans un domaine beaucoup plus large, et notamment dans celui de l'agriculture. L'activité de ce fonds devra se déployer dans deux sens : 1. une aide accordée à la main-d'œuvre ; 2. une aide pour l'assainissement des entreprises industrielles et agricoles, système qui a donné dans mon pays des résultats si spectaculaires.

L'intégration économique a essentiellement pour but d'assumer en commun la responsabilité des conséquences de la politique commune. C'est cette responsabilité commune qui rendra l'intégration si salutaire, notamment dans les régions moins favorisées de l'Europe.

Il est d'ailleurs remarquable qu'à la conférence gouvernementale pour la communauté politique européenne, qui eut lieu sous des auspices défavorables, les six délégations ne purent se mettre d'accord que sur deux points : d'abord sur le principe d'une modernisation tendant à une spécialisation rationnelle des productions ; ensuite sur la création d'un fonds qui « devrait faciliter la constitution progressive du marché commun en apportant son concours aux entreprises et à leur main-d'œuvre ».

A côté de ce fonds de réadaptation, on devra instituer un fonds d'investissements appelé à contribuer à la réalisation de la modernisation dont je viens de parler et qui est devenue d'une actualité capitale, maintenant qu'il s'agit de créer, en partant presque de zéro, l'appareil de production de l'avenir.

Ce sont surtout ces deux fonds et leur consistance qui détermineront le rythme du processus d'intégration qui pourra être achevé *grosso modo* en moins de quinze années, peut-être même en dix ans.

Ainsi que je l'ai écrit dans mon rapport, « il serait absurde de vouloir faire de l'intégration sans modifier le schéma de production dans les pays de la Communauté. Certaines industries devront se restreindre et même disparaître, d'autres devront prendre de l'extension ».

Je le répète, et je sais qu'on peut abuser de cette affirmation pour mener campagne contre l'Europe. Heureusement, voilà un abus facile à dénoncer.

En effet, en premier lieu, une stagnation n'est jamais concevable pour aucune des formes de la vie en société. Il y a toujours mouvement ou transformation, dans un sens ou dans l'autre.

En second lieu, l'alternative est simple : ou bien le processus de transformation se généralisera en Europe, comme nous le proposons ; ou bien l'Europe sera toujours davantage en perte de vitesse par rapport aux autres parties du monde, qui constituent en fait de grands marchés communs. Cette perte de vitesse ira croissant à mesure que la production intensive exigera plus d'investissements et elle sera proportionnée à notre incapacité de réunir les capitaux à investir.

Troisième argument : la modernisation et une meilleure division du travail conduiront à une expansion inouïe, à une politique d'industrialisa-

tion et de plein emploi inconnue jusqu'à nos jours.

Quatrième argument : la politique des « grands fonds » et toute la politique « positive » de l'instance administrative devront orienter cette expansion vers les objectifs les plus propres à favoriser notamment le facteur humain.

Cinquième argument : il importe de remarquer que, contrairement au développement dans la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, où la production est largement liée au sol et au sous-sol, l'établissement du marché commun généralisé provoquera un appel du capital vers des régions à bas salaires plutôt qu'un exode de travailleurs vers des centres fortement industrialisés.

Il en résultera une égalisation des salaires et des conditions de vie, d'importance primordiale. Dès le début, ce ne seront pas seulement les régions déjà bien développées — la Ruhr, le nord et l'est de la France, le nord de l'Italie — qui profiteront du développement nouveau, mais aussi et surtout les régions moins favorisées. Et ceci vaut autant pour l'industrie que pour l'agriculture.

Personne ne peut méconnaître l'importance humaine et politique de cette harmonisation économique et sociale.

Voici la conclusion irréfutable qui s'impose, et je demande à tous mes collègues de bien vouloir y réfléchir : les pays actuellement en butte à des difficultés commerciales et économiques, et qui craignent dès lors de voir ces difficultés devenir inextricables s'ils acceptent d'ouvrir leurs frontières, ces pays, dis-je, profiteront bien plus de la transformation généralisée que ceux qui sont exportateurs pour l'instant, c'est-à-dire qui, actuellement déjà, ont trouvé les moyens d'exporter, dès avant l'ouverture des frontières.

Pour Benelux, par exemple, la stabilité du marché commun sera certainement un grand bienfait.

Mais la prospérité de ces pays, déjà grande à l'heure actuelle, ne s'accroîtra peut-être pas à une allure aussi rapide.

En revanche, une grande partie de la France ira au devant d'une ère nouvelle et il en est de même de l'Italie méridionale.

C'est pourquoi il ne serait pas logique de considérer le marché commun comme un prix qu'il

faut payer pour avoir l'Euratom. Pour aucun de nos pays, le marché commun ne sera un prix à payer. Pour tous, il sera un bénéfice qu'ils pourront se partager.

Pas plus que le marché commun n'est un « préalable » pour l'Euratom, l'Euratom ne l'est pour le marché commun.

Mademoiselle, messieurs, certaines craintes que l'on pouvait avancer à l'encontre de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier ou de la Communauté européenne de défense ont maintenant disparu.

Dans la Communauté européenne de défense, on pouvait objecter le danger que l'un ou l'autre des partenaires n'accapare l'hégémonie. Dans la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, la prépondérance matérielle d'une des régions intéressées pouvait se discuter.

Dans le marché commun généralisé, toute discussion est exclue *a priori*.

Les statistiques invoquées prouvent qu'aucun des partenaires du marché commun n'exporte à lui seul plus d'un tiers des exportations globales.

L'infrastructure esquissée décide de la superstructure institutionnelle. Cette infrastructure une fois adoptée, le travail de votre sous-commission des questions institutionnelles ne sera pas trop difficile.

Il y aura un terrain bien déterminé comme dans la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, où le concours actif des gouvernements nationaux s'imposera partout où il sera question d'harmonisation ou de coordination de facteurs nationaux.

Plus que dans la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, qui reconnaît d'ailleurs ce principe dans l'article 86 du Traité, les Etats auront ensuite une fonction de *self government*, d'exécution d'obligations communautaires.

Dans tout ce mécanisme d'exécution — et j'attire toute votre attention sur ce point — les ministres nationaux agissent, bien entendu, en organe de la Communauté, donnant ainsi un nouvel exemple de ce phénomène curieux, caractéristique de notre période transitoire, que Georges Scelle désigne du nom de « dédoublement fonctionnel ».

Au demeurant, il faut constater, puisqu'un automatisme commercial provoquerait des catastrophes, qu'il faut bien créer une instance qui pense, qui agisse dans l'intérêt de la Communauté elle-même et qui ne soit responsable que vis-à-vis de la Communauté.

Cette tâche d'application ne peut être confiée à un juge. Un juge apprécie l'application selon les normes du droit ; il n'applique jamais.

Or, l'instance administrative et exécutive dont la création est impérieusement requise devra assumer une responsabilité propre vis-à-vis d'une Assemblée Commune agrandie.

Une Cour, qui pourrait être celle de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, veillera à l'exécution du Traité.

Il ne pourra, en effet, être question d'une vraie gestion gouvernementale que si l'on respecte ce qui constitue l'essentiel de mon rapport, à savoir que la distinction entre mesures négatives — suppression des restrictions — et mesures positives — intégration économique consécutive au marché commun — est inexacte.

Les mesures négatives — mon paragraphe 21 le mentionne — impliquent l'organisation et le financement de cours et d'écoles de formation professionnelle ; une politique d'émigration sagement dosée ; une politique de construction d'habitations ouvrières ; l'affectation de plusieurs milliards à une modernisation industrielle et agricole sans précédent.

Les mesures dites positives n'en forment que le complément. On les trouve énumérées au paragraphe 37 du rapport. Elles ont trait à l'industrie, à l'agriculture et à la politique financière et fiscale de la Communauté.

Je les ai classées d'une manière assez arbitraire en douze groupes, ce qui ne veut pas nécessairement dire que le nombre des ministres européens sera de douze.

Il n'est pas difficile d'indiquer, pour neuf des douze catégories, en tout cas, des analogies dans le Traité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, et de préparer, si l'on veut, douze articles qui définissent en ce domaine la tâche de l'instance centrale et celle des Etats membres.

Ce n'est pas encore fait, puisque je crains trop le malentendu funeste qu'entraînerait l'énoncia-

tion dans le traité lui-même d'une politique à suivre.

Le traité sera là pour indiquer les limites des compétences. Quant à la politique, elle devra être déterminée, au fur et à mesure que le marché commun et les institutions se développeront, par les organes politiques qui seront créés et non pas par nous.

Restent les limites du cadre général.

Les deux premiers points de l'énumération dont je viens de parler doivent garantir que le marché commun sera vraiment commun pour une durée indéterminée ou à très long terme.

Ceci veut dire qu'il ne sera pas possible de revenir sur le traité à conclure.

Les points suivants : plein emploi, amélioration des conditions de vie des travailleurs et responsabilité commune pour les régions sous-développées, constituent l'objectif social de l'œuvre commune. Ils fournissent la seule réponse morale au défi du communisme.

Les points f) à i) : modernisation ; exploitation rationnelle ; standardisation ; étude de la conjoncture, constituent non pas un programme, mais un inventaire des compétences en matière d'expansion économique ou, si vous préférez, d'égalisation, dans le sens du progrès, de la production commune.

Aussi, les pouvoirs à attribuer à l'instance centrale doivent-ils être conçus de façon analogue à ceux de la Haute Autorité, prévus aux articles 46, 47, 54, 55 et 56 de notre Traité.

Il reste enfin la politique financière et fiscale visée aux trois derniers points.

En matière de coordination des politiques monétaire et budgétaire, ainsi que dans la politique commerciale d'ensemble, pour ne plus parler de la politique sociale, le pouvoir de l'instance commune devra être sensiblement plus étendu que celui qui est attribué actuellement à la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

L'unification de l'impôt sur le chiffre d'affaires et des impôts indirects est essentielle pour parvenir à la suppression complète des barrières douanières et à une véritable abolition des frontières. C'est donc tout le système fiscal des pays membres qui est plus ou moins en cause.

C'est pourquoi la collaboration directe de nos gouvernements nationaux s'impose là comme une nécessité.

D'autre part, cette suppression n'est pas une condition de la mise en marche du système ; elle en est une conséquence qui se fera sentir progressivement.

Du point de vue technique, la suppression ne présente aucune difficulté, mais du point de vue fiscal elle en présente plusieurs.

Il serait très difficile pour certains pays de remplacer leurs impôts indirects par d'autres taxes, car il est peu probable que les populations accepteraient de telles charges, d'un caractère nettement anti-social.

Or, on constate précisément que tous les pays de la Communauté ont de plus en plus tendance à remplacer les impôts indirects par des impôts directs.

Voilà le champ d'action de la nouvelle communauté.

Il sera vaste ou il ne le sera pas. Mais quels risques faut-il envisager si ce champ d'action est vaste ?

Créera-t-on un « super-état ? » Ce serait contraire à l'idée même du fédéralisme, puisque « super-état » et fédération sont deux notions contradictoires.

A mon avis, il ne sera question, avec la création du marché commun, ni de l'un ni de l'autre. L'objectif du marché commun sera, pour tous ces points, lié au principe de subsidiarité.

On entreprendra la réalisation en commun uniquement de ce qui ne peut plus être effectué sur le plan national ou régional.

Ensuite, même dans les secteurs relevant de la Communauté, l'exécution se fera, dans plusieurs cas, sur le plan national par application du principe de la décentralisation.

Enfin, le traité — et ce sera surtout la Cour qui aura ici une tâche essentielle — assurera la protection directe des droits de tous les sujets de droit et en premier lieu des Etats membres.

Cette protection, à laquelle s'ajoute le fait que tous les Etats membres seront représentés tant à l'instance commune qu'au Conseil de Ministres

donne la réponse définitive à la question de M. Debré : dans une telle communauté, la soumission totale d'un pays à des politiques étrangères est exclue par définition.

Voilà la portée de ce que nous vous proposons d'adopter comme ligne directrice.

Il faut maintenant passer à la réalisation plutôt que de s'arrêter à un perfectionnisme préparatoire dont on ne sortirait jamais.

C'est pourquoi je salue la création du Comité d'Action pour les Etat-Unis d'Europe, dirigé par l'ancien président de la Haute Autorité, M. Jean Monnet.

C'est pourquoi j'ai suivi avec le plus grand intérêt, hier, le discours du Président Spaak.

Il me rappelle sa déclaration du mois d'octobre, devant le Conseil de l'Europe, annonçant une réunion des ministres des affaires étrangères pour les tout premiers jours de décembre, où le rapport de Bruxelles et notamment les options politiques qu'il propose, seraient examinés.

Cependant, par un instinct politique qui ne l'abandonne jamais, M. Spaak a ajouté à ce pronostic optimiste un conseil que voici : il faut pousser les gouvernements.

Oui, il faut les pousser vers un traité concret, divisé en étapes, en plans quinquennaux si l'on veut, où la première étape devra déjà donner un résultat spectaculaire, tout cela sans aucune voie de retour.

Voilà notre tâche, notre vocation, mademoiselle, messieurs.

En effet, nous nous sommes réunis ici pour pousser les gouvernements dans la seule direction encore ouverte pour l'Europe : vers la vraie libération. Il faut nous libérer des frontières qui séparent nos pays, il faut nous libérer des menaces qui pèsent sur notre civilisation, nous libérer de la misère et de la faim dont souffrent encore des milliers d'Européens; il faut donner la sécurité aux travailleurs, supprimer les contre temps conjoncturels; il faut libérer l'Europe d'un mode de production suranné, dont les coulages absorbent notre énergie, notre prospérité.

Ces possibilités, présentes pour la dernière fois sans doute, ont été pressenties par les grands Européens qui nous ont précédés.

J'ai été frappé par un discours prononcé par Jean Jaurès en 1905, il y a plus d'un demi-siècle, dans lequel il a démontré que l'intégration pouvait venir trop tard, comme elle était venue trop tard pour les Grecs, pour la Ligue achéenne que l'on voulait fonder sur deux principes : la démocratie à l'intérieur des cités et l'union, la fédération des cités entre elles.

Et l'orateur s'est exprimé ainsi : « Ce programme de démocratie et de fédéralisme que les Grecs ont adopté trop tard, nous le reprenons pour l'appliquer à l'Europe d'aujourd'hui, pour lui demander de créer la ligue européenne contre les barbaries subsistantes qui nous menacent, contre la misère, contre l'ignorance, contre les servitudes économiques, politiques et sociales ».

Aujourd'hui, un demi-siècle plus tard, cette menace, ces servitudes existent encore.

Il est grand temps d'adopter ce programme et de l'exécuter.

Il est bien tard. Il dépend uniquement de nous, mes chers collègues, qu'il ne soit pas trop tard.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. van der Goes van Naters pour son rapport.

Dans la discussion générale, je donne la parole à M. Pünder.

M. Pünder. — (A) Monsieur le président, mademoiselle, messieurs, je crois que nous garderons tous un souvenir inoubliable de l'ouverture solennelle de notre session de Bruxelles dans cette salle du Sénat, aux respectables traditions découlant de l'histoire de la Belgique; nous n'oublierons pas non plus les aimables paroles échangées entre le Président du Sénat belge et le Président de notre Assemblée. Les membres de celle-ci s'associent certainement de tout cœur aux remerciements que M. le Président Pella a exprimés pour l'accueil qu'elle a reçu ici.

Ainsi que M. Kreyssig l'a déjà dit, les représentants allemands tiennent tout particulièrement à le faire. Nous avons été heureux qu'en application de sa décision de tenir des sessions dans nos capitales, l'Assemblée Commune ait pu choisir en premier lieu précisément Bruxelles, la puissante capitale de nos voisins belges. Représentants loyaux d'une nouvelle Allemagne, nous sommes venus ici animés des sentiments les plus

sincères d'entente amicale, sans autre intention que celle de collaborer avec nos modestes moyens à la pacification et à l'unification de l'Europe sur une base réellement démocratique.

Hier après-midi, nous avons tous écouté avec le plus vif intérêt le rapport de M. le ministre Spaak. Beaucoup d'entre nous connaissent fort bien les efforts qu'il poursuit inlassablement, avant tout à Strasbourg, à la Maison de l'Europe, pour la réalisation d'une Europe unie. Son rapport a été long, mais, monsieur le ministre Spaak, rassurez-vous, il n'a certes pas été ennuyeux, comme par deux fois vous avez cru devoir en exprimer la crainte.

Votre rapport d'hier a été très utilement complété cet après-midi, tout d'abord par le tableau d'ensemble que M. Motz nous a brossé en sa qualité de président de notre Groupe de travail, et maintenant par le rapport extrêmement précieux et clair de M. van der Goes van Naters.

Je dis intentionnellement, monsieur le ministre Spaak, que votre rapport a été très utilement complété. En effet, contrairement à la crainte que vous avez exprimée hier à la fin de votre exposé, vous n'avez pas à redouter, à mon avis, que notre Assemblée veuille suivre d'autres voies que celles du Conseil de ministres; nous conjurons naturellement tous nos efforts, comme nous l'avons fait dans le passé. Nous pensions cependant qu'il serait très utile que les experts des gouvernements et ensuite le Conseil de ministres des Six étudient attentivement les rapports écrits et verbaux de nos rapporteurs — nous venons de recevoir un de ces rapports et il est très impressionnant — ainsi que le compte rendu de nos débats qui s'étendent sur plusieurs jours.

Je viens de dire qu'une telle collaboration étroite entre le Conseil de ministres et notre Assemblée a déjà existé dans le passé. Au cours de votre intervention d'hier, j'ai relevé avec une vive satisfaction monsieur le ministre Spaak, que vous avez très fortement souligné le rapport intime — notre président en a déjà parlé — qui existe entre les directives de la résolution du 2 décembre 1954, qui a eu pour point de départ l'heureuse initiative de notre ami français M. Teitgen, et les résolutions de la Conférence de Messine. Comme vous l'avez dit, monsieur le ministre, en adoptant sa résolution du 2 décembre 1954, notre Assemblée a joué le rôle de marraine à Messine et elle doit persévérer dans ce rôle.

L'Assemblée Commune ne se dérobera certainement pas à l'appel de la collaboration que lui a adressé M. le ministre Spaak. J'espère qu'après-demain, à la fin de notre session, elle pourra exprimer ce désir de collaboration et son accord de principe dans une résolution qui devrait, si possible, être adoptée à l'unanimité.

Pour un autre motif encore, il importerait que nous agissions ainsi. En effet, je rappelle que si nous devons nous séparer après-demain soir, l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe se réunira à Strasbourg exactement un mois plus tard, à savoir le 16 avril prochain. Elle s'occupera naturellement aussi des plans d'intégration de l'Europe et examinera de très près la contribution que nous aurons apportée ici, à Bruxelles, un mois auparavant, à la solution de ce problème.

Pour le moment, il me semble que nous ferions bien de ne pas discuter en détail le plan d'ensemble, car le projet élaboré par les experts des gouvernements n'est pas encore assez concret. Au stade actuel, je désire m'en tenir à quelques observations de principe. Je ne voudrais pas non plus me prononcer dès maintenant sur la solution possible des problèmes de l'énergie et ceux de l'atome, préférant m'en remettre pour cela à l'un ou l'autre de mes amis politiques.

Je suis en tout cas heureux de constater que l'Assemblée désire consacrer la première partie de la discussion au rapport de M. van der Goes van Naters sur le marché commun et n'entend aborder qu'au cours de la deuxième partie de la discussion le rapport de M. Wiggy sur les problèmes de l'énergie, notamment de l'énergie nucléaire. Il me semble pouvoir en conclure que, quelles que soient l'importance et l'urgence de la solution du problème nucléaire, l'Assemblée estime qu'il faut s'attacher en premier lieu à cette grande tâche qu'est la création d'un marché européen s'étendant à toutes les ressources; envisagé sous cet angle, le problème nucléaire ne concerne qu'un secteur de ce marché.

Le rapport de M. van der Goes van Naters et le rapport d'ensemble de M. le président Motz, d'une part, ainsi que les explications de M. le ministre Spaak, d'autre part, font apparaître l'unanimité avec laquelle on s'efforce maintenant de réaliser l'unification de l'Europe par la voie économique, c'est-à-dire par la création d'un marché commun.

M. van der Goes van Naters a montré d'une manière particulièrement saisissante — dans son

rapport et par les compléments qu'il vient d'y apporter — qu'avec les années la notion d'intégration économique s'est transformée et élargie et qu'aujourd'hui, pour nos fins politiques, les expressions « intégration de l'Europe » et « marché commun » peuvent être employées indifféremment, car elles sont devenues synonymes.

J'attache encore une valeur toute particulière au travail de M. van der Goes van Naters parce qu'il a examiné de très près les nombreux arguments — une quinzaine, je crois, sinon davantage — qui ont été avancés contre son vaste plan et qu'il les a refutés d'une manière pertinente.

Aux termes du rapport que M. Spaak nous a présenté hier, on s'efforce d'atteindre cette intégration de l'Europe ou cette création d'un marché commun général par l'institution d'une union douanière. Bien que cette décision doive être définitive, nous avons entendu que les experts gouvernementaux prévoient — et ils ont manifestement d'excellentes raisons de le faire — une période transitoire relativement longue, de douze ans environ, et pour cette période de transition un très grand nombre de clauses de sauvegarde dans des cas particuliers. La constitution d'un fonds d'investissements, qui sera évidemment très considérable, devra assurer la réalisation progressive du plan d'ensemble.

M. Spaak a eu raison de déclarer que la création des institutions destinées à assurer et à porter tout l'édifice constitue peut-être le problème le plus important que le plan d'ensemble fait surgir. D'après les expériences que nous avons déjà faites, on se heurtera certainement ici à de nombreuses difficultés.

M. Spaak a montré très clairement hier que, si l'on veut donner à ce vaste plan européen une grande souplesse qui permette d'éviter autant que possible des rigueurs injustes, il faut également en tirer les conséquences et ne pas se cacher que le rôle des institutions n'en devient que plus important.

Les hommes politiques devraient pour l'instant, dit-il, et c'est également mon avis, s'occuper aussi peu que possible de la fameuse controverse « international ou supranational ? » car cela ne ferait qu'accroître les difficultés d'ordre politique. Les juristes pourront étudier plus tard la question.

Mes amis politiques ont déjà approuvé, à Strasbourg, il y a des années, en plein accord

aussi avec M. le ministre Spaak, le principe des compétences limitées mais concrètes. De même, nous sommes convaincus également aujourd'hui que le plan d'ensemble ne saurait être réalisé à moins que des compétences nettement définies ne soient attribuées aux institutions envisagées, avant tout à la nouvelle « Commission européenne ».

J'ai éprouvé une satisfaction toute particulière en entendant hier M. Spaak faire état de la collaboration active de la Haute Autorité, à laquelle il n'a pas ménagé ses éloges. Il a souligné que, sans cette précieuse collaboration, les experts des gouvernements n'auraient guère pu mener à bien leur travail. Bien que, pour le moment, la Haute Autorité ne possède pas de compétence directe, je serais cependant heureux — si je peux me permettre de formuler ce souhait — qu'à la suite de cette mention élogieuse de M. Spaak, M. le président de la Haute Autorité veuille bien prendre également la parole au cours de nos débats.

Les renseignements que M. le ministre Spaak nous a donnés hier sur les délais prévus présentent également pour nous un intérêt particulier. Nous ne voulons pas formuler de reproches — M. van der Goes van Naters l'a également dit tout à l'heure — parce que le travail a été terminé beaucoup plus tard qu'il avait été prévu tout d'abord. Nous autres partisans de l'Europe, nous avons déjà éprouvé tant de déceptions et sommes tellement habitués à attendre que nous ferons volontiers une fois de plus preuve de patience.

Au cours des séances qui auront lieu du 18 au 20 avril, et comme M. le ministre Spaak en a exprimé hier l'espoir, le rapport d'ensemble des six chefs de délégation doit être arrêté et adopté à l'unanimité, puis transmis aux six gouvernements.

Dès le mois de mai, les six gouvernements commencent leurs échanges de vues sur ce grand travail de leurs experts. Puisse-t-il être de bon augure que ces conversations décisives entre les gouvernements auront lieu en ce beau mois printanier !

La gravité, pour ne pas dire le pessimisme des déclarations que M. Spaak a faites hier en terminant son discours d'une heure et demie était, à mon avis, parfaitement justifiée. En effet, le monde occidental ne pourrait guère supporter un deuxième échec dans la lutte pour l'unification de l'Europe.

Pour tout esprit clairvoyant, il est hors de doute, ainsi que M. le président Pella l'a dit hier d'une manière saisissante, que l'heure d'agir a sonné depuis longtemps pour les peuples de l'Europe et, mademoiselle, messieurs, par conséquent aussi pour nous. Bien que l'union d'une Europe pacifiée s'impose avec une urgence croissante, le passé récent ne nous a apporté en somme que des déceptions.

Ainsi que vous l'avez dit hier, monsieur le ministre Spaak, en terminant votre discours, il n'est pas encore trop tard. Mais il faut que nous ayons tous le courage d'agir. Espérons qu'à la fin de cette importante session de Bruxelles, le monde entier apercevra la ferme volonté de notre Assemblée de collaborer à cette œuvre !

(Applaudissements.)

(M. Vixseboxse remplace M. Pella au fauteuil de la Présidence.)

PRESIDENCE DE M. VIXSEBOXSE

Vice-président

M. le Président. — La parole est à M. Nederhorst.

M. Nederhorst. — (N) Monsieur le président, c'est avec un grand intérêt et une particulière satisfaction que j'ai pris connaissance du rapport de mon ami politique et personnel, M. van der Goes van Naters, ainsi que de l'introduction qu'il a présentée ce matin.

Et comme j'éprouve de l'estime pour le rapporteur, je ne suivrai pas le mauvais exemple qu'il a donné en présentant son rapport : je ferai mes remarques en néerlandais, puisque c'est là ma langue maternelle et, d'autre part, une des langues officielles de la Communauté.

Bien que parlant en néerlandais, monsieur le président, je crois pouvoir prendre la parole au nom de mes amis politiques.

Le groupe socialiste s'est demandé tout d'abord si le débat que nous avons ici cet après-midi n'est pas prématuré. En effet, rien n'est encore décidé au sujet du marché commun et de l'Euratom.

Les gouvernements n'ont pas encore entamé les pourparlers à cet égard et nous nous trouvons en face d'une difficulté : en se prononçant dans un sens ou dans un autre, l'Assemblée

risque peut-être de rendre les négociations plus difficiles au lieu de les faciliter.

Monsieur le président, mes amis politiques et moi-même désirons en tout cas éviter de compliquer les pourparlers. Cela veut dire que nous ne nous prononcerons que sur les principes généraux et qu'à ce stade du début nous n'entrerons pas dans les détails, ceux-ci pouvant susciter des complications particulières.

Puisque nous voulons parler des principes généraux, le rapport de M. van der Goes van Naters nous offre, me semble-t-il, un point de départ très utile.

Notre première question sera la suivante : que voulons-nous dire lorsque nous parlons de l'intégration économique ?

Tentant de répondre à cette question dans son rapport, M. van der Goes van Naters s'est référé à une définition que l'O.E.C.E. a donnée de la notion d'intégration économique.

Au paragraphe 1 de son rapport, il donne de cette notion, en suivant l'O.E.C.E., la description suivante : « accroître les échanges commerciaux, réduire progressivement les obstacles auxquels se heurte le commerce ». Plus loin, M. van der Goes van Naters ajoute que, lors des conférences de Luxembourg, on a défini cette notion d'une manière plus positive : « la libre circulation des marchandises, des capitaux, des personnes et des services », tandis que l'on introduisait la formule négative : « la constitution d'un marché commun européen, exclusif de tout droit de douane et de toute restriction quantitative ».

En résumé, voici ce que j'aperçois comme éléments de cette définition de l'intégration économique : tout d'abord l'intensification des échanges commerciaux, puis la suppression des obstacles auxquels se heurtent les échanges, ensuite la libre circulation des biens, des capitaux, des personnes et des services et, enfin, la suppression des droits de douane et des restrictions quantitatives.

Monsieur le président, il me semble que c'est là une définition bien mince de la notion d'intégration économique; ce que l'on nous présente ici comme intégration économique se réduit en fait à la liberté des échanges commerciaux, à l'existence d'un marché libre.

Or, monsieur le président, mes amis politiques et moi-même, sommes d'avis qu'il y a une dif-

férence importante, essentielle même, entre un marché libre et un marché intégré. Le marché libre répond certes à une nécessité absolue si l'on veut réaliser un marché intégré, mais celui-ci comporte davantage.

Nous ne voyons certes pas dans le cas du Benelux l'exemple d'un marché intégré; nous y voyons une étape importante vers un marché libre.

Dès lors, monsieur le président, en quoi consiste la différence entre un marché libre et un marché intégré ?

Selon nous, cette différence tient à trois caractéristiques essentielles. Pour qu'il y ait un marché intégré, il faut en premier lieu harmoniser les politiques économique, sociale, monétaire et fiscale; en deuxième lieu, il faut assumer en commun la responsabilité des conséquences découlant de ce marché dans le domaine social; en troisième lieu, et ceci constitue une caractéristique absolument essentielle, il faut créer une autorité nouvelle et la pourvoir des compétences nécessaires pour l'exécution de certaines tâches qui devront être définies de plus près.

Il me sera permis de dire deux mots de chacune des trois caractéristiques essentielles de l'intégration.

En premier lieu, je parlerai de l'harmonisation des politiques économique, monétaire et fiscale. A cet égard, je me félicite de trouver dans le rapport de M. van der Goes van Naters des points de contact lorsqu'au paragraphe 37 il énumère un certain nombre d'éléments importants pour la création du marché. En effet, je trouve dans cette liste, au point i) : établissement d'un institut commun de la conjoncture; au point j) : politiques monétaire et budgétaire coordonnées; au point l) : unification de l'impôt sur le chiffre d'affaires et des accises.

Telles sont, monsieur le président, les caractéristiques essentielles de la coordination des politiques économique, monétaire et fiscale. Et il me semble que c'est là un des points qui, dans les pourparlers relatifs au marché commun, ne devront pas être négligés.

Une deuxième caractéristique de l'intégration réside dans la volonté de supporter en commun les conséquences qu'entraînera pour tous la libération du marché commun.

A cet égard, j'ai cru apercevoir dans le discours de M. van der Goes van Naters un point

de contact : c'est lorsqu'il a dit que l'essence de l'intégration économique réside dans le fait que la responsabilité des conséquences d'une politique commune est acceptée en commun.

Monsieur le président, dans cette question des conséquences qu'il s'agit de supporter en commun, c'est évidemment au problème de la réadaptation que nous songeons en premier lieu.

Cela m'amène à poser une question à M. Spaak, soucieux que je suis de me faire une idée plus précise de la direction dans laquelle s'oriente la pensée du Comité et de son président sur ce point.

Il va sans dire que le comité des experts s'est occupé de la réadaptation. Mais — et voici ma question — lorsqu'on parle de la réadaptation, pense-t-on qu'elle doit se limiter strictement aux conséquences qu'entraîne l'instauration d'un marché commun ou bien est-on disposé à donner à cette réadaptation un sens un peu plus large ?

Monsieur le président, nous savons qu'à la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier nous avons adopté au sujet de la réadaptation un point de vue restrictif, en ce sens que les mesures de réadaptation n'entrent en ligne de compte que pour les difficultés qui sont une conséquence de l'instauration du marché commun.

Or, lorsque nous nous demandons si nous sommes en présence de difficultés provenant de la structure de l'économie comme telle, nous savons fort bien qu'il est particulièrement difficile de répondre à cette question. Et il sera d'autant plus difficile d'y répondre que nous nous éloignerons du moment où le marché a été ouvert.

Quand nous parlons d'un marché européen commun et d'un marché européen intégré, dont les éléments, selon moi, sont une politique économique et monétaire commune ou tout au moins une politique économique et monétaire harmonisée, il me semble que nous pouvons également concevoir des mesures de réadaptation en vue de faire face aux conséquences d'un renversement de la conjoncture ou de modifications structurelles survenues dans la vie économique.

Ce dernier point est étroitement lié à la création éventuelle d'un fonds d'investissements, dont l'intervention sera nécessaire afin de procéder aux modifications structurelles requises

lorsque la situation économique aura changé. Nous estimons que, si ce dernier point revêt une importance considérable, c'est précisément parce que nous voulons éviter que la libération du marché engendre en Europe une évolution telle que des pays prospères puissent devenir encore plus prospères, tandis que les régions retardées verraient s'accroître leur retard.

De même qu'à mes amis politiques, il me paraît que, lorsque nous parlons de réadaptation dans le cadre du marché commun, nous ne devons pas suivre l'exemple du Traité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et limiter strictement cette réadaptation aux conséquences du marché; au contraire, il nous faut examiner si d'autres difficultés surgissant dans le cadre de la Communauté ne devraient pas également entrer en ligne de compte pour l'aide à la réadaptation.

M. Spaak me rendrait un service tout particulier s'il pouvait me fournir des précisions supplémentaires à cet égard.

Monsieur le président, j'en arrive maintenant à la troisième caractéristique essentielle d'un marché intégré, à savoir la création d'un organe central pouvant exercer des attributions nouvelles. J'entrerai dans quelques détails sur ce point.

Il ne me faut pas perdre de vue que la libération des échanges commerciaux peut être comparée à un désarmement unilatéral, non pas sous la forme d'une renonciation à des armes militaires, mais dans le sens d'un abandon des armes économiques dont un gouvernement national dispose pour assurer sur son territoire la protection de certains investissements et de certaines possibilités d'emploi.

Nous avons constaté dans le passé que, lorsque des difficultés surgissent dans l'économie et que le marché intérieur risque d'être housculé inopinément par des produits à bon marché provenant de l'étranger, les gouvernements nationaux recourent très souvent au moyen de protection que représentent les droits d'entrée et les restrictions des échanges commerciaux, afin d'amortir les brusques répercussions de cette situation et de protéger l'emploi et les investissements sur le plan national.

Monsieur le président, nous pouvons tous être d'avis que, pour protéger l'économie, ce sont là de mauvaises armes, nous pouvons également être convaincus que ce sont là des armes abso-

lument surannées; mais il n'en reste pas moins que ce sont des armes par lesquelles on peut esquiver certains contrecoups dans l'économie.

Cet organe central doit pouvoir décider; mais, à mon avis et de l'avis de mes amis politiques, « décider » et « prendre des décisions à l'unanimité » sont deux principes contradictoires.

Du moment que l'on estime devoir créer un organe ne pouvant fonctionner que lorsqu'il y a unanimité, cela signifie que l'on se réclame du principe politique du « dead lock ». Cela signifie que la plus haute sagesse politique consiste, faute d'unanimité, à ne pas prendre de décision. Et c'est ainsi que l'on croit pouvoir résoudre les problèmes extrêmement urgents qui se posent en Europe ?

Il me semble donc qu'en dehors de tout parti pris, on doit parvenir nécessairement, par les simples voies de la logique et des conclusions découlant de principes admis une fois pour toutes, aux conséquences que je viens de tirer.

Lorsque nous demandons aux gouvernements nationaux de renoncer à ces armes en libérant les échanges commerciaux, nous ne pouvons pas nous borner à formuler uniquement cette demande négative. N'oublions pas que, s'ils accèdent à ce désir, il se créera un vide et qu'il sera extrêmement difficile, sinon impossible, à un gouvernement national de renoncer purement et simplement au seul moyen dont il dispose, si mauvais soit-il. On ne saurait exiger d'un gouvernement national qu'il abandonne ce moyen, alors qu'aucune possibilité ne lui serait offerte de protéger à un autre niveau les investissements et l'emploi contre des changements subits de la conjoncture ou de la structure de l'économie.

Cela veut dire, en d'autres termes, monsieur le président, que la caractéristique essentielle de l'intégration, l'instauration du marché commun, doit aller de pair avec le transfert d'attributions à un organisme situé à un niveau élevé et pouvant exercer une partie des attributions que les gouvernements nationaux détenaient auparavant dans le domaine en question.

Monsieur le président, si nous voulons bâtir une Europe nouvelle sous la forme d'un marché commun, il doit être bien entendu dès les débuts — telle est l'opinion de mes amis politiques et la mienne — que cette Europe nouvelle ne doit pas devenir une unité autarcique.

Aussi faut-il qu'à l'égard des pays tiers nous ne choisissons pas la voie la plus facile, celle

qui consisterait à prendre simplement pour point de départ les droits d'importation les plus élevés appliqués dans un pays déterminé, les autres pays s'alignant sur ceux-ci. Nous sommes résolument adversaires de cette solution de facilité.

Mais nous sommes tout autant adversaires de la voie la plus difficile, c'est-à-dire de celle qui consisterait à s'aligner non pas sur les droits les plus élevés, mais sur les droits les plus bas. Il se peut qu'en dernière analyse cette voie soit la plus souhaitable, mais dans les circonstances actuelles elles grèverait dès le début la nouvelle communauté d'une énorme hypothèque et l'on peut se demander si la communauté serait en mesure de la supporter.

C'est pourquoi il me semble que ce que M. Spaak a dit dans son exposé représente une solution acceptable dans ses lignes générales, à savoir que nous devons nous efforcer de trouver un point de contact avec les procédures qui sont possibles et admissibles à cet égard dans le cadre du G.A.T.T.

Monsieur le président, j'en arrive maintenant à un autre point important : le rapport entre l'intégration économique et l'intégration sociale.

Mes amis politiques et moi-même avons été frappés de constater que, dans les pourparlers très intéressants qui ont eu lieu à Bruxelles, il n'a été voué en général que fort peu d'attention aux problèmes sociaux; ou, si on leur a consacré quelque attention, nous n'avons, en tout cas, été renseignés que très sommairement sur ces questions.

Or, pour ce qui est du rapport entre l'intégration économique et l'intégration sociale, nous avons l'exemple du Traité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Vous vous souvenez que, dans ce Traité, l'on était parti de l'idée que, si l'on parvenait à l'intégration économique, celle-ci entraînerait pour ainsi dire automatiquement — je le souligne : automatiquement — un relèvement du niveau social, du niveau de vie des travailleurs et des consommateurs. Telle est d'ailleurs la raison pour laquelle le Traité ne dit pas grand-chose des possibilités et des mesures de nature sociale.

Je dois le dire en toute sincérité : mes amis politiques et moi-même, nous éprouvons une certaine crainte que cette même méthode ne soit suivie quand on parlera de réaliser un marché intégré en Europe.

Nous estimons que cette méthode n'est pas la bonne. En ce qui concerne la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, il pouvait encore y avoir quelque raison d'agir de la sorte ; si nous avons donné à la Haute Autorité certaines attributions sur le plan social, des difficultés particulières auraient surgi dans d'autres secteurs de la vie économique, et c'est pourquoi nous nous sommes abstenus d'intervenir dans le plan social.

Monsieur le président, pareille attitude pouvait peut-être avoir sa raison d'être à la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier ; mais si nous avons un marché commun englobant tous les secteurs, il nous semble que cette réserve à l'égard des problèmes sociaux n'est plus justifiée.

Ici, nous avons affaire — si je puis me servir de cette expression — à l'aspect humain de l'intégration.

Déjà maintenant, après cinq ans, nous éprouvons des difficultés au sein de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. Les travailleurs de la Communauté ont les meilleures raisons de se demander où sont les améliorations tangibles sur le plan social. Nous assistons à une intensification des échanges commerciaux ainsi qu'à la libération du marché. Nous voyons aussi que la position économique et financière des entreprises de la Communauté s'améliore d'une manière qui n'est pas négligeable. Mais ce que nous ne voyons pas, c'est un relèvement manifeste, un relèvement visible du bien-être social des peuples de l'Europe et, en particulier, de celui des travailleurs de la Communauté.

Monsieur le président, je citerai à cet égard l'exemple historique d'une communauté nationale.

Nous avons connu exactement les mêmes problèmes à l'intérieur des Etats nationaux. Au dix-neuvième siècle, les conceptions que nous avons à cet égard nous avaient amenés à dire : Faisons en sorte que la situation économique du pays s'améliore autant que possible et les progrès nécessaires se réaliseront également dans le domaine social. Cette conception a suscité une réaction au dix-neuvième siècle, qui a pris la forme d'un mouvement que l'on a appelé, avec une pointe de malice, le mouvement des socialistes de la chaire.

En Allemagne, ce sont Adolf Wagner et ses disciples qui, partant de cette idée, ont souligné énergiquement le fait que ce relèvement ne s'ac-

complissait pas automatiquement, mais qu'il appartenait à l'Etat de faire en sorte que les progrès réalisés sur le plan économique se répercutent sur le plan social.

C'est de là qu'est né, à l'époque, le système de la législation sociale avec toutes ses implications.

Or, nous nous demandons, mes amis politiques et moi-même, si nous ne sommes pas en présence d'une évolution absolument semblable dans le cadre plus large de l'Europe et si nous ne nous sommes pas approchés, ici encore, du moment crucial où nous aurons à nous poser cette même question : est-il bien exact que les progrès que nous réalisons sur le plan économique se traduisent nécessairement, grâce au libre jeu des forces sociales, par des progrès sociaux dont les masses populaires sont appelées à bénéficier ?

Ne faut-il pas donner à l'autorité européenne des attributions plus directes afin de favoriser le réveil social également par des mesures législatives, de telle manière que le niveau social puisse être directement relevé ?

Ces problèmes, monsieur le président, je ne les ai pas vu traiter, jusqu'à présent, dans les rapports sur les discussions de Messine et de Bruxelles. Au contraire, j'ai constamment l'impression qu'à cet égard on se met à l'œuvre en suivant la méthode de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Une fois de plus, j'attire votre attention sur le fait qu'à la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier nous nous débattons également avec ce problème et que nous ne pouvons pas non plus l'éluider ici.

C'est pourquoi il est de toute importance que ce rapport entre l'intégration économique et l'intégration sociale soit souligné très nettement dans notre Assemblée. Si l'on veut réaliser en Europe l'intégration économique sous la forme d'un marché libre et d'échanges commerciaux libres en conférant des attributions et en harmonisant la politique économique, il faut réellement se demander s'il ne convient pas d'attribuer en même temps des compétences dans le domaine social.

Ainsi arrivons-nous tout naturellement, monsieur le président, à l'harmonisation de la législation sociale et de la politique sociale.

Cette harmonisation de la politique sociale est une question extrêmement importante, mais

j'ai parfois l'impression qu'on la considère trop sous l'angle de l'harmonisation des salaires et pas assez sous celui de l'harmonisation des autres conditions de travail.

Monsieur le président, je ne vois pas bien comment nous pourrions parvenir rapidement à une solution en matière d'harmonisation des salaires en Europe.

A cet égard, les conceptions varient énormément dans les différentes organisations sociales de nos pays. Il est des pays où l'on admet le principe suivant lequel l'Etat doit pouvoir intervenir dans la formation des salaires. Dans d'autres pays, on incline à penser que le gouvernement doit absolument s'abstenir d'intervenir dans cette formation des salaires, celle-ci devant être réglée par voie de libres négociations entre employeurs et travailleurs.

Si l'on accepte ce dernier point de vue, on ne peut qu'espérer qu'en matière d'harmonisation de la formation des salaires, les organisations sociales parviennent, par la voie de négociations, à rapprocher les uns des autres les différents niveaux de salaires. Mais je ne vois pas en quoi il y aurait là une tâche immédiate pour un nouvel organe qu'il faudrait créer; c'est là une question qui relève exclusivement des organisations sociales.

Par contre, il en va tout différemment des autres conditions de travail, comme la durée du travail et la réglementation des congés; et même en matière d'assurances sociales, il s'agit de mesures qui sont arrêtées par voie législatives dans les différents pays.

J'en arrive ainsi à un point que je viens de mentionner : le problème de l'harmonisation de ces mesures législatives nationales. Il s'agit de savoir si, à la longue, nous ne devons pas arriver à une sorte de législation européenne en ce domaine.

Monsieur le président, le rapporteur a eu raison de s'attacher à l'étude du problème de l'alignement du niveau des salaires dans les différents pays.

Je crois que ses arguments sont pertinents et nous devons admettre que, sur le plan national également, si l'on s'en remet entièrement aux négociations entre employeurs et travailleurs pour la formation des salaires, le niveau des salaires présente de grandes différences selon les diverses industries et les différents secteurs

économiques. Nous devons cependant reconnaître que certains de ces écarts sont raisonnables en soi, qu'il se peut qu'ils ne dépendent pas uniquement du coût de la vie, mais qu'ils soient également dus à des différences dans la productivité.

Il me semble toutefois que, lorsque nous parlons d'ajuster les salaires, nous apercevons encore un autre élément important qui est inséparable de ce problème : en l'absence d'une intégration monétaire rigoureuse, il est impossible d'aligner parfaitement le niveau des salaires. En d'autres termes, aussi longtemps qu'un des six pays peut encore pratiquer une politique monétaire qui, par exemple, rend possible une inflation, aligner les salaires équivaldrait à exporter vers d'autres pays le danger d'inflation.

Un alignement des salaires qui n'irait pas de pair avec une politique monétaire uniforme risquerait de provoquer un développement inflationniste très fort qui pourrait s'amorcer dans un pays déterminé et s'étendre comme une tache d'huile sur toute la communauté.

J'arrive à la fin de mes considérations et ne ferai plus qu'une remarque d'ordre général sur la procédure suivie dans l'examen de nos problèmes.

Mes amis politiques et moi-même avons remarqué que, lorsque l'on parle de la réalisation de l'unité européenne, on a de toutes parts très fortement tendance à poser des conditions absolues. A cet égard, le mot français « préalable » a pris une signification très scabreuse dans toutes les négociations entreprises en ce domaine, dans le cadre de l'unification de l'Europe.

Tantôt, c'est l'harmonisation des charges sociales qui est posée en condition absolue de tout progrès; tantôt ce sont les tarifs du Benelux qui le sont; le jour viendra peut-être où la canalisation de la Moselle sera érigée en « préalable » à la réalisation de l'unité européenne.

Monsieur le président, mes amis politiques et moi-même pensons que le « préalable » constitue la menace la plus sérieuse qui pèse sur l'unité de l'Europe. Il se peut que plus tard — nous espérons cependant qu'il n'en sera rien — l'histoire constate que l'Europe a échoué à cause du « préalable ».

Il faut donc être extrêmement prudent lorsqu'on prononce le mot « préalable » et lorsqu'on pose une condition absolue, en quelque domaine que ce soit. En tant qu'Européens, nous devons

avoir confiance dans l'évolution et dans la force de nos propres idées.

On parle aussi volontiers de la « force des choses ». Un facteur qui, aujourd'hui, n'apparaît pas nécessairement à l'intégration, pourra sembler demain, lorsque l'intégration aura été mise en train, une conséquence inévitable. Il se peut que ce sur quoi nous ne pouvons pas pour le moment nous mettre d'accord en théorie apparaisse bientôt, dans la pratique, absolument nécessaire à tout progrès ultérieur.

C'est pourquoi, mes amis politiques et moi-même, nous souhaitons à M. Spaak qu'il ne trouve pas de « préalables » sur son chemin et que, s'il devait pourtant y en avoir, il sache les surmonter par la force de ses convictions européennes.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. le Président. — La parole est à M. Mutter.

M. Mutter. — Monsieur le président, mon intervention comprendra deux parties.

Tout d'abord, je répondrai à une attaque plus ou moins directe de l'orateur qui m'a précédé et qui a parlé de « la question des préalables ». Sur ce terrain, je serai obligé, et je m'en excuse, de me placer sur le plan national.

La deuxième partie de ma courte intervention portera sur une question essentielle dans les circonstances présentes : le problème de l'automatisation.

Monsieur le président, mes chers collègues, vous avez pu lire, dans le rapport de M. van der Goes van Naters, sous le n° 19, l'observation suivante qui s'adresse particulièrement à la France :

« Commençons par un argument que l'on invoque beaucoup, surtout en France : celui des charges sociales. Les charges sociales sont considérées comme une phase d'une évolution sociale sur laquelle on entend bien ne plus revenir, en supposant même que ce fût politiquement possible. Quand il s'agit de choisir entre « justice sociale » et « intégration », on choisit la « justice sociale ».

A l'appui de cette observation, l'honorable rapporteur dresse un tableau dont les colonnes

impaires indiquent les charges sociales en % du salaire horaire, et les colonnes paires les frais globaux de main-d'œuvre en dollars.

Dans la présentation de son tableau, l'honorable rapporteur indique qu'il a choisi « à dessein » quelques industries.

Je suppose qu'il a voulu dire qu'il a choisi ces industries « à titre d'exemple », sinon on ne comprendrait pas à quoi correspond ce « dessein » — à moins qu'il n'ait intentionnellement choisi les industries où la moyenne est la plus favorable à sa thèse.

A l'orateur qui m'a précédé, M. Nederhorst, je répondrai que ce n'est pas nous qui avons posé ce « préalable ». Nous ne l'avons jamais fait.

Ce n'est pas la France non plus, monsieur van der Goes van Naters, qui a déclaré avoir à choisir entre la justice sociale et l'intégration.

Personnellement — et je crois pouvoir parler au nom de tous mes collègues français — je pense que l'intégration peut parfaitement se faire parallèlement à la justice sociale au niveau le plus élevé.

Pourquoi vouloir nous imputer l'intention d'imposer un préalable ? Pourquoi ce choix ? Il n'en a jamais été question. Pourquoi, dans ces conditions, en parler dans votre rapport ?

J'ai entendu M. Spaak souhaiter ne pas rencontrer de préalable sur sa route.

Il ne s'agit pas ici d'un préalable, mais d'une réalité !

Nous sommes ici des représentants de six pays. J'ai eu moi-même l'honneur d'être chargé par le Conseil de l'Europe des rapports avec l'Organisation Internationale du Travail. J'ai fait alors une constatation qui m'a surpris.

Les représentants qualifiés de nos six gouvernements ont, depuis des années, signé des conventions d'ordre social sous les auspices du Bureau International du Travail. Mandatés officiellement par leurs gouvernements, ils ont donné leur signature.

Or, lorsque nous avons demandé au Conseil de l'Europe de nous fournir le tableau des conventions internationales, nous avons constaté qu'en face de certains noms de pays, il n'était

fait aucune mention de l'exécution de ces conventions.

Est-ce nous Français qui, dans ces conditions, avons posé des préalables ?

J'ai le droit de dire, au contraire, que la France fut l'un des premiers pays à mettre en pratique ces conventions, pendant que d'autres pays prenaient tout le temps qui leur semblait bon avant de les ratifier.

Lorsqu'on nous parle de « préalables », nous sommes en droit de répondre, au nom de la France : Que chaque pays commence donc par exécuter les conventions internationales signées officiellement devant le Bureau International du Travail.

Vous avez eu raison, monsieur Nederhorst, d'insister sur le caractère social de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. J'aimerais que les six Etats membres de cette Communauté justifient de la mise en œuvre des conventions internationales qu'ils ont signées devant le Bureau International du Travail.

Je prends comme exemple, dans le tableau des conventions internationales, celle qui porte le numéro 100. Cette convention, signée par les représentants officiels de cinquante-deux Etats, dont les nôtres, stipule qu'à travail égal le salaire de la femme doit être équivalent à celui de l'homme. Combien, parmi les nations qui l'ont signée, en est-il qui mettent en pratique cette convention sociale ?

Avant donc d'exprimer des reproches, il convient de rendre hommage aux nations qui ont le courage d'appliquer de telles conventions, malgré les conséquences graves qui peuvent quelquefois en résulter. La France le fait, elle en supporte les conséquences. Elle ne considère pas qu'il s'agit là d'un « préalable ». C'est tout simplement l'exécution d'un engagement.

Je demande donc à l'honorable rapporteur de vouloir bien préciser, à l'occasion, la portée de son tableau, car il ne s'agit pas d'opposer simplement la colonne de droite à celle de gauche. Je ne donne pas à ces deux termes un sens politique. Tout à l'heure, notre collègue parlait au nom de ses amis politiques. Je me place sur le plan indépendant, c'est-à-dire entre la droite et la gauche, si je puis dire.

Je suis quelque peu surpris que l'on ait essayé d'influencer les données de la colonne de gauche par celles de la colonne de droite.

En effet, on fait ressortir que la France supporte les charges les plus lourdes sur les salaires, c'est-à-dire 42 % contre 36 % pour l'Italie, 32 % pour l'Allemagne et 26 % pour la Belgique.

D'après l'autre colonne qui concerne les frais globaux de main-d'œuvre en dollars, la France atteint 0,49 contre 0,45 pour l'Italie et pour l'Allemagne et 0,57 pour la Belgique.

Je voudrais que, sur ce point, il n'y ait aucune confusion. La France a le droit de dire qu'au point de vue des charges sociales elle est en avance sur beaucoup d'autres pays. Elle n'en fait pas un « préalable », mais elle entend, sur ce point, ne pas recevoir le reproche de vouloir freiner l'activité européenne.

Telles sont, monsieur le président, les observations que je tenais à formuler au sujet de cette première partie du rapport, concernant l'égalisation des charges sociales.

Notre collègue M. Nederhorst nous a entretenus tantôt des droits de douane.

Certes, nous désirons tous l'abolition de ces droits ou leur diminution progressive. Cependant, n'estimez-vous pas que ceux-ci sont justifiés dans les limites où ils comportent, dans une certaine mesure, la compensation des charges sociales qui ne sont pas équivalentes dans les divers pays ? Les droits de douane correspondent parfois à une défense pour un régime social plus avancé à l'égard d'un autre qui l'est moins.

C'est à vous, peut-être, qu'il appartient, en respectant et en égalisant les lois sociales et les avantages sociaux, de permettre la réduction des droits de douane.

La différence entre les avantages sociaux dans les divers pays n'est pas notre fait. Elle résulte de l'évolution sociale plus rapide dans certains pays, en France par exemple.

Voilà ce que je voulais dire sur le plan national, très brièvement d'ailleurs, car je n'entends pas, dans cette Assemblée de caractère supranational, m'étendre longuement sur une considération purement nationale. J'ai pourtant estimé de mon devoir de faire cette mise au point, car nous étions mis en cause à la fois dans le rapport et par le précédent orateur.

Dans la seconde partie de mon intervention, je désire, monsieur le président, mes chers collègues, évoquer devant vous un problème qui m'a

beaucoup frappé lors d'une mission que j'ai effectuée aux Etats-Unis au mois d'août dernier. Ce que j'ai pu observer à cette occasion me paraît justifier ce qu'un journal écrivait récemment, à savoir : une seconde révolution industrielle a commencé dans le monde ; une révolution technique est en train de s'effectuer. Par elle, l'humanité va assister de nouveau à des transformations radicales dans la structure de l'économie sociale. Une nouvelle ère de prospérité s'ouvre devant nous.

Il s'agit du problème de l'automatisation. Je m'excuse de ce terme nouveau, qui ne figure encore dans aucun dictionnaire. Une discussion est d'ailleurs ouverte entre les partisans du terme « automatisation » et du mot « automatisation ».

Ce qui compte, pour moi, ce n'est pas le mot, c'est le contenu ; c'est l'intérêt énorme de cette révolution.

L'essentiel de nos travaux — et ceci m'a beaucoup frappé dans l'intervention du Président Spaak, hier — c'est de tirer parti des réalités pratiques avec lesquelles nous sommes confrontés aujourd'hui et qui se présenteront encore plus à nous demain.

Je reprocherai peut-être, amicalement, au rapporteur d'être un peu général dans les principes.

Il aurait dû poser directement le problème : comment procéderons-nous pratiquement, demain, à la réalisation du marché commun, de telle façon que nous ne rencontrions pas les mêmes inconvénients et les mêmes obstacles qui se sont élevés pour la Communauté européenne de défense et qui ont provoqué son échec ?

Le problème de l'automatisation ne se posera-t-il pas à nous, parmi d'autres, demain ? Il est, en effet, assez curieux de constater la connexité des deux problèmes.

L'établissement d'un marché commun général a pour but l'amélioration du niveau et des conditions de vie et de travail des populations par la répartition la plus rationnelle de la production au niveau de productivité le plus élevé. L'automatisation doit normalement conduire au même résultat : réduction des heures de travail, augmentation des salaires.

La transformation en un marché unique des marchés nationaux cloisonnés entraînera de lourds sacrifices pour une large fraction des populations, pour les travailleurs notamment, en

raison des changements de domicile et de profession que cela impliquera. L'automatisation aura des conséquences analogues.

Les problèmes soulevés par l'établissement d'un marché commun général et ceux qui découleront de l'automatisation progressive de l'industrie peuvent être considérés comme identiques.

Il importe d'éviter avant tout que ces problèmes se posent successivement. On ne peut pas demander aux êtres de changer de domicile et d'apprendre un nouveau métier. Or, ceci se produirait si l'on ne tenait pas compte de l'automatisation dans les projets d'établissement d'un marché commun général.

Il convient donc de s'inspirer des enquêtes et travaux déjà menés concernant les répercussions de l'automatisation, et aussi de chercher à connaître les industries susceptibles d'être pourvues de cet avantage.

En France, et dans d'autres pays également, la question est devenue d'actualité, comme en témoignent les récentes « journées de l'automatisation » qui viennent d'être tenues à Paris sous le patronage de l'Association française pour l'accroissement de la productivité et du Commissariat à la productivité.

Mais c'est surtout aux Etats-Unis, où l'on estime que 1956 sera l'année du démarrage de l'automatisation, que ces problèmes ont fait l'objet d'une étude systématique, tant de la part du Gouvernement et du Parlement que des milieux syndicaux.

J'ai eu l'occasion, l'année dernière, de visiter les usines de la General Motors. D'après certaines indications qui m'ont été fournies, la General Motors aurait déjà affecté à cette automatisation 300 à 400 milliards à titre d'autofinancement, de telle façon que, dans un an, peut-être, cette réalisation sera effectuée.

Je lisais récemment que, dans certaines petites et moyennes entreprises des Etats-Unis, ce progrès avait déjà été réalisé également. L'usine Ford, à Cleveland, par exemple n'occupe plus, du fait de l'automatisation, que 250 ouvriers, qui produisent le double de ce que produisaient, auparavant, les 2500 ouvriers qu'elle employait. Le problème sera donc demain de trouver un débouché double pour cette production.

Vous voyez combien cette question de l'automatisation est importante et doit retenir notre particulière attention.

L'automatisation réduira-t-elle des milliers d'ouvriers au chômage ? Va-t-elle rendre l'homme esclave de la machine au point de lui enlever sa personnalité ? Conduira-t-elle, par l'accroissement systématique de la production, à une crise aiguë de surproduction ? Sonnera-t-elle le glas d'une civilisation humaniste au profit d'un matérialisme acharné ?

Toutes les dépositions reçues par la commission d'enquête du Congrès américain démontrent qu'on attend de l'automatisation une amélioration constante du niveau de vie de l'homme de la rue et aussi qu'on souhaite unanimement voir réduire au minimum et les conséquences dommageables et la durée de la période d'adaptation, car les procédés de fabrication actuels seront radicalement changés et l'économie des pays qui feront appel à l'automatisation sera modifiée de façon profonde.

Il n'y aura pas chômage, mais reconversion de la main-d'œuvre. Ceci pose des problèmes humains délicats, dont il convient de s'occuper dès maintenant.

J'ai posé la question suivante à une haute personnalité américaine : Grâce à l'automatisation, vos ouvriers, dans dix-huit mois environ, ne travailleront plus que quatre jours par semaine. Que feront-ils les trois autres jours ? Ne prévoyez-vous pas le chômage ?

Il me fut répondu : Dès aujourd'hui, nous essayons, par des études faites dans des commissions d'enquête, de trouver les moyens permettant à nos ouvriers de dépenser en trois jours ce qu'ils gagneront en quatre. (*Sourires*).

Ces problèmes doivent donc nous préoccuper car, s'ils sont accrochés aux réalités d'aujourd'hui, ils auront également leur répercussion sur les problèmes de demain.

Les syndicats américains eux-mêmes réclament l'étude d'un système de formation professionnelle auquel les ouvriers déplacés pourront recourir automatiquement, l'institution d'un « salaire d'attente » pour la main-d'œuvre en instance de réadaptation et de reclassement, tout cela financé par les entreprises automatisées.

On peut même dire : sans main-d'œuvre qualifiée, pas d'automatisation.

Ce qui importe aussi, c'est ce qu'on attend de ce nouveau perfectionnement. Au dire des Américains, je le rappelais tout à l'heure, ce seront,

d'ici quelques années, la semaine de quatre jours, des vacances plus longues, la retraite plus tôt. D'où le problème des loisirs.

Mais qui aidera le travailleur déplacé ? Et qui aidera le chef d'entreprise à trouver les capitaux nécessaires pour automatiser son usine ?

Les syndicats se préoccupent aussi des répercussions de l'automation sur le plan de la géographie humaine. Des entreprises seront peut-être transférées d'une région à l'autre, des villes entières pourront se trouver, du jour au lendemain, incapables de fournir du travail à leurs habitants.

Le Gouvernement américain consacre également une grande attention aux incidences probables de l'automation.

Le secrétaire d'Etat James P. Mitchell déclarait récemment, devant la commission du Congrès :

« Si les aspects techniques des changements provoqués par l'automation peuvent être décrits minutieusement, leurs aspects humains sont infiniment plus difficiles à cerner. Nous sommes en train d'étudier les usines qui emploient les techniques nouvelles et nous espérons en étudier encore davantage l'an prochain. Nous avons entrepris également une étude analogue sur le plan des communautés locales, en commençant par les villes où les perspectives d'emploi ont diminué dans des proportions notables. Nous pensons pouvoir déterminer ainsi les problèmes humains qui ont pu se poser dans ces régions et nous faire une idée des moyens que ces communautés ont employés pour les résoudre ».

Si l'on veut, monsieur le président, mes chers collègues, établir un marché commun général, il faudra donc, incontestablement, tenir compte de l'automation.

On sait assez que l'évolution technique se propage : ce qui se passe aujourd'hui aux Etats-Unis se passera demain dans les pays d'Europe.

Or, il y a aux Etats-Unis 164 millions d'habitants; il y en a près de 160 millions dans nos six pays, et les spécialistes américains estiment que, dans les quinze à vingt années à venir, le développement de l'automation posera un problème de reclassement pour environ 2.500.000 emplois.

Quinze ou vingt ans ! C'est à peine le délai que fixait hier M. le président Spaak pour l'établissement du marché commun général.

Monsieur le président, mes chers collègues, c'est pour cela qu'il était peut-être bon, au cours de ces débats, de placer devant vous cette réalité, car si notre devoir est de tenir compte du présent, il est aussi de prévoir l'avenir.

(Applaudissements.)

M. le Président. — La parole est à M. Pohle.

M. Pohle. — (A) Monsieur le président, mademoiselle, messieurs, quiconque a entendu le rapport présenté hier par M. Spaak, ministre des affaires étrangères de Belgique, sera sérieusement convaincu du fait qu'on a bien travaillé ici et qu'on est allé au fond des choses, tant dans le silence des cabinets de travail qu'au cours des discussions des commissions d'experts.

Mais il y a plus : un pas décisif a été fait dans la voie d'une intégration européenne plus étendue. Le ministre nous a déclaré que le rapport écrit sur ces travaux sera déposé dans la seconde moitié d'avril; nous pourrons alors en discuter les détails. Cette procédure me paraît judicieuse, ne serait-ce que parce que certaines questions particulières que M. le président Spaak a mentionnées hier doivent d'abord être examinées à fond. Mais cela ne m'empêche pas de déclarer dès aujourd'hui que le résultat des travaux de la commission Spaak constitue un grand succès et qu'il bat en brèche la politique de piétinement à laquelle se sont heurtés pendant des années nos peuples désireux de réaliser l'Europe et de progresser.

En effet, il est hors de doute que l'union plus étroite de nos peuples épris de liberté dans le domaine politique répond aux véritables aspirations des populations européennes. Il est tout aussi vrai que nous devons suivre nécessairement cette voie si nous voulons protéger notre patrimoine culturel contre les menaces du matérialisme économique, de la pensée schématisée et organisée, de l'anéantissement de l'efficacité individuelle qui refuse de s'assujettir à des modèles.

C'est une vérité banale et qui devrait vraiment avoir fait le tour de l'Europe que de dire que nous n'y parviendrons que par une action commune — même si apparemment l'individu doit tout d'abord faire des sacrifices — et que si nous restons isolés et enfermés entre les limites de nos petits Etats, nous sommes perdus.

Les rapports qui nous ont été présentés ici ont le mérite de montrer d'une manière convaincante le côté fondamental du problème, un aspect qui

me semble très grave et décisif pour notre existence; mais, en même temps, ils nous indiquent les moyens pratiques de le résoudre. En constatant que la commission Spaak a fait des pas décisifs dans cette direction, on ne diminue en rien le mérite des travaux qui ont été accomplis au sein de l'Assemblée Commune et du Groupe de travail institué par celle-ci. Car, en dernière analyse, c'est — comme un de nos collègues l'a rappelé — l'impulsion de l'Assemblée qui, partant de la résolution Teitgen, a donné naissance à la Conférence de Messine; et, à la suite de cette conférence, M. Spaak qui est lui-même, si je peux m'exprimer ainsi, un des nôtres, a reçu le mandat qui lui fait honneur.

Il était donc tout à fait naturel que l'Assemblée s'occupe de la même question. En ma qualité de président de la sous-commission du Groupe de travail chargée d'étudier les attributions et compétences, je remercie les deux rapporteurs qui ont traité le thème majeur de notre session de mars, MM. van der Goes van Naters et Wigny; par leurs excellents rapports, ils ont complété utilement celui de M. Spaak et, au cours des derniers mois, ce sont eux qui ont assumé la plus grosse besogne.

Monsieur le président, je n'examinerai aujourd'hui que quelques points du rapport de M. van der Goes van Naters, celui de M. Wigny devant, comme on le sait, être discuté demain.

Mais j'insisterai tout d'abord sur une autre considération. Tous les plans techniques et économiques, quelle que soit leur perfection, ne nous servent à rien, si nous ne gagnons pas en même temps l'adhésion intime de tous les citoyens de nos six Etats. En effet, toute communauté repose sur la confiance. Or, nous n'obtiendrons la confiance et la disposition à la confiance que si nous faisons pénétrer profondément dans la conscience de chacun l'idée de l'extension de l'intégration européenne et du marché commun.

L'éducation des masses nous offre un immense champ d'activité. Vous savez que les idées ne triomphent que lorsqu'elles deviennent le bien commun des masses. L'homme de la rue, à Lyon, à Francfort, à Milan, à Charleroi, à Amsterdam, à Luxembourg, ou ailleurs encore, doit savoir quel est l'enjeu de notre action et se rendre compte qu'il s'agit de ses propres affaires. Ainsi seulement pourrions-nous obtenir des masses qu'elles soient prêtes à collaborer avec nous; ainsi seulement créerions-nous la base de la confiance.

L'Assemblée Commune, le Conseil de Ministres, la Haute Autorité et — je crois devoir le dire tout spécialement — chacun de nous, nous devons tous examiner de plus près, en collaboration étroite, ce côté du problème. Chaque représentant doit collaborer à cette œuvre nécessaire d'éducation par l'activité qu'il déploie dans son propre pays. C'est ainsi et non autrement que nous trouverons le moyen de faire de nouveaux progrès.

Monsieur le président, mademoiselle, messieurs, la création du marché commun est le but que nous assigne le rapport de M. van der Goes van Naters. Ce rapport traite des obstacles réels et prétendus qui se dressent sur la voie qui y mène. En même temps, le rapporteur propose des arguments pour combattre les objections dont il fait l'analyse. Mais le but ne pourra être atteint que si tous les pays s'engagent à agir conformément aux principes qui sont obligatoires pour tous. Le respect de ces obligations dans le domaine économique et dans le domaine politique conduira forcément à une harmonisation des politiques monétaires, financières et économiques générales de nos pays.

Le grand marché intérieur européen qui est proposé dans le rapport de M. van der Goes van Naters, réalise l'idée de l'intégration horizontale. Le rapporteur a donc raison de signaler que l'intégration européenne générale se confond avec l'idée du marché commun: cette identification se trouve dès aujourd'hui favorisée et accentuée, d'après les plans existants — je n'ai pas besoin d'entrer dans les détails — par la suppression progressive des droits de douane, la libération des échanges et par tous les autres moyens qui ont été énumérés.

Le sens du marché commun, c'est que les facteurs de localisation les plus favorables, autrement dit les meilleures possibilités de production doivent jouer un rôle déterminant dans l'approvisionnement de ses 150 ou 160 millions de consommateurs et en vue de la concurrence sur les marchés extérieurs. Ce n'est qu'à cette condition que le relèvement du niveau de vie — dont M. Nederhorst a souligné de nouveau l'importance — sera possible.

Il reste à voir si cet objectif pourra être atteint avec ou sans l'automation, comme le disait M. Mutter. Les observations que j'ai recueillies aux Etats-Unis ont fait de moi un partisan de l'automation; et si je crois que son introduction n'entraînerait guère un accroissement notable du chômage, c'est que je pense que l'homme

est capable de tirer parti de la machine également par l'automatisation, comme il l'a fait jusqu'à présent, en Europe, en recourant à d'autres moyens.

Si nous devons parvenir au marché commun et si l'objectif de ce marché doit consister à approvisionner 160 millions de consommateurs dans les meilleures conditions possibles et à relever ainsi le niveau de vie — et c'est là le leitmotiv des rapports que j'ai lus — il faut produire sans distorsion partout où les conditions de production sont les meilleures.

Cela ne signifie pas qu'à l'intérieur de la Communauté les prix doivent être les mêmes dans tous les domaines ; cela ne veut pas dire non plus qu'il ne faudrait produire dans un pays que des biens similaires, au sens que le rapporteur entendait lorsqu'il citait l'exemple des « œufs du Nevada ».

On peut parfaitement imaginer que, dans une ville quelconque du marché commun, des chaussures puissent être fabriquées à meilleur compte que dans une autre ville très éloignée. La production de chaussures n'en pourra pas moins continuer dans cette dernière ville, parce que le coût des autres chaussures, augmenté des frais de transport, pourra être plus élevé que le prix en usage dans cette localité.

Ce à quoi il faut parvenir, c'est que les produits du marché européen puissent se concurrencer mutuellement au stade de la consommation, sans distorsion d'origine nationale. Pour cela, il faut obtenir une parité des devises, ce dont nous sommes encore loin, comme vous le savez ; il faut supprimer les subventions et les aides ; il faut abolir les droits de douane, les contingents et autres restrictions.

En de nombreux points de son rapport, M. van der Goes van Naters fait état de principes de l'économie de marché à propos de l'instauration du marché commun européen. Dans le monde occidental, l'économie de marché est apparue comme la forme la plus efficace du progrès. Elle devrait donc également régir le marché commun sur la base des principes d'une saine concurrence, du bien-être social, de la propriété et de l'initiative privées.

A cet égard, l'expression de « politique du plein emploi », utilisée dans certains passages du rapport de M. van der Goes van Naters, n'est peut-être pas toujours sans équivoque. Par là, j'entends une politique du plus haut niveau

possible d'emploi, c'est-à-dire une politique qui prévienne en même temps tout phénomène d'inflation.

La politique du crédit à bon marché coûte que coûte qui, le cas échéant, devra être pratiquée dans l'un ou l'autre pays de l'Europe des Six, devrait donc faire l'objet d'un accord avec les autres pays qui ne veulent pas de cette politique. Cela implique également la suppression des disparités monétaires, l'harmonisation de la politique en matière de change et de crédit, sinon comme objectif rapproché, du moins comme but final.

Le rapport de M. van der Goes van Naters traite des moyens de maintenir l'équilibre de la balance des paiements. Si, pour des raisons inhérentes au marché intérieur du travail, on pratique une politique du crédit à bon marché et si, de ce fait, le commerce extérieur éprouve des difficultés, on ne pourra y remédier que par des interventions gouvernementales massives.

Mais, dans le cadre d'une intégration économique d'ensemble, on ne saurait admettre des interventions préjudiciables aux rapports avec les partenaires. Par nature, elles nuisent à l'intégration. C'est pourquoi, s'il faut recourir encore à des clauses de protection même après la suppression des droits de douane, celles-ci ne sauraient dispenser les Etats d'assurer l'équilibre de leur balance des paiements par des mesures s'inspirant de l'économie de marché, en pratiquant une politique du change, de la monnaie et du crédit adéquate. Par conséquent, de ce point de vue encore, l'intégration veut, par sa structure même, que l'on s'en tienne aux procédés de l'économie de marché.

Il est une autre question fondamentale, à savoir l'harmonisation des charges sociales, qui a été abordée par M. Nederhorst. A mon sens, c'est là une conséquence, mais non une condition de l'instauration du marché commun.

Beaucoup d'esprits réclament avec insistance l'harmonisation préalable des charges sociales dans les pays intéressés. Mais on peut leur répondre que ce sont tout au plus les charges salariales dans leur ensemble, mais non pas les pourcentages des prestations sociales s'ajoutant aux salaires, qui constituent des grandeurs comparables.

Par ailleurs, l'harmonisation des charges sociales devrait entraîner également une harmonisation des salaires. Mais — et sur ce point je suis

d'accord avec M. Nederhorst — les salaires payés dans les différents secteurs dépendent de nombreux autres facteurs, même dans le cadre d'une Europe intégrée. On risquerait alors d'adopter une méthode qui nous amènerait fatalement à exiger l'harmonisation internationale générale de tous les éléments du coût de production dans tous les pays; or, cela reviendrait à supprimer une des principales raisons d'être de la répartition internationale du travail.

Certains passages du discours prononcé hier par M. le ministre Spaak m'ont permis de constater, à ma grande satisfaction, que sa commission est parvenue à des résultats concordants et je crois avoir bien lu aussi, dans le rapport de M. van der Goes van Naters, que l'harmonisation des charges sociales est la conséquence nécessaire, mais non la condition préalable de la mise en train immédiate des travaux d'intégration.

De même, on peut parvenir à une intégration économique complète sans harmoniser les régimes fiscaux. Comme le montre l'exemple des Etats-Unis, le marché commun est parfaitement compatible avec une grande diversité de lois sociales et fiscales. Cela n'exclut pas qu'au terme de l'évolution il se fasse une uniformisation des législations nationales en ces domaines. Il faut seulement se garder de commencer par l'examen de ces questions, autrement les essais d'intégration s'en trouveront inévitablement retardés.

Le rapporteur, comme M. Spaak, a abordé la question des rapports entre l'instance européenne supérieure qu'il s'agit de créer et l'automatisme du processus d'intégration. Il est clair que plus cet automatisme sera réduit, plus les attributions des institutions seront importantes. Je soulignerai une fois encore toute l'importance de ce point, sans le discuter en détail dès maintenant. Je suis d'avis que l'automatisme du processus d'intégration devrait, en tout cas, être suffisamment affirmé dans le traité initial pour que la Commission européenne commune et les autres institutions ou la « force » européenne, pour reprendre l'expression du rapporteur, ne soient pas sollicitées à l'excès.

Quelques mots enfin sur le fonds de réadaptation et le fonds d'investissements. A mon avis, ces deux fonds doivent rester distincts. Le fonds de réadaptation ne doit servir qu'à atténuer certaines rigueurs. Pour le fonds d'investissements, il faudra surtout se garder d'affecter ses moyens à la réadaptation, car ce serait procéder d'une manière qui annulerait malencontreusement les

conséquences de l'intégration qui relèvent de l'économie de marché.

Le fonds d'investissements devrait être administré de telle façon qu'à l'expiration de la période transitoire les mécanismes de l'économie de marché fonctionnent plus librement et plus facilement qu'au début de cette période. Pour administrer ce fonds, on ferait bien de songer à un établissement s'inspirant, pour l'attribution des moyens, des principes de la Banque internationale. Nous aurons à examiner en détail quelles sont les modalités les meilleures à cet effet et nous aurons à nous demander comment les fonds devront être alimentés, qui en disposera et suivant quels principes, et comment il faudra procéder pour que les marchés des capitaux et la concurrence ne subissent pas de gêne.

Monsieur le président, mademoiselle, messieurs, j'en ai terminé avec mes observations sur le rapport de M. van der Goes van Naters. Elles sont, bien entendu, incomplètes et imparfaites. Je crois que, tout en nous rendant compte que nos connaissances sont limitées en ce domaine, nous devons reconnaître qu'il ne nous faut plus hésiter. Je crois qu'avec le temps d'autres pays européens, qui n'appartiennent pas à l'Europe des Six, se rangeront à l'idée d'un marché commun; mais pour cela il faut que l'Europe des Six aille courageusement de l'avant, il faut que nous soyons fermement convaincus qu'après la création du marché commun, loin de pouvoir revenir sur nos pas, nous ne pourrions qu'avancer.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Plusieurs orateurs sont encore inscrits.

Avant de lever la séance, je donne la parole à M. Margue.

M. Margue. — Monsieur le président, mes chers collègues, mon intervention sera brève.

Je considère, en effet, qu'il est prématuré, comme M. le Président Spaak l'a dit hier, de discuter les conclusions du Comité de Bruxelles avant qu'elles ne soient publiées. Nous aurons largement le temps d'y revenir.

Notre collègue M. van der Goes van Naters dont nous avons tous lu le remarquable rapport, a déjà dû faire l'expérience que ce sont précisément les formules peut-être trop détaillées et trop nettes, dans l'état actuel de la question, qui ont provoqué des objections.

Je me garderai de faire des objections essentielles sur beaucoup de points. Je lui dirai que, d'une façon générale, j'approuve la tendance générale de son rapport et que j'espère qu'après avoir échoué dans le domaine militaire et dans le domaine politique, nous réussirons, dans le domaine économique, à constituer une communauté européenne.

Mais parce que je voudrais aider celle-ci dans la mesure de mes moyens, j'ai le devoir de relever certaines divergences de vues.

Je ne dirai d'ailleurs pas beaucoup de choses absolument nouvelles, car je reviens ici à certaines revendications ou réserves que j'ai déjà eu l'occasion de faire, notamment dans cette même enceinte du Sénat de Belgique.

D'abord, pour ce qui est du Conseil interparlementaire de Benelux, je puis déclarer à M. van der Goes van Naters et aux autres membres qui y sont intéressés également que, chez nous, le projet est déposé en ce moment au Conseil d'Etat. Pour autant que je sois bien renseigné, l'avis de celui-ci est prêt, de sorte que le projet de loi pourra être déposé à la Chambre et sa ratification ne fait pas de doute.

(Très bien ! très bien ! sur plusieurs bancs.)

Cependant, et c'est ici que je commence à être en divergence avec mon excellent collègue M. van der Goes van Naters, je ne pense pas que la Chambre luxembourgeoise, pas plus que le Gouvernement luxembourgeois, soient jamais d'accord pour introduire dans ce conseil parlementaire de Benelux un élément politique quelconque.

J'ai donc l'impression, si j'ai bien compris notre collègue, que ce que M. van der Goes van Naters a appelé tout à l'heure la confédération de Benelux est un projet quelque peu prématuré.

Je dois faire appel ici à l'expérience historique. Je vous rappelle ce qui a été fait au Congrès de Vienne, en 1815. Si, dans le royaume des Pays-Bas, on n'avait pas exagéré les incidences, les possibilités et les desiderata politiques, Benelux serait réalisé depuis cent cinquante ans, et dans une forme beaucoup plus parfaite que celle que nous nous appliquons à trouver aujourd'hui.

C'est l'incidence politique qui a gâté la situation et c'est pourquoi je me permets de vous dire que nous devons nous en garder en ce moment.

Nous cherchons à faire une union économique aussi parfaite que possible, sans y introduire d'autres éléments.

J'indique, entre parenthèses, que les appréhensions que je formule ici ne vaudront certainement pas dans la même mesure pour une communauté politique européenne, car j'ai beaucoup plus confiance dans l'équilibre général qui s'établira et vous me permettez de vous dire aussi que je redoute beaucoup moins les emprises de l'Italie, par exemple, sur le Grand-Duché de Luxembourg que celles que pourraient faire nos voisins immédiats.

Cette parenthèse fermée, j'arrive à un autre point au sujet duquel nous nous séparons quelque peu, M. van der Goes van Naters le sait. Il s'agit de l'appréciation du problème agricole.

Nous avons déjà eu l'occasion d'en discuter dans des réunions préliminaires de la sous-commission et du Groupe de travail et je n'y serais peut-être pas revenu si, hier, M. le président Spaak, dans son remarquable exposé, n'avait employé quelques tournures qui peuvent nous inquiéter.

Il nous a dit qu'à sa grande surprise il avait constaté que c'étaient les documents relatifs à la question agricole qui avaient le moins donné lieu à discussion. D'accord ! Mais quand il ajoute qu'en principe les problèmes agricoles sont les mêmes que ceux que l'on rencontre dans le domaine industriel, je me vois forcé, à mon grand regret, de le contredire.

Pour moi, pour nous tous et pour beaucoup de Belges aussi, le problème agricole n'est pas uniquement un problème économique. C'est un problème de culture, un problème social et surtout un problème national. Car je tiens à le souligner : un petit pays comme le Luxembourg ne subsiste que pour autant que son agriculture occupe le sol luxembourgeois.

La guerre et l'après-guerre nous ont montré qu'il était très facile de déplacer des centaines de milliers de personnes. Si vous voulez déplacer 325.000 Luxembourgeois, il ne restera plus rien. Les fonctionnaires et les ouvriers se déplacent assez facilement, mais ce sont les agriculteurs qui occupent le sol et qui tiennent à y rester. C'est à ce point de vue que nous voulons qu'on envisage le problème agricole.

Dès lors, sans donner à cette revendication un caractère préalable, nous insistons pour que le problème agricole soit traité à part.

Nous ne posons pas non plus au préalable que l'égalisation doit être parfaite et idéale. Cela, c'est la revendication des théoriciens, des professeurs qui rêvent d'idéal. Mais dans la réalité, le problème est quelque peu différent.

Nous insistons donc, je le répète, pour que le problème agricole soit envisagé à part.

J'ai d'ailleurs la satisfaction de constater qu'aujourd'hui beaucoup de nos collègues néerlandais ont accepté ce point de vue, après l'avoir combattu aux débuts de Benelux.

Mademoiselle, messieurs, j'ai tenu à vous présenter ces quelques observations parce que je n'ai jamais réussi à me convaincre que la ruine de l'agriculture luxembourgeoise devait être une des conditions du salut de l'Europe. Et, en donnant cette formule peut-être paradoxale, je crois avoir touché à une réalité et à une nécessité.

Je voudrais que nous évitions cette fois-ci la faute que nous avons pu commettre auparavant de vouloir placer notre but trop loin dès le début. J'aime mieux que nous accomplissions un petit progrès plutôt que de nous exposer à subir une fois encore un échec retentissant.

(Applaudissements.)

9. — *Ordre du jour*

M. le Président. — L'Assemblée voudra sans doute interrompre pour aujourd'hui la discus-

sion du rapport de M. van der Goes van Naters.

(Assentiment.)

M. le Président. — Notre prochaine séance aura lieu demain, jeudi, à 10 h. 30 et à 15 heures.

L'ordre du jour prévu pour le matin comporte la discussion du rapport de M. Margue sur l'état prévisionnel des dépenses de l'Assemblée Commune pour l'exercice financier 1956-1957.

Je suppose que la discussion de ce rapport prendra toute la matinée. Si tel n'était pas le cas, nous pourrions poursuivre demain matin la discussion du rapport de M. van der Goes van Naters.

Si, au contraire, le débat sur le rapport de M. Margue devait nous occuper toute la matinée, nous continuerions l'après-midi l'examen du rapport de M. van der Goes van Naters et nous aborderions ensuite celui du rapport de M. Wiggy.

Il n'y a pas d'observation ?

L'ordre du jour est ainsi fixé.

La séance est levée.

(La séance est levée à 18 h. 15.)

EXERCICE 1955-1956

DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE

SÉANCE DU JEUDI 15 MARS 1956

(T R O I S I E M E S E A N C E D E L A S E S S I O N)

Sommaire

- | | | | |
|--|---------|--|-----|
| 1. Procès-verbal | 249 | 9. Motion d'ordre : Renvoi de la suite de la discussion du rapport sur le développement de l'intégration économique de l'Europe au lendemain | 285 |
| 2. Excuse | 249 | 10. Problème européen de l'énergie. — Discussion d'un rapport de M. Wigny, au nom du Groupe de travail :
M. Wigny, rapporteur..... | 286 |
| 3. Etat prévisionnel des dépenses de l'Assemblée Commune. — Discussion d'un rapport de M. Margue, fait au nom de la commission de la comptabilité et de l'administration :
MM. Fohrmann, vice-président ;
Margue, rapporteur | 250 | Discussion générale : MM. Guglielmo, Dehousse, Furler, Cavalli, Blank..... | 296 |
| 4. Motion de procédure : MM. Struye, le président | 257 | Renvoi de la suite de la discussion au lendemain | 310 |
| 5. Etat prévisionnel des dépenses de l'Assemblée Commune (suite) :
Discussion générale : MM. Struye, Caron, Kreyssig, Margue, rapporteur | 257 | 11. Ordre du jour | 310 |
| Adoption des articles 10 à 21 de l'état prévisionnel | 264 | | |
| Art. 22 : M. Poher. — Adoption | 264 | | |
| Adoption des articles 23 à 50 et de l'ensemble de l'état prévisionnel | 265-266 | | |
| 6. Développement de l'intégration économique de l'Europe (suite) :
Suite de la discussion générale :
MM. Dehousse, Carboni, Furler..... | 266 | | |
| Suspension et reprise de la séance | 274 | | |
| 7. Dépôt d'une proposition de résolution ... | 275 | | |
| 8. Développement de l'intégration économique de l'Europe (suite) :
Suite de la discussion générale :
MM. Teitgen, Vixseboxse, Schiavi, Bertrand | 275 | | |

PRESIDENCE DE M. GIUSEPPE PELLA

(La séance est ouverte à 10 h. 35.)

M. le Président. — La séance est ouverte.

1. — Procès-verbal

M. le Président. — Le procès-verbal de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?

Le procès-verbal est adopté.

2. — Excuse

M. le Président. — M. von Merkatz s'excuse de ne pas pouvoir assister aux séances jusqu'à la fin de la session.

3. — *Etat prévisionnel des dépenses de l'Assemblée Commune*

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport fait au nom de la commission de la comptabilité et de l'administration de la Communauté et de l'Assemblée Commune sur le projet d'état prévisionnel des dépenses de l'Assemblée Commune pour l'exercice financier 1956-1957 (cinquième exercice). (Doc. n^{os} 5 et 5bis).

M. le vice-président Fohrmann a demandé la parole pour introduire le débat.

La parole est à M. Fohrmann.

M. Fohrmann, vice-président. — Monsieur le président, mademoiselle, messieurs, déférant à un vœu exprimé par M. Blank, président de la commission de la comptabilité et de l'administration, le Bureau de l'Assemblée Commune m'a chargé de faire une courte introduction au rapport de ladite commission présenté par M. Margue, et relative notamment à la réorganisation du secrétariat de l'Assemblée, décidée par le Bureau.

Mademoiselle, messieurs, comme vous le savez, l'Assemblée Commune est le premier parlement supranational.

Bien que ses prérogatives diffèrent quelque peu de celles d'un parlement national et que son droit de contrôle soit limité par les dispositions du Traité lui-même, il n'est pas moins vrai qu'elle constitue un parlement chargé de tâches bien précises et, disons-le, très délicates.

Il n'était certes pas facile d'organiser l'administration et le secrétariat d'un tel parlement qui n'avait pas de précédent.

Soulignons, dans cet ordre d'idées, que les errements suivis dans les divers parlements nationaux diffèrent très sensiblement et sur beaucoup de points, et qu'il fallait tenir compte de ces divergences lors de l'organisation du service administratif.

Notons encore au passage que la question des langues — l'Assemblée Commune utilisant quatre langues officielles — soulevait maints problèmes inconnus dans les parlements nationaux.

Si l'on songe que le premier être humain, oeuvre du Créateur lui-même, n'était pas par-

fait — peut-être aussi faute de précédent (*Sourires.*) — on pardonnera sans doute au Bureau d'avoir dû innover en organisant une administration répondant le mieux aux besoins de la nouvelle institution.

Le mérite en revient sans doute à notre secrétaire général et à notre secrétaire général adjoint, ainsi qu'à leurs collaborateurs qualifiés des six pays.

Loin de se contenter de ce qu'ils avaient fait, le secrétaire général et le secrétaire général adjoint avaient proposé au Bureau de l'Assemblée Commune de charger un comité d'experts d'étudier l'organisation du secrétariat et, le cas échéant, de faire des propositions de réorganisation, ceci notamment en vue de la mise en vigueur du statut du personnel.

Le Bureau, en collaboration avec la commission de la comptabilité et de l'administration, a accepté cette proposition.

Il a eu recours à des spécialistes en la matière : MM. Blamont (France), Caravale (Italie) et Mandane (Belgique).

Nous tenons à souligner que ces trois experts ont effectué un travail vraiment remarquable, après avoir étudié à fond le mode de travail du secrétariat et des différents services de l'Assemblée Commune.

Ils ont pris contact, non seulement avec un grand nombre d'agents permanents, mais également avec des agents semi-permanents et temporaires, ainsi qu'avec les collaborateurs de la Haute Autorité qui travaillent pour l'Assemblée Commune lors des sessions et des réunions de commissions en dehors du siège de cette dernière.

Le rapport présenté par les experts a fait l'objet, à cinq reprises, de discussions au Bureau de l'Assemblée Commune.

Un accord a pu être réalisé non seulement en ce qui concerne les points principaux du rapport, mais aussi quant aux détails des mesures proposées.

C'est d'ailleurs pour cette raison que le Bureau, dans sa réunion du 1er octobre 1955, a demandé aux experts d'élaborer eux-mêmes, avec les fonctionnaires responsables de l'Assemblée Commune, les textes de règlements qui sont la conséquence logique des propositions faites et des décisions prises par le Bureau de l'Assemblée Commune.

C'est ainsi que le règlement administratif intérieur et le règlement financier intérieur furent élaborés.

Le Bureau administratif restreint, composé de MM. Pünder, Vixseboxse et de moi-même, a pris contact, à plusieurs reprises, avec les experts. Les conclusions auxquelles il est arrivé furent soumises au Bureau entier, qui les accepta finalement.

Le Bureau, en plein accord avec les secrétaires généraux, est d'avis que ces textes de base qui faisaient défaut jusqu'à présent, sont absolument indispensables pour la délimitation des devoirs et droits des différentes instances des services du secrétariat et de ses fonctionnaires responsables.

En ce qui concerne la réorganisation des services proprement dits, nous sommes convaincus que le regroupement des tâches et fonctions assurera une coordination plus étroite entre les services, une meilleure répartition des tâches, ainsi qu'un déroulement plus simple et plus efficace des travaux.

La réorganisation peut se résumer brièvement comme suit :

1° A partir du 1^{er} janvier 1956, la distinction entre services parlementaires et services administratifs a été supprimée au secrétariat.

Actuellement, il n'existe plus que des services permanents et des services strictement temporaires, ces derniers renforçant les services permanents lors des sessions de l'Assemblée.

2° La Division des commissions a été renforcée de deux agents, afin de permettre une collaboration plus large aux travaux demandés par les parlementaires.

3° La Division des études et de la documentation a été réorganisée et est mieux adaptée aux nouvelles charges qui lui seront confiées, dans le cadre de sa section des études, où est prévu l'engagement d'experts temporaires, en vue de faciliter également les travaux des parlementaires.

D'autre part, la périodicité des publications a été revue, de manière à éviter de submerger les parlementaires de documents et de surcharger les services administratifs qui en assurent l'édition et la distribution.

4° Le Bureau a également décidé de grouper en un seul grand service la Division des services généraux, tous les services techniques d'exécution du secrétariat, c'est-à-dire le service de la traduction, la reproduction y compris l'impression, la polygraphie, l'offset, le central dactylographique et la distribution.

Déjà, les premières expériences prouvent que ce regroupement donne de bons résultats, notamment du point de vue du timing dans la confection d'un document.

5° Une meilleure répartition des tâches a été assurée à l'intérieur de la Division de l'administration, dont l'effectif a été réduit de six unités.

6° Enfin, la création d'un petit bureau de coordination et la réorganisation du bureau du contrôle assurent, depuis le 1^{er} janvier, des moyens de travail et de contrôle effectif au secrétaire général.

Je tiens d'ailleurs à souligner que l'excellent rapport présenté par M. Margue reprend l'énumération que je viens de vous donner et que nous devons féliciter notre collègue pour le travail qu'il a fait.

Mademoiselle, messieurs, telle est dans ses grandes lignes la réorganisation qui a été proposée par le comité des experts et adoptée par le Bureau de l'Assemblée Commune.

Nous tenons à remercier de nouveau les experts pour leur travail et nous espérons que le secrétariat de l'Assemblée Commune est organisé de façon à avoir dorénavant un maximum de rendement et est outillé pour faire face aux exigences.

(Applaudissements.)

M. le Président. — La parole est à M. Margue, rapporteur.

M. Margue, rapporteur. — Monsieur le président, mademoiselle, messieurs, dans certains parlements nationaux, la discussion du budget est la pièce maîtresse de toute la vie parlementaire.

Pendant trois ou quatre mois, tous les parlementaires se doivent de prendre au moins une fois la parole dans cette discussion, sous peine de déchoir aux yeux de leurs électeurs.

Si la commission de la comptabilité et de l'administration désire qu'une discussion budgè-

taire ait lieu au sein de cette Assemblée, ce n'est évidemment pas pour inaugurer le même système que celui des assemblées nationales, mais tout simplement parce qu'elle désire entendre certaines observations ou suggestions pour l'établissement futur des états prévisionnels.

C'est pourquoi elle a chargé son rapporteur de faire ici quelques commentaires, de vous fournir quelques précisions et même de soumettre certaines questions à l'avis de l'Assemblée. Ces questions, d'ordre mineur évidemment, ne sont pas comparables à celles qui nous ont occupés hier et nous occuperont au cours des séances suivantes et dont dépendent l'existence de l'Europe et la survivance de notre civilisation.

Cependant, ces questions mineures pourraient présenter un certain intérêt et vous me permettrez de vous en entretenir pendant quelques instants.

Je vous donnerai également divers éclaircissements, de façon à prévenir toute information inexacte dans la presse au sujet des tendances de l'Assemblée Commune relativement à ses propres dépenses.

Le premier souci de la commission de la comptabilité et de l'administration et celui de l'Assemblée en général doit être naturellement d'assurer le fonctionnement des services.

Il est possible d'y arriver avec plus ou moins de dépenses, mais alors intervient la nécessité de procéder à des économies très strictes et très étroites, non seulement dans l'établissement du budget, mais aussi dans l'exécution des dépenses.

En ce qui concerne le budget, il n'a pas encore été possible, cette année-ci, d'y inscrire pour tous les postes des évaluations définitives.

Je vous donnerai des explications au sujet de quelques articles, mais je tiens à souligner qu'aucun service n'est obligé de recourir à la pratique de certaines administrations nationales, c'est-à-dire de dépenser ses crédits jusqu'au dernier centime, afin de ne pas s'exposer au danger de les voir diminuer dans le budget suivant. Ce n'est pas le cas ici et le budget sera toujours établi en fonction des besoins réels.

Je suis forcé, comme toujours, de relever une anomalie dans l'article 78 du Traité qui ne nous permet pas, en tant qu'Assemblée, de présenter un état prévisionnel supplémentaire.

De là cette nécessité d'inscrire au budget un chapitre relatif aux dépenses imprévues.

Cette méthode manque peut-être d'élégance, mais elle s'impose tant que nous n'aurons pas trouvé d'autres moyens d'assurer le fonctionnement des services de l'Assemblée et de celle-ci elle-même dans toutes les circonstances possibles.

Je vous soumettrai tout à l'heure quelques considérations au sujet de l'introduction des crédits non limitatifs qui pourraient être prévus dans certaines circonstances, comme c'est le cas dans des parlements nationaux.

Nous pourrions ainsi ne plus nous trouver devant la nécessité d'inscrire chaque fois au budget les fameux douze millions.

Quant aux faits saillants du budget qui vous est soumis, vous avez pu, à la lecture du rapport, constater une diminution assez importante des dépenses, qui sont inférieures de plus de 3 millions de francs belges à celles de l'exercice précédent.

L'effectif permanent a été diminué de deux unités, par suite de la réorganisation dont l'honorable vice-président vient de vous entretenir et sur laquelle il vous a fourni un certain nombre de détails qui vous ont sans doute permis de juger.

Les dépenses extraordinaires, qui constituaient un poste important du budget, n'existent plus. Cela prouve que nous sommes entrés dans une période de fonctionnement régulier. Les dépenses de fonctionnement elles-mêmes sont inférieures à ce qu'elles étaient auparavant. Cela résulte de la réorganisation.

Je n'ai pas besoin d'insister sur ce point, puisque l'honorable M. Fohrmann vous en a très bien parlé.

Vous constaterez cependant que j'ai inséré dans le rapport écrit quelques détails relatifs à cette réorganisation, soit qu'ils aient une incidence budgétaire et qu'ils influencent l'établissement même de l'état provisionnel, soit surtout en raison des discussions parfois passionnées ou tournant à l'aigre qui ont surgi l'année dernière à propos des rapports existant entre le secrétariat et le commissaire aux comptes.

Je tiens à souligner que la réorganisation administrative prévue a rencontré l'approbation sans

réserve du commissaire aux comptes. Ce qu'on a pu appeler la « guerre froide » entre les deux instances a cessé définitivement. J'aimerais pouvoir en dire autant de celle qui sévit dans un domaine autrement important !

Ces détails sont maintenant suffisamment connus. Ils figurent en partie dans mon rapport. Je n'y insiste donc pas.

Je désire souligner encore deux réorganisations partielles : celle du bureau de coordination, qui doit être non pas un service autonome de direction générale supérieure, mais un simple instrument de travail aux mains du secrétaire général, lui permettant d'être présent partout, d'empêcher les doubles emplois, d'empêcher que les services travaillent en opposition ou sans coordination. Son rôle est donc d'assurer un fonctionnement harmonieux de tous les services.

Quant au bureau de contrôle, il est appelé à rendre de grands services, à condition qu'il puisse intervenir avant l'accomplissement de certains actes administratifs ou financiers. En effet, son rôle n'est pas de réparer après coup des erreurs ou de constater que ces erreurs sont irréparables, mais bien de les prévenir.

Dans le courant du présent exercice entrera en vigueur — tout au moins nous l'espérons — le statut des fonctionnaires, auquel sera joint un règlement général.

La commission n'a pas encore été saisie du projet définitif de statut. Dès qu'elle le sera, nous serons en mesure de présenter à l'Assemblée un rapport détaillé, car nous disposons des services d'un rapporteur expert en la matière, qui se consacre depuis longtemps à cette étude et pourra nous fournir tous les renseignements nécessaires.

A propos du règlement général, je me vois obligé de faire une rectification. Je désire atténuer certains termes que nous avons employés et que la commission a cru bon d'insérer dans le rapport écrit.

Je dois en effet confesser que, d'après les derniers renseignements qui nous sont parvenus, les intentions de la Commission des quatre présidents ne sont pas tout à fait aussi méchantes que nous l'avions supposé.

Je vous prie donc de rectifier dans ce sens l'appréciation qui figure dans le rapport.

Si ce que nous redoutions s'était révélé exact, je crois que cette appréciation n'aurait pas été trop sévère. Je suis d'autant plus heureux de constater qu'il n'est pas question d'imposer aux institutions l'arbitrage de la Commission des quatre présidents.

Dans le cas où les commissions ne parviendraient pas à se mettre d'accord, l'examen des problèmes serait renvoyé aux institutions qui rechercheraient cet accord nécessaire.

Notre intention n'a été que de défendre les droits de l'Assemblée et d'empêcher qu'une autre instance empiète sur ses privilèges au point de vue de l'interprétation du Traité. J'espère donc que nous recevrons l'absolution.

Quant au personnel permanent, la commission suppose que les dépenses ne seront pas augmentées. Peut-être même sera-t-il possible de réaliser des économies. Toutefois, devant l'impossibilité de prévoir chaque éventualité, il y aura peut-être lieu d'effectuer dans le courant de l'année, des transferts de poste à poste des crédits inscrits à l'article 11. Ces transferts intérieurs étant autorisés par le Traité et par le règlement, ne nécessiteront aucune intervention de l'Assemblée.

Tout cela dépendra de la manière dont le statut sera mis en application dans le courant de cet exercice.

Il est nécessaire de maintenir une certaine uniformité entre les quatre institutions. Je voudrais cependant présenter une observation afin d'éviter si possible les erreurs pouvant résulter de l'interprétation trop stricte de certains termes.

J'ai parlé tout à l'heure, par exemple, du bureau de contrôle dont les fonctions sont très importantes.

Il est évident qu'il ne s'agit pas ici du même contrôle que celui qui consiste à vérifier, dans une autre institution, les quantités de papier qui entrent en magasin ou qui en sortent.

Il ne faut donc pas généraliser l'acceptation de certains termes, qui peut être très différente d'une institution à l'autre.

Les traitements sont fixés d'après l'échelle prévue pour les treize grades communs aux quatre institutions, telle que la Commission des présidents l'a adoptée le 9 mai 1955.

Si l'on me dit, par exemple, que le traitement du secrétaire général de l'Assemblée Commune est identique à celui du secrétaire général du Conseil spécial de ministres ou encore à celui du chef de l'administration de la Haute Autorité, je trouverais que tout est parfaitement en règle.

Et même si l'on me dit que le traitement du greffier de la Cour est légèrement supérieur aux précédents, je reconnaitrais bien volontiers qu'il est bon de respecter la hiérarchie morale des fonctions.

Je suppose que cette matière ne donnera pas lieu à discussion.

Le budget relatif au personnel temporaire est en diminution de 900.000 francs par rapport aux crédits prévus pour l'exercice antérieur. C'est encore là une conséquence de la réorganisation. Néanmoins, j'ai l'impression que ces crédits paraîtront encore assez élevés à quelques-uns.

Je ferais observer, à cet égard, que nous travaillons sur la base des quatre langues nationales officiellement admises.

Vous vous souviendrez de la petite tempête que j'ai soulevée l'an dernier en suggérant des économies sur ce point. De tous les bancs de l'Assemblée, des députés se sont levés pour protester contre l'abolition de ce privilège national qui prévoit pour chacun le droit d'employer sa langue maternelle. Seuls les Luxembourgeois ne jouissent pas de ce privilège.

(Sourires.)

Les barèmes de rémunération du personnel temporaire sont calqués sur ceux du Conseil de l'Europe. Sur ce point, il n'y a rien d'extraordinaire à signaler.

Je tiens toutefois à relever ce qui suit : l'an dernier nous avons eu dix-sept journées de séances; pour cette année, nous en prévoyons vingt à répartir sur trois sessions et, cependant, les crédits inscrits ne sont pas plus élevés. Cela signifie que je ne vois guère la possibilité de les réduire encore, du moins dans les circonstances actuelles, à moins que l'on ne décide de supprimer certaines dépenses.

La commission a examiné un cas, sans pouvoir, bien entendu, prendre de décision, puisque sa compétence est limitée en cette matière. Il s'agit de la suppression éventuelle du compte rendu analytique.

Je souligne tout de suite que ce compte rendu est prévu par l'article 20 du règlement. Si une décision devait être prise à son sujet, la commission du règlement devrait être saisie de la question.

Des arguments très sérieux plaident pour la suppression de ce service :

D'abord, ce document n'a pas un caractère très général et il n'existe pas dans un certain nombre de parlements nationaux. Là où il existe, il présente souvent des caractéristiques différentes. Au lieu de paraître, comme chez nous, quelques heures après la séance, il est quelquefois publié après plusieurs semaines et son but est d'informer le grand public d'une manière très sommaire sur ce qui se passe à l'Assemblée. Il s'agit donc de documents tout à fait dissemblables.

Le compte rendu analytique est diffusé presque simultanément avec le compte rendu sténographique que nous appelons « compte rendu arc-en-ciel » et dans lequel les interventions paraissent dans la langue de l'orateur. Il n'existe donc aucun avantage sensible en faveur d'une publication légèrement antérieure du compte rendu analytique.

J'ai sous les yeux certaines données se rapportant aux frais entraînés par la publication du compte rendu analytique. Je vous les citerai : pour les dix-sept jours de séances de l'exercice 1954-1955, les frais de personnel s'élevaient à environ 500.000 francs et ceux du matériel à environ 100.000 francs.

Une économie sérieuse pourrait donc être réalisée, surtout si le nombre des journées de séances est supérieur, ce qui entraînera naturellement une augmentation des dépenses.

Les adversaires de la suppression font valoir que la presse française et belge, et la presse italienne également, paraît-il, font usage du compte rendu analytique. En effet, le compte rendu complet en quatre langues n'est publié que beaucoup plus tard. Il n'est donc pas à la disposition des journalistes, auxquels il faut cependant permettre d'exercer leur métier.

Mais cet argument est-il péremptoire, puisque les journalistes qui n'assistent pas aux séances ne reçoivent le compte rendu analytique qu'avec un retard d'un ou deux jours, selon l'éloignement ou les possibilités d'expédition ?

Les journalistes présents bénéficient, comme nous tous, de la traduction simultanée; ils peuvent disposer en outre du compte rendu arc-en-ciel, publié douze heures après la fin de chaque séance, donc assez rapidement.

Il appartient à l'Assemblée de nous donner des directives à ce sujet et de saisir éventuellement la commission du règlement, puisqu'il s'agit de modifier un article du règlement.

Quant à nous, commission de la comptabilité et de l'administration, nous nous tiendrons à la disposition de l'Assemblée pour étudier la question en collaboration, par exemple, avec la commission du règlement.

Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, il n'est pas encore possible de fixer très exactement les crédits inscrits à chaque article.

L'article 13, par exemple, a trait aux dépenses occasionnées par les départs ou les engagements nouveaux dans le personnel. Durant les années antérieures, ces phénomènes étaient assez nombreux et la dépense assez importante.

Pour l'exercice qui nous occupe, aucun fait de ce genre n'est à prévoir; il n'est pas exclu, cependant, qu'il s'en produise. Nous aurions pu inscrire un article symbolique, pour mémoire. Mais comme, le cas échéant, nous devons pouvoir disposer de crédits, nous nous sommes contentés, ne trouvant pas une autre solution, d'inscrire un crédit identique à celui de l'exercice précédent.

Nous ne prévoyons, je le répète, aucune ou en tout cas fort peu d'opérations de ce genre. Par conséquent, nous réaliserons probablement des économies importantes sur cet article et peut-être même pourrions-nous annuler complètement les crédits prévus.

Je vous entretiendrai brièvement de ce que la commission de la comptabilité et de l'administration a cru pouvoir envisager sous la forme de crédits non limitatifs.

A cet article 13, par exemple, on aurait pu inscrire une somme modique avec la mention « crédits non limitatifs ».

Si, à ce poste, la nécessité de crédits se faisait sentir, la mention « crédits non limitatifs » rendrait les services voulus, à condition, bien entendu, qu'il ne s'agisse pas de dépenses arbitraires, mais bien de dépenses absolument néces-

saires et exécutées en conformité avec le Traité et les règlements.

De même, l'utilisation des crédits non limitatifs nous permettrait de supprimer ces fameux douze millions prévus pour le fonctionnement de l'Assemblée elle-même.

En effet, au cas où une ou deux sessions supplémentaires se tiendraient, les dépenses étant absolument certaines et réglées par les textes, elles pourraient être couvertes par des crédits non limitatifs au lieu de nous forcer à toute une série de formalités de transfert ou au recours aux crédits supplémentaires.

Je vous ai cité quelques exemples des services que pourrait rendre cette mention budgétaire.

A l'Assemblée de décider, car la commission de la comptabilité et de l'administration n'est pas compétente pour prendre elle-même cette responsabilité.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, on note une diminution assez importante dans l'ensemble, bien que, pour certains postes, il existe encore des augmentations.

Je désire parler très rapidement de la location prévue d'une installation d'interprétation simultanée.

On aurait pu acheter le matériel au lieu de le louer. Mais nous attendons les résultats de l'expérience que nous inaugurons actuellement en siégeant dans une ville autre que Strasbourg. Ceux-ci décideront de notre conduite pour l'avenir. Au surplus, des perfectionnements continus se manifestent dans ce genre d'installation technique. En outre, l'usure est assez rapide et l'entretien des appareils difficile. L'expérience a été tentée dans une autre institution de la Communauté.

Nous avons donc préféré nous contenter de la location des appareils, réservant, pour l'avenir, notre décision définitive.

Au sujet de la bibliothèque, l'avenir seul, également, décidera.

Lors de l'installation de la bibliothèque, on avait cru pouvoir en faire une bibliothèque générale pour la Communauté, ce qui rapidement s'est avéré inexécutable. En effet, la Cour de Justice — et c'est naturel — a besoin d'une bibliothèque spéciale, tout comme la Haute Autorité, avec ses services multiples.

La bibliothèque de l'Assemblée Commune est donc uniquement à la disposition des services du secrétariat et des membres de l'Assemblée.

Mais il existe d'autres possibilités. On discute d'une extension possible des pouvoirs et des attributions de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Si celle-ci devait se produire, la bibliothèque devrait naturellement suivre le courant, d'où augmentation du nombre de livres, avec incidence sur le personnel nécessaire.

Actuellement déjà, le rapport détaillé et minutieux d'un spécialiste consulté conclut à la nécessité de prévoir pour la bibliothèque un personnel permanent spécialisé, exclusivement chargé de cette besogne.

Je ne sais pas encore quelle décision sera prise. On prévoit, pour la mise en ordre provisoire, une période de transition de quelques mois. Après ce laps de temps, nous posséderons peut-être des renseignements complémentaires sur l'orientation future de la Communauté, de sorte que le moment sera venu de s'occuper d'une façon définitive de la réorganisation de notre bibliothèque.

On parle aussi des tâches supplémentaires que l'Assemblée pourrait accepter dans le domaine de l'information. Notre collègue M. Carboni est chargé d'élaborer un rapport sur cette question. A ce sujet, il est souhaitable, me semble-t-il, d'attendre que les décisions en la matière soient prises avant de discuter de leur influence sur la situation budgétaire.

Je me permettrai ici d'ajouter un mot sur la situation des secrétaires des groupes politiques : premièrement, quant à leur statut ; deuxièmement, quant à leur admission dans les services et les commissions de l'Assemblée.

Puisque l'existence plus ou moins nécessaire des partis politiques a été reconnue, existence que nous consacrons par l'inscription d'un crédit budgétaire, il me semble que nous devrions également considérer comme faisant partie de l'ensemble de la Communauté tout ce qui s'y rattache du fait de ces nécessités.

Si le personnel enseignant des écoles des enfants de la Communauté, par exemple, bénéficie du statut de fonctionnaires de la Communauté, je ne saisis pas — je vois que M. le président de la Haute Autorité fait un signe négatif — pour-

quoi l'on ne pourrait pas dire que les partis politiques font partie tout autant de la Communauté et que leur personnel doit être traité de la même manière.

Reste donc à examiner les faits.

Je crois également que, pour que les secrétariats rendent les services que l'on attend d'eux, les secrétaires des groupes politiques devraient, eux aussi, avoir accès, si c'est nécessaire, aux séances des commissions, ainsi qu'il est fait pour les séances du Groupe de travail, par exemple, car l'activité du Groupe de travail dépasse tout de même le cadre de la Communauté alors que les commissions en font partie intégrante.

Il me semble que ce point devrait être examiné et résolu d'une façon favorable par les instances compétentes.

Un dernier mot encore au sujet de cette expérience que nous faisons en tenant notre session à Bruxelles — ou ailleurs, à La Haye, à Rome, que sais-je encore, ou nous pourrions nous réunir.

Je tiens à souligner, et je le dis pour l'extérieur également, que les frais de la session qui se tient à Bruxelles seront inférieurs aux frais que nous aurions eus à Strasbourg, et cela essentiellement parce que les locaux et certaines installations sont mis à notre disposition sans que nous ayons besoin de payer des frais de location ainsi que nous le faisons à Strasbourg.

Il n'y a évidemment pas que les frais de location. Il est certains usages du Conseil de l'Europe que nous devons accepter à Strasbourg : forfaits pour charges administratives, sécurité, précautions contre l'incendie, techniciens de la radio, interprétation, etc. Je souligne qu'ici, à Bruxelles, dans les bâtiments du Sénat — ce n'est pas à moi de remercier les autorités compétentes, cela a été fait par ceux qui sont placés à la tête de notre Assemblée — ces frais ne se présentent pas.

J'ajoute qu'en cette matière des pourparlers sont en cours avec les instances compétentes à Strasbourg. Il est d'ailleurs à prévoir que l'on demandera à l'avenir un loyer s'inspirant de considérations d'ordre politique et de solidarité européenne plutôt que de considérations d'ordre commercial.

Dans ce cas-là aussi, le résultat serait à l'avantage de notre gestion financière.

Je me résume en disant donc que la commission de la comptabilité et de l'administration a l'impression que la gestion de l'Assemblée Commune est assurée dans les conditions d'économie qui conviennent. Sous le bénéfice des observations et des renseignements que j'ai fournis sur quelque articles ou postes, tant dans le rapport écrit que dans mon commentaire oral, je répète une dernière fois que l'état prévisionnel est en diminution de plus de 3 millions de francs belges par rapport à l'exercice antérieur et que l'effectif du personnel est légèrement réduit, si bien que des économies dans ce chapitre sont encore à prévoir, en raison même de la manière dont on a dû inscrire certains crédits.

Je ne rappellerai pas les considérations inspirées par l'article 78 du Traité : l'impossibilité d'établir un état prévisionnel supplémentaire. Je souligne simplement un certain nombre de questions particulières dont l'Assemblée aura à s'occuper à l'avenir : suppression éventuelle du compte rendu analytique, crédits non limitatifs, réorganisation de la bibliothèque, tâches éventuelles de l'Assemblée en matière d'information.

Sous le bénéfice de ces observations, monsieur le président, mademoiselle, messieurs, je vous demande donc d'approuver l'état prévisionnel tel qu'il vous a été présenté au nom de la commission de la comptabilité et de l'administration de l'Assemblée Commune.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. Fohrmann pour son discours d'introduction ainsi que M. Margue pour les explications qu'il a données sur son rapport.

4. — *Motion de procédure*

M. le Président. — Avant de poursuivre ce débat, je vous demande, mes chers collègues, si vous êtes d'accord pour considérer comme close la liste des orateurs inscrits dans la discussion du rapport de M. van der Goes van Naters.

M. Paul Struye. — Je demande la parole.

M. le Président. — La parole est à M. Paul Struye.

M. Paul Struye. — Monsieur le président, ne pensez-vous pas, cependant, qu'avant de clore

la liste des orateurs, il faudrait prévoir la possibilité, si une intervention au début de la séance de cet après-midi faisait apparaître un point de vue assez nouveau, d'entendre d'autres orateurs qui voudraient éventuellement y répondre ?

Jusqu'à présent, ce débat s'est déroulé d'une manière assez uniforme : il n'y a pas eu de véritable controverse. Mais si l'un des orateurs inscrits apportait de graves objections à ce qui a été dit, je crois qu'il faudrait permettre à d'autres orateurs d'y répondre.

M. le Président. — Je crois que l'observation de M. Struye est fondée. Dans le désir d'accélérer les travaux, j'avais proposé de considérer comme close la liste des orateurs inscrits, mais si quelque membre de l'Assemblée désirait répondre par la suite à l'une ou l'autre des interventions qui vont se produire, nous ne pourrions évidemment pas nous y opposer.

D'autre part, je prierais ceux d'entre vous qui désirent prendre la parole sur le rapport de M. Wigny de se faire inscrire aujourd'hui avant 17 heures.

Toutefois, si à propos du rapport de M. Wigny, il y avait également lieu par la suite de répondre à quelque intervention, nos collègues auraient évidemment le droit de le faire.

5. — *Etat prévisionnel des dépenses de l'Assemblée Commune (suite)*

M. le Président. — Nous reprenons la discussion de l'état prévisionnel des dépenses de l'Assemblée Commune.

Dans la discussion générale, la parole est à M. Paul Struye.

M. Paul Struye. — Mademoiselle, messieurs, je n'étais pas présent, et je m'en excuse, au début de la séance d'hier après-midi, au moment où notre honorable collègue M. Kreyssig a pris la parole. C'est donc par la lecture du compte rendu et par les relations de presse que j'ai pris connaissance de son intervention.

Il a bien voulu déclarer, ayant remarqué les plaques apposées de chaque côté de la tribune, qu'il désirait rendre hommage aux victimes belges de la première guerre mondiale qui, dans ce local même, ont été condamnées à mort.

M. le Président de cette Assemblée s'est déjà associé, en termes particulièrement élevés, aux paroles de M. Kreyssig. Mais je voudrais, en mon nom personnel — et, j'en suis convaincu, au nom de tous mes collègues belges, membres de l'Assemblée — dire à M. Kreyssig combien nous avons été sensibles à la délicatesse de cette intervention.

Je crois vraiment qu'il est réconfortant que sa voix se soit élevée au sein de cette Assemblée. Quant à nous, mademoiselle, messieurs, faut-il vous le dire, nous joignons harmonieusement, et avec ferveur, le culte que nous gardons à nos héros et à nos martyrs de la guerre à notre ardente volonté de conciliation et d'apaisement entre les nations, sous l'égide d'une Europe plus fraternelle et vraiment pacifique.

(Vifs applaudissements.)

Mademoiselle, messieurs, si j'ai demandé la parole dans ce débat, alors que je n'en avais pas eu l'intention, c'est d'abord pour souligner — ce qui résulte, me paraît-il, du nombre malheureusement assez réduit de membres de l'Assemblée présents au débat — que le rôle budgétaire imparti à notre Assemblée n'est pas ce que nous eussions normalement souhaité ni ce que nous continuons à désirer.

Je ne fais de reproche à personne à cet égard. Les auteurs du Traité ont été manifestement inspirés d'une sorte de complexe de méfiance à l'endroit de l'Assemblée parlementaire dont ils jetaient les bases ; toutes leurs faveurs ont été à l'Exécutif, auquel ils ont voulu assurer la stabilité, sinon la pérennité, en limitant très strictement le contrôle parlementaire.

Je ne crois pas que l'expérience ait été heureuse et j'ai eu la satisfaction de constater que, dans les propositions nouvelles dont M. le président Spaak nous a donné le schéma général, une place beaucoup plus grande est assurée au contrôle parlementaire.

L'assemblée future — éventuellement la nôtre dont la compétence serait élargie — disposera, dans la pensée de M. Spaak et suivant les indications que les experts auraient acceptées, de pouvoirs singulièrement et heureusement plus étendus.

Je crois qu'il était utile que nous fassions écho, avec quelque insistance même, à ce désir d'exten-

sion que l'honorable M. Spaak a exprimé dans son exposé.

Notre Assemblée se plaît à répéter qu'elle entend être vraiment un parlement. Il va de soi que le devoir le plus essentiel d'un parlement, sa mission historique et traditionnelle, c'est le contrôle rigoureux de l'administration financière et budgétaire, non seulement de sa propre assemblée, mais de toutes les institutions de la Communauté dont il fait partie. Nous sommes évidemment loin de compte en ce qui nous concerne, nous devons nous contenter d'assez peu pour l'instant ; mais nous ne devons négliger aucun effort pour que, dès l'étape suivante de l'organisation, le contrôle parlementaire réponde, à l'avenir, à une réalité plus solide que celle dont nous sommes obligés de nous satisfaire aujourd'hui.

Sous la réserve de cette observation générale, et faisant écho à ce qu'a dit notre excellent rapporteur M. Margue, je me félicite de ce que les rapports entre le secrétariat de l'Assemblée et le commissaire aux comptes soient devenus entièrement satisfaisants. Mais je voudrais faire un pas de plus et profiter de cette occasion pour rendre hommage au commissaire aux comptes.

Bien sûr, les opinions sont libres et l'on peut discuter l'opportunité de telle ou telle critique à propos de l'un ou l'autre chapitre de tels longs rapports. Mais l'activité même du commissaire aux comptes, le souci qu'il a manifesté d'exercer sa mission en pleine indépendance et d'entrer dans un maximum de détails, ne doit pas être à mon sens une raison de critique de la part de notre Assemblée.

Nous avons, comme les autres institutions de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, un intérêt vital à souhaiter — et non à redouter — que la lumière soit faite de la manière la plus complète.

Je n'ai jamais compris, quant à moi, l'émotion provoquée par certaines constatations faites par le commissaire aux comptes dans ses rapports, même si l'on pouvait soutenir que, sur le plan juridique, et sur la base d'une interprétation restrictive des textes du Traité, il a été parfois au-delà de ce que sa mission l'obligeait rigoureusement à faire.

Je crois que nous devons, au contraire, donner à l'opinion publique le sentiment qu'un large

contrôle nous paraît nécessaire, que plus le contrôle de la comptabilité est large et détaillé, moins nous avons de raisons de le redouter et que nous souhaitons, au contraire, trouver dans des rapports de cette nature — œuvre d'un homme dont la compétence n'a jamais été contestée par personne — des raisons d'améliorer sur tel ou tel point nos méthodes et notre façon d'agir.

Je pense, au surplus, que c'est par une action que j'appellerai volontiers préventive que l'autorité et l'utilité de l'institution d'un commissariat aux comptes peut exercer une influence heureuse.

Lorsque des institutions savent qu'un contrôle entièrement indépendant et désintéressé est exercé, un frein s'exerce à l'avance, qui rend beaucoup plus difficile, je ne dirais pas les abus — il n'y en a jamais eu, au sens propre du terme — mais une tendance à l'exagération des dépenses ou un souci insuffisant de l'économie.

Mademoiselle, messieurs, l'honorable M. Margue n'a pas parlé de la question du siège de nos institutions. Il a fait l'éloge de la réception que les Belges et les Bruxellois sont particulièrement heureux d'offrir à leurs collègues des autres pays. Mais croyez bien que j'aurai le tact élémentaire de ne pas avoir même l'apparence de tirer parti de cette atmosphère d'euphorie pour reposer la question du siège en des termes qui pourraient indisposer certains.

Ce que je voudrais tout de même vous dire, c'est que, quelle que soit la solution définitive à donner au problème du siège, il serait temps qu'elle intervienne. (*Très bien ! sur certains bancs.*) Je ne dirai pas un mot en faveur ou en défaveur de l'une ou l'autre solution, rassurez-vous, mon cher monsieur Margue. Mais nous devrions être unanimement d'accord sur la question de principe, c'est-à-dire sur l'utilité et sur l'urgence d'une décision.

Il est pénible de ne pas arriver à un accord sur une question comme celle-là. On veut faire l'Europe sur des bases extrêmement larges et on n'arrive pas, au bout de cinq années, à fixer l'endroit où l'institution sera abritée de manière définitive. On vit encore sous le « parapluie », du précarier.

Je souhaiterais donc que nous ayons tous le courage de prendre une attitude définitive. Je sais bien que celle-ci dépend des gouvernements et que le veto — car, enfin, c'en est un — joue en pareille matière. Que ce soit dans un sens ou

dans l'autre, peu importe ; je n'exprime pas ici un sentiment personnel.

Que la Haute Autorité ait donc le courage de faire des propositions nettes et précises ; qu'avec l'expérience dont elle dispose, elle expose ce qu'elle estime conforme ou contraire aux intérêts de la Communauté.

Nous devrions tous, dans nos parlements, sans nous livrer à des manifestations nationalistes déplacées, insister pour que cette solution intervienne. Et qu'on ne vienne donc plus, à tout bout de champ, sous prétexte de situation provisoire, justifier des mesures exceptionnelles augmentant par là même et inévitablement l'ensemble de nos frais.

Monsieur le président, mademoiselle, messieurs, M. Margue a très justement exposé certains aspects de l'activité de notre administration.

Je crois qu'on peut reconnaître — et s'en féliciter — que, dans plusieurs domaines, on a tendu à réaliser certaines économies. Il faut s'en féliciter, non seulement du point de vue de nos institutions mêmes, mais aussi du point de vue de l'exemple qui peut s'en dégager pour d'autres institutions prochaines ou futures.

Cependant, il y a un point, mademoiselle, messieurs, que je voudrais aborder très rapidement. Ce n'est pas la première fois et, apparemment, il peut paraître quelque peu déplaisant, mais je crois qu'il n'en est rien et qu'on a toujours tort de fermer les yeux à certaines réalités et à certaines critiques. C'est la question des exemptions fiscales.

Tout récemment, au Parlement belge, ici même au Sénat, un membre de la majorité a posé une question au ministre compétent sur l'extension croissante de ces exemptions.

Le ministre compétent, qui était d'ailleurs l'honorable M. Spaak, a répondu — ce qui est vrai — et ce que nous savons tous — qu'il est en principe adversaire des exemptions d'ordre fiscal, mais ce ne sont pas, bien entendu, ni la Communauté charbon-acier ni le Conseil de l'Europe qui ont eu l'initiative de pareille mesure. Elle remonte déjà à la Société des Nations.

Le malheur est que ces exemptions se sont étendues de proche en proche. Il n'est quasi pas de mois que nous ne soyons, dans nos parlements respectifs, appelés à ratifier une nouvelle con-

vention internationale qui, à l'occasion de la création d'une organisation internationale supplémentaire, amène nos gouvernements à nous proposer d'étendre le système des exemptions déjà existant.

Je crois que, sans attacher une importance déterminante à ce genre de problème, nous aurions tort de nous dissimuler que, dans l'opinion publique, de telles discriminations sont mal jugées au moment où dans une communauté comme la nôtre, nous voulons supprimer quantité d'entre elles, tout au moins dans le domaine du charbon et de l'acier. Je crois qu'on ne peut nier cette réalité.

Je sais bien que nous appliquons les traités et qu'il n'y a aucun reproche à faire à personne au sein de cette Assemblée ni au sein d'aucune de nos institutions.

Cependant, serait-il vraiment interdit de demander que l'on fasse preuve de quelque effort d'imagination et qu'on s'efforce, soit de jeter les bases d'amendements aux traités soit peut-être, suivant la suggestion d'un de nos collègues aujourd'hui absent, de remplacer ces impôts nationaux, dont une catégorie croissante de fonctionnaires a été dispensée, par un impôt spécifiquement communautaire ?

Il y a là une idée à creuser et je demande notamment à la Haute Autorité, je ne dirai pas de se pencher sur ce problème, parce que c'est une expression dont vraiment on abuse, mais tout au moins de s'en préoccuper.

Voilà les quelques observations que je voulais vous faire. Elles sont de caractère mineur et je les formule à bâtons rompus.

Je voudrais encore dire un mot des publications.

Il est très difficile de contenter tout le monde et son père en matière de publications et d'informations. Aux yeux de certains, les informations et les publications répandues par les institutions de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier sont insuffisantes ; aux yeux de quelques-uns aussi, elles sont plutôt trop abondantes.

Je pense, quant à moi, que la quantité de documents que chacun de nous reçoit périodiquement des diverses institutions de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier est telle qu'il lui est matériellement impossible, eût-il décidé préalablement de ne plus consacrer que

cinq minutes à son sommeil nocturne, je ne dis pas seulement de les lire, mais de les parcourir et à peine d'en prendre connaissance.

Je crois pouvoir affirmer que nous recevons, nous, représentants à l'Assemblée, une documentation peut-être plus volumineuse que toute celle que nous recevons de nos parlements nationaux pour toutes les matières de la politique de nos pays respectifs.

Il est évidemment difficile de formuler des propositions précises à cet égard et je ne veux pas me lancer dans une critique trop facile. Je voudrais cependant attirer d'un mot l'attention des autorités compétentes sur l'intérêt qu'il y aurait à s'attacher davantage à la qualité de la documentation qu'à la quantité des documents.

Des efforts ont d'ailleurs déjà été réalisés dans cet ordre d'idées.

Il fut un temps où l'on avait eu la singulière idée de nous inonder de nouvelles d'agences, européennes ou communautaires. Nous recevions ainsi des informations que nous avions tous lues dans nos journaux respectifs, la veille ou l'avant-veille. On a renoncé à ce procédé. Des améliorations ont donc été apportées et j'en félicite les autorités compétentes. Je me demande cependant si un effort ne pourrait pas encore être développé dans le même sens. Le malheur est, je le crains, que parfois l'on veuille tout donner dans un document.

Assurément, un intérêt s'attache à n'importe quelle manifestation de la Haute Autorité ou des institutions de la Communauté Européenne et il n'est aucune publication dont on puisse dire d'avance qu'elle est dépourvue de tout intérêt. Mais la question est de savoir si l'effort et la dépense consentis dans cette diffusion de quantités industrielles de papier répondent dans chaque cas particulier au but poursuivi et si son rendement est vraiment efficace.

Voilà les quelques réflexions que je voulais me borner à vous soumettre.

Je crois qu'en résumé l'on peut dire que le rodage de notre Assemblée, de nos institutions, a fait d'appréciables progrès. On peut dire que grâce, en grande partie — et je le souligne encore — aux initiatives et à l'activité du commissaire aux comptes, un esprit de plus stricte économie s'est introduit dans nos administrations.

Mais la conclusion la plus nette que nous devons, malgré tout, dégager d'un débat comme

le nôtre, dont nous voyons bien qu'il ne soulève qu'un intérêt assez réduit, c'est qu'il faudra être ferme, énergique, et je dirais volontiers intran-sigeant, pour obtenir que, dans notre Assemblée élargie ou dans d'autres assemblées européennes qui viendraient à être créées, le véritable contrôle parlementaire, notamment en matière bud-gétaire, ne nous soit plus chichement mesuré comme il l'est sous l'empire des traités existants.

Il nous faut la confiance que mérite, de la part de l'exécutif, une assemblée parlementaire décidée à collaborer avec lui mais à le contrôler suivant les traditions qui ont fait, dans nos pays respectifs, l'harmonisation des institutions et, dans une large mesure, la grandeur des parle-ments.

(Applaudissements.)

(M. Pünder remplace M. Pella au fauteuil de la présidence.)

PRESIDENCE DE M. PÜNDER

vice-président

M. le Président. — La parole est à M. Caron.

M. Caron. — (I) Monsieur le président, mademoiselle, messieurs, je désire avant tout rendre hommage au rapporteur pour son exposé lumi-neux.

Je suis entièrement d'accord avec lui, sauf sur le paragraphe 26 de son rapport, au sujet duquel je voudrais dire clairement ma pensée. D'ailleurs, M. Margue lui-même a prié l'Assem-blée, dans le paragraphe 26 de son rapport et dans son discours introductif de ce matin, d'ex-primer son avis.

Je me déclare nettement opposé à la suppres-sion du compte rendu analytique des séances de notre Assemblée, et cela pour divers motifs que je vais exposer brièvement.

Rien ne peut mieux que le compte rendu ana-lytique donner à chacun de nous, dans sa langue maternelle qui est naturellement celle qu'il con-naît le mieux, l'essentiel de ce qui a été dit par ses collègues parlant d'autres langues.

Aux termes du rapport, ce compte rendu ana-lytique pourrait être supprimé et remplacé par le compte rendu sténographique établi dans les

langues originales, celui que l'on appelle l'arc-en-ciel.

Je crois que l'on ne peut pas faire un tel rap-prochement. En effet, lorsque nous avons le texte sténographique d'un discours prononcé par un de nos collègues dans une langue différente de la nôtre, nous devons toujours en assurer la traduction. En revanche, le compte rendu ana-lytique a l'avantage de donner dans les diverses langues l'essentiel de ce que chacun de nous a dit et cela le lendemain ou dès la fin de la séance même.

J'ai encore un autre motif à faire valoir contre cette proposition. Le compte rendu analytique, qui est établi pendant la séance, est très utile à la presse. Or, il est évident que nous avons tous intérêt à ce que la presse soit immédiate-ment informée des questions essentielles dont nous nous occupons.

Enfin, y-a-t-il vraiment un motif justifiant que notre règlement soit modifié dans ce sens ? Il me semble que si les auteurs du règlement ont prévu, et à mon avis très opportunément, ce compte rendu analytique, il n'est pas opportun que nous amendions aujourd'hui ce règlement sur un point aussi important.

En ce qui concerne la dépense, celle-ci est peut-être l'une des plus utiles qui soient faites par la Communauté. Si l'on tenait à faire des économies dans ce secteur, je proposerais de con-server le compte rendu analytique et le compte rendu sténographique et de supprimer éventuelle-ment le compte rendu « arc-en-ciel ».

Je me plais à espérer que l'Assemblée décidera de maintenir le compte rendu analytique.

(Applaudissements.)

M. le Président. — La parole est à M. Kreyssig.

M. Kreyssig. — (A) Monsieur le président, mademoiselle, messieurs, je tiens à ajouter quel-ques observations aux déclarations de M. Struye, en premier lieu parce que j'ai l'impression qu'un certain nombre de problèmes ont été déplacés.

A la commission de la comptabilité, nous nous sommes efforcés de faire correspondre les postes de dépenses d'aussi près que possible aux réali-tés, car nous avons le sentiment qu'il n'est pas très heureux d'être obligé, à la fin de chaque exercice financier, de supprimer des postes im-portants qui n'ont pas été utilisés.

Par ailleurs, j'ai l'impression — et à ce sujet je partage le point de vue de M. Struye — que les questions budgétaires n'éveillent pas réellement d'écho au sein de cette Assemblée, ce qui peut s'expliquer par la structure spécifique de notre Traité et par le fait que nous avons un budget sans avoir à nous préoccuper des recettes, comme c'est normalement le cas pour un ministre des finances.

M. Struye a fait au sujet des publications et documents que nous recevons à l'Assemblée Commune une remarque qui m'a quelque peu surpris. Si je l'ai bien compris, il a affirmé que la documentation qui nous est communiquée par la Haute Autorité et par l'Assemblée Commune est beaucoup plus volumineuse que celle qu'il reçoit dans son Parlement national ou son Sénat. Je l'en félicite. Pour ma part, je dois constater que les documents que nous recevons au Bundestag allemand sont bien plus nombreux que ceux de l'Assemblée Commune et de la Haute Autorité.

Cette constatation ne m'incite aucunement à conclure que le Bundestag montre beaucoup plus d'ardeur au travail que le Sénat de Belgique.

J'ai d'ailleurs l'impression — et je m'en félicite — que les documents de la Haute Autorité aussi bien que ceux du secrétariat de l'Assemblée Commune se distinguent par une précision plus grande, une réflexion plus poussée, une rédaction meilleure et plus concise que ceux que nous recevons dans les premiers temps.

Au nom de la commission de la comptabilité de l'Assemblée Commune, M. Margue nous a invités à nous prononcer sur la question du maintien du compte rendu analytique. Nous avons examiné tous les aspects de ce problème à la commission de la comptabilité. Nous avons conscience, et c'est pourquoi nous n'avons pas pris de décision, que les opinions étaient partagées à ce sujet ; ce compte rendu analytique trouve parmi nous à la fois des défenseurs enthousiastes et des critiques rigoureux.

Un des arguments que nous n'avons pas négligé de considérer découle de notre désir de limiter strictement les dépenses de l'Assemblée Commune et de les adapter aux exigences réelles. A ce sujet, je suis de nouveau entièrement d'accord avec M. Struye et je crois exprimer en même temps la pensée de chacun de vous.

Si nous considérons le problème sous cet angle, nous ne pouvons pas négliger le fait que la publication des comptes rendus analytiques occasion-

ne, pour vingt jours de session, une dépense de 650.000 francs belges pour la rémunération du personnel et de 200.000 francs belges pour frais de matériel. Cela fait presque un million de francs belges ou 20.000 unités de compte de notre Communauté.

J'ai cependant l'impression que nous aurions peut-être tort de prendre une décision aujourd'hui même. Je proposerais à M. le président et à mes collègues de reprendre la discussion de ce problème au sein des groupes politiques et d'arrêter la décision lors de la session ordinaire de mai. Je pense qu'il serait inopportun, étant donné que nous ne sommes pas très nombreux, de prendre une décision qu'un grand nombre de nos collègues, absents aujourd'hui, n'approuveraient peut-être pas.

Je partage le point de vue de M. Struye en ce qui concerne le siège de la Communauté. Mais, comme lui je me sou mets au même impératif de la sagesse politique et je ne veux pas me prononcer sur le lieu où il conviendrait d'établir le siège de la Communauté. Le fait que nous soyons tous deux amenés à agir ainsi souligne de toute évidence l'extrême difficulté de la décision que nous avons à prendre.

Mais puisque, mus par un élan nouveau, nous nous efforçons de construire l'Europe, je ferais remarquer qu'il est vraiment grand temps que les six gouvernements se mettent d'accord, qu'ils décident du lieu où sera établie la Communauté du charbon et de l'acier, qu'ils en fixent définitivement le siège. Il me semble que l'impression d'incertitude qui règne en Europe se trouve renforcée du fait que l'on ignore où notre Communauté aura finalement son siège.

Je formulerai une autre remarque très brève, en m'efforçant de le faire avec toute la courtoisie requise. Cette remarque ne concerne pas directement notre budget ; elle se rapporte à une question qui me tient beaucoup à cœur, étant donné que je suis aussi membre de la commission des questions juridiques, du règlement de l'Assemblée Commune, des pétitions et des immunités. Je serais très reconnaissant à nos collègues du Sénat italien ici présents de prier instamment la Chambre italienne, en notre nom, de procéder en temps utile à l'élection des représentants du Parlement italien à l'Assemblée Commune, pour éviter que les représentants italiens qui, d'après le règlement, ont le droit de participer à nos sessions et qui pourraient donc être parmi nous, soient absents le 8 mai. Ainsi la

délégation italienne pourrait-elle être complète à cette date.

(Applaudissements.)

M. le Président. — M. Margue désire faire encore quelques déclarations en sa qualité de rapporteur avant que nous ne passions au vote.

Je lui donne la parole.

M. Margue, rapporteur. — Mademoiselle, messieurs, je m'excuse d'occuper à nouveau cette tribune, mais quelques-unes des observations présentées par les orateurs qui m'ont précédé méritent l'honneur d'une réponse.

Je tiens à remercier les collègues qui se sont donné un peu de peine pour provoquer une discussion et répondre ainsi au vœu de la commission de la comptabilité et de l'administration, mais j'ai le regret de constater qu'il s'agit essentiellement de membres de cette commission, de sorte que notre suggestion n'a pas eu d'autre répercussion sur l'Assemblée elle-même.

Cependant, il était bien dans les intentions de notre collègue M. Struye, par exemple, d'engager l'Assemblée à donner la preuve qu'elle tenait à ses privilèges d'ordre budgétaire.

Peut-être le fera-t-elle d'une façon plus nette et plus accentuée à une autre occasion, qui se présentera sans doute lorsque nous discuterons l'état prévisionnel général de la Communauté. Celui-ci a tout de même un peu plus d'importance et un caractère plus définitif que celui que nous discutons aujourd'hui.

Si la question du siège de l'Assemblée est soulevée, je puis facilement répondre comme je l'ai fait à quatre ou cinq reprises depuis des années. Je suis d'accord pour reconnaître qu'il y aurait avantage à ce que nous prenions une décision définitive.

Nous aussi, à Luxembourg, nous aimerions qu'on nous dise d'une manière formelle que le siège restera là-bas, car dès ce moment il nous serait possible de procéder à des aménagements, ce que nous n'osons pas faire étant donné la précarité du siège actuel.

Je tiens à rappeler, les autorités compétentes pour prendre la décision sont les six gouvernements et pas seulement les six ministres. Peut-être ces autorités se disent-elles que l'évolution de la politique générale européenne permettra de

trouver finalement une solution lorsque les rivalités auront disparu.

Nous constatons, par exemple, qu'il n'est plus question de la concurrence de Sarrebruck.

Je ne sais quel est le sentiment de mon ami l'honorable M. Dehousse, mais que pense Liège de ce choix que nous avons fait de Bruxelles comme siège de notre session extraordinaire ?

(Sourires.)

D'aucuns n'envisagent-ils pas la possibilité de nous amener à apprécier peu à peu les avantages de la ville de Bruxelles, capitale de la Belgique, qui dispose d'installations adéquates ?

Je ne sais quelle décision sera prise finalement, mais en tout cas, lorsqu'on proposera de réunir l'Assemblée dans une autre capitale de l'Europe, je serai d'avis d'éviter certaines répétitions dont l'influence pourrait être sournoise.

On a parlé plus d'une fois des exemptions fiscales. Aucun de nos collègues ne doit ignorer que ces exemptions sont prévues dans les dispositions mêmes du protocole annexé au Traité.

Combien de fois ne nous a-t-on pas dit, de la part du président de la Haute Autorité, qu'au cas où une mesure serait prise dans le sens de leur suppression, il serait évidemment nécessaire de tenir compte de son incidence dans les calculs mêmes des traitements et indemnités. Dès lors, je ne vois pas très bien ce qui serait gagné. Tout au plus psychologiquement pourrait-on dire que les fonctionnaires de la Communauté paient les impôts comme tout le monde.

Je me souviens de ce qui s'est passé tout au début à propos de certaines indemnités supplémentaires accordées aux fonctionnaires, l'une de 10 % et l'autre de 15 %, cette dernière appelée indemnité de fonctionnement.

Certains d'entre nous ont estimé qu'il n'y avait aucun motif d'accorder une indemnité de fonctionnement à un fonctionnaire qui était précisément payé pour accomplir sa tâche. L'indemnité de fonctionnement a donc été supprimée, mais l'autre a été portée à 25 %. Rien n'était changé.

Pour arriver au résultat espéré, les barèmes et les tarifs devraient faire l'objet de nouveaux calculs.

Quant aux économies à réaliser, par exemple par la suppression du compte rendu analytique,

je répondrais à notre honorable collègue M. Caron que la suppression du compte rendu « arc-en-ciel » donnerait aussi un résultat.

La commission n'a pas été en mesure de se prononcer d'une façon définitive. Elle ne s'est pas considérée comme compétente, mais elle a chargé son rapporteur d'examiner et d'exposer l'état de la question. Il appartient aux autorités compétentes, quelles qu'elles soient, de prendre une décision.

Des économies qui se monteraient à plusieurs centaines de milliers de francs valent tout de même la peine qu'on s'en préoccupe.

Enfin, en ce qui concerne la documentation qui nous est distribuée, j'ai aussi l'impression qu'elle s'est beaucoup améliorée, tout récemment encore.

Pour que chacun soit content, une documentation individuelle serait nécessaire. Un membre apprécie tel document, un second membre en apprécie un autre ; certains auraient besoin d'une information supplémentaire sur tel ou tel point, alors que les statistiques qu'on leur fournit sur d'autres questions sont, à leurs yeux, superflues ou indigestes. Cependant, des spécialistes en font leurs délices et en tirent d'utiles enseignements.

Comment satisfaire tout le monde ?

Les différents parlements nationaux ont une façon de procéder qui leur est propre. Ils ont leurs usages et même leurs abus, mais il se tirent à leur manière des inconvénients qui peuvent se présenter.

Dans notre Assemblée, compte tenu de la bonne volonté que nous rencontrons de tous côtés, il y a certainement une possibilité d'améliorer la situation.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. le rapporteur de ces remarques finales.

Personne ne demande plus la parole ?

La discussion générale est close.

Je vais mettre aux voix l'état prévisionnel.

Je rappelle que, conformément aux dispositions de l'article 78, paragraphe 3, du Traité et de l'article 44 du règlement, l'état prévisionnel doit être voté par chapitres et par articles.

Je vais donc appeler et mettre aux voix successivement les différents chapitres et articles.

L'Assemblée adopte successivement et sans discussion les chapitres et articles suivants :

CHAPITRE PREMIER

TRAITEMENTS, INDEMNITES ET CHARGES SOCIALES

Art. 10. — Représentants à l'Assemblée Commune ;

Art. 11. — Personnel, 28.576.000 francs belges ;

Art. 12. — Heures supplémentaires et personnel temporaire, 8.880.000 francs belges ;

Art. 13. — Frais et indemnités à l'occasion de l'entrée en fonctions et de la cessation des fonctions, 1.458.500 francs belges ;

Total du chapitre I : 38.914.500 francs belges.

CHAPITRE II

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Art. 20. — Dépenses relatives aux immeubles, au mobilier et au matériel, 3.877.000 francs belges ;

Art. 21. — Dépenses d'équipement, 670.000 francs belges.

M. le Président. — Nous arrivons à l'article 22 : Dépenses diverses de fonctionnement des services : 3.712.000 francs belges. A ce sujet, M. Poher a demandé la parole.

La parole est à M. Poher.

M. Poher. — Mademoiselle, messieurs, je réponds à l'appel de notre collègue rapporteur qui a souhaité que les parlementaires non membres de la commission de la comptabilité et de l'administration s'intéressent davantage au problème soulevé.

Je le félicite de son rapport et je suis d'accord sur la plupart de ses considérations.

Néanmoins, j'éprouve quelque inquiétude en ce qui concerne l'article 22. Le rapporteur nous dit qu'une économie de l'ordre de 500.000 francs belges a été réalisée quant au crédit « bibliothèque ».

Je suis tout à fait d'accord sur les économies en général et il faut continuer à en faire. Je m'étonne cependant que notre rapporteur considère comme souhaitable de limiter la constitution de la bibliothèque autant que possible aux ouvrages portant sur les objets du Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

En effet, nous donnons ici même la démonstration que l'on peut parfois sortir des limites du Traité. C'est ainsi que toutes les questions débattues à cette session de Bruxelles sortent, en général, des limites du Traité et visent nos espoirs d'extension de celui-ci.

Je suis persuadé, monsieur le rapporteur, que votre rédaction a dépassé votre pensée. D'ailleurs, l'expression « autant que possible » nous permet de penser que la décision d'interdire toute acquisition de livres qui ne se rapporteraient pas strictement aux objectifs du Traité n'est pas formelle.

Etes-vous d'accord avec moi pour que les mots « autant que possible » soient compris dans le sens le plus large, étant bien entendu que le crédit inscrit, sur lequel je suis d'accord, ne sera pas dépassé ?

Au moment où nous souhaitons que l'idée européenne s'étende, il serait trop restrictif d'interdire certains achats de livres dont l'étude nous serait utile pour réaliser cette Europe à laquelle nous aspirons.

Je vous remercie d'ailleurs d'avoir, par les crédits que vous proposez, permis que notre Assemblée ait en quelque sorte une vie propre. Autant je rends hommage, en effet, aux travaux de la Haute Autorité, autant j'estime que nous devons disposer nous-mêmes des moyens de donner à l'opinion publique et à la presse de nos pays la preuve que nous sommes une Europe différente de celle d'hier et que nous sommes investis d'une véritable mission de contrôle démocratique à l'égard de l'exécutif européen.

M. le Président. — Personne ne demande plus la parole ?

Je mets aux voix l'article 22, au chiffre de 3.712.000 francs belges.

L'article 22 est adopté.

L'Assemblée adopte ensuite successivement et sans discussion les chapitres et articles suivants :

Art. 23. — Dépenses de publications et d'information, 3.500.000 francs belges;

Art. 24. — Frais de mission, de voyage et de séjour pour réunions et convocations, honoraires d'experts, 9.122.000 francs belges;

Art. 25. — Frais de réception et de représentation, 250.000 francs belges;

Art. 26. — Dépenses non spécialement prévues aux articles du présent chapitre : p.m.

Total du chapitre II : 21.131.000 francs belges.

CHAPITRE III

DEPENSES DIVERSES

Art. 30. — Commission des présidents : p.m.

Art. 31. — Commissaire aux comptes : p.m.

Art. 32. — Œuvres sociales du personnel, 25.000 francs belges;

Art. 33. — Participation aux frais de secrétariat des groupes politiques, 2.700.000 francs belges;

Art. 34. — Fonds pour dépenses conformément à l'Art. 47 du Règlement de l'Assemblée, 200.000 francs belges;

Art. 35. — Frais de secrétariat de la présidence, 330.000 francs belges;

Art. 36. — Union interparlementaire : p.m.

Art. 37. — Contributions diverses: 30.000 francs belges.

Total du chapitre III : 3.285.000 francs belges.

CHAPITRE IV

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

(p.m.)

CHAPITRE V

CREDITS EN CONSIDERATION
DE L'ART. 78, § 5 DU TRAITE

Art. 50. — Crédits en considération de l'art 78, § 5 du Traité, 12.000.000 francs belges.

Total du chapitre V : 12.000.000 francs belges.

M. le Président. — Personne ne demande la parole ?

Je mets aux voix l'ensemble de l'état prévisionnel au chiffre de 75.330.500 francs belges.

(L'ensemble du projet d'état prévisionnel est adopté.)

6. — Développement de l'intégration
économique de l'Europe (suite)

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du rapport préliminaire de M. van der Goes van Naters sur l'intégration économique de l'Europe. (Doc. n° 7)

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Dehousse.

M. Dehousse. — Monsieur le président, mademoiselle, messieurs, des deux questions que nous avons à envisager, celle du marché commun et celle de l'énergie atomique, il est bien difficile de déterminer la plus importante.

Je me permets cependant de penser que, dans la hiérarchie, c'est la question du marché commun qu'il convient de placer en premier lieu, non pas seulement en raison de son intérêt intrinsèque, mais aussi parce que la communauté de l'énergie atomique que l'on envisage de fonder sera fortement tributaire des progrès de la science et en subira, par conséquent, les contre-coups.

Je suis très frappé par les paroles que ne manque jamais de prononcer sur ce sujet notre collègue M. Motz, président du Groupe de travail.

Visiblement, M. Motz est préoccupé par le précédent de M. Thiers qui, cependant, ne lui a pas mal réussi...

M. Motz nous dit sans cesse : « Faites attention, vous êtes en train de prononcer sur le problème de l'énergie atomique des paroles qui, plus tard, apparaîtront peut-être bien enfantines ou bien désuètes au regard des progrès accomplis par la science ».

J'imagine, moi aussi, que la science accomplira des progrès que nous ne pouvons prévoir, mais que nous ne devons pas exclure, notamment dans le domaine que les experts appellent « les trois F » : la fission, la fusion, puis de nouveau la fission. On parviendra peut-être à provoquer la fission d'un métal plus léger que l'uranium et à ce moment, tout ce que nous aurons établi sera à revoir.

Cela ne signifie pas que la communauté de l'énergie atomique perdra sa nécessité. Telle n'est pas, en tout cas, la portée de ma déclaration. La communauté de l'énergie atomique ne perdra pas plus sa nécessité que la Communauté du charbon et de l'acier ne perdra la sienne si la communauté de l'énergie atomique est créée.

Mais il est bien certain que notre œuvre à nous devrait être complétée, parachevée, reconsidérée.

Voilà pourquoi j'estime que, des deux problèmes, celui du marché commun est le plus important.

D'autre part, si on lui trouve une solution, ce marché commun aura un caractère permanent et, par ce fait même, il est destiné à donner à l'organisation de l'Europe la fondation stable qui lui manque.

Monsieur le président, mademoiselle, messieurs, ce n'est pas à ce stade de la discussion qu'on tient des propos définitifs sur le marché commun. Je voudrais personnellement me limiter à une question et à trois observations.

Ma question porte sur la durée prévue pour la réalisation du marché commun.

J'ai cru, à cet égard, discerner une divergence de pensée entre l'honorable président du Comité intergouvernemental, M. Spaak, et le rapporteur de notre Groupe de travail, M. van der Goes van Naters.

M. Spaak parle d'un délai de douze ans à répartir en trois étapes irréversibles de quatre ans.

M. van der Goes van Naters se montre plus pressé. Il émet, je crois, le souhait que ce délai soit raccourci dans toute la mesure du possible.

De toute évidence, M. van der Goes van Naters est soucieux d'aboutir à une organisation de l'Europe dans un délai moins long, en raison notamment des difficultés politiques de l'Europe.

Je voudrais connaître — c'est la portée de ma question — les bases d'appréciation qui ont permis aux techniciens d'aboutir à des chiffres précis.

J'établis une comparaison avec le domaine des travaux publics, par exemple. Lorsqu'il est question de réaliser un travail important, comme le creusement d'un canal ou le percement d'une route, les techniciens parviennent à évaluer approximativement la durée de ce travail en calculant le temps que prendront les expropriations, les adjudications, l'accomplissement des diverses formalités et les travaux proprement dits.

Dans le cas présent, j'aimerais savoir sur quoi l'on se base pour nous dire que le marché commun sera réalisé dans douze ans, et sur quelles considérations autres que politiques le rapporteur s'est fondé pour préconiser un délai plus court.

M. van der Goes van Naters, rapporteur. — En ce qui me concerne, la réponse est dans mon rapport.

M. Dehousse. — Ceci étant dit, je voudrais maintenant faire trois observations.

La première est le souhait de voir associer dans une très large mesure aux institutions du marché commun les organes de la vie économique.

Je n'effleurerai que très rapidement le domaine de ces institutions qui n'osent pas encore dire leur nom et dont le caractère juridique apparaît voilé dans les propositions qui nous sont faites.

Reviendrons-nous à la conception d'un comité consultatif destiné à assister l'exécutif européen, comité comparable à celui qui assiste la Haute Autorité de notre Communauté ?

Pour ma part, je marque plutôt ma préférence pour la création d'un organisme plus

large, pareillement consultatif, qui donnerait des avis, soit lorsqu'on les lui demanderait, soit en en prenant l'initiative. Autrement dit, un conseil économique et social.

C'est une vieille ambition que mon ami M. Teitgen et moi-même avons poursuivie autrefois sur un autre plan.

Je dois avouer que sur le plan du Conseil de l'Europe, c'est-à-dire sur le plan de l'Europe des Quinze, cette initiative s'est heurtée à de grosses objections.

Pas plus tard que la semaine dernière, la commission des questions sociales de l'Assemblée consultative, réunie à Paris, a examiné un projet de charte européenne ainsi qu'un projet de conseil économique et social.

Le projet de charte a été pratiquement vidé d'une grande partie de sa substance.

Quant au projet de conseil économique et social, il a été abandonné par la commission en faveur d'un système de conférences périodiques.

C'est évidemment un recul considérable. Mais je ne désespère pas encore de voir reprendre l'étude du problème lors de l'assemblée du Conseil de l'Europe qui se tiendra à Strasbourg le mois prochain.

Dans le cadre de l'Europe des Six, je crois d'autre part que nous devrions reprendre courageusement l'effort que les circonstances empêchent d'aboutir dans le cadre de l'Europe des Quinze.

Je souhaite donc que l'exécutif européen qui fera partie des institutions de la communauté soit assisté par un conseil économique et social très large.

Voici ma deuxième observation.

De l'exposé de M. Spaak, il résulte que les ministres vont disposer de plusieurs mois avant la négociation et surtout la signature du traité instituant le marché commun et l'Euratom.

Je désirerais que l'on profitât de ces quelques mois pour liquider le contentieux existant encore entre nos différents pays. Ce disant, je fais particulièrement allusion au

contentieux franco-allemand et à la liquidation du problème sarrois.

Je ne reprendrai pas ce problème sur le terrain politique. Ce n'en est ni le lieu ni le moment. Je le traiterai sur le plan économique, en particulier dans le domaine des voies d'eau. Ce problème comporte, en effet, des implications qui ne peuvent laisser indifférentes ni notre Communauté, ni les perspectives de marché commun.

J'éprouve, je l'avoue, quelque peine à imaginer un marché commun, étendu aux six pays de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, ne comportant pas un système de transports par eau bien réglé et à propos duquel auraient disparu les conflits entre les divers pays intéressés.

Je souhaiterais donc que le problème de la Moselle ne fût pas étudié d'une manière isolée.

Je crois être, quant à moi, assez en flèche sur l'opinion dominante dans mon pays en ce qui concerne le problème de la Moselle. A mon avis, cette question devrait, en réalité, être liée à divers problèmes de voies d'eau dans l'Europe des Six.

En raisonnant ainsi, je songe à la Meuse. Etymologiquement, Moselle signifie « petite Meuse ». Je voudrais que la petite Meuse ne fût pas séparée de la grande et que l'on étudiât, en même temps, la canalisation de la Moselle et celle de la Meuse en territoire français et la jonction de la Meuse et du Rhin par un canal au nord de Liège.

Ceci n'a rien à voir, monsieur Margue, avec un problème qui paraissait vous inquiéter tout à l'heure et sur lequel je ne dirai rien parce que, notamment, il est des appels à des alliances qui, à certains moments, apparaissent inopportuns !

Je me bornerai à répéter qu'à mon sens, pour arriver à un marché commun bien organisé, il convient d'envisager une solution de cet ensemble de problèmes de transports par eau.

On me rétorque : Où irons-nous chercher les fonds nécessaires pour mener à bien ces travaux ?

Nous pourrions prévoir, et certains milieux officiels envisagent très sérieusement cette

solution, de faire appel à B.I.R.D., la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Banque de Washington.

J'ai développé cette thèse autrefois. Il y a longtemps déjà, j'ai soulevé, à la tribune de notre Assemblée, la question des transports par eau. Aujourd'hui, elle récupère une actualité considérable car, à mon sens, elle est intimement liée à la création et aux destinées de ce marché commun que nous souhaitons.

Lorsque je fais allusion à ce problème, je ne le limite d'ailleurs pas uniquement aux difficultés naissant du contentieux franco-allemand. Je pense aussi au contentieux belgo-hollandais, séculaire celui-là et qui, en matière de voies d'eau, provoque un certain nombre de difficultés.

Au moment où nous envisageons un grand effort en faveur du marché commun, il est nécessaire de reprendre tous ces problèmes, de les reconsidérer et de les résoudre aussi rapidement que possible. Ces voies constituent, en somme, la charpente, une partie de l'ossature du marché commun en gestation.

Ma troisième et dernière observation est d'un tout autre ordre ; elle revêt un caractère à la fois sentimental et politique. Je désire attirer l'attention de notre Assemblée sur l'attitude qu'il convient, à mon sens, d'adopter à l'égard de la France dans la question du marché commun.

Comme mes collègues français, j'ai été ému de certaines déclarations, de certains préambules et de certaines méthodes auxquels appliquer le terme de maquignonnage serait peut-être appliquer un gros mot, mais se rapprochant de la réalité.

J'estime que, dans cette Assemblée ou ailleurs, on ne fait pas toujours preuve dans cette question de toute la délicatesse qui conviendrait.

La France traverse, actuellement, une crise extrêmement profonde et douloureuse qui l'atteint au plus fort de sa sensibilité. Tous ceux qui se croient proches de cette sensibilité mesurent à quel point l'âme française est touchée par les événements d'Afrique du Nord. Dès lors, froisser la France dans le problème du marché commun, ce n'est pas seulement maladroit, c'est inélégant.

Nous ne pouvons pas faire l'Europe sans la France. Nous pouvons, à la rigueur, et je le regrette, la concevoir sans l'Angleterre, mais sans la France, l'Europe devient proprement impensable. Beaucoup d'Européens seraient dans l'incapacité de persévérer dans la voie du marché commun sans les Français.

Inversement, si l'Europe a besoin de la France, la France a besoin de l'Europe. Je suis de ceux qui considèrent, avec M. de Carmoy, que l'Europe, et notamment celle du marché commun, offre à la France une occasion peut-être inespérée de provoquer dans son économie le choc qui la sauverait et qui la redresserait.

Mais, encore une fois, il importe, dans ce domaine, de faire preuve de beaucoup de tact.

Je demande, par conséquent, qu'on applique à la France, dans la question du marché commun, le même esprit dont nous avons déjà fait preuve en d'autres occasions et envers d'autres pays.

C'est tout simplement ce que j'appellerai un esprit de sincérité et de compréhension.

(*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Carboni.

M. Carboni. — (1) Monsieur le président, mes chers collègues, ce n'est pas sans une émotion profonde que je monte à cette tribune pour parler brièvement des questions qui nous intéressent le plus. Cette émotion est facile à comprendre si l'on songe à tous les événements qui se déroulent sous nos yeux et à la gravité des problèmes qui se posent actuellement à nous.

Je présenterai quelques observations sur l'exposé de M. Spaak.

Je dirai tout de suite que j'ai été très perplexe parce que, si je m'étais abstenu d'en parler, on aurait pu déduire de mon silence que j'ai peu d'estime, peu d'intérêt pour ce qu'il a dit, et ce ne sont là certainement pas mes sentiments. D'autre part, je ne peux pas discuter à fond cet exposé, parce que cela n'est pas compatible avec les usages parlementaires qui exigent que le rapporteur ou l'orateur exposant un problème ait toujours la possibilité de répondre aux observations qui lui sont faites. Or, pour des raisons bien évidentes, M. Spaak ne le peut pas.

Je suivrai donc une voie intermédiaire : je ferai sur son rapport quelques brèves observations pré-

liminaires auxquelles, dans la suite de mon exposé, je me référerai simplement.

Mes observations de caractère général sont les suivantes :

Il est certain qu'un travail vraiment efficace a été accompli, qu'un effort considérable a été déployé pour arriver à certaines conclusions et que bon nombre des solutions proposées peuvent être acceptées par nous d'une manière générale.

En revanche, quelques autres appellent des réserves. C'est le cas, par exemple, en ce qui concerne la nature de l'institution qui sera créée, institution dont notre éminent collègue M. Dehousse a dit qu'elle est encore cachée par un voile.

Nous savons que cette institution aura une compétence limitée, mais qu'elle sera dotée d'une autorité effective et réelle.

Nous avons une liste de ses organes : une Commission européenne, un Conseil de ministres, une Cour de Justice, une Assemblée parlementaire.

Nous pouvons déduire de ces éléments que cette institution sera une autorité extranationale, située en dehors des Etats.

Je n'aime pas beaucoup employer le terme « supranational » qui donne l'impression d'une autorité qui se met au-dessus des Etats, alors qu'en réalité l'autorité en question ne se met pas au-dessus des Etats, mais est dotée par ceux-ci d'un mandat pour l'exécution de certaines fonctions qui relevaient auparavant de leur compétence exclusive.

Il est certain, en tout cas, que cette institution sera dotée de pouvoirs souverains et qu'elle aura une compétence limitée, c'est-à-dire un champ d'activité précis, si bien qu'elle ne deviendra ni une fédération ni une confédération d'Etats.

D'autre part, l'autorité extranationale de cette institution est liée également au fait qu'elle aura quelques organes en commun avec la Communauté du charbon et de l'acier. Je ne veux pas discuter de la nature d'organes tels que la Cour de Justice ou la Commission européenne ; en revanche, je formulerai quelques brèves remarques sur l'Assemblée.

Il est dit dans le rapport Spaak que cette assemblée sera dotée d'une compétence plus étendue et que le nombre de ses membres sera

augmenté. Or, il faudrait s'entendre sur cette extension des compétences, car cette expression peut se comprendre de deux manières différentes : il peut s'agir ou d'un élargissement du domaine soumis à son pouvoir souverain ou d'un approfondissement de ses pouvoirs, ce qui veut dire que cette Assemblée parlementaire pourrait être amenée à passer de l'exercice d'un simple contrôle à l'exercice de véritables pouvoirs législatifs, sous une forme qui pourrait être limitée quant à l'objet, mais qui devrait être réelle quant à la substance.

Or, sur ce point, nous désirerions recevoir des renseignements plus précis et nous les recevons certainement. Je me permets simplement de faire remarquer qu'on ne pourra évidemment pas attribuer à cette assemblée un véritable pouvoir législatif si elle ne revêt pas ce caractère réellement parlementaire qu'elle tirerait de l'élection directe. Tant que nous serons élus par nos parlements au moyen d'une élection au second degré, il nous sera très difficile d'acquérir ce pouvoir législatif que nous aurions certainement si nous étions élus par le peuple.

J'estime que si l'on attribuait à une assemblée parlementaire extranationale un véritable pouvoir législatif et un réel pouvoir de contrôle, les parlements ratifieraient plus facilement les traités dont la conclusion aurait été décidée.

En terminant son très intéressant discours, M. Spaak nous a adressé une invitation très courtoise et a exprimé également un vœu. Or, vu la forme sous laquelle ce vœu a été exprimé et en raison de sa portée limitée, nous pouvons au fond l'accueillir.

M. Spaak nous a dit qu'il ne voudrait pas que nous nous engagions dans des voies différentes de celles qui ont été ouvertes à Bruxelles. Or, la Communauté, me semble-t-il, ne saurait s'écarter de ces voies, à moins d'imiter Saturne qui mangeait ses propres enfants : nous qui avons été, comme tous l'ont reconnu, les plus chaleureux partisans de cette relance européenne, nous ne pouvons pas suivre des routes autres que celles que nous a montrées le Comité de Bruxelles, tant en ce qui concerne les objectifs finals à atteindre que pour ce qui est des moyens.

Mais il est évident que chacun de nous se réserve la faculté de formuler des critiques ou de présenter des observations tendant à faire modifier ou compléter les traités qui, demain, devront être signés par les gouvernements et ratifiés par les parlements.

Je crois cependant que nos observations et nos modifications seront plus facilement accueillies s'il apparaît qu'elles s'inspirent d'un intérêt commun et procèdent d'un désir commun d'arriver, dans le domaine économique et politique, à des formes d'unité européenne capables d'assurer aux peuples un bien-être social plus grand et une vie plus tranquille.

Ceci dit, venons-en au rapport de M. van der Goes van Naters. Je ne veux pas discuter toutes les questions complexes que notre collègue a traitées avec tant de compétence, tant d'ardeur, tant de dévouement, ce dont il faut vraiment le féliciter et le remercier tout particulièrement ; je ferais simplement remarquer que certaines observations appellent des précisions.

C'est ainsi qu'au paragraphe 12, où il est question des objections qui ont été faites, nous lisons qu'on entend souvent dire que l'intégration n'est pas une solution mais qu'à la suite de celle-ci toute l'économie européenne s'alignera — attendu que nous comptons des pays florissants et des pays faibles, des pays riches et des pays pauvres — au niveau du pays qui, dans la famille des Etats, fait figure de parent pauvre. Pour réfuter cette assertion, M. van der Goes van Naters fait remarquer qu'aujourd'hui les Etats sont dans l'impossibilité de s'isoler et qu'ils sont interdépendants.

Je ferai maintenant une observation de caractère général. Je ne crois pas que nous assisterions, dans ce cas, au phénomène qui se produit pour les prix, qui s'alignent sur le prix le plus bas. Je ne crois pas que ce même phénomène se produise quand il s'agit d'Etats qui s'unissent.

Le rapporteur lui-même m'incite à parler de l'Italie méridionale, et j'en parlerai également parce que j'ai entendu exprimer les mêmes hésitations par des collègues appartenant à d'autres nations.

Avant tout, il faut se demander comment s'est posé le problème de l'Italie méridionale. J'en parle parce que j'estime qu'il faut suivre l'histoire économique dans son développement pratique, si l'on veut en tirer quelque enseignement. Or, la vérité est la suivante :

L'Italie méridionale se trouve dans une situation particulièrement difficile, tant pour des raisons d'ordre naturel — un terrain très montagneux, un climat très pénible, le paludisme qui sévissait jusqu'à ces derniers temps — que pour des raisons d'ordre politique : une admi-

nistration qui, avant l'unification de l'Etat italien, n'avait certainement pas été très avisée.

J'ajouterais que le gouvernement qui a réalisé l'unification a également commis des erreurs qui s'expliquent d'ailleurs facilement. Ainsi, on ne peut certainement pas considérer comme bénéfique la mesure qui a étendu à l'Italie méridionale le système fiscal en vigueur dans le reste du pays; celui-ci comportait essentiellement des impôts personnels, tandis que les systèmes en vigueur en Italie méridionale se fondaient sur l'impôt foncier, si bien qu'il s'est produit un déséquilibre à la suite duquel les régions dont les richesses représentaient moins du quart de la fortune nationale étaient grevées d'impôts dont le montant atteignait plus d'un tiers de leur revenu global.

Ajoutons encore l'inégalité entre les crédits ouverts pour les travaux publics. Tandis que dans certaines régions les sommes que l'Etat dépensait pour les travaux publics, étaient supérieures aux contributions qu'il percevait, en Italie méridionale c'était le contraire qui se produisait : les sommes allouées par l'Etat pour les travaux publics étaient nettement inférieures aux sommes payées à titre de contributions.

Ainsi, de multiples causes se sont additionnées et leur effet a été tel que, pendant longtemps, le problème de l'Italie méridionale a ébranlé notre politique et préoccupé nos gouvernants.

Comment a-t-il été résolu ? C'est là le point intéressant. Il l'a été grâce à une intervention massive de l'Etat qui, par l'intermédiaire d'une institution spéciale appelée Cassa del Mezzogiorno (Caisse de l'Italie méridionale), alloue 100 milliards en une période de dix ans, soit dix milliards par an. Le problème a été résolu également à l'échelon international : dans les régions le plus directement atteintes, le paludisme a été vaincu grâce à une organisation à laquelle ont participé l'Etat italien, d'une part, des spécialistes et des fonds américains, d'autre part.

Je pense donc que s'il est une leçon que nous devons tirer de cette union de régions pauvres et de régions riches — et demain, il s'agira d'états pauvres et d'états riches — c'est qu'il s'établira entre eux un certain équilibre : l'état riche cherchera à relever l'état plus pauvre parce qu'il sait que, s'il veut avoir un marché de consommateurs, il lui faut mettre cet état en mesure de produire et, par suite, d'acheter, et parce qu'il sait d'autre part que, tant qu'il y

aura des états où le niveau de vie est bas, ceux-ci resteront de très mauvais clients parce qu'ils manqueront également des moyens de s'assurer ce qu'ils ont le droit d'obtenir.

Il me semble que c'est là un exemple propre à nous faire comprendre combien il faut agir avec prudence quand on édicte des règlements valables pour tous les états.

Arrivé à ce point de ma démonstration, je mentionnerai un problème dont il a été parlé hier et qui concerne l'agriculture. Dans son exposé, M. Spaak a dit que les problèmes agricoles sont les mêmes que ceux qui se posent dans le domaine industriel. Cette affirmation me laisse très perplexe, car elle ne peut être valable que si on l'entend dans un sens très large, à savoir que dans l'agriculture aussi on parle de production, de prix, de marché, de charges sociales, de crédits, etc. Mais ce qui différencie profondément ces activités économiques, c'est la manière dont se présentent les problèmes qui les concernent et les moyens nécessaires pour les résoudre. A cet égard, il est évident que l'industrie et l'agriculture accusent de profondes différences.

D'autre part, M. Spaak lui-même reconnaît que, dans ce domaine, il faudra multiplier les précautions et les clauses de sauvegarde; c'est pourquoi je crois que cette déclaration de principe si générale doit être atténuée à la lumière de ces remarques additionnelles qui lui donnent un sens beaucoup plus restreint.

D'autre part, au paragraphe 35 de son exposé, notre éminent rapporteur a traité cette question et il l'a fait avec tant de prudence que nous nous apercevons clairement que nous nous mouvons là sur un terrain très délicat et dangereux.

Je pense de même que l'on ne peut pas faire un marché commun réduit au secteur industriel; nous voulons un marché commun qui comprenne également le secteur agricole.

Si nous désirons avoir un marché commun généralisé, c'est que nous estimons que les deux secteurs en peuvent bénéficier, mais nous voulons qu'il soit vraiment réalisé avec prudence.

Monsieur le président, mademoiselle, messieurs, voilà les brèves observations que je voulais faire et qui m'ont été inspirées par le discours de M. Spaak et le rapport de notre éminent collègue. Si, sur quelque point, elles ont pu susciter des doutes ou heurter des susceptibilités

particulières, on me le pardonnera sans doute, car elles me sont dictées par un sentiment profond, un sentiment qui ne date pas d'aujourd'hui mais qui remonte loin : l'espérance de voir l'Europe s'unir sur une base de justice et de charité.

(Applaudissements.)

Le Président. — La parole est à M. Furler.

M. Furler. — (A) Monsieur le président, mademoiselle, messieurs, en suivant les débats, une sensation quelque peu bizarre s'est emparée de moi et il m'est venu des pensées étranges. Notre situation est assez particulière parce que nous sommes habilités à élaborer des projets et à prendre des décisions de portée générale, alors que notre parlement n'a pas la faculté de les réaliser. Ce sont d'autres parlements qui sont appelés à prendre les décisions déterminantes pour leur mise en œuvre. Le problème étant posé sous cet angle, je formulerai quelques remarques très brèves.

Hier, M. Nederhorst nous a dit, et je comprends son point de vue, que l'union douanière et le marché commun étaient peut-être des sujets trop techniques ; la place réservée à l'intégration, à l'harmonisation, à l'idée communautaire y serait trop réduite. Or, à mon avis, c'est précisément ici qu'il faut chercher cette idée très importante, empreinte de réalisme politique, qui est à la base de la conception du rapporteur du Groupe de travail et de M. le ministre Spaak : on s'est limité aux possibilités réalisables, on a évité de mettre des entraves à l'union douanière et au marché commun qui s'y rattache immédiatement en introduisant d'autres considérations devant directement favoriser l'intégration généralisée.

Je pense que, dans le cas présent, le mieux peut réellement être l'ennemi du bien. Nous pourrions nous avouer satisfaits si ceux dont dépendent les décisions définitives acceptent au moins le programme dressé par le groupe de travail de M. le ministre Spaak. Pour ceux qui estiment cela insuffisant, je me permets d'ajouter que les actes et les faits engendrent de nouvelles réalités.

Il ne peut vraiment pas faire de doute que la création de l'union douanière, même si elle nous semble pour l'instant extrêmement technique, entraînera nécessairement certains développements propres à contenter tous ceux qui, comme M. Nederhorst, estiment qu'il n'a pas encore été fait assez. Nous devons avancer pas à pas.

Il me semblerait, par exemple, tout à fait erroné d'introduire dans nos débats ou dans les pourparlers ultérieurs des clauses monétaires, quelles qu'elles soient. Certes, l'on peut affirmer que le marché commun serait ébranlé dans ses fondements si un des membres de la Communauté poursuivait une politique monétaire, disons à tendance inflationniste. Mais chercher à prévenir ce cas dépasserait, à mon avis, ce que j'appelle la possibilité réalisable ; aucun des pays de notre Communauté ni aucun gouvernement ne peut actuellement s'offrir le luxe de poursuivre consciemment une politique tendant à l'inflation.

Or, c'est précisément l'étendue du marché commun qui doit atténuer la nécessité de prendre de telles mesures. Si nous avons une union douanière, c'est bien pour ne pas être amenés à suivre, peut-être aussi pour d'autres motifs, ces tendances à l'inflation. Je pense donc que l'on peut sans hésiter s'en remettre à l'évolution des choses, surtout en ce qui concerne les questions qu'il est extrêmement difficile de formuler et de rendre acceptables.

Puisque je parle des éléments du marché commun propres à créer de nouvelles réalités, j'invoquerai précisément ceux qui estiment insuffisant ce qui a été réalisé à considérer un fait qui est de nature à favoriser la constitution de la Communauté. Il s'agit des tarifs douaniers uniformes applicables aux pays tiers, c'est-à-dire d'une situation entièrement nouvelle.

Cette union douanière devra poursuivre à l'égard des pays tiers une politique douanière commune à laquelle des limites vers le haut seront imposées par les dispositions du G.A.T.T., mais qui ne sera nullement liée vers le bas, ce qui implique nécessairement une harmonisation poussée des politiques économiques.

Non seulement l'union douanière supprimera les douanes intérieures, mais elle nous forcera à agir en commun à l'égard des pays tiers, et je pense que ce fait nous unira plus intimement qu'on ne l'imagine actuellement. Par ailleurs, nous sommes bien d'accord pour dire que, par cette union douanière, nous ne recherchons pas la constitution d'un bloc à tendances autarciques, mais que nous poursuivrons une politique de coopération équilibrée avec les grands espaces situés hors de notre Communauté.

Voici un deuxième point qui me tient particulièrement à cœur. La discussion sur la création de l'union douanière et du marché commun

est toujours fortement imprégnée de considérations sociales. La Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier nous a fait faire certaines expériences en cette matière. Comme M. le ministre Spaak vient de le souligner, ces expériences nous ont donné des apaisements. Il semble que les divergences n'aient pas été aussi grandes que les parlements le pensaient à l'origine.

Mais j'estime que les enseignements à tirer de l'expérience de notre Communauté et ses possibilités de développement limitées tiennent au fait que la Communauté constitue une intégration partielle. Or, si, par la voie de l'union douanière et du marché commun, nous parvenons à réaliser totalement notre objectif, nous pourrions faire preuve, en ce qui concerne les problèmes sociaux, de plus d'audace que cela n'a été le cas jusqu'à présent à Luxembourg.

Sans doute sommes-nous d'accord sur l'impossibilité d'ériger en condition préalable l'harmonisation des législations sociales. Il n'y a guère de discussion possible à ce sujet. Mais on ne pourra sans doute pas non plus se contenter de dire : voyons comment la situation va évoluer.

Je pense que l'on peut déclarer dès à présent qu'il existe une volonté active de rapprocher nos points de vue aussi étroitement que possible, surtout en ce qui concerne les problèmes sociaux.

Au nom de mes amis politiques, je me permets de déclarer que la République Fédérale attache beaucoup de prix à ne pas rester, dans les questions sociales, en retard sur les autres pays membres de la Communauté. Je vous rappellerais qu'à Bonn nous travaillons à une importante réforme sociale, une réforme qui nous permettra de faire un pas en avant. Et je soulignerais avant tout que ce n'est pas sous le signe de l'économie libre, de l'économie technique libérale, mais bien sous le signe de l'économie de marché sociale que nous avançons.

Cela veut dire que nous désirons précisément que, par le moyen des forces intervenant dans l'économie de marché, une attention particulière soit vouée aux problèmes sociaux. Nous sommes donc entièrement disposés à accepter une parité quelle qu'elle soit.

J'attire cependant votre attention sur le fait suivant : si l'on engage la discussion, il faut aussi mentionner la question des prestations sociales en même temps que l'on parle du problème des charges sociales. Car c'est le résultat des charges qui est déterminant. L'intérêt de tous sera servi

dès lors qu'avec des charges réduites nous pourrions obtenir des prestations importantes.

La Communauté pourrait inciter les pays à augmenter les prestations sociales, ce qui impliquerait d'une manière générale des charges sociales plus lourdes.

Je voulais simplement souligner que nous ne souffrons ni ne souffrirons qu'on puisse dénoncer un retard de l'Allemagne par rapport à n'importe quel pays membre de la Communauté. Nous n'avons nullement l'intention de bénéficier, sur le marché libre, de conditions de concurrence plus favorables du fait que, si on les soumet à un examen objectif, nos charges sociales apparaîtraient moins lourdes. Nous ne voulons pas semer le moindre trouble par là dans la Communauté.

Voilà ce que je tenais à dire au sujet des problèmes sociaux, afin de donner des apaisements à tous ceux qui ne cessent de craindre que les différences entre les régimes sociaux n'entraînent pour eux des développements défavorables en raison de l'existence du marché commun.

J'en arrive à un troisième point. On vient de nous dire, et cela est très important, que les efforts les plus divers ont été déployés en vue de compenser les répercussions économiques pouvant résulter, pour certains secteurs de l'industrie ou pour des particuliers, de la création de l'union douanière ou du marché commun. A mon avis, on ne saurait trop faire à cet égard.

De toute évidence, le fonds de réadaptation est indispensable et je pense même qu'il faudrait le renforcer. Car nous agirions avec la plus grande maladresse si nous omettions de compenser certains désavantages, certaines rigueurs, ou si nous les compensions d'une manière insuffisante. Il est indubitablement de notre devoir d'éliminer par un commun effort les répercussions défavorables d'une telle entreprise.

J'estime, d'autre part, qu'il faudrait faire preuve de largeur de vues dans la question des motifs des demandes et dans d'autres questions analogues. Certes, il faudra faire en sorte que nul ne puisse tirer du fonds de réadaptation un profit abusif. Mais il faudra éviter aussi qu'un appareil bureaucratique compliqué à l'excès la tâche des intéressés lorsqu'ils auront à justifier leur demande. Je suis d'avis qu'il faudra être très large, de manière à faciliter la décision aux hésitants.

Il faudra également faire usage du fonds d'investissements dans un esprit très large. Mais

je doute qu'il suffise de faire appel aux seules ressources du marché libre des capitaux. En outre, des clauses de sauvegarde largement conçues devront offrir toutes les possibilités de compensation.

Enfin, il faut ajouter la possibilité, et cette idée me semble excellente, de proroger de trois ans la période transitoire en dernière ressource, à l'expiration des douze ans prévus. Certes, il est impossible de prévoir exactement quel sera le délai adéquat. Mais nous devons nous décider et, pour ma part, j'ai l'impression que la solution des trois étapes de quatre ans, avec possibilité de prolonger la période transitoire de trois ans, procède d'une juste vision des réalités.

Mademoiselle, messieurs, j'insiste sur ce point parce que j'estime que nous devrions aménager toutes les possibilités de réadaptation, d'aide et de garantie. Mais il est un point sur lequel, au cours des négociations à venir, nous devons nous montrer inexorables, et c'est là un point d'importance décisive : l'irrévocable engagement de poursuivre en commun l'objectif final.

Comme M. le ministre Spaak l'a souligné hier à juste titre, il ne faudra pas qu'il s'établisse une situation telle que notre action soit considérée comme un simple essai, en ce sens que le problème de l'opportunité du marché commun soit soulevé de nouveau après quatre ou six ans. Si des doutes s'éveillaient à ce sujet, tout l'élan qui a caractérisé à l'origine le développement du marché commun serait brisé.

Il ne peut subsister d'équivoque sur ce point : malgré toutes les possibilités de réadaptation, toutes les mesures d'aide, toutes les étapes transitoires que nous prévoyons, nous nous engageons à poursuivre irrévocablement notre marche vers le grand but final, afin que tous les intéressés trouvent l'audace d'assumer ce risque et prennent la décision de s'adapter définitivement au nouvel état de choses.

Car s'il existe le moindre doute à cet égard, nous serons entraînés dans une situation où les milieux les plus divers décideront simplement d'attendre les résultats de l'étape suivante pour affirmer ensuite : ceci ou cela est inacceptable pour nous, nous demandons une révision définitive. Et nous serions ainsi précisément au point que nous nous efforçons de dépasser.

Je pense donc qu'il faudra, lors de l'élaboration des traités, faire preuve de largeur de vues en ce qui concerne la réadaptation et les facilités

de transition, mais qu'en revanche, nous devons nous montrer rigoureux et inexorables quant à la réalisation définitive de l'union douanière, du marché commun.

Quelques mots encore et j'en arrive à la fin. Puisque nous ne pouvons pas prendre de décision nous-mêmes, puisque nous ne faisons qu'élaborer des projets, espérant que les ministres des six pays se mettront d'accord sur eux, nous ne pouvons pas accepter une fois de plus des années d'incertitude. Dans son évolution récente, l'Europe a déjà souffert de graves déceptions. Mais le pire serait que, toutes ces idées ayant été longuement étudiées et consignées dans un traité, nous soyons condamnés à attendre anxieusement pendant quelques années pour savoir si, oui ou non, il en résultera un instrument de droit.

Nous devons insister dans nos parlements nationaux afin d'obtenir que ces questions soient éclaircies au plus tôt, ne serait-ce que pour une raison très simple : le temps ne travaille pas pour nous car telle est ma conviction en dépit de certains arguments qu'on a fait valoir.

L'Europe occidentale est actuellement dans une situation économique relativement bonne, propre à nous faciliter certains renoncements et à favoriser la réalisation de la communauté. Je crains qu'en présence d'une évolution différente, nous ne soyons plus en mesure d'unir les forces des six pays en vue d'atteindre le but qui, à tous, nous tient à cœur.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Mademoiselle, messieurs, il est 13 heures, je crois que nous ferions bien d'interrompre maintenant notre séance que je vous propose de reprendre à 15 heures précises.

(Assentiment.)

Six orateurs sont encore inscrits dans la discussion de ce point de l'ordre du jour. Le premier orateur sera M. Teitgen.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à 13 heures, est reprise à 15 h 10 sous la présidence de M. Fohrmann.)

PRESIDENCE DE M. FOHRMANN

Vice-président

M. le Président. — La séance est reprise.

7. — *Dépôt d'une proposition de résolution*

M. le Président. — J'ai reçu de M. Schiavi, au nom du groupe socialiste, une proposition de résolution sur l'activité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier dans le domaine social.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 8, distribuée et renvoyée à la commission des affaires sociales, conformément aux dispositions de l'article 26 du règlement.

8. — *Développement de l'intégration économique de l'Europe (suite)*

M. le Président. — Nous poursuivons la discussion du rapport préliminaire de M. van der Goes van Naters sur le développement de l'intégration économique de l'Europe.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Teitgen.

M. Teitgen. — Monsieur le président, mademoiselle, messieurs, vous me permettrez de remercier d'abord notre collègue M. Dehousse pour les paroles de compréhension qu'il a prononcées ce matin.

J'ai retrouvé en lui l'ami de toujours, celui des bons et des mauvais jours, et je souhaite que son langage soit entendu.

Mon pays traverse actuellement une épreuve redoutable, parce que c'est une épreuve de conscience. Il importe qu'il sente que la cause qu'il défend, les intérêts qu'il assume, sont non seulement les siens mais, comme vous le comprendrez très rapidement, ceux de l'Occident tout entier.

En de pareilles circonstances, la compréhension s'impose et j'aimerais vous demander tout d'abord d'éviter de mêler, comme cela se fait quelquefois, non pas dans notre enceinte mais dans d'autres milieux, les propos inutilement moralisateurs aux requêtes que vous adressez à la France.

J'entends dire quelquefois qu'elle serait en état de péché vis-à-vis de l'Europe, que son protectionnisme serait une sorte de vice, que d'autres seraient vertueux qui, depuis longtemps, ont compris l'intérêt du libre-échange et ses heureuses conséquences.

Je ne pense pas que le problème soit aussi simple. Chaque pays a choisi son système écono-

mique selon ses intérêts et ses opportunités. Ceux qui sont depuis longtemps libre-échangistes le sont parce qu'ils y ont trouvé intérêt.

Si la France est protectionniste, c'est probablement parce qu'elle n'a pas pu faire autrement.

Cela, d'ailleurs, ne signifie pas du tout qu'il ne faille pas rechercher ensemble les bases d'une nouvelle organisation et, plus que quiconque, j'en suis personnellement convaincu. Mais je ne crois pas qu'il y ait intérêt, pour atteindre le résultat que nous cherchons ensemble, à mêler, comme je viens de le dire, les propos moralisateurs aux requêtes et aux impératifs de la politique et de l'intérêt général.

Il conviendrait, par ailleurs, si vous le voulez bien, de clarifier la définition du marché commun.

Je suis convaincu qu'en ce qui concerne la France cet effort de clarification est indispensable et que nos chances de faire prévaloir devant notre gouvernement et au sein de notre parlement national le traité que nous espérons voir élaborer, c'est précisément de bien définir ce qu'est le marché commun.

Car enfin, le terme peut recouvrir trois réalités très différentes ou, si vous le préférez, trois réalités successives.

Le marché commun, ce peut être seulement une zone de libre-échange ; ce peut être aussi une union douanière et ce peut être même une union économique.

Certains de nos collègues me paraissent concentrer leur attention sur le principe du libre-échange et faire de l'institution et de l'organisation d'un libre-échange entre nos six pays l'objectif essentiel de nos travaux. A les entendre, tout serait à peu près gagné le jour où seraient supprimés les contingentements et uniformisés les tarifs douaniers.

Il est vrai que, dans cette conception les choses seraient bien simplifiées, car le traité auquel on aboutirait se suffirait à lui-même.

Il indiquerait des étapes ; il prévoirait qu'à chaque étape les contingentements seraient supprimés dans une proportion définie, puis qu'à chacune des étapes les droits de douane seraient abaissés ou uniformisés dans des proportions à fixer. Au bout du délai prescrit, le traité aurait reçu complètement et totalement son exécution.

Dans cette conception, il suffirait donc de réviser le traité et peut-être ne faudrait-il pas d'organisme, de conseil, d'autorité communautaire. Oserais-je dire que c'est sans doute cette conséquence du système, cette simplification à laquelle il aboutirait, qui séduit certains esprits ?

Comme on sait que, dans divers pays, il y a quelque résistance à accepter une autorité commune, on serait assez heureux de substituer à cette autorité politique commune, discutée, les simples contraintes automatiques de la libre concurrence.

C'est l'introduction de la libre concurrence qui assurerait l'ordre dans notre communauté. Les impératifs et l'automatisme de la libre concurrence remplaceraient l'autorité politique commune.

Mademoiselle, messieurs, si le marché commun devait être ainsi compris, seulement comme une zone de libre-échange, et si notre seul objectif était d'organiser ce libre-échangeisme intégral, je le dis avec beaucoup de regret, je craindrais de ne pas pouvoir vous suivre.

Pourtant, je suis résolument partisan de l'organisation d'un marché commun. Mais je ne puis accepter de le réduire à l'organisation d'une simple zone de libre-échange. Pourquoi ?

D'abord, je ne crois pas, et mes amis pensent comme moi, que le libre-échange puisse réaliser par lui-même le plein emploi, l'élévation du niveau de vie, une meilleure répartition de la production et, par conséquent, la justice sociale.

Je crois que toute une politique active est indispensable pour atteindre ces divers objectifs.

Cette politique active doit utiliser tous les outils de l'action économique, le libre-échange et la libre concurrence le plus souvent possible, mais aussi tous les moyens de droit public et de la puissance publique, la législation fiscale et les subsides de l'Etat, l'équipement et l'organisation des marchés : toute une série de mesures qui doivent être combinées, comme l'entreprise industrielle combine ses diverses machines pour aboutir au résultat qu'elle recherche.

Je crois surtout que la justice sociale, qui doit être tout de même l'essentiel de nos préoccupations, ne peut pas être atteinte par la simple loi de l'offre et de la demande, et par la généralisation du libre-échange.

Je me rappelle ici les enthousiasmes de ma jeunesse et ce mot de Lacordaire que vous con-

naissez tous : « Dans la lutte du faible et du fort, c'est la liberté qui opprime et c'est la loi et l'autorité qui libèrent ». Peut-être le mot est-il excessif dans sa brutalité, mais le principe qui l'inspire continue à paraître valable à l'homme d'expérience que je suis déjà devenu.

On me dira que tout est prévu et que, dans cette zone de libre-échange, fonctionnera une « compagnie d'assurances » ; il y aura une caisse alimentée par toutes sortes de ressources, qui versera des indemnités aux victimes de cette libre concurrence et qui réparera les accidents.

Mais ces victimes, ce sont des hommes, des femmes, des enfants et des foyers.

L'idéal de l'Europe doit être moins d'indemniser les « accidents » que de les éviter et, dès lors, je ne pourrais souscrire à cette définition du marché commun qui le ramènerait à une simple politique de libre-échangeisme.

J'ajouterais, en mon nom et au nom de mes amis, qu'au surplus, techniquement, cette conception du marché commun me paraît chimérique, illusoire et impossible. Qui pourrait penser qu'en ce moment, dans le monde où nous vivons, dans cet état de la conjoncture, une zone de libre-échange pourrait vivre sans être protégée par la coordination, l'harmonisation des politiques fiscales, financières, économiques et monétaires ?

Supposons que certains d'entre vous aient pu, d'un coup de baguette magique, supprimer les contingents entre nos pays et réaliser la suppression des barrières douanières, mais qu'au lendemain de cette suppression l'un de nos pays pratique une politique inflationniste, tandis que l'autre aura recours à la déflation : croyez-vous que la zone de libre-échange subsisterait longtemps ?

Immédiatement, tout serait remis en cause.

C'est donc non seulement la politique financière, mais aussi la politique fiscale, la politique sociale et la politique monétaire qu'il faut progressivement harmoniser. Par conséquent, le marché commun ne peut être ramené purement et simplement à une volonté d'organisation du libre-échange.

Ce doit être le libre-échange, évidemment, et par conséquent, le plus rapidement possible, la suppression progressive des contingentements, des barrières et des discriminations douanières. Mais ce doit être aussi l'union douanière et l'union économique.

Vous me permettrez un aveu : c'est parce que dans ma pensée et dans celle de mes amis, le marché commun implique l'union douanière et progressivement l'union économique, que nous en sommes résolument partisans.

Nous espérons qu'à la faveur de ce marché commun, l'union douanière et puis l'union économique se développeront, que nos pays seront amenés progressivement à harmoniser leurs politiques fiscales, sociales, monétaires et que, de proche en proche, lentement s'il le faut, mais sûrement, cette union économique nous mènera à l'union politique.

C'est la raison pour laquelle, fondamentalement, nous souhaitons la réalisation de ce marché commun, à condition qu'il soit compris dans le sens large que je me suis permis de lui donner.

Toute cela, d'ailleurs, n'est pas simple propos théorique, de préférence purement doctrinale : il s'agit de principes à poser au départ, de résolutions à prendre en commun, dont dépendra, dès le premier jour, la solution de problèmes essentiels, au moins en ce qui concerne mon pays.

Une des premières difficultés à laquelle je voudrais m'arrêter un instant, c'est celle de l'égalisation des charges sociales.

Monsieur le président, mes chers collègues, la question n'est pas de savoir si, oui ou non, les charges sociales de tel pays sont supérieures à celles de ses voisins. Ceci est une question que devront résoudre les organismes compétents, une fois le traité en vigueur.

La question est de savoir si, dans le cas où des distorsions seraient constatées sur ce plan, des pouvoirs seront prévus, des mesures seront possibles qui les réduiront.

J'avoue ne pas comprendre l'argument qu'on nous oppose souvent quand nous défendons ce principe d'une harmonisation des charges sociales : « Vous autres, Français — nous dit-on — vous ne supportez pas de charges plus lourdes que les autres ». Il se peut, ce n'est pas la question de principe et nous n'avons pas compétence pour la discuter.

La question de principe est celle de savoir si, des distorsions étant en fait constatées, des mesures pourront être prises pour les réduire et pour harmoniser progressivement les charges sociales.

Je pense que ce serait une lourde erreur que de traiter le problème par prétériorité et de ne rien prévoir pour l'harmonisation de ces charges sociales dans le cas où des inégalités seraient constatées. Le jour où nos gouvernements signeront le traité, il suffira qu'ils mettent en place et organisent les instances, les commissions ou les pouvoirs nécessaires à la solution du problème.

J'ajoute que ce serait singulièrement compliquer la tâche de ceux qui désirent voir la France ratifier le traité que de déclarer qu'il y aura automatisme dans les procédures ou les règles qui conduiront au libre-échange, à la suppression des contingentements, à l'uniformisation des tarifs douaniers, mais qu'il y aura seulement possibilité d'examiner la question, sans plus, pour ce qui concernerait l'harmonisation des charges sociales.

A notre avis, ce qui doit être prévu comme pouvoirs ou comme automatisme, en ce qui concerne le passage progressif au régime du libre-échange, doit être parallèlement prévu pour ce qui concerne l'harmonisation des charges fiscales et sociales.

De même, un second problème pratique et concret — et capital, celui-là — qui devrait à notre avis être résolu dans le même état d'esprit, c'est le très important problème de nos agricultures nationales et de notre agriculture européenne.

Mademoiselle, messieurs, que vous le vouliez ou non, les politiques doivent l'emporter, hélas ! sur les doctrinaires. L'agriculture n'est pas et ne peut pas être déterminée, et son destin n'est pas déterminé et ne peut l'être par la simple loi de l'offre et de la demande. La production agricole est d'abord déterminée par le sol, les saisons, la pluie et le beau temps, et par les structures ancestrales, non seulement en France, mais dans beaucoup de nos pays du monde paysan.

Chez nous, le monde agricole vit fréquemment sous le régime de l'exploitation familiale. On peut en économiste le regretter peut-être, expliquer que la grande culture et la grande exploitation industrialisée offrent de meilleures chances du point de vue économique, de la production et du rendement. C'est possible ; mais, tant que vous direz cela, vous n'aurez aucune chance d'être entendus et compris.

Nous tenons, nous Français, à nos structures agricoles, non pas en raison de leur rendement

économique, mais en raison des valeurs sociales et humaines qui s'incarnent dans cette exploitation familiale agricole paysanne.

Il ne faut pas nous demander de renoncer à cette forme d'exploitation ; ce serait l'échec. Je pense d'ailleurs qu'un certain nombre de nos collègues, parlant au nom de leur pays, tiendraient des propos identiques.

M. Margue, hier, exposant la situation de l'agriculture luxembourgeoise, disait mieux que moi ce que je viens de dire.

Le problème est donc là. S'agissant spécialement de la France, je ne le déguiserai pas, nos chances de voir ce traité adopté dépendent essentiellement de l'accueil que notre paysannerie et ses organisations professionnelles feront à la proposition des gouvernements.

Il faut donc résoudre ce problème agricole tout en acceptant ces structures et le principe de cette exploitation familiale. Le problème n'est pas insoluble. Seulement, il ne consiste pas à ouvrir simplement les frontières, et qui s'en tiendrait à une seule volonté de libre-échange intégral, ne manquerait pas d'aboutir à l'échec.

Il faut, pour résoudre ce problème, une véritable organisation de l'agriculture de nos six pays et une politique active d'organisation progressive de la production de ces pays : politique d'équipement, politique d'orientation des productions, politique de stockage, politique d'enseignement technique.

Tout cela est indispensable et, si le traité ne comporte pas en quelque sorte une autorité commune de l'agriculture, avec les pouvoirs propres à l'organisation du marché européen — et, si possible, produit par produit, denrée par denrée — et les pouvoirs nécessaires à une orientation progressive des cultures, à une politique de l'équipement et de la modernisation de notre agriculture européenne, si le traité ne comporte pas ces possibilités et ces facilités, je ne pense pas qu'il puisse être ratifié.

J'ajoute qu'il sera nécessaire de faire le point. Je ne sais pas si nous pouvons embarquer nos pays dans cette grande aventure qu'est tout de même le marché commun sans pouvoir les rassurer par les clauses de sauvegarde que vous avez prévues, mais aussi par la certitude qu'à la fin de chaque étape l'ensemble des résultats obtenus seront étudiés, qu'une sorte de bilan sera fait de cette étape et qu'au besoin les moyens envi-

sagés dans l'étape passée pourront être corrigés, assouplis, modifiés, pour obtenir de meilleurs résultats encore dans l'étape suivante.

Enfin, un dernier problème, et d'une importance capitale, me paraît à son tour inévitable. C'est celui que posent les territoires d'outre-mer dépendant constitutionnellement de l'un ou l'autre des pays membres. Il faut croire que ce problème est difficile, puisque, jusqu'ici, à ma connaissance, personne ne l'a abordé.

Ancien ministre de la France d'outre-mer de mon pays, j'en mesure, croyez-le bien, toute la complexité.

Mais ce problème se posera inévitablement, soit pour une solution négative, soit pour une solution positive ; et il n'est pas possible qu'il ne soit pas regardé en face.

Là encore, croyez-le bien, aucune espèce de solution ne pourra être inscrite en termes définitifs et automatiques dans un traité, quel qu'il soit.

Dans la mesure où le problème sera posé, il ne pourra être résolu que par des adaptations et des approximations successives et toute une série de mesures constituant une politique active qui supposera l'initiative d'une commission ayant au moins — selon le schéma général que nous décrivait M. Spaak, schéma qui m'a paru acceptable comme point de départ — le pouvoir de présenter aux gouvernements, sous forme de recommandations, les solutions qui paraîtront adéquates.

Je souhaiterais donc que le marché commun fût présenté, non pas comme une brutale mécanique ne connaissant qu'une règle, la libre concurrence, et un seul objectif, l'ouverture immédiate des frontières, mais au contraire comme une entreprise commune dans laquelle les Etats membres se mettraient d'accord pour une politique active d'ouverture des frontières, mais aussi d'harmonisation des charges sociales, d'organisation en commun de leurs agricultures, d'organisation et d'harmonisation de leurs politiques économiques, financières, sociales, fiscales et monétaires.

Je suis convaincu, monsieur le président, mademoiselle, messieurs, que si le marché commun était présenté sous cette forme à notre parlement, il aurait alors, comme je le souhaite, des chances d'être accepté par mon pays.

(Applaudissements.)

M. le Président. — La parole est à M. Vixseboxse.

M. Vixseboxse. — (N) Monsieur le président, le rapport de M. van der Goes van Naters et l'échange de vues qui l'a suivi m'amènent à faire quelques remarques.

Tout d'abord, je suis heureux de féliciter le rapporteur pour l'excellent tableau d'ensemble qu'il a brossé devant nous. M. van der Goes van Naters a posé le problème d'une manière très réaliste et, en émettant ses considérations, il ne s'est soustrait à aucune difficulté. Il a régulièrement opposé ses arguments à ceux que l'on a fait valoir contre le marché commun et il l'a fait, me semble-t-il, avec succès.

Grâce à ce rapport, le problème du marché commun de l'Europe occidentale, dont la réalisation s'impose toujours davantage, se pose à présent sur le plan des faits, c'est-à-dire sur le plan où il convient de le situer. Il s'agit, en effet, du bien-être des peuples désireux d'y collaborer et il serait inadmissible que ce bien-être fût mis en cause pour des raisons de pure théorie.

Monsieur le président, je ne tenterai pas d'améliorer le rapport par une critique constructive, à supposer même que je sois en mesure de le faire. Je me propose simplement de faire connaître, très brièvement, ma conception personnelle quant à la nécessité la plus absolue d'un marché commun pour l'Europe occidentale.

Nous avons entendu avant-hier, au cours de l'après-midi, le très important exposé de M. Spaak. C'est surtout la conclusion, dans laquelle s'exprimaient les sérieuses préoccupations que suscite l'avenir de notre continent, qui nous place, en tant qu'assemblée parlementaire d'une communauté européenne, devant une grave question : que pouvons-nous faire, pour notre part, afin de sauver l'Europe d'une lente décadence, sinon de la ruine ?

Quelle est, en somme, l'essence d'un marché commun ? Il me semble, monsieur le président, que le marché commun est un grand marché intérieur, un débouché élargi, sans droits d'importation entre les Etats membres ; il est caractérisé en outre par l'harmonisation des transports, la mobilité de la main-d'œuvre et des capitaux et par une meilleure coordination des sources d'énergie.

Les Etats-Unis d'Amérique disposent d'un grand marché intérieur de ce genre, de même

que l'Union Soviétique avec ses satellites, encore que, dans ce dernier cas, le marché commun soit placé sous le signe du totalitarisme. Au surplus, ces marchés se sont entourés d'un mur de droits d'importation qui leur donne un caractère autarcique. Certes, ce caractère autarcique ne constitue pas encore un obstacle pour eux, en raison de leur étendue, mais il n'est plus compatible avec la recherche d'un marché commun à l'échelle mondiale.

Entre les deux se trouve l'économie de l'Europe occidentale, qui cherche à se maintenir dans les nombreux marchés nationaux, grands et petits, grâce à la protection artificielle obtenue par les droits de douane et les privilèges. Elle est formée d'un agglomérat d'économies nationales hautement inefficaces et insuffisamment intégrées pour pouvoir répondre aux exigences des échanges mondiaux modernes. Si l'on ajoute encore la faiblesse des bases financières, l'insuffisance des sources d'énergie classiques, pétrole, gaz et houille blanche, ainsi que le retard dans le domaine de l'énergie atomique, il apparaît à l'évidence que la position économique de l'Europe occidentale est précaire et qu'il est urgent d'y remédier.

Et c'est parce que la base économique de l'Europe occidentale est si incertaine et présente de nombreuses fissures que la politique de cette partie du monde qui, grâce à sa civilisation, serait le mieux en mesure de lutter pour les droits de l'humanité, ne peut jouer qu'un rôle mineur.

La protection de la sécurité de l'Europe occidentale incombe pratiquement, du point de vue militaire, aux Américains, par le moyen de l'O.T.A.N.

La Communauté européenne de défense a échoué parce que les partenaires ont fait prévaloir leurs intérêts nationaux, et il est bien évident que l'Union de l'Europe occidentale qui l'a remplacée, n'est qu'un enfant mort-né.

Si les affaires vont encore relativement bien sur notre continent, c'est que l'Europe occidentale profite pour sa part de la vague de haute conjoncture qui s'est répandue sur le monde depuis quelques années à la suite de l'accroissement de la demande d'une production sans cesse augmentée.

Ces circonstances favorables provoquent un optimisme qui nous fait croire que nous pouvons arriver en Europe à une coopération économique plus étroite et durable par le jeu d'ac-

cords intergouvernementaux qui, pourtant, pourront être résiliés d'un jour à l'autre ; et l'on s'imagine qu'en raison de cette situation favorable nous pouvons fort bien nous passer d'un marché commun fondé sur un traité conclu pour une longue durée et instituant une autorité autonome, dotée de moyens financiers lui appartenant en propre et contrôlée par une assemblée parlementaire.

Mais ceux qui ne sont pas novices en matière d'économie savent que, sur le plan économique également, il y a une fin à toutes les louanges et que la forte demande, qui paraissait insatiable, peut tout à coup faire place à une pléthore dans laquelle il semble qu'il y ait surabondance de toutes choses, si bien que chacun parle de surproduction et de sous-consommation.

C'est dans ces moments-là que les possibilités d'exportation fondent tout à coup comme neige au soleil. Des portes qui, jusqu'alors, étaient ouvertes se ferment et chaque Etat ou groupe d'Etats est contraint de se replier sur son propre marché intérieur ; et plus ce marché est grand, plus il sera facile d'y ranimer la vie économique.

A la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, un marché intérieur élargi est systématiquement établi pour les deux industries de base pour lesquelles elle a été instituée. Au cours des quelques années de son activité, les échanges de marchandises entre les pays participants ont augmenté dans des proportions spectaculaires. De ce fait, les exportations vers les pays tiers ne revêtent plus une importance primordiale, mais constituent un complément apprécié au total des débouchés. Lorsque le vent viendra à tourner, on peut donc s'attendre à ce que les industries charbonnière et sidérurgique des six pays groupées dans le marché commun puissent, mieux que dans le passé, faire face aux conditions défavorables du moment et surmonter plus rapidement aussi une dépression passagère.

Les avantages qu'offre le marché commun pour les six pays de l'Europe occidentale sont si évidents et apparaissent d'une manière si flagrante à la lumière des faits que l'on s'étonne que ce marché n'ait pas déjà été créé il y a longtemps.

Cependant, les difficultés qu'éprouvent les futurs participants proviennent moins de l'institution même que de leurs économies nationales qui, soutenues au moyen de forts droits à l'importation ou de subsides, ne peuvent en aucune manière risquer de perdre leur équilibre, car

elles se trouveraient empêchées de satisfaire aux exigences de la politique nationale et d'en supporter les charges.

Il se peut qu'au moment de prendre une décision sur la création du marché commun des six pays de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, ces exigences nationales et ces charges seront si lourdes pour certains des Etats membres, en particulier pour la France, que l'unanimité nécessaire pour la conclusion d'un traité ne pourra pas être obtenue, de telle sorte que le projet de traité instituant un marché commun des six pays n'aura pas de suite concrète.

Il ne m'appartient pas de critiquer les motifs qui pourraient amener un Etat membre à s'abstenir de collaborer à l'établissement d'un tel projet de traité. La responsabilité de cette attitude et des conséquences que cette abstention comporterait pour le pays intéressé, incomberait entièrement au gouvernement de ce pays ; et les autres Etats devraient admettre cette décision, quelle que soit leur déception.

Autre chose est de savoir si les Etats qui considèrent la réalisation d'un marché commun comme un moyen indispensable de se défendre sur le plan économique contre d'autres marchés intégrés devront, après avoir essuyé pareille déception, se croiser tranquillement les bras et tenter de maintenir en marche leur machine économique nationale par le moyen traditionnel des conventions bilatérales ou multilatérales valables d'année en année.

Il me semble que l'on ne saurait exiger d'eux qu'ils adoptent pareille ligne de conduite ; aussi peut-on se demander si alors le moment ne sera pas venu de chercher à réaliser un marché intégré plus vaste en suivant une autre voie.

Nous pourrions, par exemple, essayer d'étendre le marché libre du Benelux pour en faire un marché intégré plus large, groupant quatre ou cinq partenaires, ou davantage, dont l'effort commun s'inspirerait dès le début de la conviction qu'un tel marché peut sauver leur économie nationale.

Je veux dire par là qu'il est non seulement souhaitable, mais également nécessaire de ne pas perdre de vue cette possibilité subsidiaire et d'examiner au besoin si elle est pratiquement réalisable. C'est pourquoi il m'a paru bon de réclamer un instant l'attention de cette Assemblée.

(Applaudissements.)

M. le Président. — La parole est à M. Schiavi.

M. Schiavi. — (I) Monsieur le président, mademoiselle, messieurs, je me référerai aux remarques qu'a présentées hier M. Nederhorst sur les problèmes sociaux pour illustrer brièvement la proposition de résolution que j'ai déposée au nom du groupe socialiste de notre Assemblée.

Cette session extraordinaire de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier a été réunie à Bruxelles au lieu de Strasbourg — notre président a eu raison d'en décider ainsi et de le dire — pour resserrer les liens entre l'Assemblée et les parlements des Etats membres et pour éveiller la curiosité et l'intérêt de l'opinion publique sur un fait capital, à savoir que l'avenir de l'Europe occidentale dépend, comme on a pu le lire dans le quotidien bruxellois « Le Soir », des solutions qui seront données aux questions qui sont à l'étude.

Or, après l'échec de la Communauté européenne de défense, les Six ont donné, pour réaliser l'intégration européenne, une nouvelle impulsion à l'idée européenne en étudiant les problèmes du marché commun et de la coopération « atomique », impulsion qui se concrétise aujourd'hui dans l'exposé magistral de M. Spaak.

Dans ce pays qui a une tradition si noble, et maintenant centenaire, d'efforts déployés afin de réveiller, d'éduquer et d'organiser la classe ouvrière, sous la conduite d'hommes tels que mon maître et ami Emile Vandervelde, je saisis l'occasion qui s'offre à moi d'attirer l'attention de la Haute Autorité sur l'aspect humain des problèmes complexes et essentiels que pose l'industrie du charbon et de l'acier à l'économie européenne.

La Haute Autorité s'est déjà occupée et s'occupe de certains aspects de la vie des travailleurs, notamment de ceux de l'industrie minière, en accordant des prêts pour la construction de logements sains, pour la libre circulation entre les divers pays et les industries, pour l'instruction technique des ouvriers en chômage dans d'autres secteurs ; mais cela ne suffit pas, à mon avis, car il faudrait s'occuper de tout le côté social de la vie du mineur, non seulement de son travail au fond de la mine, mais encore de sa maison, de sa famille, pour assurer son bien-être matériel et sa dignité d'homme et de travailleur.

La Commission des affaires sociales a constaté que le métier de mineur présente des as-

pects négatifs toujours plus nombreux aux yeux des travailleurs, parce qu'il est contraire à la nature — faire du jour la nuit, travailler sous terre et non en surface — et à cause des dangers constants qu'il présente, à quoi s'ajoute, et ceci compte aujourd'hui plus qu'autrefois, la considération faible ou nulle dans laquelle l'opinion publique tient le métier de mineur.

Je dis aujourd'hui plus que jadis, parce que le travailleur acquiert davantage le sens et le respect de sa personnalité propre par rapport à sa famille, à ses compagnons et à ses concitoyens ; s'il travaille pour manger, il veut aussi travailler pour contribuer effectivement à la production et aux services collectifs, et il désire qu'on reconnaisse que son travail mérite non seulement une rétribution pécuniaire, mais encore la reconnaissance de son utilité, surtout lorsque le travailleur y risque sa vie.

Cela est si vrai que l'on constate aujourd'hui, ainsi que l'a remarqué la Commission des affaires sociales, que la tradition du travail passant de père en fils a disparu dans les mines des bassins de Grande-Bretagne et du continent et que l'afflux des travailleurs vers les mines ne cesse de se ralentir, au point que l'on est obligé de recourir à la main-d'œuvre noire comme aux temps de l'esclavage. Mais, en même temps, on observe chez les noirs un réveil de la personnalité comme chez les blancs, avec les conséquences que j'ai indiquées.

Que faut-il faire pour neutraliser les influences négatives qui s'exercent sur l'emploi de la main-d'œuvre dans les mines, en attendant que l'utilisation de l'énergie nucléaire amène la fermeture définitive des mines de charbon ?

Il faut traiter la main-d'œuvre qui travaille au fond de façon à lui donner le sentiment de la sympathie humaine, de la solidarité, du respect et, ajouterai-je, de la reconnaissance de la société à leur égard.

Il n'est pas douteux que la Communauté a donné l'exemple de la sollicitude pour les travailleurs des charbonnages et de la sidérurgie, suivant des formes et des modalités diverses que vous connaissez et auxquelles il est également fait allusion dans le rapport de M. Spaak, dont chacun connaît la noblesse de sentiments à l'égard d'autrui.

Mais cela ne suffit pas : il faut donner à l'opinion publique l'impression que l'Assemblée place au centre de ses préoccupations non seu-

lement le problème économique, mais encore et surtout le problème social que pose le souci de nos frères humains.

Or, s'il est vrai que la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier est restreinte dans son action en ce qui concerne le salaire des mineurs, qui doit rester dans les limites convenues sur le plan international entre les diverses industries, il est cependant certain que les industriels peuvent éventuellement, avec l'aide de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, compléter librement les salaires.

Dans tous les pays, il y a des industriels ou des entreprises qui pourvoient de façons diverses aux besoins de leurs employés et des familles de ceux-ci. Je citerai l'exemple d'une grande banque italienne fondée sur la coopération, aujourd'hui la première d'Italie, la Banca Nazionale del Lavoro.

Or, cette institution vient en aide à son personnel par les logements spécialement construits ou en cours de construction, dont 2.187 sont déjà occupés, par des colonies de bord de mer et de montagne qui ont accueilli 1.013 enfants en 1955, par des bourses d'études accordées aux enfants de ses employés, par des subventions destinées à favoriser des manifestations culturelles, des activités sportives, l'organisation des loisirs, par des étrennes pour les enfants, des primes à l'ancienneté, des aides aux veuves et aux orphelins d'anciens employés.

Comme celui de la Banca del Lavoro, je pourrais citer, en Italie, l'exemple des sociétés Fiat, Olivetti, Marzotto et d'autres grandes entreprises industrielles.

Or, il est évident que si la Haute Autorité pouvait intervenir auprès des entreprises minières et sidérurgiques et les inciter à accorder aux ouvriers un traitement de ce genre, en prêtant son concours pour mieux organiser et pour coordonner les initiatives et en contribuant éventuellement au financement des dépenses, on parviendrait aux résultats essentiels que voici :

1) Les travailleurs, et l'opinion publique avec eux, auraient nettement l'impression qu'ils jouissent d'un traitement qui ne leur avait jamais encore été accordé ;

2) Ce traitement les toucherait dans ce qu'ils ont de plus cher, enfants, mères, épouses, aujourd'hui et à l'avenir ;

3) Ce traitement accordé aux travailleurs des divers pays leur donnerait l'idée de l'unité des peuples européens, et leur permettrait de se rencontrer et de fraterniser malgré la différence des langues et des nationalités ;

4) Il leur apparaîtrait que ce traitement est dicté non seulement par des raisons d'opportunité matérielle sur le plan économique, mais aussi et surtout par des sentiments de sympathie et de fraternité humaine ;

5) Pour toutes ces raisons, ils se sentiraient considérés non comme des îlots ou des esclaves recrutés pour enrichir l'employeur, mais comme des collaborateurs d'un service essentiel à l'économie et à l'existence des peuples européens.

Il est indubitable que la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier en tirerait un grand prestige et qu'elle apparaîtrait comme une institution qui provoque vraiment une révolution dans le domaine économique et social afin d'élever la prospérité matérielle et de soutenir l'idéal moral dans l'ensemble de la Communauté.

Pour résumer ma déclaration, je présente au nom du groupe socialiste, la proposition de résolution suivante :

« L'Assemblée Commune,

Ayant entendu l'exposé de M. Spaak,

Reconnaît la nécessité de donner le maximum d'extension à son action sociale en faveur des travailleurs des industries du charbon et de l'acier, de manière à mettre au point un programme d'action sociale, en suscitant dans les entreprises industrielles des mesures d'assistance sociale et culturelle constituant un complément du salaire et en apportant à la mise en œuvre de ces mesures l'appui de son organisation et de son intervention financière partielle.

Ces réalisations viseront à faire comprendre par la masse des travailleurs de l'industrie charbonnière et sidérurgique l'œuvre que la Communauté a entreprise et qu'elle poursuivra dans l'avenir immédiat pour relever leur niveau de vie et renforcer le sentiment de leur dignité personnelle et de leur solidarité. »

(Applaudissements.)

M. le Président. — La parole est à M. Bertrand.

M. Bertrand. — (N) Monsieur le président, mademoiselle, messieurs, je partage l'opinion de M. Nederhorst : il est encore trop tôt pour prendre position quant à l'établissement du marché commun et même quant à la création de l'Euratom.

En effet, les gouvernements n'ont pas encore engagé les pourparlers ni fixé définitivement leurs points de vue.

Ce sera peut-être un avantage, car nous avons ainsi l'occasion de donner notre avis en temps utile et les gouvernements pourront s'en inspirer et l'adopter suivant le cas.

Je songe surtout aux paroles du rapporteur M. van der Goes van Naters, lorsqu'il a dit : « Les parlementaires ont pour devoir et vocation de définir les grandes lignes de la politique qu'ils désirent voir respecter ».

Conscient de cette mission qui nous est confiée, j'ai relu très attentivement le rapport de M. van der Goes van Naters et le discours de M. Spaak. Le lecteur est frappé de devoir constater que, dans ce nouveau projet, comme dans le Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, on s'est principalement soucié des aspects économiques, commerciaux et financiers qui se rattachent à la création des institutions.

Le Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier s'est également inspiré de l'idée que l'établissement d'un marché commun suffira pour provoquer automatiquement le relèvement du niveau de vie et l'amélioration des conditions de travail.

Or, trois années d'expérience nous ont appris que rien ne se fait automatiquement.

Pour traduire les résultats économiques par des améliorations sociales, il faut une institution qui soit dotée de pouvoirs limités, certes, mais effectifs et qui, tout en tenant compte des impératifs économiques, mène une action sociale permettant aux résultats économiques de se répercuter pleinement sur le plan social.

Pour jouer efficacement son rôle, cette institution doit pouvoir compter sur un organisme consultatif compétent, capable de fournir à l'exécutif des informations nécessaires : ce me semble être une vérité évidente.

Envisageant la future organisation du marché commun, je me permettrai toutefois de vous

faire part des doutes que j'éprouve à cet égard et que l'exposé de M. Spaak et le rapport introductif de M. van der Goes van Naters n'ont fait que renforcer.

Malgré l'expérience de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, on a repris, en ce qui concerne la structure et l'organisation du marché commun envisagé, les formes que l'on a voulu donner aux institutions classiques que nous avons connues dans la première expérience.

Il est question, certes, d'une « commission européenne » qui serait l'organe exécutif. J'ai pourtant l'impression que l'on a craint de parler d'une nouvelle haute autorité ou d'une institution supranationale et que l'on a voulu exprimer la même idée par d'autres formules.

Ne croyez-vous pas, cependant, qu'un conseil économique-social pourrait être une institution utile et capable, dans le cadre des institutions communes envisagées, de contribuer puissamment à accélérer le processus d'harmonisation de la sécurité sociale et des conditions de travail ?

Je regrette que ce point n'ait pas suffisamment retenu l'attention, ni du Groupe de travail de notre Assemblée ni du Comité d'experts.

J'ai l'espoir que notre Assemblée y sera attentive au moment de voter sa résolution finale et qu'elle proposera de compléter le projet, en y ajoutant la création d'un conseil économique-social appelé à jouer un rôle consultatif auprès des institutions actuellement envisagées en vue de l'extension du marché commun.

Un autre point sur lequel ma qualité de parlementaire m'oblige à intervenir est celui de la compétence de la commission européenne qui nous est proposée.

M. van der Goes van Naters écrit au paragraphe 34 de son rapport :

« Le problème social présente incontestablement le plus d'ampleur : il illustre le mieux l'inexactitude de la distinction entre mesures négatives et positives.

« Ici, se présentent alors, logiquement, les problèmes suivants :

Ici, se présentent alors, logiquement, les problèmes suivants :

- l'égalité de salaires entre hommes et femmes pour le même travail ;

- la durée de la semaine de travail ;
- les congés ;
- l'harmonisation de la sécurité sociale ;
- la libre circulation de la main-d'œuvre. »

Dans son discours, M. Spaak nous a parlé également de ce passage du document n. 7 où il est question de la réadaptation, de la libre circulation et du fonds d'investissements.

Ce que je demande, mademoiselle, messieurs, c'est que l'on sorte des vagues généralités quand il s'agit des questions sociales. Il faut tenir compte des expériences faites dans notre Communauté du charbon et de l'acier.

Le paragraphe 23 de la Convention et l'article 56 du Traité ne sauraient être repris tout simplement sous leur forme actuelle dans le texte d'un nouveau traité. En effet, ces dispositions dépendent, pour leur application, de l'initiative des Etats membres et nous savons maintenant par expérience qu'en ce domaine les Etats sont restés très conservateurs.

Aussi estimons nous que, dans le texte du nouveau projet de traité, la réadaptation ne devra pas être abandonnée à la seule initiative des Etats ; nous devons donc veiller à donner un droit d'initiative également à la commission européenne, pour l'appeler par le nom qui a été proposé pour la désigner.

Je serai tout à fait clair : il n'est pas question d'accorder à la commission européenne un droit de décision en matière de réadaptation ; il s'agirait simplement d'un droit d'initiative s'exerçant sur un pied d'égalité avec celui des pays membres.

Je songe, par exemple, aux imprécisions qui subsistent à propos de la libre circulation de la main-d'œuvre. Je souhaite très sincèrement que le nouveau projet de traité ne reprenne pas l'article 69 du Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Tout le monde sait qu'à l'heure actuelle la circulation de la main-d'œuvre est très insuffisante. Elle relève exclusivement de la compétence des gouvernements et la Communauté européenne n'a pas le moindre droit d'initiative à cet égard.

L'expérience nous a pourtant appris, monsieur le président, qu'il n'y a pas lieu de craindre les transferts de main-d'œuvre.

La France a tenté de transférer, sur son territoire même, cinq mille mineurs dans une autre région ; pratiquement, ce fut un échec total. En effet, les travailleurs tiennent beaucoup à leur région et au sol qui les a vu naître et grandir : il n'y a donc vraiment pas lieu de craindre que la main-d'œuvre ne se déplace en masse sur le territoire de la Communauté européenne.

Je tiens énormément à voir accepter avec toutes ses implications le principe selon lequel, si l'on veut édifier l'Europe, il ne faut pas se borner à établir un marché commun des marchandises et des capitaux ; il faut en tout premier lieu établir un marché commun de la main-d'œuvre.

C'est bien à partir de la communauté de personnes et des possibilités d'établir des contacts européens que l'harmonisation sociale et politique pourra être réalisée le plus rapidement.

Aussi, en ce qui concerne la libre circulation de la main-d'œuvre, j'espère qu'il sera possible d'aller plus loin, en sortant des très vagues déclarations de M. Spaak.

De même, à propos de l'harmonisation des conditions de travail, je dirais à M. Spaak que ce point n'est pas clair. Je me demande dès lors si cette harmonisation dépendra uniquement de l'initiative des gouvernements. Ne donnera-t-on pas un droit d'initiative à la commission européenne, en ce domaine également ? Ne pourrait-on tirer parti, ici encore, de l'expérience de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier ?

Monsieur le président, j'ai cru devoir faire ces observations et poser ces questions car, à mon avis, pour que l'intégration européenne réussisse, il importe essentiellement que nous gardions la confiance et la coopération de la masse des travailleurs qui nous aideront à édifier une communauté européenne.

Mes illusions de jeune parlementaire sont toujours profondément déçues lorsqu'il me faut faire la constatation tragique que, lorsqu'on parle de coopération européenne, chacun est d'accord pour admettre l'impérieuse nécessité et le principe d'une coopération européenne intense, alors que nous ne parvenons plus à nous mettre d'accord quand il s'agit d'appliquer pratiquement les principes que nous professons.

Lorsque le moment est venu d'arrêter nos méthodes, nous nous trouvons en face de deux conceptions contradictoires. D'un côté se trou-

vent ceux qui veulent organiser la coopération européenne sur la base de l'ancien système des conventions multilatérales et bilatérales conclues entre Etats souverains. De l'autre, nous trouvons les partisans de la nouvelle formule qui consiste à instaurer une coopération européenne permanente à l'aide d'institutions supranationales.

Il y a quelques semaines, j'ai eu l'occasion de parler de la nécessité de l'intégration européenne devant une nombreuse assemblée de travailleurs des mines. J'ai donné à ces gens une idée du rapport des forces dans le monde actuel et j'ai attiré leur attention sur quelques faits.

Cent soixante millions d'Américains, distribués entre 48 Etats, sont parvenus à former une communauté à laquelle ils ont donné une organisation militaire unique, un marché commun libre et unique, une monnaie unique et solide. C'est ainsi que financièrement, économiquement, et militairement, ils constituent la communauté la plus puissante du monde.

J'ai mentionné ensuite l'Union des républiques socialistes soviétiques, avec ses 220 millions d'habitants, son marché commun dirigé, son organisation militaire unique et son unité monétaire.

Puis je leur ai parlé de la formation d'une Communauté de 400 millions de Chinois, dont la philosophie est devenue identique à celle des républiques soviétiques. Je leur ai parlé de la République indienne, avec ses 240 millions d'habitants et son haut coefficient de natalité. Je leur ai dit que la Ligue arabe est sur le point de constituer dans le Proche-Orient une unité islamique de 130 millions d'Arabes. En regard, j'ai opposé les 300 millions d'Européens répartis entre 17 Etats différents avec 18 régimes économiques, 18 organisations militaires autonomes et 18 unités monétaires aussi instables les unes que les autres.

Enfin, leur disais-je, à une époque où les distances ne comptent plus, ni pour transporter des marchandises, ni pour transporter des personnes, ni pour diffuser la parole parlée ou écrite et même l'image, cette division est la conséquence de la faiblesse et de la crainte qui caractérisent l'Europe.

Un mineur s'est alors levé et m'a demandé : « Pour quoi nos dirigeants se cramponnent-ils donc si craintivement à un système périmé depuis cinquante ans, et qui a déjà causé deux guerres mondiales ayant eu pour théâtre principal le continent européen ? »

Cette question m'a été posée par un simple mineur ; je n'ai pas voulu y répondre, parce que je n'ai pas voulu dire que les dirigeants responsables du sort des différents Etats, inspirés par leur égoïsme national, veulent continuer à croire à une utopie, se figurant qu'ils peuvent encore fixer le sort de leur pays en toute indépendance et souveraineté.

Aujourd'hui, mademoiselle, messieurs, nous voilà en face d'une proposition concrète. M. Spaak nous a demandé d'apporter notre aide pour faire en sorte qu'après les échecs éprouvés sur les plans militaire et politique, cette tentative d'intégration européenne sur le plan économique n'aille pas, elle aussi, au devant d'un échec. Je puis vous donner l'assurance que le monde des travailleurs, dont l'influence est grande dans la Communauté européenne, désire voir se former au plus tôt un marché commun européen très vaste, tout retour à l'ancien système étant exclu. En même temps que ce marché commun, ce monde des travailleurs souhaite une politique sociale bien conçue et bien ordonnée.

(*Applaudissements.*)

(*M. Pella remplace M. Fohrmann au fauteuil de la présidence.*)

PRESIDENCE DE M. GIUSEPPE PELLA

9. — *Motion d'ordre*

M. le Président. — Mes chers collègues, je voudrais vous proposer une procédure de travail. La liste des orateurs comporte encore un certain nombre de représentants qui désirent prendre la parole sur le rapport de M. van der Goes van Naters. Je vous propose de renvoyer la suite et la fin de la discussion de ce rapport à demain matin, par exemple à 11 heures, et de commencer maintenant le débat sur le rapport de M. Wigny.

Je donnerai donc la parole aux orateurs qui se sont inscrits pour intervenir dans la discussion de ce rapport.

Demain après-midi, nous terminerions la discussion du rapport de M. Wigny.

En résumé, je propose que nous commençons par entendre maintenant M. Wigny et je donnerai ensuite la parole aux orateurs qui se sont inscrits pour la discussion de son rapport.

Demain matin, à 11 heures, je donnerai la parole aux orateurs qui désirent encore intervenir dans le débat sur le rapport de M. van der Goes van Naters ; demain après-midi, nous terminerons la discussion du rapport de M. Wigny.

Il n'y a pas d'observation ?

Il en est ainsi décidé.

10. — *Problème européen de l'énergie*

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion du rapport préliminaire présenté dans le cadre des études confiées au Groupe de travail sur le problème européen de l'énergie. (Doc. n° 6.)

La parole est à M. Wigny, rapporteur.

M. Wigny, rapporteur. — Monsieur le président mademoiselle, messieurs, on peut se demander s'il est indispensable de commenter verbalement un rapport écrit, mais il est utile que le rapporteur ait tout d'abord une pensée d'humilité en songeant que son ouvrage a peut-être été lu avec quelque rapidité.

De plus, mon exposé aura sans doute le mérite de mettre quelque accent sur la monotonie d'un texte écrit.

Je voudrais donc dégager avec vous les quelques grandes questions qui se posent à notre Assemblée en ce qui concerne l'énergie atomique.

Hier, M. le président du Comité intergouvernemental nous a fait un exposé des conclusions auxquelles est arrivé son comité.

Il a bien voulu appeler cette Assemblée le parrain de l'enfant qu'il nous présentait ; mais, comme toute mère craintive, il a demandé que nous l'admirions — je pense qu'il a souhaité que nous le bénissions et qu'il admettrait même que nous lui donnions un prénom — mais que nous ne le touchions pas, un parrain n'ayant pas nécessairement la prudence d'une mère et pouvant laisser tomber un enfant encore fragile.

(Sourires.)

Je ne crois pas que cette inquiétude soit justifiée à notre endroit.

C'est spécialement dans une Assemblée comme celle-ci, où règne une atmosphère si sympathique aux idées européennes, que le projet en préparation doit faire l'objet d'échanges de vues.

Nous avons quelques raisons de nous prononcer. Nous trouverons d'abord une justification dans le préambule du Traité de la Communauté charbon-acier, puis dans les connexités internes qui existent entre le charbon et les autres sources d'énergie, entre le marché commun du charbon-acier et le marché général. Peut-être enfin trouverons-nous la dernière et la plus sérieuse justification dans l'importance de notre témoignage.

Sans doute n'avons-nous pas à prendre de décision. Il appartient aux parlements nationaux de nos six pays de décider si l'on fera un pas en avant. Mais nous pouvons leur apporter le témoignage de notre expérience et souligner qu'un ensemble de difficultés, qui paraissent presque insurmontables sur le papier, se réduisent et disparaissent dans la réalité.

Nous pouvons démontrer que, dans une assemblée européenne, les rivalités nationales ne s'affrontent pas nécessairement, qu'une autorité supranationale n'est pas une autorité « contranationale » et qu'une communauté n'est pas seulement une concurrence d'intérêts, mais doit aussi être une collaboration et une solidarité.

La première question qui se pose est de savoir si nous devons faire l'Europe atomique et l'Europe de l'énergie classique — pour employer un barbarisme aujourd'hui passé dans la tradition. A mon avis, il serait préférable de parler de l'énergie traditionnelle.

Je ne dirai qu'un mot de l'énergie classique, car c'est évidemment l'énergie atomique qui pose les problèmes les plus urgents.

Pour poser le problème, quelles sont les données ? Il suffit d'interroger les experts et pour peu qu'on se sente en verve, ils nous donnent des thèmes magnifiques d'enthousiasme, de découragement et finalement d'espérance. Rarement des chiffres ont été aussi éloquentes que ceux qu'ils fournissent.

On nous montre qu'il y a une relation étroite entre la consommation d'énergie, la production et le niveau de vie.

C'est tout naturel. Dans l'antiquité, les hommes riches étaient ceux qui avaient beaucoup

d'esclaves. Aujourd'hui, les peuples puissants sont ceux qui ont beaucoup de machines. Et, pour atteindre une grosse production, il faut consommer beaucoup d'énergie.

C'est à cette condition qu'on arrive à des prix suffisants et à la prospérité de l'ensemble de la population.

Les experts ajoutent que notre besoin d'énergie, par conséquent notre production, augmente sans cesse, qu'il double tous les quinze ans. C'est le rythme du progrès et nous voulons bien nous y soumettre.

Les experts précisent enfin que la couverture de ces besoins d'énergie paraît peut-être difficile et peut être compromise tant que nous ne serons outillés que par le charbon et le pétrole, mais qu'elle pourrait être assurée par une nouvelle source que le génie de l'homme a trouvée dans l'infiniment petit. L'atome représente une source d'énergie formidable.

Mais alors, le thème majeur et triomphal se transforme en thème mineur et les experts nous expliquent que, sur tous ces points, l'Europe est en retard, en perte de vitesse, en prédécadence.

Il s'agit de la consommation d'énergie, nous disent-ils, mais d'une énergie classique. Ne nous comparons pas aux grandes puissances industrielles et modernes ; nous consommons beaucoup moins qu'elles d'énergie classique, parce que cela coûte beaucoup plus cher.

Parmi cette somme de chiffres, que j'ai bien dû digérer, l'un d'eux m'a spécialement frappé. Ce n'est pas la comparaison de la valeur de l'énergie dans les différents pays, mais bien la comparaison entre le prix des sources d'énergie et le salaire des ouvriers.

J'ai été stupéfait et inquiet d'apprendre que le salaire d'un ouvrier de la Communauté, qu'il soit Belge, Français ou Allemand, lui permet d'acheter de 22 à 30 kilogr. de charbon au moyen du salaire d'une heure de travail, tandis que le même salaire permet à un ouvrier américain d'acquérir 200 kilogr. de charbon.

Les experts ajoutent : Nous savons qu'il y a une énergie atomique qui va relever l'énergie classique, et nous sommes là aussi en retard.

C'est peut-être une suite de la guerre, mais le fait est là. Nous n'avons pas rattrapé ce retard

Des bombes ont éclaté un peu partout et maintenant cette énergie sauvage commence à être domestiquée et à actionner des réacteurs. Il y a beaucoup plus de réacteurs ailleurs que chez nous et de types plus différents.

Les experts terminent en constatant que l'Europe ne bénéficie pas, non seulement de l'accroissement de l'énergie, mais de la modification de la technologie qu'amène une énergie nouvelle.

Ils nous disent que nous avons raté la révolution du pétrole, il y a quinze ou vingt ans. Alors qu'aujourd'hui nous ne couvrons que 20 % de nos besoins énergétiques, les Etats-Unis les couvrent à concurrence de 60 %.

Vous vous rendez compte que le passage de l'une à l'autre espèce d'énergie amène toute une technologie industrielle, une industrie nouvelle. Après avoir raté la révolution du pétrole, nous apprêtons-nous à rater celle de l'énergie atomique ?

Voilà le problème.

Allons-nous le résoudre chacun isolément ? Cela me paraît parfaitement possible. Si nous y mettons du temps, de l'argent, de la patience et de la résignation, si nous modérons nos ambitions, nous pourrions, chacun de notre côté, connaître les secrets de l'énergie atomique et avoir nos réacteurs. Mais nous les aurons un peu plus tard que les autres et ils coûteront un peu plus cher. Nous savons ce que cela veut dire en ce qui concerne la production nationale et la place à conquérir sur le marché de l'exportation.

Pour l'énergie atomique, comme pour le cinéma et l'industrie de la matière plastique, comme pour toutes les grandes industries modernes créées depuis quelque temps, l'Europe sera à la remorque et arrivera en seconde place. Elle récoltera les miettes de la table, avec cette circonstance aggravante qu'ici il s'agit de l'énergie c'est-à-dire d'une industrie de base qui conditionne toutes les autres.

Nous pouvons dire aussi que nous résoudrons le problème chacun de notre côté mais avec l'appui d'un autre continent. Nous pouvons profiter de l'offre généreuse faite par le Président Eisenhower et accepter cet uranium enrichi qu'il nous donne ou qu'il propose de nous vendre. Nous pouvons travailler sous licence. Le Président Eisenhower nous offre, il ne nous impose pas ; il ne désire pas, il nous demande avis.

Croyez-vous raisonnable que, dans ces vieux pays industriels qui ont toujours ouvert la voie du progrès, nous nous soumettions définitivement à ce qui serait — je ne dirai pas une vasalisation économique, parce que le mot serait désagréable — mais une sujétion économique ?

C'est par nous-mêmes, par nos seules forces, que nous devons égaler les autres.

Je crois donc pouvoir conclure sur la première question en disant : Oui, nous devons résoudre le problème de l'énergie atomique, nous ne pouvons le résoudre que communautairement et nous devons le résoudre tout de suite.

Et ainsi se présente le second problème : quelle forme allons-nous donner à cette collaboration ?

Pour parler clair, deux solutions sont possibles : il y a l'Europe des Dix-huit et l'Europe des Six ; il y a l'Europe de la bonne volonté et l'Europe de l'engagement — pour employer un terme de la littérature et de la politique qui s'applique parfaitement à notre cas.

Remarquez que, quel que soit le plan où l'on se place, le problème se pose de la même façon. Les mêmes formes de collaboration s'imposent à nous ; qu'il s'agisse de l'Europe des Dix-huit ou de l'Europe des Six, on nous dit qu'il faut commencer par établir un marché commun pour qu'enfin nous puissions profiter des avantages de la division du travail, de la production en masse, de la vente en grande série, du bas prix et des hauts salaires.

Et ce marché commun peut s'étendre à un ensemble de choses sur lesquelles je reviendrai.

On nous dit ensuite qu'il ne suffit pas de laisser concourir les initiatives privées, mais qu'il faut absolument, pour rester au niveau, que les pouvoirs publics s'unissent pour réaliser des entreprises en commun, entreprises de recherches et industrielles.

Ne me faites pas expliquer plus que ne l'a fait M. le Président Spaak la nature exacte de ces entreprises en commun. C'est aux techniciens qu'il appartient de nous donner ces explications et ce sera aux gouvernements de décider.

Dès à présent, ils nous disent que, pour les entreprises industrielles il faut en tout cas une usine de séparation isotopique, parce que cette installation coûte très cher, qu'il faut procéder

à des investissements importants, qu'il faut aussi que ces investissements soient vite amortis ; enfin que, dans ce domaine, l'évolution est extrêmement rapide — que sais-je encore ?

En tout cas, dans l'immédiat, un centre industriel commun s'impose. Il serait fou, alors que nous sommes pauvres, de gaspiller nos forces en des efforts dispersés ; et il serait incroyable, alors que nous sommes en retard, d'admettre les doubles emplois.

La seconde entreprise, celle de la recherche scientifique, est plus importante encore, car elle est à la base de tout.

Je citerai fort peu de chiffres, mais il en est un tout de même qui m'a surpris. Les Etats-Unis possèdent 15.000 savants attachés à la recherche scientifique et préparant l'industrie nucléaire. Ils dépensent 2 milliards de dollars par an.

Pour réaliser de pareilles performances — je ne dirai pas pour relever le défi ! — ou seulement pour avancer dans la même voie, nous n'avons pas assez de toutes nos forces réunies.

Pour l'avoir entendu dire récemment, je sais que certains croient que la recherche scientifique se fait toujours, comme les poèmes, par une espèce d'improvisation heureuse d'hommes isolés, perdus dans un laboratoire et sans grands moyens. Nous avons dépassé cet âge artisanal. La science est devenue trop complexe. La spécialisation scientifique est devenue trop poussée pour que nous ne travaillions pas en équipe.

Ce n'est que de cette manière que nous aboutirons à des résultats suffisants.

Enfin, si la collaboration prend la forme d'un marché commun, d'entreprises communes industrielles et de recherches, il faut, en troisième lieu, que d'autres fonctions aussi, de direction ou de souveraineté, soient exercées en commun.

Je ne les citerai pas toutes. Je ne citerai que la principale, celle qui concerne la sécurité.

Elle se pose avec une particulière acuité dans ce domaine ; d'abord au point de vue sanitaire, car cette matière fissile n'est pas seulement dangereuse lorsqu'elle est dans la bombe, elle est aussi terrible pour la santé des travailleurs lorsqu'elle se trouve dans les réacteurs. Les éléments radioactifs peuvent causer le plus grand tort aussi bien aux travailleurs de l'industrie même qu'aux transporteurs et aux utilisateurs.

Il faut donc organiser un service de santé publique qui protège internationalement les populations.

Sans compter, soit dit en passant, que les découvertes atomiques ont permis aussi de mettre au point des applications des isotopes à des fins médicales, qu'il y a donc là une utilisation nouvelle en vue du bien-être de la population, qui ne peut pas être négligée.

Mais c'est surtout au point de vue de la sécurité militaire que nous devons avoir des craintes et que nous devons prendre les précautions les plus grandes.

Rendez-vous compte que cette matière fissile peut devenir une bombe, qu'après son utilisation dans le réacteur pacifique, elle laisse, après un certain temps, une matière à l'état presque pur qui, sans nouvelle préparation, constitue presque la matière de la bombe elle-même.

Vous imaginez-vous quels risques feraient courir à l'humanité des détournements illicites ?

Marché commun, entreprises en commun, fonctions assurées en commun, surtout pour garantir la sécurité des populations, tant au point de vue sanitaire que militaire, voilà le programme à réaliser.

Mais dans quel cadre de l'Europe allons-nous le faire ? Telle est ma seconde question. Sera-ce dans l'Europe des Six ou dans celle des Dix-huit ?

Si je voulais emprunter une phrase au vocabulaire des philosophes, je dirais que le choix qui se présente à nous est véritablement terrible, parce que le concept de l'Europe, comme tout concept, présente une extension qui est en sens inverse de sa compréhension.

L'Europe des Dix-huit a pour elle l'immense avantage d'associer tout ce qu'il y a de libre, ou presque, dans l'Europe occidentale, tandis que l'Europe des Six groupe une petite peloton décidé à aller de l'avant tout en tournant toujours la tête en arrière et en cherchant à entraîner les autres.

Je serais tenté de vous dire qu'à mon avis la réponse à cette seconde question doit être la suivante : nous ne devons pas faire un choix, nous devons réaliser les deux Europe, celle des Six comme celle des Dix-huit.

Sans doute, si, par la bonne volonté, les Dix-huit s'entendent à réaliser le marché commun et des entreprises communes, à assurer leur sécurité, nous leur apporterons joyeusement notre collaboration, nous ne boudrons pas.

Mais il nous est permis tout de même d'hésiter quant à la certitude du résultat. Car ce résultat se fonde sur des bonnes volontés concourantes et persistantes.

Le marché commun n'est pas imposé, mais il doit résulter d'accords multilatéraux. Les entreprises communes ne sont pas décidées. On fera appel à tous les capitaux et à toutes les intelligences disponibles. La sécurité n'est pas entière. Elle ne s'étendra qu'aux matières fissiles travaillées dans l'organisation prévue.

Alors, à côté de cette Europe des Dix-huit à laquelle nous devons collaborer, nous devons faire aussi l'Europe des Six qui, celle-là, est l'Europe de l'engagement. Entre nous, nous devons décider, parce qu'il le faut, de commencer tout de suite le marché commun, les entreprises communes et d'assurer sans retard cette sécurité sans laquelle nous ne pourrions vraiment plus dormir tranquilles.

Il y a si peu d'opposition entre les deux qu'on peut dès à présent prévoir les contacts, les articulations qui pourraient s'établir entre les deux organisations.

Rien n'empêche, tout postule, au contraire, que cette Europe des Six, si elle s'organise, reste ouverte à tous les autres pays. Ce n'est pas un club fermé restreint. Il ne faut pas montrer sa carte pour y entrer.

Les pays appartenant à l'Europe de l'O.E.C.E., s'ils veulent y entrer comme membres de plein droit, seront reçus à bras ouverts. S'ils souhaitent des contrats d'association dont les modalités tiennent compte de leurs préférences ou de leurs fantaisies particulières, nous essaierons de les suivre dans leur imagination.

Et même, à un troisième niveau, on peut imaginer que des membres de l'Europe des Dix-huit, sans être membres de plein droit de l'Europe des Six ni associés, participent seulement à l'une ou l'autre des entreprises communes.

Telle est ma réponse à la deuxième question.

Nous devons réaliser l'Europe. Nous devons collaborer à l'O.E.C.E. Cela ne nous dispense

pourtant pas de construire tout de suite l'Europe des Six.

Sur ce point, je crois utile d'émettre une réflexion.

Cette Europe des Six qui nous paraît si naturelle et si raisonnable quand nous exposons nos idées, soulève dans le public, pour des raisons d'incompréhension peut-être mais surtout, je crois, par une erreur d'analyse, une inquiétude et parfois une répulsion.

Cette Europe des Six est analysée quelquefois comme un super-Etat qui représenterait la forme politique d'une supnation. L'Europe telle que nous la concevons serait, dans l'esprit de nos détracteurs, l'héritière de toutes les nations actuelles. de tous les Etats historiques qui renferment nos cultures, nos vies et tout ce qui nous est cher.

Une telle analyse, je le comprends, provoque immédiatement une réaction. On n'efface pas, en effet, mille ans d'histoire.

Quand on parle de réaliser les Etats-Unis d'Europe, on emploie une expression juste dans la mesure où l'on indique un degré de coordination et de coopération, mais c'est une expression incomplète qui traduit une réalité mutilée. A la différence des Etats-Unis d'Amérique, nous voulons constituer une organisation qui respecte les Etats, qui fortifie les nations, qui leur permette de garder le patrimoine culturel et humain qu'elles ont amassé.

Je crois donc qu'il faut faire rapidement l'Europe atomique des Six.

J'arrive ainsi au troisième point : quelle compétence devons-nous accorder à cette nouvelle organisation ?

A ce propos, la première question qui vient à l'esprit est celle-ci : ferons-nous ou non la bombe atomique ?

Il y a quelques raisons de se poser cette question. En effet d'une façon assez inquiétante, des bombes éclatent dans d'autres hémisphères. Il convient donc de rencontrer la question et de lui donner une réponse honnête. Mais celle-ci ne se résume pas en deux mots, c'est-à-dire en oui ou non.

Elle peut s'énoncer en deux propositions.

La première, c'est que l'Europe des Six que nous voulons construire, sera consacrée exclusivement aux applications pacifiques de l'énergie atomique.

Il y a à cela de multiples raisons, tirées de traités existants et d'une répugnance instinctive des peuples à s'entendre pour créer avant tout des objets foudroyant des villes entières. En outre, nous avons la volonté de démontrer que, si nous voulons nous entendre, nous qui avons été si longtemps ennemis, c'est d'abord dans le travail et non dans la guerre.

Il y a une seconde proposition. Vous vous rendez compte qu'une communauté de 165 millions d'habitants ne peut pas renoncer définitivement à un armement décisif. Si tout le monde rejette la bombe atomique, nous devons la rejeter également. Mais si les autres grandes puissances la conservent, nous n'allons pas, quand même, nous réfugier dans le neutralisme.

Ce point de vue sera le problème de l'avenir, mais aujourd'hui, nous essayons de résoudre celui de l'Euratom. Ce problème devra être résolu, soit par un traité séparé, soit par une adjonction au traité, grâce à un accord unanime entre tous les Etats.

Les deux propositions sont donc celles-ci : premièrement, application pacifique exclusive ; deuxièmement, la question de l'armement. Nous réservons la solution de cette dernière. Nous l'apporterons dans l'avenir, par un traité distinct, en tenant compte des développements politiques ultérieurs.

La compétence, disais-je, doit s'étendre à trois éléments : le marché commun, les entreprises communes et les fonctions communes. Je vais essayer d'analyser avec vous chacun de ces termes, de leur enlever leur technicité et de découvrir leur réalité même.

Le marché commun — M. Teitgen nous en a parlé en termes excellents et M. Bertrand nous en a entretenu en termes non moins vibrants — n'est pas seulement cette affaire inhumaine d'une libéralisation des échanges pouvant faire craindre à tout le monde, ou à certains d'entre nous, une sorte d'avalanche dévastatrice des biens, des services, des populations étonnantes qui viendraient détruire nos économies nationales et nos structures locales.

Tel que nous l'entendons — et ceci est encore différent des Etats-Unis — il constitue sans

doute, négativement, une libéralisation des échanges, mais il représente aussi positivement une solidarité humaine, une responsabilité solidaire, une coopération en vue de la prospérité non seulement de l'ensemble, mais de chacune des parties.

Permettez-moi un exemple. Il n'est pas très essentiel aux Etats-Unis que l'Arkansas se vide de ses fils au profit de l'Etat de Michigan, où ils iront travailler dans les bureaux, et de son argent au profit de l'Etat de New York où il ira s'investir, tandis que nous hésiterions, nous Belges, à entrer dans une Europe s'il devait en résulter une réduction de la population de notre pays à trois millions d'habitants, par exemple, ou une diminution de notre niveau de vie.

Nous voulons voir le marché commun résoudre un problème compliqué, à savoir l'expansion non seulement de l'ensemble, mais encore de chacune des parties.

Je suis persuadé que les bénéfices réalisés par l'ensemble seront suffisamment importants pour permettre, par des fonds d'adaptation, de réinvestissement ou par d'autres méthodes, d'aider, grâce au jeu des responsabilités solidaires, chacune des économies constituantes, chacun des Etats membres, afin de les faire bénéficier complètement de cette expansion.

Deuxième idée en ce qui concerne le marché commun : je le conçois dans les termes les plus larges, car, moi aussi, j'éprouve quelque inquiétude devant un pouvoir supranational. Dans un marché commun compris comme je l'ai entendu, l'intervention d'une autorité supranationale peut être limitée et orientée vers le but final.

Dans mon rapport, je prévois un marché commun aussi bien de la matière première que de la matière fissile, sous réserve d'un contrôle de sécurité sur lequel je reviendrai. Il faut prévoir un marché commun de l'énergie, de la recherche scientifique et même de l'outillage.

Nous sommes au début de la construction de grandes centrales atomiques. Il n'existe pas encore de droits acquis, d'intérêts investis. Allons-nous nous cloisonner ou allons-nous créer cette industrie sur la base d'un grand marché ?

M. van der Goes van Naters parlait d'une réalisation progressive du marché commun. N'est-ce pas la première étape à réaliser, celle qui s'applique directement à l'industrie atomique ? Voilà,

me semble-t-il, une relation directe entre nos deux rapports.

Marché commun, enfin, aussi bien des capitaux que des hommes et des spécialistes.

En ce qui concerne la matière première, j'ai voulu rencontrer une difficulté.

Un marché commun suppose un équilibre interne, il faut que les approvisionnements soient assurés. Vous ne concevez pas que cette industrie atomique puisse, à un moment donné, manquer de combustibles et que cette Europe entière s'étiole faute d'énergie. Cependant, nous ne voulons pas créer l'autarcie, nous ne voulons pas nous limiter vis-à-vis de l'étranger par une espèce de muraille de Chine, après avoir supprimé toutes les barrières qui nous cloisonnent.

Je crois que la solution sage dans ce domaine est de prévoir spécialement le cas exceptionnel de pénurie.

Tous les experts interrogés disent que la pénurie sera extraordinaire, improbable. L'uranium et les autres matières fissiles existent en abondance et il est plus que vraisemblable qu'on en aura toujours assez pour couvrir les besoins ; sans compter que cette matière est étonnante, elle a ce mérite remarquable de se reproduire plus qu'elle ne se consomme, par le procédé des piles couveuses, que vous me dispenserez de vous expliquer parce que je ne l'ai pas très bien compris moi-même.

(Sourires.)

J'accepte le fait et je vous le rappelle.

Cependant, on peut imaginer qu'il y ait un cas de pénurie et c'est pour le cas de pénurie qu'il faut prévoir dans le traité un droit de préemption, une exportation soumise à licence et une répartition sans discrimination et selon des quotas.

Je répète que ce cas de pénurie ne paraît pas probable.

On peut imaginer aussi que la pénurie, quoique n'étant pas existante, soit à craindre, qu'on ne sache pas très bien ce qui se passera dans dix ans. Des Cassandre, parmi nous, disent qu'une fois que nous aurons notre industrie atomique, nous n'aurons pas le combustible à mettre dans les chaudières — ou dans ce qui correspond aux chaudières.

L'équilibre doit être assuré à long terme et c'est pourquoi je serai d'accord pour dire, ainsi que je l'ai proposé dans le rapport, que si, dans le cadre d'objectifs généraux, l'autorité responsable de l'Europe atomique craint une pénurie à long terme, elle puisse demander aux gouvernements de faire les prospections nécessaires pour qu'on sache au moins quelles sont les richesses dont nous disposons.

Voilà donc ce que je voulais vous expliquer, au point de vue du marché commun, de cette première forme de collaboration, de ce marché commun qui n'est pas seulement la concurrence éhontée des intérêts mais une collaboration positive, marché commun qui s'étend très largement depuis la matière première jusqu'aux outillages, marché commun qui dans certains cas spéciaux — en cas de pénurie — est protégé contre une disette qui serait dangereuse.

Il y a ensuite les entreprises communes.

Je vous le répète, à mon sens il y a deux entreprises communes principales à prévoir ou deux groupes d'entreprises communes essentielles.

L'une groupera les opérations industrielles, notamment l'usine de séparation isotopique, cette opération qui consiste à enrichir l'uranium naturel et à en faire un combustible, qui consiste aussi à reprendre l'uranium déjà à moitié brûlé hors des réacteurs, à le purifier de telle façon qu'on puisse le remettre dans les chaudières pour continuer à brûler.

L'autre entreprise commune sera une espèce de centre de recherches, groupant nécessairement toutes les bonnes volontés, toutes les capacités et nous permettant de rattraper rapidement notre retard technologique.

Je crois que ces entreprises communes devront être organisées d'une façon très déconcentrée, et ceci aussi est une manière de délimiter les pouvoirs de l'autorité, c'est-à-dire que les entreprises industrielles, quelle que soit leur forme d'ailleurs — publique, concessionnaire ou semi-publique, peu importe — seront dirigées comme des entreprises privées par des hommes responsables, que les centres de recherches, qui feront non seulement la recherche scientifique pure, mais qui inventeront aussi les centrales nucléaires prototypes, seront dirigés comme des laboratoires et comme des universités.

Enfin, après le marché commun, après les entreprises communes, il y a l'autorité com-

mune ; c'est la troisième forme de collaboration. Cette autorité commune est postulée pour faire la police du marché commun, pour assurer son fonctionnement régulier, pour veiller à son approvisionnement certain. C'est une tutelle, comme on dit en droit administratif, qui doit être exercée sur les entreprises communes. Sans doute celles-ci seront dirigées par leurs hommes, mais il faut quand même que l'intérêt général soit protégé par un commissaire.

Il faut enfin prévoir certaines fonctions générales, surtout la fonction de sécurité.

Comment peut-on organiser la sécurité ? Nous ne pouvons, à ce point de vue, prendre aucun risque. Et pourtant, je le crains bien, si prudents que nous soyons, il y aura toujours des risques. Alors, nous devons être trois fois prudents !

Vous vous rendez compte que la sécurité implique avant tout un contrôle de la détention, de la possession et de l'utilisation de cette matière extrêmement dangereuse.

Dans mon rapport, je propose qu'il y ait d'abord, et cela va de soi, la comptabilité la plus stricte, que l'on sache toujours où se trouve cette matière et comment elle circule.

Mais cette comptabilité, ce contrôle sur pièces est bien insuffisant. Il faut surtout un contrôle sur place.

Il faudra que, partout où cette matière sera utilisée, un homme soit présent et empêche les détournements d'utilisation, tout comme, dans nos industries nationales, la fabrication d'explosifs ou bien la distillation de l'alcool, si je prends ce dernier exemple, se fait sous l'œil constamment ouvert d'un accisien qui est présent et qui surveille l'utilisation et la destination de la production.

Pour que ce contrôle soit raisonnable et soit possible, il est inconcevable qu'il s'étende sur un nombre trop grand, sur une poussière d'entreprises. Il me paraît juste de dire que celles qui pourront détenir, utiliser, transférer cette matière infiniment dangereuse devront être au préalable agréées et remplir un certain nombre de conditions générales. De ce fait, elles seront en nombre suffisamment limité pour que le contrôle soit efficace.

Ceci m'amène à une question sur laquelle je me sépare un peu des vues exposées par M. le président du Comité intergouvernemental, c'est celle de la propriété de la matière fissile.

On a parlé très longuement de la sécurité. Je sais qu'un collègue va vous exposer d'autres vues sur ce sujet. Une assemblée comme la vôtre, qui a des sessions courtes, n'aime pas les redites, mais j'attire cependant votre attention sur ce point. Pour assurer la sécurité économique, le rapport prévoit la préemption en cas de pénurie ; pour assurer la sécurité militaire, le rapport prévoit le contrôle de la possession et de l'utilisation, non seulement sur pièces, mais sur place, contrôle facilité par le fait qu'il s'exercera sur des entreprises agréées et en nombre limité. Je n'ai pas compris ce que la propriété, régime strictement juridique, ajouterait à ce système.

Je vois bien un ensemble d'objections qui seront faites à propos de ce système. On prêtera à leurs auteurs des intentions qu'ils n'ont pas, on y verra des conséquences qu'on dit ne pas être nécessaires.

Ce n'est pas une fausse question, je dirai plutôt que c'est une question qu'il est préférable de ne pas soulever.

Nous sommes ici, Européens, comme un chat qui doit passer entre deux barreaux très rapprochés d'un grille : il s'étire, il essaye de resserrer au maximum sa carcasse, il se réduit à l'essentiel et il passe.

Nous ne ferons l'Europe que si nous réduisons notre programme au minimum essentiel et suffisant, si nous n'y ajoutons pas des surcharges provoquant des hésitations supplémentaires et inutiles.

J'en arrive ainsi à la quatrième et dernière question, tout en me réservant de vous faire deux petites remarques pour finir.

Si, sans faire l'Europe des Dix-huit, il faut faire l'Europe des Six et si celle-ci implique un marché commun qui s'étend aux entreprises communes et aux fonctions communes, notamment celles de sécurité, nous pouvons nous demander quels organes aura cette Europe, quelles institutions vont gérer cette compétence que je viens de définir dans ses grandes lignes.

Je me borne, à ce point de vue, à faire deux remarques.

J'ai écouté avec attention l'exposé de M. le ministre des affaires étrangères de Belgique. Je ne crois pas être peu aimable en disant que, sur ce point, il a été un peu flou. Il a dit qu'il

serait prudent, qu'il ne pouvait s'engager, qu'il parlait en son nom personnel. Je l'ai écouté, je dirai même que je l'ai relu, et les institutions qu'il prépare manquent en effet de netteté. Je conçois la difficulté.

Je suppose qu'il doit prendre langue.

J'ai saisi au vol une idée qui m'a paru bonne, et une autre qui l'était moins.

La bonne, c'est de nous donner plus de pouvoirs et d'augmenter notre nombre. Cela nous a fait plaisir. Nous serons trois fois plus nombreux et, plus on est nombreux, mieux on travaille. Que ce contrôle démocratique soit mieux assuré, c'est vraiment une très heureuse initiative.

Du côté de l'exécutif, j'ai moins bien compris. On donnerait, semble-t-il, plus de pouvoirs au Conseil de Ministres et moins de pouvoirs à la commission européenne. Ce n'est pas très clair.

Je n'ose pas avancer avec certitude ce jugement mais je ne crois pas me tromper en disant que si l'assemblée démocratique reçoit en dot, dans le nouveau projet, un supplément de pouvoirs, le conseil des ministres nationaux n'est pas oublié de son côté. Et ce serait peut-être dommage.

Je me rappelle une idée que M. Spaak, avec son imagination, avait lancée à une réunion précédente du Groupe de travail et qu'il a d'ailleurs répétée à la presse.

Il a dit que, pour faire accepter plus facilement cet exécutif, on l'appellerait « magistrature ».

Il y a eu des magistratures civiles et militaires dans l'antiquité. Magistrature : ce mot a un petit aspect très juridique et détaché. Si, sous cette forme, par le nom ou par la chose, on parvient à apprivoiser certaines défiances, je dois dire que l'idée est tentante.

J'ai essayé d'approfondir cette idée de magistrature et je voudrais vous expliquer comment j'ai tenté de lui donner une formulation juridique.

Je pensais que, dans cet exécutif de la nouvelle organisation atomique, il y aurait, d'une part, cette commission européenne pas encore baptisée et, de l'autre côté, le Conseil de Ministres ; que la commission européenne aurait la responsabilité de l'administration, qu'elle serait soumise, bien sûr, dans certains cas, à l'appro-

bation préalable, à l'avis conforme ou au veto du Conseil de Ministres; que pour rassurer les inquiétudes, pour vaincre les répugnances, on pourrait augmenter l'intervention du Conseil de Ministres si c'était nécessaire; qu'on pourrait exiger dans des cas plus nombreux l'unanimité du Conseil de Ministres; enfin, que tout en maintenant le principe que la commission européenne est responsable de l'administration, le frein serait sérieusement fortifié dans les mains du Conseil de Ministres.

Mais il ne faut pas qu'à force d'être serrés, les freins finissent par bloquer la machine. C'est ici qu'intervient la magistrature.

J'imaginai que si, à un certain moment, dans ce système, la politique était arrêtée à la suite d'un veto, d'un refus du Conseil de Ministres ne voulant pas collaborer à une politique, dans des cas qui seraient par hypothèse peu nombreux, la commission européenne ne serait pas absolument désarmée.

Et à ce moment-là, la magistrature allait se transformer en parquet.

Magistrature debout, magistrature assise, c'est toujours la magistrature; c'est presque de la juridiction.

C'est ainsi que j'ai essayé de donner un sens à cette idée qui a été lancée dans un moment d'imagination fertile, que je crois pourtant très heureuse et qui pourrait trouver la forme que je vous dis.

Lorsque l'exécutif, un peu ligoté, est lié, il se transforme en parquet, il poursuit devant la Cour l'exécution de sa politique conforme au Traité.

La deuxième observation que je voulais vous faire au point de vue des institutions est celle-ci : les institutions, dans tous les cas, doivent avoir des pouvoirs réels et limités.

Remarquez que ces pouvoirs seront d'autant plus limités que vous admettrez plus largement le marché commun et plus complètement la décentralisation, c'est-à-dire l'autonomie des entreprises communes.

Si le marché commun fonctionne, si les entreprises communes sont administrées comme des industries ou comme des universités, vous déchargerez dans la même mesure l'autorité commune, qui ne devra plus exercer qu'un rôle de sur-

veillance. Il reste quand même des pouvoirs de décision, je le répète, limités mais réels.

Je voudrais, à ce propos, dissiper une équivoque et demander quelques instants votre attention pour que nous fassions ensemble le procès du mot : supranational.

Nous sommes pris maintenant d'une espèce de pudeur : le mot « supranational » est un gros mot qui ne doit plus être employé. Je crois que la malice est un peu épaisse et que tout le monde la comprend. C'est sous une autre forme que nous devons aborder le problème et nous devons mieux analyser la réalité.

« Supranational » est un mot faux qui exprime inexactement la réalité.

« Supranational » vous donne l'impression qu'il va y avoir une espèce d'entité surplombant nos Etats nationaux, dont l'ombre colossale est déjà épouvantablement glaciale pour ceux-ci et qui est destinée à les absorber. Voilà comment un mot entraîne toute une construction juridique.

J'interprète tout à fait différemment la réalité que nous vivons aujourd'hui.

Nos ancêtres proches, au XIXe siècle, ont fait une confusion profonde entre l'organisation du pouvoir et l'Etat national. Ils ont dit que toute organisation du pouvoir se trouvait au niveau de l'Etat national, sans penser qu'il y avait des communautés plus petites que l'Etat qui avaient besoin d'un pouvoir pour administrer leurs intérêts, et qu'il y avait des communautés d'intérêt surplombant plusieurs Etats et ayant besoin, elles aussi, de leurs institutions pour être gérées.

Dans nos Etats respectifs, lorsque nous faisons de la décentralisation, lorsque nous avons des communes, des régions, lorsque nous avons cet ensemble de formules, que faisons-nous ? Nous tenons compte de nos réalités humaines, d'une collectivité des intérêts réels qui doivent être protégés, et qui ont besoin d'une organisation administrative et politique pour être administrés.

Voilà ce que nous faisons. Parlons-nous de supranational ? Ce n'est pas le vocabulaire que nous employons.

Nous assistons aujourd'hui à un autre phénomène, qui est exactement comparable à celui que je viens de vous décrire.

Plus haut que les Etats nationaux, pas plus haut dans l'ordre de la grandeur, de la priorité, du prestige, du protocole, mais simplement plus étendues dans l'aire géographique et territoriale, il y a des collectivités qui existent, ayant certaines fonctions particulières qui doivent être exercées à ce niveau-là parce qu'elles ne sont plus et ne peuvent plus être exercées dans le cadre territorial des frontières nationales.

Si vous voulez avoir cette organisation, vous devez la doter en même temps de pouvoirs, sans appeler cela supranational, sans l'appeler super-Etat.

Je me permets, mademoiselle, messieurs, d'attirer votre attention sur cette analyse. Elle me paraît importante parce qu'elle est susceptible d'écarter bien des répugnances qui, je le répète, sont légitimes.

Si vous donnez aux gens l'impression qu'en faisant l'Europe vous voulez mélanger les Allemands, les Français, les Italiens et tous les Beneluxiens dans une espèce de mélange sans couleur, sans odeur, sans parfum, sans histoire, sans passé, sans culture, vous allez provoquer une répulsion terrible.

Je le répète, on n'efface pas mille ans d'histoire.

Si vous expliquez que vous maintenez les Etats nationaux, qu'ils se développeront, mais que, pour prospérer, ils doivent se loger dans des organisations plus grandes qui ont besoin, elles aussi, de leurs pouvoirs comme les communes ont besoin de leurs pouvoirs, je pense que cette analyse plus précise est capable d'écarter bien des objections.

Je termine en faisant deux remarques.

La première est que j'ai parlé uniquement de l'énergie atomique. Voilà quarante minutes que je parle ; il ne faut pas abuser de la tribune, et je ne vais pas faire un second discours sur l'énergie classique.

Pensez qu'il y a là aussi un problème qui se pose.

Les techniciens nous disent volontiers qu'ils ont tout résolu. Je me permets de faire remarquer cependant que ce n'est pas tout à fait vrai, parce que, comme je le disais en débutant, l'énergie classique, en Europe, est toujours chère.

L'énergie classique doit doubler sa production tous les quinze ans et nous n'avons pas réussi, jusqu'à présent, la révolution du pétrole.

Bien sûr, il ne faut pas prévoir à la base une organisation pareille à celle de l'énergie atomique ; il n'y a pas là de problèmes de sécurité : il y a des organisations déjà existantes et singulièrement efficaces, qu'on aurait grand tort de ne pas utiliser à leur maximum. Mais il faut reconnaître que, dans ce domaine aussi, une collaboration européenne plus étendue peut nous faire beaucoup de bien. Le charbon n'en est-il pas la preuve ?

La deuxième remarque — je l'ai déjà faite, je crois, mais je la répète — c'est la relation qu'il y a entre l'Euratom et le marché commun.

Je ne veux pas — ce n'est pas dans mon rôle, ni dans ma compétence — établir un lien entre les deux questions ; ce sera l'affaire des hommes politiques. Je me borne simplement à vous indiquer pour l'intérieur une connection des matières entre le rapport de M. van der Goes van Naters et le mien.

Dans la mesure où vous admettez que l'organisation de l'industrie nucléaire implique un marché commun étendu aux outillages, vous réalisez déjà, dans une certaine mesure, une première étape du marché commun, et peut-être dans le secteur où c'est le plus facile.

Je ne suis pas très partisan des marchés réalisés par secteurs. Mais il faut profiter de toutes les occasions et celle-ci étant la première et la plus facile, ne devrait pas être manquée.

Troisième remarque — j'en avais annoncé deux — c'est que, mademoiselle, messieurs, vous vous rendez compte que chacun de nos pays a, à ce sujet-là, un ensemble considérable de remarques à faire, d'intérêts à défendre, de positions particulières à justifier.

S'il s'agit de la Belgique, elle est fournisseur de matières premières ; elle est liée par des traités ; ses colonies sont soumises à un statut juridique international qui doit être respecté.

Mais j'espère que vous voudrez comprendre que je fais ici un rapport européen à une assemblée européenne, et que ces questions particulières d'un pays ou de l'autre ne trouvent pas leur place dans cet exposé.

Je termine en disant que nous vivons un moment assez important et, après tout, assez tragique.

M. Spaak a terminé son discours avant-hier par une note pessimiste.

Il est vrai que le génie de nos inventeurs met à la disposition de l'humanité des sources d'énergie, des machines, des procédés, des moyens de production qui, si nous le voulons, peuvent donner à nos enfants une vie incomparablement meilleure que celle que nous avons.

Mais ce dont nous doutons, c'est si nous aurons le courage de faire l'effort nécessaire pour profiter, comme les autres, de ces possibilités.

Le drame est, qu'à l'échelle moderne, nous ne sommes plus vraiment des grandes puissances. La Belgique n'a jamais eu d'ambition ; par conséquent, il est plus facile pour elle de le reconnaître. Vous êtes toujours, messieurs, les représentants de grandes puissances ; mais nous vivons dans un monde de géants, dans un monde de continents. Qu'il s'agisse des Etats-Unis, de la Russie, qu'il s'agisse demain de la Chine, de l'Inde, qu'il s'agisse de l'Australie, du Canada, des puissances de l'Amérique du Sud, il y a là des organisations d'une ampleur continentale ; vis-à-vis d'elles nous sommes déclassés.

Il y a un second fait dont nous devons nous apercevoir, c'est que la technique moderne, la technique de production, suppose de grands espaces pour qu'on puisse profiter complètement des ressources, des méthodes de production en masse, en grande série, à bas prix de revient, à bas prix de vente, avec de hauts salaires.

Nous ne sommes pas moins intelligents que nos parents. Nous ne sommes pas moins travailleurs que d'autres. Si vous n'admettez pas l'analyse à laquelle je viens de me livrer, nous serons obligés de reconnaître ou bien que nous sommes poursuivis par un sort et qu'une espèce de fatalité s'acharne sur l'Europe, ou bien que nous sommes une fin de race, que nous sommes fatigués d'avoir enfanté des civilisations et des siècles de gloire et que nous sommes prêts à nous reposer dans la mort.

J'espère que nous n'allons pas admettre ce verdict. Nous sommes peut-être déprimés, mais nous ne sommes pas fatigués.

Nous aurons le courage nécessaire pour tirer de l'analyse que je viens de faire la conclusion

qui s'impose. Nous aurons le courage de prendre les décisions politiques et nos enfants auront le devoir de nous remercier d'avoir maintenu, dans ces pays qui forment d'Europe occidentale, les centres de culture et de production, car les deux vont ensemble, qui brillaient d'un si vif éclat dans le passé et qui doivent continuer à scintiller dans le monde de demain.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. Wigny de son rapport préliminaire sur le problème européen de l'énergie.

Je le remercie de l'enthousiasme fervent avec lequel il l'a présenté.

La discussion est ouverte.

La parole est à M. Guglielmo, dans la discussion générale.

M. Guglielmo. — (I) Monsieur le président, mademoiselle, messieurs, les grandes lignes des exposés présentés à Strasbourg et ici à notre Assemblée nous ont décidés et encouragés à poursuivre, dans l'intérêt de tous les pays en général et de chacun d'eux en particulier, l'unité de l'Europe, tant sur le plan économique que sur le plan politique.

Nos réunions démontrent clairement les progrès accomplis sur le chemin ardu que nous suivons pour atteindre ce but et, d'autre part, la volonté dont nous sommes animés en dépit des difficultés auxquelles se heurte notre travail et des pénibles efforts que nous devons faire.

C'est pourquoi, sans me dissimuler cependant que nos divers problèmes sont difficiles, je tiens avant tout à dire que je partage l'optimisme prudent de M. Wigny quant au résultat final de notre œuvre, de nos travaux, de nos efforts. La dernière étape, la dernière dans le temps, mais certainement pas par ordre d'importance, c'est l'Euratom, le pool atomique dont nous nous occupons maintenant.

Je ne me propose pas d'ajouter quoi que ce soit au remarquable rapport de M. Wigny ni à l'excellent, mais très prudent discours de M. Spaak. Vous me permettez cependant de vous entretenir brièvement des problèmes de l'Euratom qu'il s'agit de créer ; j'exposerai quelques considérations personnelles découlant de mes convictions politiques et des directions dans lesquelles s'orientent les entreprises économiques de ce secteur.

M. Wigny a très bien expliqué comment l'idée de créer un pool européen en vue de l'application pacifique de l'énergie nucléaire a été inspirée — je dirai même imposée — par le fait qu'en raison de la pénurie de nouvelles sources d'énergie sur notre vieux continent le coût de l'énergie produite par les méthodes classiques augmente constamment.

Le pool de la nouvelle énergie s'impose avant tout en raison de la complexité technique et financière des problèmes relatifs à l'utilisation des réacteurs nucléaires pour la production d'énergie électrique.

La civilisation moderne — comme l'a justement fait remarquer M. Wigny dans son rapport — ne peut se développer que s'il est possible d'utiliser toujours davantage de l'énergie à bon marché. En effet, la différence entre le niveau de vie de deux pays correspond assez exactement à la différence entre les quantités d'énergie à des prix concurrentiels dont chaque habitant de ces pays peut disposer.

Considérons la situation telle qu'elle se présente effectivement en Europe. Les pays européens consomment de deux à cinq fois moins d'énergie par habitant que les Etats-Unis, et l'énergie ainsi consommée coûte dans ces pays de deux à six fois plus que là-bas.

La pénurie et le coût de l'énergie influent sur les prix de revient et, par conséquent, sur les prix à la consommation et sur le niveau de vie ; de même, dans les échanges internationaux, le coût élevé de l'énergie réduit les possibilités de concurrence des produits européens sur les marchés mondiaux.

A la session de novembre, j'ai eu l'honneur de vous montrer, en m'appuyant sur des données statistiques, le grave déficit d'énergie dont souffrent actuellement nos pays et le coût élevé de nos combustibles et de nos ressources énergétiques en général. L'exactitude des chiffres que j'ai alors soumis à vos méditations a été confirmée dans des documents officiels et par des études sérieuses entreprises par des professeurs d'université compétents.

En face de ce bilan si peu encourageant des disponibilités énergétiques, nous constatons qu'au cours de ces dernières années la consommation s'est accrue de 5 % en moyenne. Tout laisse prévoir qu'au cours des vingt prochaines années les besoins continueront à s'accroître d'une manière plus ou moins ininterrompue.

En admettant — et c'est là une évaluation prudente — que l'accroissement sera de 2,50 % par an, je suis d'accord avec M. Wigny pour estimer que, dans l'Europe des Six, la consommation globale d'énergie, exprimée en charbon, s'élèvera en 1975 à 600 millions de tonnes, alors qu'en 1954 la demande atteignait 370 millions de tonnes.

Il est donc évident que les problèmes que posent la réduction du déficit énergétique, l'augmentation de la consommation d'énergie et l'abaissement du coût de celle-ci sous toutes ses formes revêtent dès maintenant et revêteront encore davantage au cours des années à venir une importance fondamentale pour l'équilibre économique et social de l'Europe.

Cela explique le profond intérêt que suscitent les applications pacifiques de l'énergie nucléaire. Dès aujourd'hui, il est indispensable d'utiliser l'énergie nucléaire pour la production d'énergie électrique et thermique, afin de compléter les ressources énergétiques classiques et d'accroître la consommation d'une manière correspondant au développement de la civilisation dans nos pays.

Je ne m'engagerai pas dans l'analyse de l'importante documentation technique dont nous disposons aujourd'hui. Mais j'estime que l'on peut affirmer que le coût de kilowatt-heure produit par un réacteur nucléaire est aujourd'hui du même ordre de grandeur que le coût du kilowatt-heure produit par des sources d'énergie classique. D'autre part, ce coût varie d'un pays à l'autre et parfois d'une région à l'autre dans un seul et même pays, de sorte que, d'après les calculs faits dans certains pays et régions d'Europe, le coût du kilowatt-heure produit par le réacteur serait dès aujourd'hui inférieur à celui du kilowatt-heure produit, par exemple, par des centrales thermo-électriques utilisant le charbon.

Je pourrais vous citer à ce sujet des chiffres très convaincants, traduisant par exemple la situation en Italie, où la différence du coût est très variable d'un point à un autre de la péninsule.

De toute façon, il y a lieu de souligner que le coût diminue sensiblement à mesure que la puissance des installations augmente. Tel est l'argument décisif, ou l'un des arguments décisifs qui me semblent militer en faveur des grandes concentrations européennes.

D'après les experts des Etats-Unis, le calcul du coût moyen d'une centrale à réaction nu-

cléaire en fonction de la puissance conduit aux chiffres approximatifs suivants que je me permets de vous soumettre tout en m'excusant de l'aridité de cette démonstration :

Pour une centrale de 10.000 kilowatts, le coût est d'environ 4,2 millions de dollars, soit environ 420 dollars par kilowatt installé ; pour une centrale de 50.000 kilowatts, il est d'environ 12 millions de dollars, soit environ 240 dollars par kilowatt ; pour une centrale de 100.000 kilowatts, il est d'environ 20 millions de dollars, soit 200 dollars par kilowatt ; enfin, pour une centrale de 250.000 kilowatts, il s'élève à environ 40 millions de dollars, soit 160 dollars par kilowatt.

Pour une centrale de 100.000 kilowatts, les Américains calculent, sur la base d'un coût de 200 dollars par kilowatt et en prévoyant que l'amortissement s'étendra sur vingt ans, que le kilowatt d'énergie nucléaire coûtera 6,5 à 7 millièmes de dollar, soit pour nos compatriotes un peu moins de 5 livres.

De leur côté, les spécialistes britanniques affirment que la centrale nucléo-thermo-électrique de Calder Hall, dans laquelle on procède actuellement à des essais, produira le kilowatt au prix de 0,6 penny, prix inférieur au prix moyen de l'énergie électrique produite en Grande-Bretagne dans les centrales thermo-électriques alimentées au charbon.

De nombreux programmes d'installations nucléo-thermo-électriques sont actuellement en cours de réalisation dans diverses parties du monde et je crois opportun de les mentionner brièvement avant d'aborder l'examen de la situation particulière de notre vieux continent en ce qui concerne ce secteur.

Aux Etats-Unis, 45 sociétés industrielles productrices d'énergie électrique, 10 entreprises spécialisées dans la fabrication de réacteurs nucléaires, 9 sociétés de constructions électromécaniques, 5 fabriques de produits chimiques et 2 chantiers navals se sont groupés en de formidables « pools » privés et la commission de l'énergie atomique du Gouvernement de Washington a suivi à leur égard une politique très libérale afin de favoriser la réalisation des premières grandes centrales nucléo-thermo-électriques privées.

Ainsi, le Commonwealth Edison Public Service est en train de construire près de Chicago une centrale d'une puissance électrique de 180 me-

gawatts ; la Detroit Edison Co. construit une autre centrale à réacteur hétérogène rapide à refroidissement au sodium liquide, d'une puissance de 100 megawatts ; la Consolidated Edison Co. de New York et la Pennsylvania Power and Light Co. de Philadelphie ont commandé chacune, l'une à la maison Babcock and Wilcox et l'autre à la Westinghouse, une centrale nucléo-thermo-électrique d'une puissance de 150 megawatts.

Je m'excuse de m'être attardé à vous donner ces détails sur les efforts de l'initiative privée aux Etats-Unis, mais j'estime que ces indications démontrent d'une manière lumineuse que les capitalistes et les organes de contrôle du Gouvernement américain considèrent désormais que c'est une façon saine et rémunératrice de placer les capitaux que de les investir dans des centrales nucléo-thermo-électriques.

De son côté, le Gouvernement soviétique a annoncé officiellement que les travaux en vue de la construction d'une seconde centrale de 100 megawatts ont commencé ; cette centrale prendra place à côté de la centrale de 5.000 kilowatts qui existe et fonctionne déjà près de Moscou.

En ce qui concerne l'Europe occidentale, nous connaissons tous le programme britannique qui, comportant une dépense de 200 millions de livres sterling, prévoit la réalisation de 12 centrales nucléo-thermo-électriques d'une puissance globale de 2 millions de kilowatts. La première de ces centrales, celle de Calder Hall, fonctionnera régulièrement dès les prochains mois.

L'Angleterre possède en outre quatre réacteurs de recherche, qui sont précieux tant pour la préparation des savants et des spécialistes que pour l'expérimentation et la mise au point de nouveaux dispositifs et équipements.

En France, un réacteur semi-industriel fonctionne actuellement à Marcoule et un réacteur de recherche travaille à Saclay.

Des réacteurs de recherche fonctionnent encore dans d'autres pays, à savoir un en Norvège et un en Suède ; la Suisse en exploite également un qu'elle a acheté aux Etats-Unis.

La Belgique, l'Allemagne, l'Italie, la France mettent encore au point — c'est, je crois, ce que l'on peut affirmer — leurs programmes définitifs de recherche d'applications industrielles de l'énergie nucléaire.

Vue dans l'ensemble — et d'éminents collègues l'ont déjà déclaré dans leurs rapports — l'Europe continentale se trouve donc aujourd'hui en état d'infériorité manifeste par rapport aux Etats-Unis, à l'U.R.S.S. et à la Grande-Bretagne, et le retard qu'elle a sur ces pays est considérable.

Dès lors, il apparaît urgent que nous rattrapions le temps perdu jusqu'ici dans ce secteur et que nous nous mettions en état de résoudre le problème que posent en Europe les besoins actuels et futurs d'énergie en recourant rapidement aussi aux centrales nucléo-thermo-électriques.

Ici apparaît clairement l'intérêt que les Etats de l'Europe peuvent avoir à prendre en commun certaines initiatives qui sont la condition indispensable de l'industrialisation de l'énergie nucléaire.

Pour les réacteurs de nos centrales nucléo-thermo-électriques, nous aurons besoin d'uranium enrichi grâce à l'isotope 235, d'eau lourde, de plutonium.

En ce qui concerne le processus de séparation isotopique de l'uranium 235, l'excellent rapport publié récemment par l'O.E.C.E. démontre que, si l'on se borne à traiter 1.000 tonnes d'uranium naturel par an, il faut environ 500.000 kilowatts avec une installation d'un coût total de 250 à 310 millions de dollars, pour produire annuellement 15,3 tonnes d'uranium enrichi à 20 %, c'est-à-dire une quantité d'uranium 235 supplémentaire de 2,97 tonnes.

Mais ce que je désire souligner, c'est que le prix de revient à l'unité du produit est fonction de la dimension des installations où il est fabriqué. A ce sujet, le rapport de l'O.E.C.E. que j'ai déjà cité dit textuellement que l'on peut raisonnablement estimer que le coût d'une telle centrale augmentera de 30 à 40 % si elle est conçue pour ne traiter que 200 tonnes d'uranium naturel par an, au lieu de 1.000.

Arrivé à ce point de ma démonstration, mes chers collègues, devant les difficultés qui se présentent et le pessimisme que la situation actuelle peut nous inspirer, je crois opportun de souligner avec quelque optimisme les points sur lesquels concordent les rapports que nous avons entendus.

Il est hors de doute que les six pays de la petite Europe ont tout intérêt à créer pour la

production du combustible nucléaire une ou plusieurs grandes installations communes situées dans des localités choisies uniquement en raison des possibilités de rendement.

Il convient de souligner que M. Spaak, M. Wigny et les auteurs du rapport de l'O.E.C.E. sont unanimes sur ce point.

On peut évidemment en dire autant en ce qui concerne l'eau lourde. Un réacteur de recherche à l'uranium naturel utilise environ 10 tonnes d'eau lourde; un réacteur de puissance pour la production d'énergie électrique en utilise au moins 20.

Actuellement, la seule usine produisant l'eau lourde en Europe, est situé en Norvège et n'a d'ailleurs qu'une capacité modeste.

Il est hors de doute qu'une installation centralisée et puissante, capable de satisfaire les besoins européens d'eau lourde, créée et gérée en commun par les six pays de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, donnerait les résultats économiques les plus intéressants.

Le plutonium est le troisième des produits de base indispensables au développement des applications industrielles de l'énergie nucléaire en Europe. Le plutonium est obtenu à partir de l'uranium irradié et une usine qui traite 500 tonnes d'uranium irradié par an coûte environ 40 millions de dollars. Ici encore, une initiative prise en commun par les six pays de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier présenterait manifestement un grand intérêt.

On peut en outre faire valoir en faveur de l'initiative commune pour la production du plutonium le fait que cette précieuse matière est non seulement un combustible pour les réacteurs de puissance aux fins de la production d'énergie électrique, mais également l'explosif le plus utilisé pour la fabrication des bombes nucléaires. Si la production du plutonium est confiée à un organisme international ou même supranational, le contrôle de l'emploi de cette matière précieuse mais dangereuse pourra être complet et absolu.

Mes chers collègues, je ne m'étendrai pas sur ce point, mais il me semble que les données que je vous ai présentées jusqu'ici et la réflexion inséparable de notre travail montrent clairement qu'il est inexact de dire — je m'excuse d'énoncer une vérité qui semble une lapalissade — que six installations nucléaires nationales seraient, en ce qui concerne le prix de revient et

les résultats de l'exploitation, l'équivalent d'une grande installation unique. Le fractionnement en petites installations nationales condamnerait l'Europe à disparaître du secteur de la production et de l'utilisation de l'énergie nucléaire.

En face du besoin croissant et irrépensible d'énergie, je crois que fatalement — et je me permets de le souligner — des initiatives non européennes, venant de l'Est et de l'Ouest, seront prises sur notre continent pour satisfaire notre besoin d'énergie, si les nations européennes se montrent incapables de réaliser au plus tôt une entente efficace dans ce domaine.

Dans d'autres secteurs très importants, l'Euratom paraît également utile pour le développement des applications pacifiques de l'énergie nucléaire. Mais pour ne pas abuser de votre patience, et puisqu'un autre orateur en a parlé mieux que moi et en parlera peut-être encore, je laisserai ce point de côté.

De toute façon, on peut constater dès maintenant que la collaboration entre les Etats de l'Europe est indispensable pour garantir à tous les intéressés l'accès à un marché libre de l'uranium et du thorium.

Le libre jeu de l'offre et de la demande d'uranium et de thorium à l'état de minerai brut et de combustible nucléaire peut assurer le développement harmonieux des applications des réacteurs de puissance.

Il est donc souhaitable que l'Euratom, selon l'heureuse formule proposée par M. Spaak, ait un droit d'option pour l'achat de la totalité de l'uranium et du thorium produits dans les six pays et en garantisse ensuite la libre distribution.

L'Euratom pourra jouer également un rôle utile dans le développement des recherches et l'échange des informations d'ordre technique et scientifique; de même, il pourra aider — et cela peut nous intéresser en tant que parlementaires — à l'harmonisation indispensable et urgente des législations nationales des pays membres.

En effet, les législations nationales en la matière sont encore à l'état embryonnaire. Si elles se diversifiaient à l'excès dans leur expression finale, elles pourraient faire obstacle au développement de l'industrie nucléaire. D'autre part, comme l'a dit M. Wigny, l'harmonisation aurait de très profitables effets notamment dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité publique, des assurances, des transports, etc.

Je pourrais encore énumérer d'autres possibilités d'action commune; mais sans vouloir entrer dans trop de détails ni abuser de votre bienveillante attention, je me permettrai de vous parler, pour conclure, des formes que pourrait prendre cette action et des organismes par lesquels elle pourrait se déployer.

Je me trouve encore une fois d'accord avec M. Wigny pour affirmer que, si nous voulons atteindre le but que nous nous assignons, il faudra limiter le plus possible les sacrifices qu'il s'agira de demander aux souverainetés nationales.

Sur le marché commun libre de l'uranium naturel, du thorium, des combustibles naturels, des métaux et autres produits destinés à l'industrie nucléaire, des équipements, il faudra exercer au besoin un contrôle supranational qui, tout en respectant pleinement l'initiative privée, garantisse la liberté et la sécurité, de même que le libre jeu de la concurrence.

Les entreprises communes pour la production de l'uranium enrichi, du plutonium et de l'eau lourde devront être dirigées et gérées par des organes n'ayant que des fonctions purement techniques.

La collaboration dans le développement des recherches, l'échange des informations scientifiques et techniques, l'harmonisation des législations nationales devront être volontaires, exempts de toute forme de coercition.

Il faut s'efforcer d'instituer une autorité internationale qui, au moyen d'organes parlementaires et juridictionnels, devra diriger et contrôler les diverses activités de l'Euratom. Mais je vous avoue que cet aspect du problème ne me paraît pas le plus délicat ni le plus difficile. Les institutions de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier peuvent, en cette matière, nous servir de guide et de modèle.

Avant d'arrêter définitivement nos idées à ce sujet, il conviendra d'attendre le rapport que M. Spaak nous a annoncé pour le 20 ou le 21 avril. Faisant litière des susceptibilités qui pourraient se manifester en ce qui concerne la priorité des initiatives, il faudra aboutir le plus rapidement possible à la création d'une organisation complète.

J'ai l'impression, fondé sur les exemples que j'ai cités jusqu'ici, qu'il sera possible d'harmoniser d'une manière heureuse quelques-unes des

principales idées émises par M. Spaak avec celles qui sont exposées, d'une part, dans le rapport de M. Wigny et, d'autre part, dans le rapport de l'O.E.C.E. du mois de janvier dernier.

Nous devons tous souhaiter que l'Euratom, dans la forme concrète que nous lui donnerons, puisse de toute façon trouver sa place dans le cadre du projet de coopération dans le secteur de l'énergie nucléaire qui est actuellement à l'étude à l'O.E.C.E.

La Communauté de nos six pays devrait, comme l'a dit M. Wigny, être ouverte et, dirais-je, grande ouverte à tout pays de l'O.E.C.E. désireux d'y adhérer. L'Europe, loin d'être fermée, offre sa collaboration à tous les pays de bonne volonté.

Selon toute probabilité, en ce qui concerne l'énergie nucléaire, il n'existe vraisemblablement pas de divergence fondamentale entre les pays de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et ceux de l'O.E.C.E.; au contraire, les similitudes et les affinités sont certainement plus grandes que celles qui pouvaient et qui peuvent exister pour le charbon et l'acier.

Un « pool » européen pour l'application pacifique de l'énergie nucléaire auquel la Grande-Bretagne ne participerait ni directement ni indirectement, serait dès sa naissance faible et fragile. N'oublions pas non plus la déclaration explicite qu'a faite le 1^{er} mars M. Thorneycroft au Conseil de l'O.E.C.E. à Paris : « Le Gouvernement britannique est prêt à apporter son aide technique à la collaboration dans le domaine nucléaire envisagée par l'O.E.C.E. Il faut toutefois que les questions pratiques que pose ce projet soient précisées davantage ».

Se référant au projet d'Euratom des six pays de la petite Europe, M. Thorneycroft a également exprimé l'espoir que, dans sa forme définitive, ce projet ne soit pas incompatible avec celui qu'étudie l'O.E.C.E. Par le moyen de l'organisme projeté par l'O.E.C.E., l'Euratom pourrait ainsi s'assurer la collaboration des autres Etats d'Europe, du Canada et des Etats-Unis et s'intégrer à la grande institution créée par l'O.N.U. pour l'énergie nucléaire.

C'est pourquoi j'estime qu'il faudrait aboutir le plus rapidement possible à la création d'un comité mixte d'experts de la Communauté et de l'O.E.C.E.; ce comité, qui ne devrait pas avoir un caractère strictement officiel, serait chargé d'harmoniser les deux projets et les deux pro-

grammes ainsi que d'examiner l'ensemble des problèmes qui se posent à nous.

Il faut que les pays disposés à collaborer s'unissent et se soutiennent; ils ne doivent en aucun cas s'ignorer mutuellement ou même se contrecarrer dans leur action. Je puis affirmer que l'opinion publique, qui ne saisit pas les distinctions trop subtiles, est orientée dans ce sens.

Monsieur le président, mademoiselle, messieurs, j'en ai terminé. Dans les efforts que nous déployons en vue de la réalisation de l'Euratom, nous ne devons pas oublier que celui-ci ne doit pas seulement être le moyen le plus approprié de résoudre le problème de l'approvisionnement le plus économique et rationnel de l'Europe en énergie : l'Euratom devra au surplus être un instrument propre à donner à l'Europe occidentale une structure intégrée, supranationale ou internationale, propre à compléter les alliances militaires, sinon même à les remplacer.

En résumé, je dirai qu'en contribuant au progrès technique, industriel et économique des pays associés, l'Euratom devra jouer un rôle très important pour la construction de l'Europe de demain, d'une Europe meilleure pour nos enfants, monsieur Wigny, d'une Europe meilleure et qui demeurera digne de son rôle séculaire de guide de l'humanité et de phare de la civilisation.

(Applaudissements.)

(M. Vanrullen remplace M. Pella au fauteuil de la présidence.)

PRESIDENCE DE M. VANRULLEN

Vice-président

M. le Président. — La parole est à M. Dehousse.

M. Dehousse. — Mademoiselle, messieurs, l'honorable président veut bien m'accorder la parole.

Je n'en profiterai qu'un court instant, pour déclarer simplement à l'Assemblée que le groupe socialiste, voulant montrer l'extrême intérêt qu'il attache au problème de l'énergie atomique, fera demain, en tant que groupe, une déclaration à ce sujet, au début de la séance de l'après-midi.

M. le Président. — La parole est à M. Furler.

M. Furler — (A) Monsieur le président, mademoiselle, messieurs, la discussion n'ajoutera pas grand-chose aux éléments que nous ont apportés deux volumineux rapports écrits et les explications données verbalement. Je me contenterai donc de poser quelques questions concrètes qu'il reste à élucider, me semble-t-il, avant de créer la communauté atomique européenne.

Inutile de dire que nous ne pouvons suivre en ce domaine la voie internationale que l'O.E.C.E. nous propose. Nous sommes partisans de l'Euratom tel qu'il apparaît dans le rapport du groupe de travail de M. Spaak et dans celui du groupe de travail de notre parlement.

En ce secteur également, nous voulons arriver à une communauté plus étroite des six pays continentaux de l'Europe occidentale, une communauté qui ne soit ni exclusive, ni un monopole, mais dont la puissance soit suffisante pour nous permettre d'avancer en conjuguant nos forces.

Je voudrais traiter brièvement quatre points. Voici ma première question : Quel est le rapport entre la création de l'Euratom et l'établissement du marché commun ?

Il est certain qu'il y a de nombreux points communs. L'Euratom procède du désir d'exploiter au bénéfice de la Communauté les énormes ressources de l'énergie nucléaire. Le problème de l'Euratom est donc essentiellement lié à celui de l'énergie, que les Etats en cause veulent résoudre en commun. C'est pourquoi les rapports ont d'ailleurs traité ensemble le problème du marché commun et celui de l'Euratom. Le groupe de travail de M. Spaak et celui de notre parlement se sont occupés simultanément du marché commun et de l'Euratom.

Il ne me paraît pas opportun de séparer les deux problèmes. Mais il est tout naturel que l'on ne puisse pas réaliser en même temps les deux projets. Je ne dirai donc pas, comme certains orateurs qui m'ont précédé, que les deux sont inséparables. Mais nous ne pouvons pas ignorer non plus qu'il existe un rapport matériel, psychologique et politique entre le marché commun et l'Euratom. Je crois donc qu'en mettant au point les termes de l'accord qui servira de base à la création de la communauté atomique, nous devons aussi poser les fondements d'un traité sur l'union douanière, sur le marché commun qui sera réalisé au cours de périodes assez longues.

Le deuxième problème est celui de la recherche. Celle-ci représente une de nos plus importantes missions communes. Mais sur ce point également certaines obscurités doivent encore être dissipées et certains points doivent être précisés plus rigoureusement.

La recherche ne se conçoit évidemment pas sans la puissante aide matérielle que la communauté des six Etats peut lui apporter. Mais il faut aussi s'adresser personnellement aux étudiants et aux savants, stimuler leur activité et donner à leur carrière un certain attrait, car il faut qu'ils sachent qu'en consacrant toute leur vie à cette recherche, ils n'auront pas à se préoccuper de leur existence matérielle et qu'ils pourront toujours trouver du travail.

Il faut une coopération, et une coopération rationnelle. En effet, mademoiselle, messieurs, nous ne sommes plus au temps où le chercheur isolé faisait des découvertes par pure intuition. Le temps de Faust est depuis longtemps révolu. Un inventeur parmi les plus célèbres, le grand Edison, disait déjà, il y a plus de cinquante ans : « L'invention, c'est 99 % de transpiration et 1 % seulement d'inspiration. »

Vous le voyez : le travail est nécessaire et il faut mettre le travail en commun, surtout lorsqu'il s'agit d'exploiter l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, car la question est moins de faire des découvertes révolutionnaires que d'exploiter des données scientifiques déjà connues. Pour cela, il faut de grands laboratoires, un grand nombre de chercheurs, une formidable technique et un large échange des expériences.

Toutefois, ce travail en commun ne doit pas être exclusif. Des universités et d'autres institutions scientifiques peuvent, cela va sans dire, travailler en marge ; je veux simplement dire qu'il serait regrettable que, pour des raisons de prestige, on s'expose à la perte d'énergie qui se produit fatalement lorsqu'on travaille en ordre dispersé. A mon avis, la communauté n'a pas pour mission d'étrangler la liberté de la recherche : elle doit rationaliser et stimuler les diverses institutions scientifiques, les écoles supérieures et les fondations de la communauté atomique de manière qu'elles concertent leurs recherches sur la base d'un programme commun.

Je dis que la liberté de la recherche subsiste et doit subsister. Cependant, il surgit une difficulté inhérente à la nécessité de la sécurité, que je ne puis d'ailleurs traiter d'une manière approfondie. Il est évident que, pour des raisons

des grandes armes nucléaires de destruction, des bombes atomiques. C'est contre la fabrication de cette catégorie d'armes que la déclaration est dirigée.

Et voici mon troisième point. En aucun cas, cette déclaration ne peut signifier une neutralisation de notre Communauté. Cela n'a rien à voir avec les aspects politiques. Pour l'instant, il s'agit d'une question économique. Au point de vue politique, il ne fait aucun doute que, dans le cadre du monde occidental, les pays membres de la Communauté sont liés par les traités de l'O.T.A.N.; ils se trouvent donc dans une situation très précise, aucunement neutralisée. A cela, il ne serait rien changé.

Quand nous songeons à ces problèmes, il ne faut pas perdre de vue que si nous cherchons à nous unir, ce n'est pas parce que — abstraction faite de l'Allemagne, je pense aux cinq autres pays — aucun de nos pays ne serait économiquement et financièrement en mesure de fabriquer une bombe atomique. Si nous voulons conjurer nos forces, ce n'est pas pour obtenir cette arme. Nous voulons unir nos pays en vue de développer les forces pacifistes en Europe.

En fait, et pour ces prochaines années, tout autre développement est impossible, ne fût-ce que pour des raisons simplement techniques et économiques. Par conséquent, il n'y a aucun inconvénient à ce que nous adoptions pour un certain nombre d'années le principe de l'utilisation exclusive de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques pour voir ensuite ce qu'apporteront les développements ultérieurs et si la nécessité s'impose d'agir autrement.

Je tiens cependant à souligner que, pour ce qui est de ces problèmes très importants, notre sort est lié non pas à notre propre capacité de production, mais à l'ensemble du monde libre occidental. Ce n'est que dans le cadre de la grande communauté de défense de l'Atlantique que nous pouvons nous maintenir politiquement : le fait de fabriquer quelques bombes atomiques serait parfaitement insignifiant en face des événements qui se déroulent à l'échelle mondiale. Et nous ne chercherons pas non plus à substituer à la conception de l'Etat national une pensée qui soit fermée à tout ce qui n'est pas exclusivement européen.

(Applaudissements.)

M. le Président. — La parole est à M. Cavalli.

M. Cavalli. — (I) Monsieur le président, mademoiselle, messieurs, ce n'est pas sans une émotion intime et profonde que je prends la parole dans cette enceinte sévère où les sénateurs de l'héroïque et laborieuse Belgique ont l'habitude de se livrer à leurs méditations, aux travaux législatifs dont ils sont responsables et qui tendent à cet objectif humain qu'est la réalisation d'une meilleure communauté démocratique.

Cette heureuse circonstance est de bon augure, à mon avis, pour les travaux de la présente session de notre Assemblée Commune et pour ses travaux futurs, parce que le souvenir de ce jour, que nous n'oublierons pas facilement, stimulera utilement notre volonté de progresser sur notre voie pénible, malheureusement hérissée de nombreuses difficultés, inévitables mais compréhensibles, mais qui ne devront pourtant pas nous décourager.

M. Pella, notre cher président, a bien fait de nous rappeler que l'union de l'Europe n'est pas seulement nécessaire, mais possible. C'est là une aspiration profonde non seulement de ceux qui ont le souci de notre avenir immédiat, mais encore de toute la masse des travailleurs qui ont eu foi dans les libres institutions démocratiques, qui ont courageusement combattu pour elles et parfois accepté le sacrifice suprême, celui de leur vie.

Si cette confiance devait être déçue, non à cause de la mauvaise volonté de ceux qu'on appelle les responsables du destin des démocraties libres, ni par suite d'incompréhensions égoïstes et fausses, qui n'existent pas pour moi, mais faute de résoudre à temps les problèmes communs qui se posent pour donner à nos espoirs légitimes l'aspect et le sens d'une réalité vivante, des conséquences douloureuses risqueraient de compromettre irréparablement l'avenir de toute la civilisation démocratique.

Je suis convaincu que tel ne sera pas le cas surtout si nous savons être, comme on a coutume de le dire, à la hauteur des tâches délicates qui nous sont réservées.

S'il faut du courage pour imaginer des grandes choses, il en faut aussi pour les réaliser.

J'ai lu avec un intérêt particulier — et je me réserve de l'examiner plus attentivement — le rapport que M. Pierre Wigny a commenté devant l'Assemblée. Sa tâche n'était pas facile et pourtant il a su s'en acquitter avec une compétence rare et une ardeur digne de louanges, tout en

traitant les problèmes avec une objectivité rigoureuse. Nous devons lui en être sincèrement reconnaissants.

La découverte de l'énergie atomique est une réalité dont nous ne parvenons peut-être pas encore à envisager tous les multiples aspects.

Il est hors de doute qu'il faut souhaiter, humainement et chrétiennement parlant, que cette découverte merveilleuse et prodigieuse, mais aussi dangereuse, ne sera utilisée et exploitée qu'à des fins pacifiques, pour améliorer surtout la condition sociale des peuples et favoriser l'épanouissement de la personne humaine, dans le respect de ses droits naturels et imprescriptibles.

Ce n'est que par une action commune que nous pourrions y arriver. M. Wigny a souligné la nécessité de cette action, pour examiner ensuite les formes que doivent revêtir et les compétences dont doivent disposer les institutions nécessaires pour entreprendre concrètement une action constructive et la mener à bien. Je ne me dissimule pas les difficultés que la réalisation du programme arrêté feront surgir; mais, si nous le voulons, nous pourrions les surmonter, en nous inspirant de l'intérêt général qui doit l'emporter sur les intérêts particuliers, même légitimes.

Si les six pays membres de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier devaient trop prolonger leurs discussions pour se réserver, je ne dis pas la prééminence, mais seulement une situation privilégiée en ce qui concerne les organisations particulières de chaque Etat, il est hors de doute qu'il serait difficile de mettre sur pied une organisation commune dans le domaine de l'énergie nucléaire.

Certes, il existe déjà, entre certains Etats occidentaux, des accords bilatéraux sur les fournitures d'uranium, par exemple, mais je suis certain que ces accords ne seront pas un obstacle à la mise en œuvre de l'organisation commune que nous souhaitons. J'ai trop confiance dans le sens des responsabilités de ceux qui dirigent le destin de ces pays pour penser autrement.

Il est une autre difficulté, certes non des moindres, que je veux mentionner en passant : c'est celle qui provient du fait que les Etats membres de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier n'ont pas tous la même conception du rôle qui doit être attribué respectivement à l'Etat et à l'industrie privée dans l'utilisation de l'énergie nucléaire.

Ce problème en inclut un autre, plus important : celui de la propriété des matières premières. Dans son rapport, M. Wigny a fait observer à juste titre qu'il faudra respecter le libre choix des Etats en adoptant un système assez souple et surtout capable d'imposer à toutes les entreprises la coordination et les directives nécessaires. Personnellement, je pense que, d'une façon générale, il sera difficile de refuser à l'Etat le droit de propriété sur les matières premières nucléaires, étant donné leur importance bien connue. En tout cas, je pense avec M. Wigny qu'il n'y a pas lieu d'examiner à présent ce problème délicat; il trouvera en temps voulu la solution la meilleure, car je suis convaincu qu'il sera analysé et résolu grâce à un juste sens des responsabilités et dans l'intention de favoriser des réalisations constructives de caractère pacifique.

Je suis persuadé qu'une industrie nucléaire pacifique ne pourrait pas se développer rapidement et efficacement en Europe sur la base de programmes nationaux distincts, surtout si ces programmes devaient être orientés, ne fût-ce que partiellement, vers des fins militaires.

Les opérations nécessaires sont vastes et multiples, les secteurs technologiques à organiser sont évidemment disparates et les besoins de connaissances techniques et de moyens financiers sont trop grands pour qu'on puisse les satisfaire avec les seules ressources de chaque pays, y compris la Grande-Bretagne.

Et pourtant, l'économie européenne aura incontestablement grand besoin d'une réserve d'énergie nucléaire plus grande que celle qu'il faut aux Etats-Unis et à l'Union soviétique, car l'Europe n'a pas assez d'autres sources d'énergie. Si donc l'Europe veut bénéficier au maximum de la contribution que la fission nucléaire peut assurer à son industrie, si, pour parler d'une façon plus réaliste, elle ne veut pas devenir une région sous-développée, l'organisation commune en matière d'énergie nucléaire s'impose à elle comme une nécessité.

Ce lien impliquera des sacrifices; mais, comme l'a bien montré M. Wigny, c'est là pour chacun des pays membres, le seul moyen d'assurer, par sa force et par sa permanence, le progrès constant de la technique et l'entier bénéfice de tous les efforts initiaux.

Je ne sais si M. Wigny a eu l'occasion de lire l'article intitulé « L'Euratome et notre politique économique » paru le 12 février dernier dans

l'« ECONOMIST ». Je le cite, non pour m'engager dans une polémique directe ou indirecte, mais seulement pour en tirer une constatation. On y lit notamment : « Peut-être le vrai danger du plan d'Euratom est-il que, s'il échoue comme la C.E.D., on aura perdu en discussions un temps précieux qu'il ne sera plus possible de rattraper. C'est fort possible — fait observer l'auteur; je souhaite qu'il se trompe — cependant, les réticences britanniques n'arrêteront pas l'Euratom s'il trouve suffisamment d'appuis économiques dans les six pays de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et si les Américains continuent de l'appuyer. »

L'auteur de cet article conclut en soulignant la nécessité d'une étroite participation britannique au développement européen et précise qu'avant de rechercher les systèmes propres à les mettre en œuvre, il est indispensable que le Gouvernement britannique montre qu'il a réellement l'intention d'y participer de façon plus décidée que jusqu'à présent et sans faire trop de réserves.

Ayant cité cet article, j'exécute ma promesse d'en dégager une constatation. J'estime que la nouvelle orientation de la politique anglaise est réconfortante et j'espère qu'elle suscitera bientôt des résultats réellement pratiques. Ce qui est certain jusqu'ici, c'est que notre idée fait des progrès même en dehors de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Mes chers collègues, je conclus.

Je ne me souviens pas dans quel journal d'Italie j'ai lu que l'on a mis trop de hâte à trouver un nom à l'organisation commune dans le domaine de l'énergie nucléaire. L'Euratom, en effet, reste à faire; on a baptisé l'institution avant sa naissance.

Il est facile de répondre que les grandes idées, et celle de l'Euratom en est une, sont toujours conçues par des esprits supérieurs, prévoyants et qu'ensuite, stimulées par l'enthousiasme de ceux qui aperçoivent toute l'importance pratique de leur application, elles se traduisent en des réalités vivantes au bénéfice de tous.

Que la divine Providence nous assiste et nous soutienne dans nos efforts jusqu'à la réalisation pratique de cette œuvre si humaine !

Je ne puis partager certaines expressions de pessimisme, heureusement mitigées, que j'ai relevées dans certains discours. Je me permets

de faire remarquer qu'il est nécessaire de se montrer constamment et tenacement optimiste, surtout quand il semble que les choses ne s'arrangent pas. Fortifions notre foi en l'Europe et rendons-lui un culte qui s'inspire de notre sens des responsabilités : si des sacrifices nous sont demandés aujourd'hui, ils recevront demain une large récompense. La paix véritable s'en trouvera consolidée, cette paix qu'il faut concevoir non pas comme une fin en soi, mais comme un moyen propre à établir un ordre humain et chrétien dans les choses et dans les esprits.

(Applaudissements.)

M. le Président. — La parole est à M. Blank.

M. Blank. — (A) Monsieur le président, mademoiselle, messieurs, comme membre du Comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe, je me trouve dans la même situation que mon collègue M. Furler et je tiens en conséquence à déclarer d'abord que je m'associe entièrement à l'interprétation qu'il a donnée de la résolution de Paris du mois de janvier.

Pour un venir à notre sujet principal de cet après-midi, je dirai ceci : à mesure que progresse l'industrialisation du monde, l'importance politique du problème de l'énergie ne cesse de croître, parce que le rythme et l'étendue du progrès économique et donc aussi du progrès social dépendent principalement de la solution de cette question. Etant donné l'augmentation rapide des besoins d'énergie, ce problème ne cessera de gagner en importance.

Il faut savoir gré au rapporteur de ne s'être pas laissé effrayer par la complexité du sujet, de n'avoir pas reculé devant la difficulté et de nous avoir donné dans le document n° 6 une vue d'ensemble de toutes les questions en suspens. A mon avis, il a pleinement réussi dans son entreprise. Nous devons notamment reconnaître qu'il souligne sans cesse les liens existant entre l'énergie nucléaire et l'énergie classique. Le rapport constitue ainsi la base d'une politique de l'énergie « d'un seul bloc ».

Le rapport expose clairement que la production d'énergie ne constitue pas une fin en soi. L'énergie constitue plutôt le facteur le plus important qui puisse aider au développement économique. Le problème fondamental consiste à produire des quantités croissantes d'énergie à des prix décroissants. Ce n'est qu'ainsi que les pays européens pourront rattraper leur retard

économique par rapport aux Etats-Unis et parvenir peu à peu au même niveau de vie.

Si la consommation d'énergie par habitant aux Etats-Unis est de deux à cinq fois plus élevée qu'en Europe, c'est là un avertissement vraiment grave pour nos peuples. Notre retard par rapport aux Etats-Unis s'accroîtra certainement si nous ne parvenons pas prochainement à amorcer en Europe une amélioration radicale de l'approvisionnement en énergie, car le rythme du développement économique aux Etats-Unis ne ferait que s'accroître par rapport à celui de notre vieux continent, précisément parce que l'énergie qui y est offerte est plus abondante et moins coûteuse.

Or, il n'est pas douteux qu'aux Etats-Unis l'importance de la consommation d'énergie, d'une part, et le prix de l'énergie et les dimensions de l'espace économique, d'autre part, réagissent l'un sur l'autre. En d'autres termes, il est fort improbable que l'utilisation de l'énergie et, par conséquent, l'essor économique auraient pu être poussés à un tel point si l'énergie n'avait pas été offerte à si bas prix. Mais si le prix de l'énergie est bas, c'est non seulement parce que la production coûte peu, mais aussi et surtout parce que la consommation est énorme.

Si donc, comme nous l'avons dit au début, le rapporteur a eu raison de ne traiter de l'énergie nucléaire que dans ses rapports avec toutes les sources d'énergie et comme une partie de celles-ci, l'énergie prise dans son ensemble ne saurait, elle non plus, être considérée isolément : il faut la considérer dans son rôle de serviteur de l'économie globale d'un espace économique aussi vaste que possible.

L'exemple américain montre à l'évidence que l'utilisateur d'énergie ne peut tirer pleinement profit de ce facteur de base de toute activité économique que si d'énormes quantités d'énergie sont demandées et, par conséquent, offertes. Or, cela suppose précisément l'existence d'un vaste espace économique.

Ce grand espace économique auquel nous songeons ici n'implique pas l'uniformisation et l'égalisation complètes de tous les faits économiques ; notre collègue M. van der Goes van Naters nous l'a montré très justement par l'exemple des « œufs du Nevada ».

Il n'est donc pas du tout nécessaire — et je tiens beaucoup à le dire — que toutes les distor-

sions qui existent par nature ou pour quelque autre raison dans un tel espace économique disparaissent d'un coup.

Au contraire, de telles distorsions pourraient avoir un effet heureux sur la concurrence : certains écarts sont donc parfaitement souhaitables et l'expérience humaine fait prévoir qu'ils persisteront certainement.

La seule chose nécessaire, et proprement indispensable pour des raisons relevant de l'économie énergétique, c'est une politique de base concertée des Etats membres qui sont prêts à maîtriser en commun leur destin économique et politique. Sans aucun doute, pareille attitude suppose un haut degré de sagesse et de loyauté, de bonne volonté en un mot, pour surmonter les difficultés inhérentes à l'union et pour aller de l'avant, plutôt que de retomber dans l'isolationnisme national.

Cette marche en avant constitue la seule solution possible pour l'Europe. Cela est particulièrement vrai dans le domaine de l'énergie et notamment en ce qui concerne la solution du problème atomique, c'est-à-dire l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Il n'est guère besoin d'insister ici sur le fait que le problème atomique ne peut être résolu qu'à l'échelon supranational et que c'est donc uniquement là qu'il faut chercher la solution. Sur ce point, des déclarations concluantes ont été faites avant-hier, hier et aujourd'hui.

La question de la réalisation du projet d'Euratom se trouve ainsi posée. Le rapporteur nous a clairement montré qu'il est non seulement possible, mais encore relativement aisé de régler rapidement cette question à l'échelon supranational. Cela s'explique notamment par le fait que nous sommes en présence de quelque chose d'entièrement nouveau, d'un domaine dans lequel la plupart des Etats de la Communauté n'ont encore rien fait ou n'en sont encore qu'au début de leur effort. En outre, le problème de l'énergie nucléaire se pose dès maintenant — je pense que nous sommes forcés de l'admettre — à la conscience de larges milieux et d'une façon telle qu'une pression politique partant de ces milieux nous pousse à agir rapidement.

Mais il ne suffirait pas de procéder à une nouvelle intégration partielle : une intégration du secteur atomique. Puisque la politique charbonnière de la Communauté est réglée à l'échelon supranational, il faut évidemment parvenir

maintenant à un accord embrassant l'ensemble de l'énergie.

L'interdépendance des différentes sources d'énergie est si étroite — cela ressort clairement du rapport de M. Wigny — qu'il serait absolument impossible d'inclure séparément l'énergie charbonnière et l'énergie atomique dans une organisation supranationale, les pays membres restant maîtres de leur politique relative aux autres sources d'énergie. Les propositions présentées dans cet ordre d'idées par M. Wigny paraissent très sensées et méritent d'être suivies.

Mais même cela ne donnerait pas à la cause de l'Europe une impulsion décisive. Si l'on parvenait à une intégration partielle de l'énergie nucléaire, si même on parvenait à régler dans l'espace supranational des six pays toutes les questions relatives à l'économie énergétique, la politique qui constitue forcément la base du développement économique des différents pays membres se heurterait au fait que les économies nationales, loin d'être harmonisées, présentent de grandes différences quant à leur structure.

Mais tous les secteurs de la vie économique sont si étroitement liés les uns aux autres qu'il n'est pas possible, si l'on ne veut pas compromettre le développement économique, de n'administrer qu'un secteur partiel sur le plan supranational quelles que soient la largeur et l'importance de ce secteur, alors que les autres secteurs pourraient se développer de façon autonome. Il en résulte nécessairement que le règlement supranational du problème de l'énergie ne devrait pas être disjoint de l'établissement du marché commun, d'un marché européen commun pour tous les secteurs économiques.

Cette idée est également exprimée à la fin du rapport de M. van der Goes van Naters. Il est certes indéniable que l'intégration partielle du charbon et de l'acier exerce une action dynamique et politique dans le sens du développement de l'intégration européenne. Si, en effet, la Communauté du charbon et de l'acier n'avait pas existé, les ministres des Affaires étrangères ne se seraient pas réunis l'année dernière à Messine pour demander que l'on poursuive à un rythme accéléré l'intégration économique de l'Europe.

Peut-être étaient-ce précisément les imperfections et limitations inhérentes à l'intégration partielle qui sont apparues dans le cas de la Communauté et qui ont mis en pleine lumière la nécessité d'une intégration complète. Il faudra

en tenir compte dans le règlement du problème nucléaire et plus généralement du problème de l'énergie, car c'est là l'expérience la plus importante que la coexistence au sein de la Communauté nous ait permis de faire.

Il est assurément exact que nous pouvons faire aboutir rapidement le projet d'Euratom parallèlement à une réglementation de l'ensemble du problème de l'énergie : j'estime que cela n'est réellement pas exclu. Mais, pour cela, il est nécessaire de ne pas se contenter de proclamer que le projet de marché commun, qui exige des mesures préparatoires plus importantes et par conséquent plus profondes, répond à un noble but, pour l'ajourner ensuite à une date incertaine ; il faut que cet objectif soit incorporé dans une convention de l'énergie sous la forme d'un « pactum de contrahendo ».

Toute solution du problème atomique doit tendre à mobiliser les forces qui orienteront l'avenir, moins en fixant consciemment des cadres rigides qu'en profitant de l'appoint que représente l'utilisation de l'énergie atomique. Il faut donc exiger, également dans ce domaine, un maximum de liberté de mouvement et d'action individuelle, sous réserve naturellement que cette liberté soit limitée par les impératifs de la sécurité militaire et de la protection des populations.

Il est parfaitement possible, et la question n'a pas besoin d'être résolue pour le moment, que l'on trouve, en matière de droit des sociétés, de nouvelles formules de coopération entre les pouvoirs publics et l'économie privée. Mais la meilleure façon de remplir les tâches importantes qui se posent en ce domaine sera de laisser, dans la mesure la plus large possible, les particuliers décider eux-mêmes des risques et des chances qu'ils veulent courir et de laisser les exploitants eux-mêmes en supporter les conséquences économiques.

C'est précisément l'acceptation de risques qui est un des principaux critères de l'activité économique privée. Toute l'expérience du monde occidental montre que la meilleure façon de prévenir les erreurs d'investissements consiste à laisser à chaque entreprise ou à chaque individu la liberté de choisir et non pas à la donner à l'Etat. Il serait fatal pour le développement économique futur du monde occidental qu'avec le début de l'âge nucléaire commençât la fin de l'économie de marché.

(Vifs applaudissements.)

M. le Président. — Mes chers collègues, comme une réception a lieu ce soir à l'ambassade de France, à laquelle doivent assister de nombreux membres de l'Assemblée, je vous propose de renvoyer à demain la suite de la discussion.

(Assentiment.)

11. — *Ordre du jour*

M. le Président. — Prochaine séance, demain vendredi 16 mars :

A 11 heures, suite de la discussion du rapport préliminaire de M. van der Goes van Naters sur le développement de l'intégration économique de l'Europe;

A 15 heures, suite de la discussion du rapport préliminaire de M. Wigny sur le problème européen de l'énergie.

La séance est levée.

(La séance est levée à 18 h. 55.)

EXERCICE 1955-1956

DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE

SÉANCE DU VENDREDI 16 MARS 1956

(QUATRIÈME SÉANCE DE LA SESSION)

Sommaire

1. Procès-verbal	311
2. Développement de l'intégration économique de l'Europe (suite) :	
<i>Suite de la discussion générale :</i>	
<i>MM. Battista, Vanrullen, Kreyssig, van der Goes van Naters, rapporteur</i>	311
<i>Suspension et reprise de la séance</i>	322
3. Dépôt d'une proposition de résolution	322
4. Problème européen de l'énergie (suite) :	
<i>Suite de la discussion générale :</i>	
<i>MM. Dehousse, Sassen, Blank, De Smet, M^{lle} Klompé, MM. Struye, Lapie, Maroger, René Mayer, président de la Haute Autorité ; Wigny, rapporteur ; Dehousse</i>	322
5. Proposition de résolution à l'adresse des six gouvernements : <i>MM. le président, de Menthon. — Adoption</i>	348
6. Ordre des travaux de la prochaine session ordinaire : <i>MM. le président, Bertrand. — Adoption des propositions du Comité des présidents</i>	350
7. Allocution de <i>M. le président</i>	351
8. Procès-verbal	352
9. Clôture de la session extraordinaire.....	352

PRESIDENCE DE M. FOHRMANN

Vice-président

(La séance est ouverte à 11 h. 10.)

M. le Président. — La séance est ouverte.

1. — Procès-verbal

M. le Président. — Le procès-verbal de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?

Le procès-verbal est adopté.

2. — Développement de l'intégration économique de l'Europe (suite)

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du rapport préliminaire de M. van der Goes van Naters sur le développement de l'intégration économique de l'Europe.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Battista.

M. Battista. — (I) Monsieur le président, mes chers collègues, dans cette session de Bruxelles, qui est particulièrement importante, nous avons eu la chance d'être saisis du rapport vraiment complet et digne d'éloges de M. van der Goes van Naters. Le rapporteur est parti des objec-

tions qui sont formulées en général contre l'intégration économique de l'Europe et, avec son esprit critique, il a entendu démontrer, à la suite d'une étude technique très sérieuse, le manque de fondement des reproches et des inquiétudes auxquelles se heurte cette intégration économique européenne.

Nous avons eu une autre chance au sein de cette Assemblée, celle d'entendre le discours de M. Spaak qui, en sa qualité de président du Comité intergouvernemental pour la relance européenne, a voulu nous faire bénéficier des résultats auxquels ont abouti les études de ce comité.

Dans son discours très complet, M. Spaak a parfaitement défini le problème, abandonnant l'idée peut-être trop ambitieuse d'une intégration économique totale. M. Spaak a voulu faire le point des études et des travaux du comité, lequel a limité son champ d'action à l'ouverture d'un marché commun qui devrait se réaliser au moyen d'une union douanière et grâce à la libération des échanges.

Bien qu'à première vue il puisse sembler que l'union européenne ne doive pas se confondre avec la libération des échanges, qu'elle ne doive pas même se confondre avec l'union douanière, je suis cependant heureux que le Comité intergouvernemental ait précisé ces deux points, parce que j'estime que c'est là en effet la voie correcte à suivre pour arriver à une intégration économique totale.

Les travaux de Bruxelles ont été particulièrement féconds puisque le comité ne s'est pas borné à énoncer des principes généraux sur l'union douanière ou sur la libération des échanges, mais a poussé plus loin son étude. Il s'est attaché à tous les détails, se préoccupant de toutes les répercussions que les dispositions prévues pourraient avoir sur les économies nationales. Il est allé jusqu'à prévoir des subventions pour l'industrie et des fonds considérables pour la réadaptation des ouvriers afin d'éviter que l'ouverture du marché commun ne crée des déséquilibres excessifs dans l'économie des divers pays.

Faisant preuve d'une grande prudence, le comité a estimé enfin que la durée de la période transitoire devrait être de douze ans, divisés en trois périodes de quatre années.

Mais cette prudence s'assortit de quelque chose de positif et de réel, afin que l'on ne puisse pas revenir sur ses pas. Le pas en avant est

fait une fois pour toutes et sans qu'il soit nécessaire de demander aux parlements nationaux, à l'expiration de chaque période quadriennale, de décider ce qu'il faut faire pour poursuivre la marche vers l'unification progressive du marché européen.

C'est pourquoi je dois dire franchement que les études auxquelles a procédé avec beaucoup de réalisme le comité présidé par M. Spaak ont conduit à des résultats vraiment intéressants ; en effet, on prévoit des institutions communautaires particulièrement efficaces, à savoir le Conseil de Ministres, une commission chargée de la partie exécutive du traité, et enfin le contrôle démocratique du parlement, c'est-à-dire de l'Assemblée Commune qui, ainsi que je l'ai compris d'après le rapport de M. Spaak, devrait être dotée de pouvoirs plus étendus que notre Assemblée actuelle.

Nous pouvons dire que l'étude du comité intergouvernemental a été complète : elle ne laisse pas place à l'inquiétude pour l'avenir ; au surplus, elle pourra être perfectionnée dans les détails, grâce aux travaux ultérieurs des commissions.

Mais arrivés à ce point, après le discours si convaincant et si clair de M. Spaak, nous nous serions attendus à des paroles optimistes, à une conclusion permettant d'envisager l'avenir avec confiance.

Malheureusement, tel n'a pas été le cas. Malheureusement, la conclusion de M. Spaak, qui connaît tout particulièrement le problème et qui l'a suivi dans tous ses développements, a été assez pessimiste.

On est ainsi conduit à se poser la question suivante : si les études du comité ont été faites avec tant de soin, avec tant de prudence, avec tant de compétence, si les études de ce comité, qui était composé de représentants des six gouvernements des pays de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, ont déjà abouti à une réglementation du problème complexe du marché commun, pourquoi conclure sur une note de pessimisme, et je ne veux pas ajouter, parce que cela irait peut-être au-delà de la pensée de M. Spaak lui-même, d'un pessimisme si grave.

Mes chers collègues, je pense, hélas ! que la note de pessimisme s'explique par un certain doute quand à l'existence réelle d'une volonté politique tendant à la création du marché commun. Je demande à mes collègues qui sont pré-

sents ici et qui m'écoutent en ce moment s'il existe dans nos six pays une volonté politique qui tende à l'union européenne et qui appelle de ses vœux le marché commun comme première manifestation de cette union européenne.

C'est la question que je me permets de vous poser mes chers collègues. En effet, les études économiques sont très importantes, les experts sont des personnes capables, dont nous tous, qui ne sommes pas versés en la matière, avons besoin ; mais au-dessus des experts il faut qu'il y ait une volonté politique tendant réellement à la création du marché commun.

Je me reporte au premier et seul pas qui ait été fait dans la voie de l'union européenne, c'est-à-dire l'institution de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier : vous vous souvenez que, dès avant la réunion des experts des pays de la Communauté, cette volonté politique s'était déjà exprimée d'une manière claire et sans équivoque ; en effet, lorsque M. Schuman communiqua aux gouvernements son intention de proposer la création d'une communauté pour le charbon et l'acier, les gouvernements acceptèrent aussitôt de former cette communauté ; ensuite seulement les experts se réunissent pour rédiger le traité. Il fallut naturellement de longues réunions, des études très poussées ; cependant, mes chers collègues, la volonté politique s'était déjà exprimée et le traité fut conclu.

Nous en avons vu l'application, la vie et le développement et nous pouvons dire que c'est un traité qui a bien fonctionné.

C'est là le premier et l'unique exemple d'une contribution réelle à la formation d'une communauté européenne.

Cette période d'enthousiasme, cette période d'euphorie, pouvons-nous dire, qu'ont connue les six pays de notre Communauté a été suivie de jours tristes. L'échec de la ratification du traité instituant la Communauté européenne de défense entraîna également un arrêt des études en vue de l'institution de la communauté politique.

Puis, à un certain moment, on a parlé de relance européenne. L'emploi du terme « relance » signifie à lui seul que l'idée européenne était non pas morte, dirai-je, mais tout au moins en sommeil : on a parlé en effet de relance et non pas de continuation dans la voie de l'union européenne.

Les échecs que nous avons essayés dans nos pays du fait que le traité de la Communauté

européenne de défense n'a pas été ratifié ont inspiré à tous les parlementaires même aux partisans les plus convaincus de l'unité européenne, un sentiment de découragement, et ce sentiment ne nous a même pas quittés lorsque nous avons dû donner un nom à ce Comité intergouvernemental de Bruxelles, pour lequel nous avons adopté le nom de « Comité de la relance européenne ». Maintenant, nous discutons de cette « relance européenne » mais nous en discutons avec beaucoup de « si » et beaucoup de « mais ».

J'ai entendu une bonne partie des discours qui ont été prononcés dans cette salle, discours dans lesquels les orateurs ont affirmé la nécessité de l'intégration économique de l'Europe ; mais chaque orateur a tenu à insister sur quelque sujet d'inquiétude ; l'un s'est particulièrement inquiété du recrutement de la main-d'œuvre, un autre s'est préoccupé des possibilités financières de ce marché commun, un autre encore s'est préoccupé de son aspect politique.

Tous ont voulu, fût-ce sous une forme extrêmement atténuée, apporter une note d'indécision, un « mais », un « si » ; et cela est très triste, car on en tire l'impression que la volonté politique fait défaut.

Or, mes chers collègues, nous ne ferons pas de marché commun, début d'une communauté européenne, et encore moins l'unité européenne si nous subordonnons chacune de nos décisions à des « si », à des « mais », à des questions préalables.

Il faut qu'au sein de cette assemblée politique se manifeste une ferme opinion politique qui exprime clairement si l'on a ou non la volonté de réaliser l'unité européenne.

Ensuite, tout sera en ordre, car les problèmes économiques, quelles que soient leur complexité et leur difficulté, ne pourront être résolus qu'à la condition qu'il y ait une ferme volonté politique d'atteindre un but déterminé.

Je vous rappelle que, dans mon pays, l'Italie, lorsque le Parlement a discuté le traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, nombre d'économistes avaient déclaré que ce traité ruinerait l'industrie italienne ; je vous rappelle en particulier qu'un économiste éminent, directeur du bureau des études d'une entreprise de l'Etat, s'était efforcé, dans une publication, de démontrer que la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier aurait de très graves conséquences pour l'économie italienne.

Eh bien ! le traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier a été ratifié, la Communauté est entrée en fonction, elle vit et elle n'a provoqué dans mon pays aucun bouleversement, aucun trouble grave.

C'est au point que ce même économiste qui nous avait donné du fil à retordre dans les discussions parlementaires, car son étude était venue entre les mains de l'opposition parlementaire qui s'en était servie comme base de son argumentation contre le traité, est devenu par la suite un des principaux collaborateurs, un des collaborateurs les plus sincères et les plus honnêtes dans l'application du Traité, je dirai même un des hommes les plus profondément convaincus des avantages que l'économie italienne peut tirer du fonctionnement de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Cela vous montre, mes chers collègues, que lorsqu'il existe une ferme volonté d'atteindre un but, il ne faut pas trop s'arrêter aux difficultés apparentes, aux difficultés hypothétiques dont nous ne savons pas si elles correspondent à la réalité où si elles ne reposent que sur des impressions dues parfois à la paresse mentale. Nous ne devons pas nous y arrêter, nous devons aller de l'avant.

Mes chers collègues, j'en arrive à la fin de mon discours. Cette Communauté, ce marché commun c'est avec cette volonté que nous les ferons et non pas au moyen des commissions d'experts, au moyen des rapports que ces experts feront ; nous ne réaliserons la Communauté que si nous faisons preuve d'une volonté politique clairement exprimée par nos parlements et clairement exprimée au sein de cette Assemblée commune qui représente les six parlements des six nations membres de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. Nous la ferons si nos gouvernements expriment réellement cette volonté commune.

Cela me conduit à vous adresser une recommandation, mes chers collègues, une recommandation amicale. Nous sommes sur le point de clore cette session vraiment intéressante. Ce soir ou demain, chacun de nous retournera dans son pays, où il retrouvera son assemblée parlementaire nationale.

N'oublions pas ce que nous avons fait et dit ici, ne jouons pas ici aux partisans convaincus de l'Europe pour nous endormir ensuite dans nos parlements nationaux ; mais continuons, au contraire, à créer cette volonté politique.

Cet après-midi, nous voterons une résolution consacrant et définissant nos désirs et nos aspirations. Que cette résolution ne soit pas un simple document d'archives destiné à être mis dans un carton ; qu'elle soit le point de départ de l'action que nous devons déployer dans nos parlements pour arriver à créer cette volonté politique qui est la condition indispensable de la conclusion du nouveau traité.

Mademoiselle, messieurs, dans cette enceinte, nous sommes tous d'accord, nous sommes tous partisans de l'Europe, nous n'entendons que rarement une voix discordante ; mais, une fois sortis d'ici, je ne sais pas jusqu'à quel point nous agissons effectivement en vue de l'institution du marché commun. Créons donc cette volonté politique, certains qu'en suivant la voie du marché commun nous atteindrons, ne fût-ce que dans douze ou quinze ans, le but qu'une fois de plus nous nous promettons d'atteindre : l'unité de l'Europe.

(Applaudissements.)

M. le Président. — La parole est à M. Vanrullen.

M. Vanrullen. — Monsieur le président, mes chers collègues, je voudrais à mon tour, au nom du groupe socialiste français, apporter à l'honorable rapporteur l'assurance de notre sympathie et de notre admiration pour le travail remarquable qu'il a produit à l'occasion de son étude sur l'établissement du marché commun.

Bien que notre accord soit complet dans les lignes générales, nous sommes amenés pourtant à présenter une remarque au sujet d'observations faites par le rapporteur dans sa réfutation des arguments élevés contre l'établissement du marché commun.

Nous trouverons en effet, au paragraphe 19 une observation suivant laquelle les charges sociales, différentes suivant les pays, ne constituent pas un obstacle majeur à l'établissement du marché commun.

Nous en conviendrions très volontiers ; mais le rapporteur a cru devoir ajouter que, dans le cas où les prix seront manifestement plus élevés dans un pays que dans les autres pays de la Communauté, c'est-à-dire lorsque ce pays constituera un « îlot de vie chère », une solution lui apparaît indispensable et presque automatique puisque, dit-il, si le niveau des prix est plus élevé, l'îlot de vie chère « sera forcé de tirer la seule con-

clusion qui s'impose : il devra dévaluer sa monnaie ».

Ai-je besoin de dire que la perspective ou la menace d'une dévaluation est accueillie avec défaveur dans notre pays, et sans doute dans d'autres pays de la Communauté.

Des expériences passées ont montré aux travailleurs que si parfois, à la suite d'une dévaluation, une certaine relance de l'activité pouvait se produire, en définitive ces avantages étaient temporaires et précaires et, bien souvent, les travailleurs eux-mêmes faisaient les frais de cette dévaluation.

C'est pourquoi cette proposition, qui heurte vivement le sentiment français, nous semble devoir appeler quelques corrections.

Puisqu'il ne s'agit ici que d'un rapport préliminaire, nous voudrions que, dans la rédaction définitive, on tînt compte de nos susceptibilités.

Par ailleurs, le rapporteur, au lieu d'envisager comme remède à la disparité des charges l'harmonisation des régimes — je crois même qu'il emploie l'expression « uniformisation » — considère cette harmonisation non pas comme une condition, mais comme une conséquence de traité. Nous voudrions que cette harmonisation fût plutôt envisagée comme une mesure parallèle à l'élaboration et à la mise en place du marché commun que comme une de ses conséquences.

En effet, souvenez-vous de l'expérience de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, pour laquelle on avait prévu les mêmes dispositions : harmonisation des charges sociales, des charges fiscales, des conditions ouvrières vers le niveau le plus élevé.

On peut dire que ce point du programme ne s'est pas réalisé en ce qui concerne le marché commun du charbon et de l'acier et que les distorsions, loin de décroître, se sont au contraire accrues.

On pourrait citer l'exemple de la réduction de la durée du travail en Belgique, qui n'a pas été suivie d'une harmonisation dans les autres pays.

En ce qui concerne le régime des travailleurs français, qui diffèrait déjà notablement du régime existant dans d'autres pays de la Communauté, l'écart tend aussi à augmenter en raison de l'adoption récente de dispositions comportant l'allongement de la durée des congés payés.

C'est pourquoi, au lieu de voir comme remède à la disparité des charges et des prix de revient une dévaluation de la monnaie, nous voudrions plutôt voir adopter, non pas préalablement, mais simultanément, des mesures d'harmonisation qui placeraient la production française dans des conditions comparables à celles des autres pays en ce qui concerne les charges et les prix de revient.

C'est sur ces souhaits que je veux terminer, puisque aussi bien l'ensemble du rapport emporte notre agrément. Nous donnons notre appui total à l'intégration économique européenne, en espérant simplement que l'adoption simultanée des mesures créant le marché commun et des mesures prévoyant l'harmonisation des charges sociales et salariales permettra de faire bénéficier les travailleurs de l'ensemble de la Communauté des avantages les plus élevés dans l'ensemble des pays, au lieu de les menacer de la sanction que comporterait pour eux une dévaluation.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Kreyssig.

M. Kreyssig. — (A) Monsieur le président, mademoiselle, messieurs, j'ai suivi avec beaucoup d'attention les débats sur le rapport de M. van der Goes van Naters, dans lesquels nous sommes engagés depuis deux jours, et j'ai présent à la mémoire ce que nos collègues ont dit pour contribuer à notre échange de vues.

Je pense que la plupart d'entre vous avez, comme moi, suivi avec un intérêt particulier les déclarations de M. Teitgen relatives à ces problèmes. M. Teitgen ayant exposé son point de vue et souligné les conditions qu'il estime indispensables au fonctionnement d'un marché commun, j'ai même le sentiment qu'il existe une large concordance de vues en ce qui concerne un des problèmes décisifs. C'est là un fait que je tiens à mettre en lumière avant la clôture de nos débats.

Nous commettrions une grave erreur et nous nous exposerions à des risques énormes si nous donnions droit de cité à la thèse que c'est essentiellement le libre échange des marchandises, des services et de la main-d'œuvre qui constitue le marché commun. Le point décisif est le suivant : le marché commun qui, je l'espère, sera institué au plus tôt par nos gouvernements au moyen d'un traité, ne prendra toute son importance et n'aboutira à des résultats positifs que si, partant de ce nouveau tremplin qui implique à la fois de grandes chances de succès et de

graves risques, nous parvenons à l'harmonisation des politiques économiques, monétaires, sociales et fiscales.

Je suis très heureux que M. Teitgen ait exprimé cette idée, car je crois pouvoir en conclure que, dans cette Assemblée, nos avis sont presque unanimes sur cette question primordiale.

Si le marché libre doit se réaliser, il faudra engager une politique active. A ce propos, je soulignerai deux ou trois idées qui apporteront peut-être de nouvelles nuances à nos débats.

Tout d'abord, je pense qu'il sera impossible en Europe de suivre l'exemple des Etats-Unis. En Europe, on ne saurait porter automatiquement le revenu national à son niveau le plus élevé, principe qui est appliqué depuis de nombreuses années, voire des dizaines d'années, aux Etats-Unis.

Je suis convaincu, et j'en arrive ainsi à mon deuxième point, que si nous ne le pouvons pas, c'est parce que l'Europe est un continent très ancien à traditions séculaires, avec une civilisation qui s'est développée lentement et progressivement. Si nous créons un marché commun en vue de relever le bien-être et d'établir de meilleures conditions de vie, il faut à tout prix — je tiens à le souligner pour prévenir les inquiétudes de mes collègues français — que, dans les efforts que nous poursuivrons, nous tenons compte du caractère propre, de l'individualité des différents peuples et des hommes qui vivent dans cette vieille Europe.

Ne l'oublions pas, nous sommes en présence de traditions qui se sont établies au cours d'une longue histoire, de génération en génération, et nous ne pouvons pas les jeter par-dessus bord pour introduire, par exemple, l'automatisme de la progression du revenu national vers son maximum tel que nous l'observons aux Etats-Unis.

Cela revient à dire que le marché commun que nous voulons créer ne devra pas aboutir à un nivellement automatique ou matérialiste. Si je saisis bien l'évolution en cours, cela signifie que nous devons, dans cette Europe des Six qui sera bientôt, je l'espère, l'Europe d'un plus grand nombre de pays, sauvegarder sur le marché commun ce qui fait l'individualité de nos peuples.

En troisième lieu, je tiens à vous mettre en garde contre un grave danger. Quand je me rappelle la discussion relative à ces questions, non pas celle de notre parlement — bien qu'on ait

pu y percevoir des allusions de cette sorte — mais plutôt celle que nous avons pu suivre dans la presse, les revues et l'opinion publique, je ne puis parfois échapper à l'impression qu'on a déjà fait de la notion de « marché commun » une sorte de dogme selon lequel il suffit d'instituer le marché libre ou, plus exactement, il suffit d'un traité signé par un certain nombre de gouvernements pour créer le marché commun pour qu'aus sitôt et pour ainsi dire automatiquement surgissent une prospérité croissante, le plein emploi et le bien-être de tous.

Accepter ce dogme et s'y conformer dans la pratique, ce serait une erreur qui nous apporterait beaucoup d'amertume, peut-être même une erreur mortelle.

Or, ce danger, je crois que nous le courrons d'autant moins que nous avons constaté à la Communauté du Charbon et de l'Acier — et c'était là le sujet d'un grand nombre de nos discussions — que la communauté ne peut fonctionner si elle ne tient pas compte de l'élément humain et ne porte toute son attention aux nécessités sociales.

Sans doute sommes-nous d'accord, je l'espère du moins, sur le fait que, jusqu'à présent, les mineurs et les métallurgistes de la Communauté ne sont pas convaincus que l'existence de la Communauté leur ait d'ores et déjà apporté cette amélioration des conditions de vie qu'ils souhaitent. Nous sommes conscients du grand retard que nous avons à rattraper en ce domaine.

C'est pourquoi nous nous efforçons d'obtenir l'élargissement des attributions de la Haute Autorité dans le secteur si important de la politique sociale et de donner à la Haute Autorité des moyens d'action, des possibilités et, en même temps, des responsabilités.

L'heure avançant, je renoncerais à entamer une petite discussion que je devrais avoir en somme avec M. Pohle. J'y renonce d'autant plus que M. Pohle est malheureusement absent en ce moment. La question de savoir si c'est le plein emploi ou le niveau de l'emploi le plus élevé que nous voulons assurer dans la Communauté tient de la théorie pure, et c'est aussi pourquoi je ne m'engagerai pas dans une discussion avec lui.

Laissons de côté ces divergences d'importance minime. La seule chose qui compte, c'est qu'il est de notre devoir d'assurer la continuité de l'emploi en mettant en œuvre les moyens poli-

tiques et économiques qui nous sont donnés pour libérer l'homme de la crainte de voir exposés au chômage des centaines de milliers ou même des millions de travailleurs appartenant à la Communauté.

Pour terminer, j'ajouterai, monsieur le président, mademoiselle, messieurs, que nous devons sans doute faire preuve d'audace pour la création du marché commun. Celui-ci apparaît comme un pas important qui doit nous conduire, par l'étape de l'union douanière, vers l'union économique de l'Europe ; il ne faudra pas nous soustraire par une sorte de paresse à nos responsabilités et aux lourdes tâches qui nous incombent.

Sans vouloir répéter ce que M. Nederhorst a déjà dit de façon excellente et convaincante au cours des débats d'hier, je tiens à souligner que, si nous nous engageons en commun à réaliser sur la base nouvelle que représente le marché commun l'harmonisation de notre espace économique, il ne faudra pas perdre de vue notre responsabilité commune à la fois du succès et des obligations, ni oublier que l'organe responsable devra être doté d'attributions décisives.

Sans doute est-il superflu d'ajouter, en ce lieu et devant l'Assemblée Commune, qu'à cet effet il est indispensable que nous ayons un parlement dont le fonctionnement soit mieux assuré que cela n'a été le cas jusqu'à présent, un parlement qui ait des attributions nettement définies, mais aussi des attributions réelles et suffisantes, et dont la tâche consiste à assurer le contrôle démocratique de l'entreprise gigantesque à laquelle nous nous attelons.

Je vous remercie, monsieur le président.

(*Applaudissements*)

M. le Président. — La liste des orateurs inscrits étant épuisée, je donne la parole au rapporteur, M. van der Goes van Naters.

M. van der Goes van Naters, rapporteur. — Monsieur le président, mademoiselle, messieurs, j'ai commencé l'autre jour mon intervention en néerlandais ; c'est en néerlandais que je terminerai celle d'aujourd'hui.

Je voudrais tout d'abord faire deux observations préliminaires.

La première s'adresse à notre collègue M. Mutter.

Un passage de son intervention m'a frappé. C'est celui où il parle de la thèse que j'ai développée et qui est appuyée par le tableau figurant au paragraphe 19 de mon rapport, suivant lequel la comparaison des frais généraux globaux de main-d'œuvre dans les différents pays doit comprendre aussi bien les charges sociales que les salaires eux-mêmes.

M. Mutter s'est demandé si je n'avais pas choisi « intentionnellement » les industries où la moyenne est la plus favorable à ma thèse.

Qu'entend-il par « intentionnellement » et quelles intentions me prête-t-il ? Je l'ignore.

Je me refuse à voir dans cette remarque l'insinuation que j'aurais voulu embrouiller les données. Si je devais comprendre ainsi son intention, je ne répondrais pas. Or, voici ma réponse :

Je n'ai rien choisi ; j'ai simplement repris les chiffres publiés dans le rapport officiel de l'O.E.C.E., à la rédaction duquel les experts français ont collaboré. Il n'y a pas d'autre tableau que celui qui a été reproduit.

Si l'on me faisait observer que ceci n'est pas suffisant pour en tirer une conclusion, je répondrais que j'ai plus de droit pour contester la thèse au moyen d'une argumentation basée sur les chiffres qui existent, que n'en a M. Mutter pour en soutenir une qui en est totalement dépourvue.

Dans le passage visé du rapport de l'O.E.C.E. qui a trait notamment à l'industrie automobile, il est dit, quant au phénomène signalé — et je traduis de l'anglais : « Il existe une corrélation générale entre les pourcentages assez élevés pour la sécurité sociale et les bas salaires de base. Le résultat est que les frais globaux de main-d'œuvre diffèrent moins d'un pays à l'autre que si l'on considérait tous les facteurs séparément ».

Voilà la conclusion officielle que j'ai fidèlement reprise dans mon rapport.

Ceci — et je le souligne — ne dispense en rien les autres pays du devoir de collaborer, dans la nouvelle communauté, à une harmonisation des charges sociales, parallèlement au développement du marché commun.

Monsieur le président, mademoiselle, messieurs, un rapporteur n'a pas d'opinion politique. Cependant, comme socialiste, je me réjouirai de cette évolution et je la favoriserai de toutes mes forces.

Je répète ici ce que j'ai dit au paragraphe 21 de mon rapport, « qu'une politique active de la Communauté devra très consciencieusement procéder à l'amélioration du niveau de vie ». C'est tout !

Enfin, je voudrais rendre hommage à la fidélité et au courage d'un homme dont la position est moins facile que la mienne, j'ai cité M. Teitgen. Je voudrais cependant m'arrêter un instant à sa conclusion. Il nous a dit que le système à adopter ne peut être « un mécanisme brutal ».

Je suis d'accord à ce sujet.

J'invite M. Teitgen et vous tous, mes chers collègues, à relire avec moi le paragraphe 8 de mon rapport :

« Quant à la durée, une politique d'intégration réaliste devra constituer un compromis entre les deux extrêmes, car la période transitoire ne pourra être aussi longue sous peine de risquer que rien ne se fasse pendant les premières années, et la transition ne pourra pas non plus être brusque au point que les graves tensions qu'elle provoquera ne puissent être résorbées, tandis que tout l'effort d'intégration ultérieure risquerait de porter à faux. Si l'on choisit de ménager les transitions, précisément parce que les difficultés surgiront çà et là, il nous faudra certaines garanties que l'intégration progressera, en dépit de ces difficultés. En d'autres termes, tout en créant un certain automatisme de l'intégration, il faut garantir que la Communauté résorbera, en y portant remède, certaines difficultés nationales nées de l'intégration. »

Et je le répète : « Tel est le point de départ du présent rapport. »

Oui, monsieur le président, il en est bien ainsi.

Ceci n'est pas une déclaration arbitraire, mais bien le principe fondamental de mon rapport. Il y a là plus qu'une doctrine économique, il y a là une conception de vie que je ne trahirai jamais.

C'est pourquoi je ne puis me déclarer d'accord avec M. Pohle quand, dans son discours à la fois original et brillant, il introduit la notion de « l'économie mercantile » *die Marktwirtschaft* — comme une force indépendante, qui dirige la conduite des hommes.

Non, il ne s'agit pas d'un « mécanisme ». Il s'agit d'êtres vivants, qui doivent être respectés mais qui, d'autre part, ne restent jamais dans

l'immobilisme ; ils se meuvent et obéissent à la formule d'Henri Bergson : Vivre, c'est changer, se transformer infiniment, poussé par une force qui vient aussi bien de l'intérieur que du dehors.

(L'orateur poursuit son exposé en langue néerlandaise.)

Monsieur le président, j'en arrive maintenant aux remarques de mon collègue et ami M. Nederhorst.

Il trouve ma définition de la notion d'intégration économique un peu mince et déclare qu'elle comporte plus que ce que j'ai dit à cet égard.

Je me demande dès lors si M. Nederhorst n'a lu que les deux premiers paragraphes de mon rapport, dans lesquels je ne fais qu'introduire ma définition.

N'a-t-il pas lu la fin du paragraphe 8, où je dis, comme point de départ de mon rapport, que la Communauté doit résorber certaines difficultés nationales nées de l'intégration ?

N'a-t-il pas lu le paragraphe 25 de mon rapport, où je dis qu'il faut se placer non au point de vue de l'agent des douanes, mais à celui des gens qui veulent édifier une communauté ?

Et n'a-t-il pas vu mentionner, au paragraphe 37, les points f, g et h, qui traitent d'une politique économique positive, ainsi que les points i, j, k et l, où il est question d'une politique fiscale et monétaire ?

Et lorsqu'il déclare — suggérant par là qu'il apporte une nouveauté — que l'intégration implique d'autre part l'opportunité de créer un organisme possédant des attributions nouvelles, n'a-t-il pas lu le paragraphe 37 dans lequel je dis qu'il n'existe pas de différence de fond entre mesures négatives et mesures positives, mais qu'il doit y avoir un organe politique en vue de remplir des tâches principalement administratives et exécutives ?

Monsieur le président, je pense que tout cela est assez clair et qu'il faut faire la distinction entre une certaine définition et une certaine politique. Mais on ne saurait modifier la définition selon ses désirs politiques.

Prenons un exemple : celui de la bienfaisance.

Il existe une bienfaisance absolument détestable, qui donne pour avoir de la gratitude, créer

un lieu d'esclavage, etc. Mais il y a aussi une bienfaisance sympathique, qui se veut anonyme et ne demande pas de reconnaissance.

Maintenant, on dit : « Ce n'est pas exact, la bienfaisance qui donne et ne regarde pas autour de soi, voilà la définition, tandis que l'autre, qui me plaît moins, n'y répond pas. Nous devons donc inventer un nouveau mot ».

Monsieur le président, cela va décidément trop loin à mes yeux, car j'ai montré combien il est intéressant de voir précisément que peu à peu la valeur courante de la définition se modifie, évolue et se développe, si bien qu'il ne faut pas trop triturer la définition.

Je crois enfin que j'ai fait trop bonne mesure à M. Nederhorst lorsque j'ai dit qu'il avait seulement lu les deux premiers paragraphes. Je constate qu'il n'en a même lu qu'une partie car, à la fin du premier alinéa du paragraphe 2, on trouve ma définition finale, à savoir la définition de Messine : « le développement d'institutions communes, la fusion progressive des économies nationales, l'harmonisation progressive de leurs politiques sociales ». Et je conclus ainsi :

« De cette manière s'ajoute inévitablement, à la suppression, la création et, avec elle, une notion plus positive qui se définit par le terme « intégration ».

Je ne comprends donc pas très bien en quoi, selon M. Nederhorst, ma définition est mince.

Monsieur le président, je me vois également obligé de revenir sur une remarque de M. Mutter. Il s'agit de la question de l'« automation ».

Je m'y suis arrêté dans l'introduction verbale de mon rapport, parce qu'il s'agit là de l'une des trois grandes innovations que nous voyons approcher et j'ai déclaré expressément que d'importants investissements seraient nécessaires à cette fin, ce qui plaide en faveur de l'« action » en commun ».

J'en viens maintenant à l'une des remarques qu'a faites M. Pohle. J'ai déjà parlé de son point de départ essentiel. Je suis par ailleurs d'accord avec la plupart de ses déclarations. Mais quand il propose de créer pour l'ensemble des grands fonds, le fonds d'investissements et le fonds de réadaptation, une institution conçue sur le modèle de la Banque mondiale, je lui réponds : oui et non.

Je dis : oui, s'il s'agit de l'administration technique et matérielle de ces fonds ; non, s'il s'agit de la politique que ces fonds devront mener et des décisions politiques concrètes. Car, surtout pour la réadaptation, il s'agit d'individualisation, de considérations dans le genre de celle-ci : Allons-nous, oui ou non, réadapter ? Et, dans l'affirmative, cette tâche ne peut-elle pas être confiée à une institution administrative, comme une banque ?

Monsieur le président, je me réserve de discuter avec M. Margue au sujet du Conseil interparlementaire du Benelux une fois que ce conseil aura été créé. Durant huit ans, j'ai toujours été d'accord avec M. Margue et je suppose que, là encore, nous nous mettrons d'accord.

Mais M. Margue a fait une remarque qui se situe davantage dans la ligne de notre sujet, à savoir qu'il n'est pas d'accord avec moi sur le problème agricole, plus particulièrement en ce qui concerne, la manière dont je traite cette question. Il déclare que les problèmes que nous voyons surgir dans l'agriculture ne sont pas toujours les mêmes que ceux qui se posent dans l'industrie.

Monsieur le président, l'ampleur des problèmes est certes la même, mais il y a en effet une différence importante et essentielle entre les problèmes agricoles et les autres.

Au paragraphe 35, j'ai déclaré que l'agriculture était infiniment plus vulnérable que l'industrie moderne. Je suis certain que M. Margue est d'accord sur ce point.

J'ai dit — et je ne crois pas qu'il le contestera — que « la politique agraire actuelle est une partie de la politique économique générale ».

Mais j'ai déclaré en outre — et j'attire sur ce point l'attention spéciale de M. Margue, car je pense que cela correspond entièrement à ses propres conceptions : « Cela n'exclut pas l'instauration, en raison de ses difficultés particulières, d'un régime spécial pour l'agriculture dans le cadre du marché commun généralisé ».

Vous voyez donc, monsieur Margue, qu'on n'a pas pensé seulement à l'aspect matériel, mais aussi à l'aspect spirituel de la question. En effet, la structure spéciale de l'agriculture pose ici un problème psychologique et c'est bien dans cet esprit qu'il convient d'examiner le problème agricole.

Tel est en tout cas l'avis du rapporteur et je crois que c'est aussi celui de M. Margue.

Monsieur le président, M. Dehousse m'a posé une question concrète qui est intéressante.

Il a attiré mon attention sur le fait que la durée de la période nécessaire à la réalisation complète du marché n'est pas la même dans le système dont M. Spaak nous a parlé et dans le mien. Dans l'un, on parle de douze années réparties en trois périodes de quatre ans ; dans l'autre, le mien, on propose dix ans en suggérant que l'œuvre pourrait être édifiée au moyen de deux plans quinquennaux.

Il m'a demandé de démontrer que ma proposition est réalisable.

Monsieur le président, je crois que la preuve s'en trouve au paragraphe 30 de mon rapport, où j'ai fait état des arguments suivants :

« Le grave inconvénient politique d'un processus durant plusieurs dizaines d'années perd beaucoup de sa gravité si la période n'est plus que de quinze ans, surtout si le plus gros a été fait pendant les dix premières années. »

Les droits d'entrée auront subi au cours de cette période la réduction suivante dans les différents pays : en Italie, de 19 à 3 % ; en France, de 17 à 2,7 % ; en Allemagne occidentale de 14 à 2,2 % aux Pays-Bas de 8 à 1,3 % et, pour la Belgique et le Luxembourg, de 7,5 à 1,3 %.

Attendu que les pourcentages finaux sont si faibles par rapport à ceux auxquels nous pensons et dont nous parlons en ce moment, il s'ensuit que l'on doit pouvoir arriver, dans un délai de 10 à 12 ans, au résultat souhaité en utilisant les moyens mis à la disposition des organes du marché commun, grâce à quoi les trois pourcentages finaux les plus élevés pourraient être abaissés. Il s'agit donc de répondre à la question suivante : qu'a-t-on l'intention de faire du point de vue politique à cet égard ?

La réponse à cette question est indubitablement déterminée par cette autre question ; combien de temps nous laisse-t-on ?

Or, je ne suis pas trop optimiste en ce qui concerne le temps qui nous est laissé au milieu de l'offensive économique qui est annoncée par autrui et dont j'ai parlé dans ma première introduction.

Je crois donc avoir démontré que notre méthode est possible.

Monsieur le président, M. Dehousse a déclaré ensuite — et je m'en réjouis, car ce fut un des thèmes principaux de mon introduction orale — qu'en somme l'Europe offre précisément à la France des chances inespérées.

La remarque que M. Carboni a faite à propos des problèmes de l'Italie méridionale se situe dans la même ligne.

Je lui rappellerai que justement en ce qui concerne l'Italie méridionale — et je ne pense vraiment pas que j'exagérais — j'ai parlé d'une ère nouvelle qui s'ouvrirait pour cette région.

Monsieur le président, je saute maintenant à la remarque de M. Vanrullen, car cela me donne la possibilité de mettre fin à un véritable malentendu.

Au paragraphe 19 de mon rapport, j'ai parlé de la possibilité théorique des « îlots de vie chère » ou des « îlots de vie à bon marché » qui se maintiennent obstinément ou se créent dans les pays candidats au marché commun. A ce moment, j'ai admis, également à titre de possibilité théorique, qu'une dévaluation ou une revalorisation, suivant le cas, pourrait constituer un remède.

Il est tout à fait évident — et je désire insister particulièrement sur ce point — que ce n'est pas à la France d'aujourd'hui que je songeais en disant cela.

Il semble que M. Vanrullen l'ait cru, encore que cela me surprenne, car il a assisté au débat assez vif qui s'est déroulé entre M. Mutter et moi-même, débat au cours duquel j'ai précisément dit que ces différences n'étaient pas du tout si grandes et que la France n'était pas, dans le monde de la concurrence, un îlot de vie chère si redoutable.

Après avoir dit cela et après l'avoir confirmé aujourd'hui, je crois qu'il est bien évident que ce n'est pas à la France, telle qu'elle se présente aujourd'hui, que je songeais.

Je suis particulièrement heureux — et ce fait vaut à lui seul qu'on tienne une réunion comme celle-ci — qu'au nom de ses amis politiques M. Vanrullen ait marqué « son accord total » quant à l'intégration.

Si nous songeons aux difficultés et aux incertitudes qui sont apparues devant d'autres pro-

blèmes européens importants, cette déclaration constitue un pas très important vers la réalisation de notre plan. Aussi bien lui en suis-je extrêmement reconnaissant.

Pour terminer, j'en arrive à une remarque de M. Bertrand, à laquelle je voudrais également m'arrêter.

J'ai écouté avec intérêt son intervention, surtout lorsqu'il a plaidé en faveur de la création d'un conseil économique et social. Il estime que cette institution serait très utile pour le marché commun en tant qu'organe consultatif.

Je suis peut-être à certains égards un cœur tendre et je serais enclin à dire également sur ce point : « Oui, pourquoi pas ? Un conseil consultatif de ce genre ne peut que faire du bon travail. Aux Pays-Bas, d'ailleurs, nous en avons un également ».

Mais, en l'espèce, je ne puis pas dire cela, quel que soit le regret que j'en éprouve.

La réalisation d'un marché commun est d'une extrême complexité et nous aurons à lutter très énergiquement pour créer les institutions nécessaires à cette fin. En effet, il y a toujours des gens qui prétendent que l'on n'a besoin de rien pour le réaliser, qu'il suffit de creuser l'idée et que le reste viendra de lui-même.

Si l'on veut obtenir que soient créés les organismes nécessaires, il faudra donc lutter vigoureusement et c'est pourquoi j'estime que, pour ce qui est de la création éventuelle d'un conseil consultatif, on peut vraiment attendre encore.

J'espère que, mon point de vue, même s'il ne peut être partagé entièrement, sera cependant pris en considération.

Monsieur le président, quant aux conclusions, je n'ai en somme pas grand-chose à dire.

Hier, j'ai pensé encore une fois au grave problème du relèvement des régions dont la situation est précaire. Il y a là naturellement différents degrés : pour les unes, la situation est tragique ; pour d'autres, elle l'est moins. Mais je songe à celles qui ne sont pas en état d'affronter la concurrence sur le territoire de notre Communauté.

J'ai fait alors, dans mon esprit, une comparaison avec ce qui s'est passé au cours d'une dizaine d'années, aux Pays-Bas, dans une région

particulièrement improductive, qui au surplus est très mal située, vraie terre de misère, la province de Drente.

Il est apparu que la population de cette région avait des dispositions pour l'activité industrielle. On s'est donc mis à industrialiser la région et on a fait d'une petite ville une ville modèle, dont la visite est une véritable source de plaisir.

L'industrie y a pris racine d'une manière extraordinaire. Alors que, dix ans auparavant, il n'y avait rien à voir dans la petite ville d'Emmen, celle-ci a maintenant dépassé de loin tous les autres centres industriels. Rien d'étonnant à cela, car on a pu tout construire selon des conceptions très modernes.

Ce qui m'a surtout frappé, c'est le peu de temps que cette réalisation a demandé, et cela grâce à la manière moderne de construire, à la technique moderne et aux formes actuelles de mécanisation.

Il y a là un champ d'action pour le marché commun des capitaux.

Le miracle d'Emmen, qui a été accompli en dix ans, peut tout aussi bien être réalisé dans le centre de la France ou dans le sud de l'Italie. Il serait réellement bon que, par un effort commun, nous puissions réaliser quelque chose de semblable dans un domaine expérimental déterminé. Ce serait une sorte d'« usine-pilote » sur le plan agricole, mais à une grande échelle. Nous avons là une chance de réaliser une œuvre tangible, qui n'a rien à voir avec la théorie, mais qui fournirait la preuve concrète de nos possibilités.

Et voici ma conclusion finale.

Lorsqu'on est rapporteur, on s'intéresse naturellement à un sujet particulier ; il ne saurait en être autrement.

Gardons-nous de considérer le marché commun et l'intégration comme un mythe et de nous borner à pousser des cris d'allégresse lorsque nous entendons prononcer ces mots ; soyons plus que jamais convaincus que c'est être dépourvu de tout esprit réaliste que de ne pas vouloir faire ce marché commun.

De même, c'est faire preuve d'un effarant manque de réalisme que de penser qu'à notre époque la puissance des différents Etats de l'Europe occidentale est suffisante pour servir l'in-

térêt général et nous défendre contre ce qui nous menace.

Dans mon rapport, j'ai tenté de démontrer que nous devons créer les conditions favorables qui nous permettront de supprimer des obstacles et j'ai dit que nous devons ensuite faire le nécessaire pour qu'une politique positive soit menée sur ce terrain nouveau. Je pense que nous ferions bien de consigner quelques-unes de ces conclusions dans une résolution et j'espère qu'il en sera ainsi tout à l'heure.

Cette résolution devra naturellement s'adresser au Conseil de ministres. Nous ne sommes pas un collège délibérant. Mais nous représentons l'opinion publique de six pays, nous représentons six peuples. Nous avons confiance de pouvoir mener notre tâche à bonne fin. Nous voulons que notre voix soit entendue et qu'il soit tenu compte de nos idées.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Personne ne demande plus la parole ?

L'Assemblée voudra sans doute tirer cet après-midi les conclusions de ce débat.

L'ordre du jour est tellement chargé que nous ne pourrions l'épuiser si nous ne nous astreignons pas à un effort particulier.

Je vous demande donc d'être présents à 15 heures précises.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à 12 h. 20, est reprise à 15 h. 5 sous la présidence de M. Motz.)

PRESIDENCE DE M. MOTZ

Vice-Président

M. le Président. — La séance est reprise.

3. — Dépôt d'une proposition de résolution

M. le Président. — Je viens de recevoir une proposition de résolution à l'adresse des gouvernements des Etats membres de la Communauté, présentée par les trois groupes politiques et rela-

tive au débat sur le rapport de M. van der Goes van Naters.

La proposition de résolution est imprimée sous le n° 9 et distribuée.

L'Assemblée voudra sans doute procéder à la discussion et au vote de cette proposition dès cet après-midi, sans renvoi devant la commission compétente ?

Il n'y a pas d'opposition ?

Il en est ainsi décidé.

4. — Problème européen de l'énergie (suite)

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du rapport préliminaire de M. Wigny sur le problème européen de l'énergie. (Doc. n° 6).

Je rappelle que nous entendrons aujourd'hui une communication de la Haute Autorité, mais que, préalablement, celle-ci désire entendre tous les orateurs qui souhaitent intervenir.

Je demande aux orateurs inscrits dans ce débat de bien vouloir s'exprimer avec concision, afin que nous puissions, cet après-midi, entendre toutes les opinions et accomplir notre programme de travail.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Dehousse.

M. Dehousse. — Monsieur le président, mademoiselle, messieurs, hier, au cours de la séance de l'après-midi, j'ai fait une brève intervention pour annoncer que le groupe socialiste, désireux de montrer l'intérêt qu'il témoigne au problème européen de l'énergie atomique, ferait aujourd'hui une déclaration sur ce sujet.

C'est cette déclaration que je vais avoir l'honneur de vous lire au nom du groupe :

« Le groupe socialiste de l'Assemblée Commune constate qu'au moment où délibère l'Assemblée, il est difficile à celle-ci de se faire une idée précise de ce que sera exactement la Communauté européenne de l'énergie atomique.

Le rapport préliminaire qui nous est soumis n'exprime que les vues personnelles de son auteur.

D'autre part, le rapport du Comité intergouvernemental issu de la Conférence de Messine ne sera rendu public que dans le courant du mois d'avril.

Avant d'arrêter définitivement son attitude, le groupe socialiste attendra donc de se trouver devant des propositions concrètes.

Il lui apparaît toutefois qu'un certain nombre de principes généraux découlant de ses conceptions peuvent et doivent être formulés dès à présent :

1) Le groupe rappelle tout d'abord qu'un des objectifs essentiels du Mouvement socialiste tout entier est et reste le désarmement général contrôlé.

2) Le groupe estime que l'utilisation de l'énergie atomique au sein de la Communauté européenne à constituer doit être exclusivement consacrée à des fins pacifiques. Le futur traité devra garantir cette destination, notamment en prévoyant un contrôle efficace, s'exerçant sur pièces et sur place et comportant l'établissement d'une comptabilité véritable de la matière fissile.

3) Cette attitude n'affecte pas l'exécution des engagements internationaux actuellement en vigueur.

4) Le groupe socialiste souligne, enfin, qu'il a toujours été partisan de confier à la Communauté européenne de l'énergie atomique, sous un contrôle parlementaire effectif, la propriété exclusive des combustibles nucléaires à travers leurs transformations.

Il est obligé de constater que rien de tel n'est envisagé dans les projets actuellement connus. Bien au contraire, le rapport préliminaire en discussion limite expressément l'intervention des pouvoirs publics au financement de la recherche et des installations.

Le groupe croit, dès lors, devoir désapprouver l'abandon aux intérêts privés d'un domaine où l'intérêt collectif devrait être prépondérant. »

Telle est la déclaration que le groupe socialiste désirait faire devant l'Assemblée.

On dit souvent qu'il faut se garder de commenter une déclaration si l'on ne veut pas courir le risque d'en affaiblir la portée. Je serai donc très sobre dans mon commentaire et je me bornerai à quelques remarques.

Mais auparavant, en mon nom personnel, je désire rendre hommage au rapporteur, M. Wigny. Les divergences de vues existant entre lui et nous sur le fond du problème ne m'empêchent pas de reconnaître la qualité de son travail et d'éprouver une sincère estime pour sa personne.

Je retiendrai quatre points : le pouvoir de négocier de la Communauté ; la question de la propriété des combustibles nucléaires ; le renforcement du contrôle parlementaire et, enfin, le respect des traités en vigueur.

Le pouvoir de négocier de la Communauté est essentiel au point de vue socialiste.

C'est à la Communauté que doivent appartenir deux opérations importantes : l'achat de matières fissiles et, éventuellement, la vente de réacteurs en dehors du cadre des Six.

Comme vous ne l'ignorez pas, il existe une controverse sur le point de savoir si cette vente de réacteurs doit s'accompagner d'uranium enrichi ou ordinaire. Si elle doit s'accompagner d'uranium enrichi, une question préalable doit être résolue. Il s'agit, en effet, de déterminer si les Américains, qui sont les seuls détenteurs d'uranium enrichi du côté occidental, seraient disposés à en mettre à notre disposition.

A supposer cette difficulté surmontée, le groupe socialiste estime que la vente de réacteurs en dehors du cadre des Six ne peut avoir lieu que par le truchement de la Communauté et avec extension à ce cas du système de contrôle international de la Communauté.

En ce qui concerne la propriété des combustibles nucléaires, la déclaration du groupe socialiste est extrêmement claire. Dans son quatrième paragraphe, elle implique que la propriété des combustibles nucléaires doit aller à la Communauté.

Je tiens à dire pourquoi nous sommes en faveur de cette thèse.

Ce n'est pas seulement parce que nous sommes socialistes. Nous ne sommes pas animés d'une idéologie sectaire qui nous porterait à nous prononcer contre toute forme de propriété. Ce n'est pas non plus parce que nous voulons de la sorte assurer le développement pacifique de l'énergie atomique. Evidemment, c'est notre préoccupation, mais, en l'espèce, ce n'est pas notre préoccupation déterminante.

Notre véritable préoccupation, c'est le contrôle qui, dans notre esprit, comme d'ailleurs dans celui de la déclaration du comité de M. Jean Monnet, est lié à la propriété des combustibles nucléaires, car je tiens à dissiper une équivoque, plus ou moins tendancieuse, qui s'est bien souvent glissée dans les analyses que l'on donne de cette question.

Notre thèse ne concerne pas la propriété de l'électricité, ni celle des réacteurs. La propriété de l'électricité continuera à appartenir à ceux qui la distribuent. La propriété des réacteurs devrait aller à ceux qui les construiront.

Ce que nous visons, c'est la propriété des combustibles nucléaires parce que nous croyons, nous sommes mêmes convaincus qu'il n'y a pas de contrôle véritablement efficace en dehors d'un système où la propriété de ces combustibles appartient à la Communauté.

Je prends un exemple pour illustrer ma démonstration. Si nous nous en référons aux experts, on ne sait pas encore au juste la forme que pourront prendre les réacteurs dans un plus ou moins proche avenir. Comment, dès lors, fixer d'avance sur le papier des textes qui établiraient un système appelé à évoluer ?

Encore une fois, les garanties à cet égard ne peuvent venir que du fait que le combustible appartiendra à la Communauté.

Dans une Assemblée comme celle-ci, où nous nous réclamons tous, à un titre ou à un autre, de l'idéal démocratique, je voudrais souligner que c'est notre conception qui est le mieux dans la ligne de cet idéal démocratique.

En effet, si la propriété du combustible n'appartient pas à la Communauté, il faudra vous attendre, mademoiselle, messieurs, à ce que les organismes de la Communauté soient demain investis, sous peine d'être inopérants, de pouvoirs imprévus et même extraordinaires. Il faudra, en réalité, arriver à une espèce de dictature en la matière, au profit des organes de la Communauté.

C'est pourquoi nous croyons que notre conception, qui consiste à lier communauté, propriété et contrôle, est la seule qui soit véritablement démocratique.

En réponse à ce qu'à dit hier M. Furler, je tiens par conséquent à souligner que ce ne sont pas uniquement des préoccupations de régime

économique qui nous amènent à penser comme nous le faisons, ce sont des préoccupations qui découlent de la nature même des choses et de la façon dont le problème se pose.

Troisième point : le renforcement du contrôle parlementaire.

Je crois bien déférer au vœu du président en étant très bref à cet égard, parce qu'il y a, d'ores et déjà, au sein de notre Assemblée, un accord virtuel sur ce sujet. D'ailleurs, la démonstration de l'utilité du renforcement de ce contrôle dérive pour nous de toutes les considérations qui précèdent et que je viens d'énumérer à propos de la propriété.

C'est avec un intérêt que le groupe socialiste a entendu, mardi, les déclarations de M. Spaak, président du Comité intergouvernemental de Bruxelles, déclarations faisant allusion à des institutions qui auraient, dans le cadre de la Communauté de l'énergie, un caractère démocratique de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Il y a, depuis longtemps déjà, une tendance dans le cadre de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, pour améliorer et pour renforcer le fonctionnement des institutions démocratiques. Je pense que tout ce raisonnement vaut et doit être transposé dans le cadre de la future Communauté de l'énergie nucléaire.

J'en arrive enfin à un quatrième point qui, celui-là, non plus dans le domaine technique, mais dans le domaine politique, revêt à nos yeux un intérêt essentiel. C'est un point sur lequel je désire m'expliquer de nouveau très clairement parce que je voudrais qu'il n'y ait, ni dans cette Assemblée ni au dehors, la moindre équivoque sur notre thèse.

Le paragraphe 3 de notre déclaration stipule que notre attitude n'affecte pas l'exécution des engagements internationaux actuellement en vigueur. Bien entendu, certains de ces engagements — je pense surtout aux engagements bilatéraux — devront être adaptés à la situation nouvelle, si celle-ci vient à s'établir. Mais, dans ce paragraphe 3, les engagements auxquels nous pensons particulièrement sont des engagements qui portent sur des domaines que je vais énumérer, avec la préoccupation, encore une fois, d'éviter tout malentendu :

— Accords de Paris ;

— Union de l'Europe occidentale ;

— Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

Il n'y a donc, ai-je besoin de le dire ? aucune collusion, ni directe ni indirecte, ni expresse ni en puissance, il n'y a aucune collusion quelconque de notre part avec un quelconque neutralisme, que nous répudions.

Nous sommes en train d'essayer d'enlever aux communistes l'initiative des mots magiques.

Rien, dans notre déclaration, n'est de nature à affaiblir la vigilance de l'Occident, rien ne peut être interprété comme tel.

(*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Sassen.

M. Sassen. — (N) Monsieur le président, mademoiselle, messieurs, j'ai écouté avec intérêt la déclaration que M. Dehousse vient de faire au nom de ses amis politiques.

Egalement à nos yeux, l'exposé de M. Spaak laisse ouvertes un certain nombre de questions qu'il faudra examiner de plus près. Aucun doute ne doit subister, ni dans cette Assemblée ni hors de celle-ci, sur le fait que mes amis politiques et moi-même continuerons à préconiser un désarmement effectif et contrôlé et que nous le défendrons par tous les moyens appropriés.

De même, nous tenons fermement au principe de fidélité aux traités signés et ratifiés.

Au demeurant, je crois qu'il me suffira de vous donner connaissance d'une déclaration que mon groupe m'a chargé de faire en son nom. Nous croyons qu'elle est claire et se passe de tout commentaire.

(*L'orateur poursuit son exposé en langue française.*)

Au nom du groupe démocrate-chrétien, j'ai l'honneur de faire la déclaration suivante :

« Nous considérons que le développement de l'énergie atomique est nécessaire pour l'accroissement de la production et l'élévation du niveau de la vie et que, dans ce domaine, le retard de l'Europe continentale est considérable. Selon l'avis de tous les experts, ce retard ne pourra être comblé que par un effort collectif. Il en est de même pour l'énergie classique dont la demande croît constamment et qui, en Europe, reste relativement chère et est trop parcimonieusement utilisée.

Pour ces raisons, nous sommes convaincus que les Etats membres de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier devraient signer d'urgence un traité qui, par l'ouverture d'un marché commun et la création d'entreprises communes, favorise le développement rapide d'une industrie de l'énergie nucléaire ;

— qui permette les efforts constructifs de l'initiative privée ;

— qui organise un contrôle strict, efficace et complet, sur pièces et sur place, pour assurer la sécurité militaire et sanitaire ;

— qui réserve l'énergie nucléaire aux applications pacifiques, la fabrication de bombes atomiques — exclue dans un premier stade — ne pouvant être entreprise que sous une forme communautaire, par les Etats signataires et en vertu d'une décision prise à l'unanimité ;

— qui donne à des institutions européennes des pouvoirs réels et suffisants pour exercer les fonctions ci-dessus énoncées sous un véritable contrôle démocratique ;

— et qui soit ouvert à tous les Etats membres de l'O.E.C.E.

Tout en remerciant le Groupe de travail et son rapporteur, nous demandons au Groupe de travail de présenter un nouveau rapport tant sur l'énergie nucléaire que sur l'énergie classique, après avoir pris connaissance des conclusions qui seront publiées par le Comité intergouvernemental de Bruxelles ».

(*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Blank.

M. Blank. — (A) Monsieur le président, mademoiselle, messieurs, au nom du groupe libéral de l'Assemblée Commune, j'ai l'honneur de faire la déclaration suivante :

Nous sommes d'accord sur la déclaration du groupe démocrate-chrétien que nous venons d'entendre de la bouche de M. Sassen. Nous nous y associons.

Pour certaines raisons que nous n'avons pas à approfondir ici, notre collègue M. Caillavet a réservé sa position.

M. le Président. — La parole est à M. De Smet.

M. De Smet. — (N) Monsieur le président, mademoiselle, messieurs, je dirai quelques mots au sujet du point principal de l'ordre du jour de la présente session extraordinaire de notre Assemblée Commune.

Comme les orateurs qui m'ont précédé, je m'associe à l'hommage rendu aux rapporteurs, MM. van der Goes van Naters et Wigny, pour leur excellent travail, ainsi qu'à l'hommage rendu aux membres du Groupe de travail au nom duquel les rapports ont été présentés.

Parlant en mon nom personnel, je n'hésite pas à dire que j'ai surtout été favorablement impressionné par le discours que M. Spaak a prononcé mardi dernier.

Dans cet exposé substantiel, dépouillé des fleurs de rhétorique dont notre ministre a pourtant l'habitude de faire un très joli bouquet, je découvre une tentative sérieuse d'acheminer l'intégration européenne sur de nouvelles voies.

Il est question de créer une union douanière des six pays de la Communauté, et cette conséquence de la Conférence de Messine ne peut que nous réjouir.

J'ai eu le plaisir de constater que les nombreuses questions techniques, sinon toutes, que pose un tel programme, ont été mûrement étudiées et que des solutions sont en vue. Il est question d'une période transitoire de 12 ou de 15 ans et cela me semble très raisonnable.

Je ne rechercherai pas, comme on l'a fait plusieurs fois les jours précédents, si une union douanière est identique à un marché commun ou à une intégration. Il me semble pourtant qu'en tout état de cause, elle constitue un élément fondamental de ce que nous avons à étudier, à savoir une union économique.

Mon propos n'est pas davantage d'affaiblir le plan élaboré en épilquant sur toutes les difficultés qui pourraient surgir; ces considérations, nous les avons déjà souvent entendu exprimer depuis quatre ans à toutes les sessions de l'Assemblée Commune : elles ne peuvent que ralentir le rythme des réalisations.

Je me plais à reconnaître que le projet est rationnel et nous console des amères déceptions que nous avons connues après les efforts méritoires fournis par l'Assemblée *ad hoc* et tous les travaux qui ont eu pour objet le projet de Communauté européenne de défense.

J'espère que les six gouvernements pourront bientôt signer un traité et que les parlements nationaux ne se laisseront pas obnubiler par toutes les difficultés que pourraient rencontrer les économies nationales. Il y a bientôt quatre ans que la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier existe et l'expérience prouve suffisamment que rien ne s'obtient sans une ferme volonté, assaisonnée même d'un grain d'audace.

La même expérience nous a appris aussi combien les craintes pour l'avenir de l'industrie charbonnière et sidérurgique de nos pays étaient parfois exagérées. Dans aucun pays, il ne s'est produit de catastrophes dans ces deux secteurs industriels. Au contraire, nul n'oserait nier que chacune de nos économies nationales a tiré et tirera profit de l'action déployée dans le cadre de cette première réalisation européenne.

Depuis longtemps, les commissions de notre Assemblée discutent de la possibilité d'intégrer des branches industrielles apparentées à l'acier et au charbon, par exemple l'électricité.

L'énergie électrique n'est évidemment pas une marchandise comparable au charbon et à l'acier. Tout le monde comprendra que l'on ne puisse pas réunir des réseaux concurrents. Chaque abonné utilise l'énergie du réseau auquel il est relié. J'ai voulu citer ce seul exemple pour démontrer que l'on ne saurait traiter tous les secteurs de la même façon que celui de l'acier et du charbon. Mais dans ce domaine, comme d'ailleurs dans celui des transports, d'autres formules de solution sont possibles et l'organisation de l'Europe peut se poursuivre.

En ce qui concerne l'énergie nucléaire, il me semble que ce problème doit être résolu en même temps que celui du marché commun généralisé. Je ne conçois pas que l'Euratom soit possible sans une union douanière.

L'essentiel, me paraît-il, est de créer un centre commun de recherches à l'usage des six pays.

Ce serait déjà un grand pas si l'on pouvait réunir, au profit de 160 millions d'Européens, les moyens financiers nécessaires pour tâcher de progresser en ce domaine au même rythme que les Etats-Unis ou la Grande-Bretagne.

Mais cela ne doit pas empêcher les centres nationaux de recherches de poursuivre leur travail s'ils en ont les moyens, et peu importe que ceux-ci soient d'origine publique ou privée, mais comme on l'a déjà dit souvent, il faut évidem-

ment organiser tout de suite un contrôle permanent et très serré.

Dans cet ordre d'idées, je soulignerai l'énorme retard de l'Europe occidentale, dont le malheur est qu'elle ne dispose pas d'une équipe de chercheurs, d'ingénieurs et de savants suffisamment outillés, comme c'est depuis longtemps le cas de certaines économies puissantes qui savent tirer des leurs le plus grand profit.

Mademoiselle, messieurs, nous ne saurions vouer une attention trop soutenue aux objectifs de notre effort. Il faut retenir l'Europe sur la pente de la ruine. Pour nos enfants et nos petits-enfants, nous voulons que les pays occidentaux conservent leur place, afin que, dans le concert des nations, ils puissent porter notre civilisation à un niveau moral et matériel toujours plus élevé.

(*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à mademoiselle Klompé.

Mlle Klompé. — (N) Monsieur le président, messieurs, je vous promets deux choses: je serai brève et je ne parlerai pas de technique.

Je vous dirai tout d'abord combien j'apprécie le travail de M. Wigny et surtout la manière dont il a conçu son rapport, bien que je ne sois pas entièrement d'accord avec lui.

J'en discuterai certains points, mais au préalable je vous soumettrai quelques observations.

Nous nous occupons de l'énergie nucléaire. A mon avis, c'est une matière qui exige d'être traitée d'une manière particulière.

Quand on parle de contrôle et de propriété, je me demande si l'on n'oublie pas trop souvent que nous n'avons pas affaire à une matière économique normale...

M. René Mayer, président de la Haute Autorité. — Très bien!

Mlle Klompé. — (N) ... mais à une source d'énergie qui peut faire progresser l'humanité à pas de géant, mais qui peut aussi provoquer notre ruine à tous.

C'est là un fait que, tout au long de notre discussion, nous devrions garder présent à l'esprit.

Ma seconde remarque a trait à l'urgence de l'effort que nous devons entreprendre en commun; je ne m'étendrai pas sur ce point, car d'autres orateurs l'ont fait avant moi.

Sans m'attarder au problème de la pénurie d'énergie à laquelle il faut s'attendre, ni au manque d'experts compétents en Europe, je dirai un mot de l'offre que l'Amérique a faite à propos d'uranium enrichi.

A première vue, cette offre me paraît très généreuse, mais je ne puis et ne veux pas me prononcer définitivement avant d'en connaître les conditions.

Je crois cependant qu'il y a deux points sur lesquels nous devons rester fermes.

D'abord, il ne faut pas oublier que l'offre ne s'adresse pas seulement à nos six pays; à quelques exceptions près, elle s'adresse aux pays du monde entier, ce qui pourrait encore augmenter notre retard.

Ensuite, nous devons bien comprendre, comme M. Spaak l'a dit, que cette offre ne peut pas nous autoriser à dire en Europe: maintenant que nous avons cela, nous n'avons plus besoin de rien faire.

Je crois, au contraire, que la nécessité de l'effort commun devient encore plus urgente, si nous voulons éviter de dépendre un jour totalement d'autres continents, du point de vue économique comme du point de vue militaire et politique.

Le caractère spécial de la matière dont nous traitons et l'urgence, voilà les deux points que j'ai voulu aborder au préalable, parce que, dans ce cas spécial, dans cette période de début, j'admets qu'une intégration par secteurs est une nécessité.

J'ai promis d'être brève et je tiendrai parole; c'est pourquoi il ne me paraît pas nécessaire d'expliquer une fois de plus pourquoi nous sommes en réalité convaincus depuis longtemps que, tout en ayant sous les yeux le bon exemple de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, il faudra bien que nous fassions une intégration sur toute la ligne. En un certain sens, il serait donc illogique de traiter l'énergie nucléaire comme un secteur distinct; aussi mon idée est-elle que nous ne pouvons agir de la sorte qu'au stade actuel, vu que le temps nous presse et en raison du caractère spécial de la question.

J'ajouterais toutefois qu'à mon avis cette solution est provisoire : dès que le marché commun sera établi, et je crois qu'il faudra l'établir rapidement, nous devons y intégrer résolument l'énergie nucléaire.

Après ces observations préliminaires, monsieur le président, je soulèverai quelques points essentiels et poserai quelques questions.

Cette énergie nucléaire doit-elle être utilisée exclusivement à des fins pacifiques ou également à des fins militaires ? A cet égard, je crois que trois possibilités nous sont offertes.

La première serait de mettre en commun toutes les matières premières et tous les combustibles disponibles pour la production d'énergie nucléaire. Je dis « disponibles » parce que je songe aux traités bilatéraux conclus avec des pays tiers et qui nous empêchent de disposer de toutes les matières premières et de tous les combustibles. Après avoir mis tous ces matériaux en communauté, nous déclarerions vouloir les utiliser exclusivement à des fins pacifiques.

La deuxième possibilité consisterait à mettre en commun, à des fins pacifiques, une partie de nos ressources minérales et de nos combustibles nucléaires, le reste étant utilisé à des fins militaires sur le plan national.

Une troisième possibilité serait de mettre en commun toutes nos ressources et de les utiliser principalement à des fins pacifiques ; au besoin, nous pourrions les affecter également à des fins militaires, mais alors exclusivement à l'échelon de la Communauté.

Si je n'écoutais que mon cœur, je serais en faveur de la première solution, non seulement au stade initial, mais pour toujours ; je crois, en effet, que les sources d'énergie découvertes par le génie humain doivent être utilisées exclusivement pour favoriser le progrès et la prospérité de l'humanité, et non pour nous détruire les uns les autres. Il n'est sans doute personne dans cette salle qui ne soit d'accord avec moi.

De même, nous sommes certainement tous d'accord pour souhaiter que des négociations soient engagées à l'échelle mondiale au sujet du désarmement, pour arriver à limiter raisonnablement et progressivement la fabrication des armes.

Nous pouvons donc, au tout premier stade, nous borner aux applications pacifiques de l'énergie nucléaire.

Si l'Europe devait un jour faire un choix entre ses applications pacifiques ou militaires, par exemple parce qu'elle n'aurait pas les moyens financiers d'exécuter ce double programme, je pense, monsieur le président, qu'elle devrait choisir les applications pacifiques.

Pourtant, il reste des difficultés à surmonter.

Je me demande tout d'abord si, dans dix ou quinze ans, la situation dans le monde sera telle que l'énergie nucléaire pourra être utilisée exclusivement à des fins pacifiques.

M. Dehousse a souligné une seconde difficulté. Pour assurer notre défense, nous avons contracté un certain nombre d'engagements internationaux dans le cadre de l'Union de l'Europe occidentale et de l'O.T.A.N. Il se pourrait, monsieur le président, que nous devions un jour nous défendre et ce serait une erreur politique que d'exclure pour toujours la possibilité de nous servir de l'énergie nucléaire à d'autres fins.

La deuxième solution consisterait à confier à la Communauté l'exploitation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et aux Etats son exploitation à des fins militaires.

Cette solution me paraît absolument inacceptable. Je crois en effet que, si nous devons faire un effort pour garantir notre sécurité, il importe que nous le fassions en commun et que nous nous donnions à cet effet des institutions et des entreprises communes.

Il faut aussi tenir compte d'une autre raison politique qui exige que ces réalisations soient exclusivement l'œuvre de la Communauté. S'il en est ainsi, nous évitons l'application d'une discrimination dans notre communauté : en effet, suivant les Accords de Paris, un de nos six pays a accepté de ne pas exploiter à l'échelon national l'énergie nucléaire à des fins militaires.

J'en arrive ainsi à la troisième solution, et celle-ci me paraît vraiment la meilleure. Le président de mon groupe vous l'a indiquée en disant que mon groupe politique l'avait adoptée. Cette solution est la suivante :

Au stade initial, l'énergie nucléaire serait utilisée uniquement à des fins pacifiques. Si nous estimions nécessaire de passer à d'autres applications, nous ne devrions pouvoir le faire qu'au niveau de la Communauté. Et si les circonstances exigeaient que nous produisions des bombes, ce que, j'espère, n'arrivera pas, les six gouverne-

ments devraient en tout cas en décider à l'unanimité.

Je reviens pour un instant à la deuxième solution, les applications militaires sur le plan national en dehors de la Communauté. J'ai rejeté cette solution et j'ai encore un argument à faire valoir à ce sujet.

En adoptant cette solution, on rendrait illusoire tout contrôle de la Communauté. En effet, si le contrôle rigoureux ne doit s'exercer que sur la production à des fins pacifiques, chaque pays demeurant libre de se servir de l'énergie nucléaire à des fins militaires, quelles peuvent être l'utilité et l'efficacité d'un contrôle rigoureux, à part la protection de la santé des populations ?

Personnellement, je suis entièrement acquise à l'idée du contrôle. Je dirai même — et en ceci je suis parfaitement d'accord avec les déclarations faites par les deux groupes politiques — qu'il doit s'exercer sur place, rigoureusement, et qu'il doit être impossible de l'éluder.

Mais il y a des difficultés.

En lisant le rapport de M. Wigny, j'ai constaté que le rapporteur admet que ce contrôle doit s'exercer sur place et rigoureusement. D'où il conclut que le contrôle ne sera possible que si les entreprises ne sont pas trop nombreuses.

Nous sommes tous bien d'accord pour dire que l'accès au combustible atomique doit être libre et ne faire l'objet d'aucune discrimination, sauf en période de pénurie, auquel cas il faudra évidemment procéder à une répartition équitable.

Mais il faut que les entreprises, nationalisées ou privées, peu importe, sachent à quels critères objectifs elles doivent répondre pour pouvoir obtenir le combustible nucléaire; elles devraient, par exemple, se soumettre pleinement au contrôle et se conformer entièrement aux prescriptions concernant la sécurité et la santé des populations.

Ces critères ne doivent cependant pas être tels que l'une ou l'autre instance estime qu'ils lui occasionnent trop de travail ou qu'ils sont gênants, si bien qu'elle serait amenée à refuser à d'autres entreprises une attribution de combustible nucléaire.

Si j'aborde cette question, c'est tout simplement pour montrer qu'à l'heure actuelle nous

avons encore beaucoup de difficultés à surmonter; il faudra que nous la réexaminions ensemble.

Je crois que le moment n'est pas venu d'examiner si ce sont les pouvoirs publics qui, par l'intermédiaire d'entreprises nationalisées, doivent tout faire en matière d'énergie nucléaire, ou si l'industrie privée doit également intervenir.

Il ne faut exercer aucune contrainte, ni dans un sens ni dans l'autre. A mon avis, il faut laisser la liberté à chacun, pourvu que l'on tienne fermement au contrôle, dont la nécessité est absolue.

Cela m'amène à un autre point, monsieur le président: je veux parler de la propriété des matières premières. Je serai brève, car il en a déjà été souvent question.

Ceux qui ne veulent pas céder à la Communauté la propriété du combustible reprochent aux autres de confondre propriété et contrôle.

Je dirai tout de suite que je ne fais pas cette confusion.

J'ai pleinement conscience du fait qu'il ne suffit pas de donner à la Communauté ou à une institution de la Communauté la propriété des combustibles et du minerai pour pouvoir dire que l'on est en face d'un bon contrôle. La question qui se pose est la suivante:

Est-il possible, si l'on n'est pas propriétaire du combustible, d'exercer un contrôle efficace, sans empêcher la Communauté de fonctionner et sans mettre en péril la bonne marche des affaires dans la Communauté ?

Prenons un exemple. Partant de l'idée que, sous réserve d'un contrôle rigoureux, on cède du combustible nucléaire en propriété à des entreprises, peu importe qu'elle soient nationalisées ou privées, on en arrive, si le combustible peut se vendre d'une entreprise à une autre, à des transactions, à des enchaînements de contrats assortis de conditions et d'obligations, si bien qu'à mon avis de très grandes difficultés juridiques pourraient surgir. Non seulement des clauses du droit de propriété pourraient être mises en cause, mais surtout — et c'est là que j'aperçois le point important — le rythme de la réalisation pourra subir un ralentissement sérieux.

Ce point mérite réflexion. Il ne faut donc pas choisir une formule qui nous empêche de tra-

vailler rapidement et qui compromette la bonne marche des affaires.

Ce n'est pas de gaieté de cœur que j'attribuerais à la Communauté la propriété du combustible. Mais si l'on ne peut pas me démontrer qu'un contrôle efficace est possible sans transfert de propriété, j'admettrai que le minerai et le combustible deviennent la propriété de la Communauté.

Sur la question des rapports avec les pays tiers, je serai très brève.

J'ai l'impression, et je crois que M. Spaak en a parlé dans sa déclaration à l'O.E.C.E., que les projets de cette organisation et ceux de Bruxelles ne sont pas contradictoires, mais se complètent.

En de nombreux domaines, par exemple celui de la recherche et celui des entreprises communes, il me semble que nous pourrions faire beaucoup en commun. Mais il nous faut immédiatement poser en principe que nous voulons aller plus loin, à la fois quant au contrôle et quant à nos objectifs. Je n'aperçois donc pas de contradiction à cet égard. Tout ce que j'espère, c'est que d'autres pays seront disposés à se joindre un jour à notre groupe.

En ce qui concerne les institutions, je ne dirai que trois phrases, encore que l'envie ne me manque pas de tenir un long discours à ce sujet.

On a employé ici le terme de « magistrature ». Je dois avouer que je suis quelque peu hésitante à cet égard.

Je suis d'accord pour que l'on dise : « Ne désarmez pas l'organe directeur de cette communauté; lorsqu'un Conseil de ministres paralyse cet organe, donnez à celui-ci la possibilité de s'adresser à une Cour pour se faire rendre justice ».

J'approuve cette idée, mais je vois surgir deux difficultés : tout d'abord, vous allez donner à une Cour le droit de prendre des décisions en matière de gestion politique, ce que je considère comme un dangereux précédent; ensuite, je me demande également, sans pouvoir pour l'instant me faire une image d'ensemble, dans quelle mesure cela ne signifie pas que l'Assemblée aura moins de prise sur les événements.

Le discours de M. Spaak — malheureusement, je n'ai pas pu l'entendre, parce que je devais être au Parlement, à La Haye; mais je l'ai lu

attentivement — m'a permis de comprendre que l'on est enclin à élargir les attributions de notre parlement. Je ne puis qu'y applaudir et je pense que cette extension est absolument nécessaire. Notez d'ailleurs que, dans le projet de Communauté européenne de défense, qui était de caractère nettement moins supranational que la Communauté du charbon et de l'acier, l'Assemblée avait déjà reçu des attributions plus nombreuses que dans le Traité instituant la Communauté du charbon et de l'acier.

Cela prouve que ce traité nous a donné trop peu d'attributions et que les pouvoirs de notre Assemblée devraient être étendus.

Et maintenant je vais enfourcher mon cheval de bataille.

Je ne crois pas que l'on serve la cause de ceux qui veulent aller plus loin en leur disant : on peut y parvenir par des décisions que le Conseil de ministres prend à la majorité. Si j'estime que ce n'est pas là une idée heureuse, c'est parce que l'Assemblée de la Communauté n'a aucune prise sur le Conseil et que, d'autre part, s'il prend des décisions à la majorité, les parlements nationaux ne peuvent pas non plus agir; en effet, un ministre national peut toujours se défendre devant son parlement en déclarant qu'il n'est pour rien dans cette décision prise à la majorité. Du point de vue du contrôle démocratique, il n'y a là aucune solution.

Je constate que mon intervention est tout de même plus longue que je ne l'aurais désiré et c'est pourquoi j'exposerai maintenant très brièvement le point de vue auquel je suis finalement arrivée.

J'espère que j'ai été assez claire.

A mon avis, il faut créer rapidement une communauté qui possède ses propres attributions et qui exerce un contrôle rigoureux. Cette Communauté doit être en mesure de promouvoir activement un effort commun.

Deux mots encore pour terminer :

Messieurs, nous sommes à la veille d'une nouvelle révolution dans notre vie sociale, aussi importante que celle que l'Europe a connue au cours du siècle passé, lorsque fut inventée la machine à vapeur. Je pense qu'il convient de rappeler une fois de plus combien, à l'époque, ont été sous-estimés les dangers que cette industrialisation impliquait sur le plan humain.

Nous sommes maintenant au seuil d'une ère nouvelle qui apportera également de grands changements dans notre vie sociale et imposera des exigences particulièrement lourdes aux individus, lesquels devront s'y adapter.

Nous ne devons pas oublier que, si nous avons une Communauté et si nous édifions quelque chose ensemble, nous le faisons non pas pour la Communauté, mais pour servir l'individu.

C'est pourquoi je profite de cette occasion pour adresser, au-delà de cette Assemblée, un appel à toutes les instances de nos pays respectifs que ces problèmes concernent. Je leur demande de se rendre compte qu'elles se trouvent au seuil d'une période nouvelle, où l'on exigera beaucoup de nous tous, mais surtout de l'homme de la rue — et lorsque je parle de l'homme, je n'entends naturellement pas exclure la femme — en matière d'adaptation. Nous devons examiner ensemble ce qu'il y a lieu de faire d'ores et déjà afin que l'individu puisse s'adapter aux profonds changements qui se produiront dans les décennies à venir.

Faisons en sorte que l'individu conserve après cette révolution sa liberté spirituelle, la conscience de sa responsabilité personnelle, son harmonie propre dans le monde où il vit, en un mot sa « personnalité ».

Monsieur le président, j'espère de tout cœur que nous y réussirons, car c'est de cela seulement qu'il s'agit. Et j'espère que le jour viendra où un historien dira de nous que les gens de ce siècle ont construit, pour les hommes de leur époque et surtout pour leurs enfants, un monde où ils ont pu vivre dans la paix et la liberté. Je vous remercie.

(Vifs applaudissements.)

M. le Président. — La parole est à M. Paul Struye.

M. Paul Struye. — Monsieur le président, mademoiselle, messieurs, à cette heure tardive et presque finale, le moment n'est plus, me paraît-il, de revenir sur les points sur lesquels nous sommes unanimement d'accord.

Je ne dirai donc rien de l'essentiel des conclusions si lucides du lumineux rapport de M. Pierre Wigny, qui rencontrent notre agrément à tous.

Je crois faire œuvre plus utile, dans les quelques minutes qui me sont imparties, en formu-

lant de brèves réserves ou en posant de brèves interrogatoires sur des points qui, sans être accessoires, ne touchent cependant pas aux principes de base.

L'honorable rapporteur, en une formule qu'il affectionne car il l'a répétée à plusieurs reprises, oppose l'Europe des Dix-huit à l'Europe des Six en appelant l'une l'Europe des bonnes volontés et l'autre l'Europe des engagements.

Qu'il me permette de lui dire que cette formule est peut-être un peu forcée, un peu simplifiée.

Pour autant que je sache, les avant-projets de l'Organisation européenne de coopération économique ne se bornent pas à de simples manifestations de bonne volonté, à de simples déclarations platoniques de bonnes intentions.

Si je suis bien informé, ils prévoient notamment la création en commun d'une usine de séparation isotopique, d'une ou plusieurs usines de séparation chimique de combustibles irradiés, d'autres entreprises encore.

Toujours si je suis bien informé, on n'envisage pas, au stade actuel des travaux, de considérer, dans les projets de l'Organisation européenne de coopération économique, la redoutable règle de l'unanimité ou du veto comme un dogme absolu auquel ne serait apportée aucune restriction.

Seconde observation, un peu dans le même ordre d'idées.

L'honorable rapporteur a toujours opposé « l'Europe des Dix-huit » à « l'Europe des Six ». Je voudrais beaucoup, quant à moi, que nous ne nous enfermions pas dans cette notion, dans ce chiffre des Six.

Il est possible que nous ayons un jour à faire un choix entre les Dix-huit et les Six, mais il est possible aussi que ces Six, même s'ils ne peuvent pas devenir Dix-huit, deviennent sept ou huit, ou davantage. A mon sens, il est souhaitable que ce soit le plus tôt qu'il se pourra.

Je cite à titre exemplatif le cas de la Norvège, dont nous savons qu'elle possède des richesses et peut se vanter de réalisations intéressantes dans le domaine de l'eau lourde. Est-il inimaginable de concevoir que des liens plus étroits s'établissent entre les Six et ce pays, et peut-être d'autres, avant qu'on en envisage avec l'ensemble des Dix-huit ?

Mon observation n'est pas purement théorique; elle équivaut à une question bien précise : les autres pays des Dix-huit — à part le Royaume-Uni qui n'est devenu bientôt qu'un observateur assez réticent — ont-ils été invités avec suffisamment d'insistance à participer aux travaux qui ont eu lieu à la suite de la conférence de Messine, et ne faudra-t-il pas, au stade final des négociations ou des travaux, faire un effort supplémentaire et particulièrement insistant pour que tout au moins l'un ou l'autre des Dix-huit se joigne aux Six ?

Nous avons dit bien des fois d'une manière théorique que la porte du grand immeuble — ou si vous préférez de la cathédrale — que veulent construire les Six doit être ouverte aux Dix-huit. Plutôt que de la proclamer largement ouverte, ne faudrait-il pas faire un effort considérable pour que tout au moins l'un ou l'autre des Dix-huit prenne dès à présent place à nos côtés ?

Ceci étant dit, j'approuve sans réserve la double conclusion que nous présentait M. Wigny.

D'une part, si les Six peuvent aller ensemble au-delà des engagements que les Dix-huit sont disposés à prendre, ils ne doivent pas hésiter à le faire, et je crois que l'unanimité existe à cet égard parmi nous.

La seconde conclusion de M. Wigny, c'est qu'entre les deux systèmes, des articulations sont possibles — j'ai beaucoup aimé cette expression — qu'il faut éviter les doubles emplois entre les deux organisations et les institutions qui seraient établies sur l'initiative de l'une ou de l'autre d'entre elles.

J'attire l'attention de l'Assemblée sur ce que nous disait hier notre honorable collègue M. Guglielmone qui, enchaînant sur ce qu'avait dit M. Wigny, souhaitait que des contacts très suivis soient établis et maintenus entre les experts de l'Organisation européenne de coopération économique et ceux des Six; qu'une coordination systématique soit entreprise sans défaillance et qu'on ne se laisse pas décourager par de premiers échecs.

Je vous signale à titre d'exemple — ce n'est pas révéler un secret militaire que de le rappeler ici — que déjà dans d'autres domaines, notamment dans celui de l'industrie aéronautique militaire, il existe entre certains pays appartenant au groupe des Six et un pays qui n'y appartient pas, une collaboration très poussée: certains stades d'une même fabrication sont répartis entre

divers pays, les uns étant réalisés par l'Angleterre, d'autres par deux des Etats membres de notre Communauté.

Mademoiselle, messieurs, ma seconde observation — et je voudrais parler en style télégraphique — a trait à l'activité « pacifique » dont on a beaucoup parlé.

Si j'ai bien compris la déclaration du groupe socialiste, la règle qui devrait être établie serait sans exception.

M. Dehousse. — Non !

M. Paul Struye. — Bien sûr, nous souhaitons de tout cœur que nous n'ayons jamais à fabriquer de bombes atomiques et nous devons souligner bien haut que ce n'est pas pour arriver à cette fabrication que nous entendons réaliser une collaboration européenne dans le domaine atomique.

Mais il devrait être dit sans équivoque que si, un jour, nous étions amenés, à notre corps défendant, à déroger à cette règle, nous ne devrions pas hésiter à nous incliner devant la nécessité : *primum vivere*.

Nous ne devons pas nous lier bras et jambes dès à présent, nous ne devons pas émasculer dans une certaine mesure la future Europe; mais il devrait être, dès à présent, bien entendu que les dérogations à la règle de l'activité réservée aux utilisations à caractère pacifique ne pourraient être admises que sous une forme rigoureusement communautaire, c'est-à-dire qu'il ne pourrait être question, à aucun stade, de fabriquer, si j'ose dire, des bombes nationales. C'est ce qu'ont dit M. Sassen et aussi, je crois, Mlle Klompé.

Il faudrait que la fabrication des bombes ne fût envisagée, s'il le fallait, que dans un cadre vraiment communautaire et avec la garantie d'un vote à l'unanimité ou tout au moins à une majorité qualifiée.

Ma troisième observation a trait à la question de la propriété.

Ici, je rejoins plusieurs des orateurs qui m'ont précédé et j'appuie sans réserve notre éminent rapporteur. Pourquoi se prononcerait-on dès à présent, d'une manière dogmatique et radicale, en faveur du transfert de la propriété des combustibles nucléaires à une agence, à une administration internationale ?

A mon sens, cette administration européenne doit avoir fondamentalement un rôle de coordination et un rôle de contrôle.

Nous devons souhaiter que ce contrôle soit le plus poussé possible et s'étende à tout ce qui pourrait être dangereux dans l'exploitation en question, mais sans que nécessairement la propriété des matières fût mise en cause. Ce contrôle, M. Wigny en a fait la démonstration décisive, peut être réalisé sans que la propriété soit transférée et demeure acquise à un organisme public.

Nous ne devons pas, en ce domaine, prendre des attitudes qui pourraient impliquer un préjugé ou même une simple apparence de préjugé favorable à un système généralisé de nationalisation.

Il est bon qu'on sache qu'au sein de cette Assemblée et aussi dans de larges couches de l'opinion publique, nombreux sont ceux qui souhaitent et considèrent comme indispensable que les traités futurs laissent une large place aux initiatives privées.

Il est bon qu'on sache qu'un certain nombre d'« Européens » souhaitent que l'industrie atomique future n'ait pas ce caractère étatique et fonctionnarisé qui, ainsi qu'on l'a dit à juste titre, pourrait être fort dangereux quant aux possibilités d'expansion d'une industrie jeune. Plus une industrie est jeune, a-t-on dit, plus large, au contraire, doit être la part laissée aux initiatives privées, aux initiatives individuelles.

Enfin, le dernier point de mon exposé sera relatif aux liens entre l'organisation atomique et le marché commun.

Quelle est la position spéciale de la Belgique à cet égard ?

Mademoiselle, messieurs, avec la discrétion qui s'imposait, eu égard à la qualité en laquelle il intervenait, notre rapporteur a tenu à vous dire qu'il n'entendait pas tirer parti ou argument de certaines considérations propres à la Belgique ; mais il a eu le souci scientifique élémentaire d'en faire mention.

Je ne suis pas, quant à moi, astreint à la discrétion du rapporteur et je dois à la loyauté qui est de règle au sein de cette Assemblée de vous dire que des formules trop absolues soulèvent des réserves importantes dans certaines couches de l'opinion publique en Belgique.

Je tiens à souligner que la position de mon pays n'est pas exactement semblable à celle de ses futurs partenaires.

Le Congo, d'où il tire son uranium, est soumis, vous le savez, à des conventions internationales d'un caractère tout particulier, dont il est impossible de ne pas tenir compte.

La Belgique, que la nature n'a pas favorisée en richesses naturelles, a eu la bonne fortune de trouver sur une parcelle du territoire, auquel elle a apporté la civilisation, des richesses importantes qui lui ont procuré pendant un certain temps un quasi-monopole. A la suite d'autres découvertes, ce monopole est maintenant singulièrement effrité et nous n'occupons plus que la cinquième place parmi les fournisseurs. Cette place, ce rang, nous devons probablement les voir reculer encore. N'empêche que l'uranium a joué un rôle important dans la vie du pays depuis un certain nombre d'années.

Sans la moindre fausse modestie, je puis dire que la Belgique a rendu d'éminents services au monde libre, pendant et après la guerre, par la manière dont elle a mis ses richesses naturelles à la disposition de la communauté.

Depuis lors, des traités ont été conclus par elle avec les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. C'est là une nouvelle preuve de son désir de collaboration ; mais ces traités lui accordent tout de même certains avantages en matière de fournitures d'uranium enrichi et lui donnent droit à certains renseignements et informations.

Personne, dans cette Assemblée, ne songe à dire que la Belgique — qui n'a jamais eu la moindre velléité d'impérialisme dans aucun domaine et aucun secteur — cherche à garder jalousement pour elle ce qui lui reste ou ce qui pourra lui rester un jour de la situation privilégiée dans ce domaine. Elle n'a jamais fait montre d'égoïsme et je suis convaincu qu'il n'est pas un Belge pour demander qu'elle en fasse preuve dans ce secteur nouveau.

Mais de là à considérer, comme certains le font, que la Belgique doit abandonner purement et simplement, sans la moindre compensation, les avantages naturels et juridiques qu'elle tire de ses ressources du Congo ou des traités actuellement en vigueur, il y a une marge que je vous demande de prendre en considération et qu'il est singulièrement difficile de franchir.

A mon sens, c'est ici qu'apparaît le lien entre le marché commun et l'organisation de l'Eura-

tom, lien sur lequel l'honorable M. De Smet insistait déjà.

Personnellement, je ne considère pas qu'il faille proclamer dogmatiquement un lien indissoluble entre les deux programmes, entre les deux matières.

Quelqu'un a dit — c'est M. van der Goes van Naters, je crois — qu'il ne faut pas que l'on paye le marché commun par l'Euratom ou l'Euratom par le marché commun. Je suis d'accord à ce sujet.

Il ne s'agit pas de poser un de ces préalables qui ont semblé indisposer, avec quelque exagération d'ailleurs, certains des membres de l'Assemblée. Mais étant donné la situation de fait dont je viens de parler, la mesure dans laquelle la Belgique pourrait être amenée à consentir des abandons de propriété et des transferts de traités à une communauté devrait être déterminée par la mesure dans laquelle d'autres pays, dont les intérêts sont infiniment respectables, feront preuve, eux aussi, du maximum de bonne volonté et de conciliation dans l'établissement progressif du marché commun.

Je vous demande, en mon nom personnel tout au moins, de retenir cette considération qui me paraît se réclamer d'impérieuses considérations d'équité.

Telles étaient, mademoiselle, messieurs, les quatre observations que je voulais formuler.

Voici maintenant ma conclusion.

Il y a deux ou trois jours, M. Spaak terminait sur une note qu'on a peut-être à tort qualifiée de pessimiste. M. Wigny, au contraire, était résolument optimiste. Personnellement, je crois que c'est à l'optimisme que nous devons donner notre préférence, surtout après une session comme celle qui se termine.

J'ai l'honneur de suivre depuis quelque quatre à cinq ans les réunions de Strasbourg et de Luxembourg. J'y ai joué parfois le rôle un peu ingrat « d'opposition de Sa Majesté ».

(*Sourires.*)

Mais je puis dire que jamais je n'ai assisté à une session dont les débats aient été aussi substantiels, aussi éloignés de l'archaïsme et de la théorie, où l'on ait, d'une façon aussi systématique, voulu tailler dans la chair vive de la

réalité et où se soit manifestée sur tous les bancs, quelles que fussent les modalités proposées, la volonté de réaliser quelque chose de pratique.

Ce quelque chose ne sera peut-être pas une œuvre d'ensemble définitive, permanente. Mais il faut tout au moins que ce soit une première et très large étape dans la voie d'une union économique, dans l'organisation d'une coopération aussi étroite que possible dans le domaine de l'énergie atomique.

Je pense, quant à moi, que c'est moins dans des textes établissant noir sur blanc l'irrévocabilité ou la permanence que dans la confiance qu'il faut trouver l'heureux effet des premières dispositions prises et de la première étape à franchir.

Je crois que c'est dans cette confiance même que nous devons placer non pas seulement nos espoirs — ce serait trop peu ! — mais notre foi dans une Europe que nous devons, dès aujourd'hui, avoir la volonté unanime de faire sortir de la théorie.

Nous devons prouver le mouvement en marchant.

(*Applaudissements.*)

(*Pella remplace M. Motz au fauteuil de la présidence.*)

PRESIDENCE DE M. GIUSEPPE PELLA

M. le Président. — Si M. le président de la Haute Autorité voulait encore patienter quelques minutes avant de prendre la parole, je souhaiterais que nous puissions écouter maintenant M. Lapie et peut-être aussi M. Maroger ?

(*M. le Président de la Haute Autorité fait un signe d'assentiment.*)

Je vois que les accords bilatéraux sont encore possibles, même sur le plan supranational.

(*Sourires.*)

La parole est à M. Lapie.

M. Lapie. — Monsieur le président, mademoiselle, messieurs, l'Europe, avec la découverte de l'énergie atomique, se trouve en présence d'une nouvelle phase au point de vue de la « relance » d'une énergie dont les sources paraissent

saient peu à peu s'affaiblir, une nouvelle phase qui doit nous intéresser d'autant plus que, depuis quelques années, après une période montante, on avait pu concevoir quelque inquiétude sur son avenir.

Je crois fermement que l'énergie atomique et nucléaire peut donner l'occasion aux institutions européennes de reprendre une force, une puissance, une cohésion que nous désirons tous.

Mais si nous voulons que cette construction européenne d'ordre économique réussisse véritablement à la base, il ne faut pas se payer de mots. Il faut examiner, avant de se lancer dans l'étude des textes, tous les aspects du problème. Il faut aussi que nous nous parlions entre nous avec la plus grande franchise.

Des exemples récents, dont certains sont déplorables, ont démontré qu'on ne s'était peut-être pas parlé assez franchement, qu'on n'avait pas ouvert les dossiers assez tôt. Si nous voulons réussir, nous ne devons pas répéter les erreurs commises.

C'est la raison pour laquelle je vous demande toute votre attention pour deux remarques.

Nous avons aujourd'hui la chance de ne pas avoir à nous prononcer sur des textes. Alors, parlons ! Parlons sentiment et parlons aussi dans un esprit très général.

Personnellement, je n'ai signé aucun texte; disons même que je n'en ai lu aucun. En tout cas, nous n'avons pas à discuter des textes juridiques établis.

Voyons quelles sont ces deux remarques qui me paraissent importantes. Il y en a certainement d'autres à faire, mais celles-ci suffiront.

La première portera sur ce qu'on a appelé d'un mot un peu trop concentré « la propriété ».

J'écoutais tout à l'heure mon éminent collègue M. Struye, que j'ai rencontré dans d'autres assemblées, toujours avec plaisir et en admirant son talent.

Je ne veux pas entamer une discussion.

Notre but n'est pas, à nous socialistes, d'arracher à l'initiative privée la possibilité de travailler, plaçant toute cette industrie sous une écrasante pyramide étatique.

Pour illustrer notre état d'esprit, vous me permettez une formule qui, pour n'être pas très respectueuse, n'en est pas moins courante : on dit que la guerre est chose trop sérieuse pour être confiée aux militaires. Puis-je me permettre de dire que peut-être l'énergie atomique est chose trop dangereuse pour être confiée uniquement à des entreprises privées ou à des particuliers ?

(Très bien ! Très bien ! sur certains bancs)

Je n'ai pas l'intention de développer ce thème. Je me bornerai à faire une autre constatation.

Au cours des années qui viennent de s'écouler depuis les débuts de l'énergie atomique, années brèves s'il en fut, un certain phénomène s'est produit. Contrairement à ce qui s'est passé pour les autres formes d'énergie, où les risques en cette période d'économie libérale furent encourus par des entreprises privées, nous constatons que pour cette énergie nouvelle, investissements, prospections, recherches ont été pris en charge par la collectivité. C'est elle qui a couru tous les risques.

Actuellement, alors qu'on est sorti de la période des probabilités et des risques, l'industrie privée est là, qui veut prendre sa part des bénéfices.

C'est dans cet état d'esprit que nous vous disons : la question de la propriété se présente d'une façon assez sérieuse. L'énergie atomique apporte à l'humanité des dangers graves, mais aussi des espoirs. Alors il ne faut pas que ce soit uniquement l'initiative privée, le capitalisme privé, il faut surtout que ce soient surtout les organismes communautaires, représentant la collectivité, qui aient le droit et le devoir de la détenir et de la diriger.

(Très bien ! Très bien ! sur certains bancs)

Voilà la première remarque que je tenais à vous faire.

La seconde portera sur un point tout à fait différent, dont on a parlé, certes, mais — j'en ai l'impression — d'une façon un peu trop superficielle.

Je vous ai exhorté tout à l'heure à ne pas répéter un certain nombre d'erreurs commisés de la meilleure foi du monde à propos d'autres communautés.

Au fur et à mesure que l'on épluchait — je ne dirai pas l'artichaut — mais les documents, on découvrait du nouveau, des choses qu'on n'avait pas aperçues au début. Or, avant d'analyser des textes, il faut que l'on ait au moins une impression sur l'ensemble des difficultés et qu'on les ait discutées.

Qu'est-ce qui impressionne l'ensemble de l'opinion ? Et qu'est-ce qui nous préoccupe, nous socialistes, bien qu'actuellement je parle en mon nom personnel ?

Tout le monde désire que l'on ne fabrique pas la bombe thermonucléaire ou nucléaire, le grand élément destructeur massif. Nous voulons éviter cela. Nous ne désirons pas que cette future communauté européenne de l'énergie atomique pousse à la construction de la bombe, nous voulons au contraire qu'elle l'interdise même aux nations.

Mais, ceci dit, ne fardons pas la vérité et n'essayons pas de nous cacher les difficultés de détail, car il y en a une, et considérable ! C'est celle de savoir où se place la frontière entre le civil et le militaire.

A ce sujet, les experts, les assemblées et les savants doivent chercher une base.

M. Wigny déclarait hier, d'une façon éloquente, mais j'ose dire assez légère, malgré tout le respect que j'ai pour lui : on établira un autre traité.

C'est peut-être une solution. Mais il ne suffit pas d'écrire — car, malgré ce que déclarais tout à l'heure, j'ai lu tout de même quelques papiers qui traînaient — que cette énergie sera réservée à la propulsion.

Prenons les choses comme elles sont. Lorsque vous aurez commencé la construction d'usines atomiques et de moteurs atomiques, vous emploierez une certaine forme d'énergie et il sera extrêmement difficile de distinguer si elle est utilisée à des usages civils ou militaires.

On construira des paquebots à propulsion atomique, des sous-marins également. Ces derniers sont nécessaires, mais ne constituent pas, en général, des moyens de transport civil.

(Sourires.)

Les camions peuvent servir à des fins militaires. Nous en avons tous été témoins pendant cinq ans.

Vous n'empêcherez pas les canons d'avoir un caractère atomique. Il en existe déjà de l'autre côté du Rhin. Nous les avons vus passer sur les ponts de Strasbourg lors d'une précédente réunion de l'Assemblée européenne.

Je vais illustrer ma démonstration de cet emploi de l'énergie atomique en prenant précisément comme exemple la fabrication des canons.

Vous n'allez pas me faire croire qu'un jour nous n'emploierons pas l'énergie atomique pour les canons. Ce serait prétendre qu'après l'invention de l'électricité, on aurait dû continuer à utiliser une mèche comme allume-feu des canons et que, sous prétexte que l'électricité était prévue à des fins purements civiles, jamais on n'emploierait le détonateur électrique.

Cette question demande donc à être étudiée très sérieusement. C'est un problème extrêmement difficile. Nous devons nous y attacher et ne pas nous leurrer de mots.

Telles sont les observations que je désirais formuler devant cette Assemblée.

Je voudrais surtout que chacun soit persuadé que cette intervention est imprégnée d'un esprit de volonté coopérative pour la construction de l'Europe et, en particulier, dans le sens du problème européen de l'énergie atomique.

Cette force a déclenché un immense espoir d'une plus grande production, entraînant un plus grand bien-être pour l'humanité.

Elle a d'abord, il faut le reconnaître, déclenché une grande terreur. L'on craignait la destruction de villes entières, voire l'éclatement du globe et la fin de l'humanité.

L'Europe, qui a là une grande chance, doit abolir cette terreur et, au contraire, raviver cette espérance humaine.

(Applaudissements.)

M. le Président. — La parole est à M. Maroger.

M. Maroger. — Monsieur le président, mademoiselle, messieurs, je veux tout d'abord remercier nos deux rapporteurs, M. le président Spaak et les deux orateurs qui se sont succédé à cette tribune. Grâce à eux, les problèmes qui se sont posés, et que vont traiter les ministres des affaires étrangères, se sont, à mon avis, largement clarifiés.

Nous avons mesuré, me semble-t-il, les possibilités, les avantages et les risques du marché commun. Nous avons appris qu'il ne fallait pas le confondre avec une simple libéralisation des échanges, une union douanière généralisée ou une nouvelle forme de jungle internationale.

Nous avons également compris les données de l'Euratom.

Comme M. le Ministre des Affaires étrangères, je pense qu'il est prématuré de prendre position. C'est pourquoi je ne voterai pas tout à l'heure les résolutions présentées.

Je suis cependant convaincu que cette session, même sans conclusion, et considérée comme une réunion d'information, n'aura pas été inutile et comportera des enseignements précieux.

Je vous demande la permission d'expliquer ma position sur deux points particuliers.

Les périls du marché commun ont été loyalement exposés par M. van der Goes van Naters au paragraphe 26 de son rapport. Je voudrais y revenir quelques instants.

« L'intégration comportera nécessairement, écrit M. van der Goes van Naters, des changements de structure. Ces changements s'exprimeront, en effet, par une diminution de production dans tel secteur des économies nationales, par une expansion dans tel autre. La conclusion, c'est que l'intégration entraîne une destruction de capital et du chômage dans certains secteurs, des besoins spéciaux d'investissements et une demande spéciale de main-l'œuvre dans d'autres. »

Je suis moins intrépide que notre rapporteur.

Je prends un exemple. Vous savez quelle part représente dans mon pays la production des automobiles. Je ne me sens pas le droit de casser cette production sous la seule garantie — je reprends le rapport de M. van der Goes van Naters — que les difficultés de rodage de l'institution seront réduites au minimum, que des fonds seront affectés à la compensation aussi intégrale que possible des sacrifices sociaux que l'intégration comporte, et que des fonds, que nous ne serons pas seuls à gérer, seront employés pour aider au financement des reconversions nécessaires, sans que je sache de quelles reconversions il s'agira ni comment mon pays retrouvera dans d'autres activités la part de production nationale qu'il va risquer de perdre.

Je ne sous-estime certes pas le concours apporté par la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier à la reconversion des industries du charbon et de l'acier. Je prétends cependant qu'un gouvernement ne peut prendre le risque d'une telle opération que s'il se sent d'abord assez fort pour venir en aide lui-même à son économie, pour moderniser et transformer par les ressources propres de sa nation l'équipement de ses industries, de manière à les rendre compétitives à l'égard des concurrents anciens et nouveaux.

C'est d'ailleurs exactement ce que nous avons tous fait avec la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Le mérite de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier est certainement d'avoir provoqué la modernisation et le développement de tout l'appareillage des charbonnages et de la sidérurgie en Europe. Ce résultat est dû à l'effort des industries qui en ont la charge, dans les différents pays. Mais ces industries ont d'ailleurs été puissamment aidées par leurs gouvernements respectifs.

Pouvons-nous généraliser cette politique de la Communauté Européenne du Charbon et de l'acier ?

La raison d'être de cette organisation, c'est que l'effort global de l'Europe sera plus large, plus vaste que la somme des efforts de chaque nation prise en particulier. Mais cela ne veut pas dire que l'effort de chacune de ces nations devra en devenir moins intense. Chacun trouvera sa récompense dans la seule mesure de l'effort qu'il consentira.

Pouvons-nous généraliser ce système ? Pouvons-nous ouvrir cette course générale au suréquipement, lancer ce vaste carrousel des investissements ?

L'Europe est-elle assez riche pour vouloir le faire ? La France elle-même est-elle assez riche, avec la charge que lui impose son Afrique du Nord, les milliards qu'elle y a investis et qu'elle va continuer à y investir, non pas d'ailleurs à son profit mais au profit des populations autochtones et, je crois pouvoir le dire, au profit de l'Europe entière, pour pouvoir continuer à adosser l'Afrique à l'Europe et permettre à l'Europe de se prolonger en Afrique ?

Je tiens à profiter de cette occasion pour remercier notre collègue M. Dehousse de ce qu'il

a dit hier à ce sujet, avec tant de tact et, je me permets de le lui dire, avec tant de cœur. Ce qu'il a dit me dispense d'insister davantage sur ce point.

Notez d'ailleurs qu'aucun pays, ni d'ailleurs aucune organisation européenne, dans une telle course aux investissements, n'est maîtresse de l'heure, du rythme de cette concurrence. Elle se déclenchera, ici ou là au hasard de telle ou telle initiative.

Que vous le vouliez ou non, on devra suivre, chaque pays visé devra suivre. Si vous ne pouvez suivre, tant pis pour vous ! Le riche deviendra plus riche et le pauvre deviendra plus pauvre.

De tout cela, qu'est-ce que je conclus ?

Que je suis hostile, pour mon pays, à ce marché commun généralisé ? En aucune manière !

Vous m'avez entendu souhaiter à plusieurs reprises l'établissement du Zollverein. Je suis plus convaincu que jamais de la nécessité d'une telle organisation, mais si je suis prêt à y entrer pour les raisons que j'ai dites, je ne crois pas que le problème soit mûr.

Le sort a voulu que j'aie souvent ici joué les Cassandra et je vous assure que j'ai mesuré tous les désagréments de cette position. Croyez-moi, si vous voulez gagner la partie du marché commun — et je voudrais que nous la gagnions tous ensemble — ne jouez pas cette partie comme certains l'ont proposé mais comme j'ai entendu, tout à l'heure, Mlle Klompé... ne pas le proposer.

Saisissez l'occasion que vous offre l'Euratom de faire une nouvelle construction européenne et en particulier, comme l'a excellemment dit M. Wigny, l'occasion de créer un nouveau marché commun. L'essentiel, en la matière qui nous occupe, c'est de progresser et, pendant ce temps, laissez mûrir — faites mûrir ! — le problème du marché commun en le creusant, en abordant les problèmes agricoles, comme on l'a dit hier, ou les problèmes d'outremer, comme nous l'a dit M. Teitgen — et vous verrez !

N'essayez pas de forcer le destin, comme nous l'avons fait jadis avec l'Assemblée *ad hoc*, et vous verrez que, l'heure venue, c'est le marché commun généralisé qui viendra vers vous, comme vient aujourd'hui l'Euratom et comme serait venue hier la Communauté européenne de défen-

se si l'ombre de la communauté politique ne l'avait pas étouffée.

Ceci m'amène alors au second point que je voulais développer, celui des institutions et des enseignements que me paraît comporter à cet égard l'expérience de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

On a dit déjà hier — et cela m'a frappé comme beaucoup d'entre vous — que le terme de supranationalité paraissait définitivement rayé du vocabulaire de cette maison.

M. Monnet lui-même est arrivé à ne pas en faire mention dans le papier qui porte son nom et M. Van der Goes van Naters, ainsi que M. Wigny, n'en ont pas parlé.

Pourquoi ? Est-ce que nous avons honte de ce mot et de ce que nous avons fait ? Je ne l'ai jamais, pour ma part, trouvé absurde. J'accorde que c'est peut-être un « explosif atomique », mais cela n'est pas une raison pour ne pas le manier avec quelque précaution.

(Sourires.)

L'histoire de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier nous a montré, je pense, comme on pouvait le prévoir, que, dans les entreprises internationales, il n'y avait qu'une règle valable : la règle de l'unanimité.

Au fond, le choix à faire entre les organisations, c'est de savoir quelle est celle qui permettra le mieux et le plus facilement d'arriver à l'unanimité, l'unanimité de tous est requise si l'on veut qu'une décision soit valable.

A ce sujet, je considère — et là je donne tout à fait raison à ceux qui s'appellent européens — qu'il est vain de penser qu'un Conseil de ministres, statuant directement, est apte à dégager une solution susceptible de faire l'unanimité. Ici, la formule que j'appelle la formule de la Haute Autorité, la formule des Neuf Sages, ni nationaux ni apatrides, délibérant en commun, cherchant à élaborer des solutions aux problèmes qui se posent, est une bonne formule, une formule qui a fait ses preuves, une formule qui a survécu à un changement de président, mettant à sa tête deux personnalités de tempéraments singulièrement différents et toutes deux éminentes.

Je crois que c'est bien et je dirai, à ce sujet, que je crois à l'unicité de la Haute Autorité, que

je ne suis pas partisan de la multiplication des hautes autorités. Je ne vois pas surgir à propos du charbon, à propos de l'énergie atomique, à propos du marché commun, dans une série de capitales, une série de hautes autorités qui entreraient plus ou moins en concurrence les unes avec les autres.

Je crois surtout qu'il faut qu'elle soit une, parce qu'au fond il ne doit y avoir qu'une doctrine européenne, qui s'appliquera à tous les cas particuliers qui se poseront.

Et alors, en examinant ce qu'a fait la Haute Autorité, on constate qu'au fond son pouvoir supranational a été efficace, a été utile dans ce que je pourrais appeler le domaine réglementaire, quand il s'est agi d'organiser, de faire fonctionner, de surveiller la bonne marche du marché commun; vraiment, elle a réussi dans cette tâche de préfet de police, et la tâche de préfet de police n'est pas une tâche mineure c'est une tâche difficile et qui comporte des responsabilités délicates.

Par contre, je crois qu'il ne faut pas penser qu'on puisse, dans le domaine politique, avoir une autorité supranationale. En matière politique, je ne crois pas que l'arbitrage obligatoire entre Etats qui ne sont pas d'accord soit une formule possible. Je crois que là, la Haute Autorité doit se borner à suggérer, à proposer, et qu'elle doit s'assigner comme tâche de convaincre.

Cela est vrai de la Haute Autorité et cela est vrai de notre Assemblée.

Je pense que nous ne réussirons une construction nouvelle que si nous arrivons à séparer l'économique du politique.

J'ai déjà eu l'occasion de vous dire que si, au cours du XIX^e siècle, le Zollverein avait pu aboutir c'est parce qu'il ne s'était posé aucun problème d'hégémonie politique.

J'ai constaté que ma thèse avait été confirmée par notre collègue M. Margue, qui nous a rappelé que si Benelux n'avait pas été fait en 1815, c'est parce qu'on avait posé à ce moment, non seulement un problème économique, mais un problème politique. Je crois que les difficultés actuelles de Benelux proviennent aussi de la tentative d'établir une autorité politique.

Je précise ma pensée. Je ne dis pas qu'aucun problème politique ne sera soulevé à propos

d'une organisation économique; ce serait manifestement nier l'évidence. Mais je dis que les organismes de la Communauté ne doivent pas avoir les mêmes pouvoirs, jouer le même rôle lorsqu'il s'agit de réglementer l'organisation, le fonctionnement, la police du marché commun, ou lorsqu'il s'agit du domaine politique.

Je crois que c'est par là seulement que vous arriverez à concilier les deux thèses, celle des partisans et celle des adversaires de la supranationalité.

Pour conclure, si je considère l'ensemble des réserves et des suggestions que je viens de faire à propos du marché commun et de l'Euratom, je n'ai pas conscience que des obstacles insurmontables nous séparent les uns des autres, je ne dis pas pour tout, mais tout au moins pour une partie de ce qui a été demandé.

Je pense que c'est par étapes que nous devons faire l'Europe. Si l'on accepte ce processus, si nous voulons faire confiance au temps et à nous-mêmes, je me trouve à la fin de cette session plus optimiste que ne le déclarait l'autre jour M. Spaak et plus optimiste même que certains de nos collègues.

(Applaudissements.)

M. le Président. — La parole est à M. René Mayer, président de la Haute Autorité.

(M. René Mayer monte à la tribune aux applaudissements de l'Assemblée.)

M. René Mayer, président de la Haute Autorité. — Monsieur le président, mademoiselle, messieurs, vous me permettrez, en montant à cette tribune, de joindre aux remerciements qui ont déjà été exprimés par le président de cette Assemblée au Sénat de Belgique, les remerciements particuliers de la Haute Autorité.

Mes collègues et moi, nous avons reçu du Sénat de Belgique, de son éminent Président, des membres du Bureau et de MM. les Questeurs, le même accueil que les membres de l'Assemblée. Nous leur en sommes particulièrement reconnaissants.

Cette hospitalité va d'ailleurs se prolonger en faveur du Conseil spécial de ministres de la Communauté, qui doit siéger ici-même dans quelques instants. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé l'autorisation d'intervenir à ce point du débat.

Je voudrais, au nom de mes collègues et en mon nom remercier le Groupe de travail et son président, M. Motz, d'avoir suscité et orienté les deux rapports qui ont été présentés au cours de cette session, et adresser aussi mes remerciements aux deux rapporteurs, M. van der Goes van Naters et M. Wigny.

Peut-être, dans les quelques remarques que je vous ferai, avec beaucoup de prudence, au nom de la Haute Autorité, ne serai-je pas toujours en plein accord avec les rapporteurs; mais il n'en reste pas moins que ces deux documents font honneur au Groupe de travail et à l'Assemblée. Ils ont permis de poser un certain nombre de questions utiles et d'éclairer le débat.

Je voudrais aussi, puisque l'Assemblée bénéficie de sa présence, remercier M. le président Paul-Henri Spaak de ce qu'il a dit de la Haute Autorité et du concours qu'elle avait pu apporter aux travaux du comité qu'il préside.

La Conférence de Messine avait prévu ce concours. Les gouvernements ont bien voulu décider que la Haute Autorité serait membre du comité directeur de la Conférence de Bruxelles, où elle a été représentée par mon collègue M. Spierenburg. Nos experts, nos fonctionnaires ont été mis très largement à sa disposition. Je remercie M. le président Spaak de l'hommage qu'il a rendu à plusieurs d'entre eux.

Je dis cela aussi, mademoiselle, messieurs, pour prémunir à l'avance la Haute Autorité contre certaines critiques potentielles, éventuelles ou... absentes, qui pourraient s'élever au sujet du rôle qu'elle joue dans cette question, de la part de certains qui pourraient demander pourquoi elle s'occupe d'autre chose que de charbon et d'acier.

Elle l'a fait d'abord parce que le Traité a prévu expressément dans un de ses articles, l'élargissement du marché commun. Elle l'a fait aussi parce qu'elle est à la disposition du Conseil de ministres en vertu même du Traité et que, lorsqu'elle est nommée dans une commission ou dans un comité directeur, elle s'acquitte entièrement de sa mission.

Si elle y a été appelée, c'est probablement parce qu'on a pensé que son expérience pouvait servir dans l'entreprise nouvelle.

L'expérience de la Haute Autorité, en effet, a dégagé non pas les principes d'action du marché commun, parce qu'ils sont dans le Traité, mais les méthodes suivant lesquelles il a été possible

d'appliquer ces principes et de leur faire produire leurs effets.

C'est de l'ensemble de ces méthodes et de ces principes qu'il a été possible de faire naître et de mettre en lumière quelques notions essentielles.

En ce qui concerne le marché commun, nous pensons que, comme il a été dit par plusieurs membres à cette tribune, il ne s'agit pas seulement de créer un marché libre pur et simple, une zone de libre-échange; je crois d'ailleurs comprendre qu'il n'en est pas question dans ce qu'on proposera.

Je ne veux pas m'étendre, au surplus, sur les différences techniques qu'on relève entre ces deux notions, notamment entre une zone de libre-échange et une union douanière.

Mais nous sommes convaincus, de plus, qu'ainsi qu'il a été dit à cette tribune, le marché commun général ne sera pas seulement établi par la suppression des droits de douane et des restrictions quantitatives; il y aura beaucoup d'autres choses à faire pour aboutir à l'objectif que vous poursuivez, en réalité, et qui est l'intégration économique.

On a déjà vu d'ailleurs, dans le domaine du charbon et de l'acier, que des mesures devaient être prises en matière de transports. Elles ont été prises et elles sont en vigueur ou le seront dans quelques semaines, dans leur dernière étape. Les méthodes qui ont été appliquées à cette transformation seront utiles pour tout marché commun qui serait créé en Europe, notamment pour le marché commun général.

Nous savons que des dispositions doivent être prises en ce qui concerne les ententes et les concentrations, pour que, dans un marché commun, joue la concurrence.

Nous savons que la réadaptation des entreprises et de leur personnel doit être possible, pour que le marché commun ne soit pas un retour à un état de choses que le XIX^e siècle a déjà connu, qui avait produit des crises que nous ne voulons plus revoir et des effets qu'au fur et à mesure des étapes du marché commun nous voulons ensemble atténuer.

Nous savons aussi qu'il y a en Europe des régions sous-développées, notamment dans l'Italie du Sud. Il existe là des consommateurs potentiels; des investissements seront de nature à y créer un supplément de consommation et à

apporter, dans un marché commun, un supplément d'activité aux régions productrices de la Communauté.

Ainsi, dans toutes ces directions, il y a plus à faire que l'ouverture pure et simple des barrières. C'est ce qu'on a voulu faire par le plan Schuman; c'est également ce que devrait comporter le marché commun.

Au sujet de l'harmonisation, dont on a beaucoup parlé, je pourrai être bref.

M. le rapporteur van der Goes van Naters et mon ami Pierre-Henri Teitgen ont soulevé la question — d'ailleurs en sens divers et, au fond, en se rencontrant — de la nécessité de parfaire toute l'harmonisation avant de parcourir une ou plusieurs étapes. Je ferai seulement remarquer que si l'on avait dû, avant de réaliser le marché commun de l'acier, faire tout ce que l'on demandait en matière d'harmonisation d'impôts indirects ou de charges sociales, il n'y aurait pas de marché commun de l'acier. Et pourtant, il existe.

Nous n'ignorons pas qu'un effort d'harmonisation est nécessaire et nous savons qu'il se fait.

Vous avez eu connaissance, monsieur le président, mademoiselle, messieurs, des travaux effectués par notre Division des statistiques, notamment sur les salaires réels comparés des ouvriers du charbon et de l'acier de la Communauté.

Si vous avez pris, comme j'en suis convaincu, la peine d'étudier ces documents nouveaux et fort intéressants, vous y avez vu déjà que l'harmonisation se fait non pas seulement par des décisions, mais par l'évolution des conditions à partir du moment où le marché commun est ouvert et que, par conséquent, il y a action et réaction.

Certes, il faut harmoniser certaines choses pour faire un marché commun; mais, quand il existe, l'harmonisation se poursuit sous la pression des faits et c'est ce que notre étude a permis de montrer.

Il n'y a donc pas, j'en conviens, une liste préalable à établir, mais peut-être un catalogue des concomitances à réaliser.

Ce sur quoi la Haute Autorité est heureuse d'avoir vu ici s'établir un accord, c'est sur le caractère irréversible que doivent avoir les étapes à parcourir. Nous l'avons toujours dit, et nous sommes heureux de vous avoir convaincus :

il n'y a pas d'action possible dans un semblable domaine si chacun n'est pas convaincu que l'étape ne sera pas parcourue à l'envers.

Des précautions doivent être prises contre l'automatisme, comme cela a été dit; c'est concevable. A la condition toutefois, semble-t-il, qu'aucun gouvernement national, aucune des parties signataires, ne soit seul juge de la question de savoir s'il sera autorisé ou non à parcourir l'étape en question.

C'est ici que nous étudierons avec le plus grand intérêt, lorsque le rapport du Comité intergouvernemental aura été publié, l'agencement des institutions, le caractère plus ou moins supranational... (*s'adressant à M. Maroger*), je m'en excuse, monsieur le sénateur, le caractère plus ou moins supranational de l'institution qui sera créée pour gérer le marché commun et aussi les conditions dans lesquelles elle pourra, comme l'a indiqué M. le Président Spaak, attirer l'attention des gouvernements, faire des suggestions et proposer des solutions de politique générale, de politique monétaire ou économique qui, dépassant le cadre de la gestion proprement dite du marché commun, amèneront les décisions en commun qui seront nécessaires.

Monsieur le président, mademoiselle, messieurs, sous réserve des dispositions que nous verrons dans le rapport, je puis dire que si nous avions eu à notre disposition un semblable agencement peut-être un peu plus précis que dans notre Traité, il nous aurait permis peut-être de faire plus de progrès dans certaines des directions qui ont été signalées par de nombreux orateurs, notamment en matière sociale, concernant les conditions de travail et les salaires.

Dans le domaine de l'énergie, la Haute Autorité a noté avec intérêt ce que, dans le rapport de M. Wigny comme dans le discours de M. Spaak il a été dit sur le rôle qu'elle pourrait jouer éventuellement dans l'action relative à l'énergie classique.

Nous avons déjà eu l'occasion de souligner le caractère unitaire du problème énergétique en Europe. Sans peut-être penser qu'il soit sage de parler comme M. Wigny d'un marché commun de l'énergie, nous pensons que l'Europe, ainsi que plusieurs orateurs l'on rappelé, est en face d'un problème qu'elle doit résoudre dans son entier. Elle doit l'aborder par secteurs, mais avec une vue commune. Par conséquent, si nous sommes appelés à servir d'organe à cette étude, nous le ferons, dans l'espoir de pouvoir faire

profiter l'Assemblée, les gouvernements, les utilisateurs, et peut-être même les producteurs, de ce qu'a déjà été notre expérience en matière de charbon.

De toute manière, nous nous étions ralliés, dans le Comité directeur de la Conférence, à cette idée, et nous attendrons, mes Collègues et moi, sur ce point encore, la publication du rapport pour nous prononcer sur le rôle que les gouvernements voudront bien donner dans ce domaine à la Haute Autorité.

Dans le domaine nucléaire, je dirai peu de choses.

Ce n'est pas que, si j'en avais le temps ou le désir, parlant comme juriste, en mon nom personnel, je ne pourrais peut-être pas, moi aussi, avoir des choses à dire sur le fameux problème de la propriété et suggérer que ce n'est peut-être pas un vrai problème et qu'il n'y a pas tant de différence entre les propriétés avec servitude et les locations d'usage.

Ce n'est point ici le lieu de le faire pour la Haute Autorité. Je me bornerai donc à dire que, le lien entre toutes les formes de l'énergie ayant été mis en lumière, si, dans une communauté, il y a des organes communs comme votre Assemblée, le Conseil de Ministres, et la Cour, il serait logique que, s'il y a plusieurs autorités, elles aient entre elles la possibilité de communiquer.

On a parlé d'interpénétration; on peut parler de coordination. La seule chose qui nous paraisse normale et de bon sens, c'est que, à l'intérieur d'une communauté, deux autorités qui seraient chargées de veiller sur des formes différentes d'énergie ne soient pas séparées par un rideau de fer ou plutôt, puisqu'il s'agit de matière atomique, par un rideau de plomb.

De toute manière, nous sommes parfaitement conscients comme vous, monsieur le président, mademoiselle, messieurs, que, pour la première fois peut-être, l'humanité est capable de mesurer à l'avance les conséquences que peut créer l'apparition d'une nouvelle forme d'énergie.

Cela n'a pas été souvent le cas dans le passé. Aujourd'hui, les facultés d'anticipation vont plus vite et plus loin : nous sommes capables de l'appréhender. Nous formons donc tous des vœux, devant cette révolution nouvelle, pour que si l'Europe a, comme on l'a dit, manqué celle du pétrole, elle ne rate pas celle de l'énergie atomique.

J'en ai terminé. Je voudrais pourtant ajouter quelques mots, si vous le permettez, en ce qui concerne l'allure générale de ce débat et l'impression que peuvent en retirer ceux qui, comme moi, ont écouté avec soin les différents orateurs qui se sont succédé à cette tribune.

Il était naturel, probablement, que les divers orateurs venus de parlements nationaux appuient surtout sur les difficultés, je ne dis pas sur les craintes, mais sur les réserves.

Il y a eu des exigeants; il y a eu des réticents. J'exprime le vœu, au nom de la Haute Autorité, que la suite des travaux du Groupe de travail, à Strasbourg, après la publication du rapport du Comité intergouvernemental, puisse dégager entre les exigeants et les réticents, un terrain d'entente.

Quant à nous, nous sommes plus optimistes, sinon quelquefois moins exigeants.

Nous sommes optimistes d'abord par fonction parce que les « sages » dont a bien voulu parler M. Maroger, s'ils n'étaient pas optimistes, seraient tout à fait incapables de remplir la mission qui leur a été confiée par le Traité, de faire face aux difficultés quotidiennes ou hebdomadaires et de continuer à promouvoir l'unité à laquelle ils sont fermement attachés par devoir et aussi par raison.

Nous sommes convaincus, mes collègues et moi, ainsi que nous avons déjà eu l'occasion de le dire, que si des précautions sont prises en matière de réadaptation et d'étapes, il n'y aura ni victime ni catastrophe dans l'ouverture progressive du marché commun.

Nous sommes aussi parfaitement d'accord sur ce qui a été souligné par le Président Spaak, à savoir : si l'on veut que le Traité fonctionne, il ne faut pas qu'il soit trop rigide, il ne faut pas qu'il prévoie tout, ou du moins, qu'il ait la prétention de tout prévoir.

Nous sommes ici un certain nombre à savoir qu'en ce qui concerne le traité de la Communauté européenne de défense, il n'a pas toujours été aisé de le défendre, eu égard à son immensité, à sa volonté de tout prévoir.

Il faut donc un traité souple et non pas rigide, et par conséquent une autorité indépendante des Etats, plus forte pour l'appliquer, car la relation entre les deux termes existe. Comme le Président Spaak l'a très bien démontré, plus

le traité est souple et plus doit être solidement constituée l'autorité chargée de l'appliquer.

Si elle a la souplesse nécessaire et les pouvoirs voulus, mes collègues et moi continuons à penser qu'il n'y a pas de difficulté technique qui ne puisse être résolue si la volonté politique existe.

Et il faut que cette volonté politique existe, car il n'y a pas d'espoir raisonnable actuellement — je le pense fortement — de maintenir un niveau de vie convenable, ou de l'élever dans les pays d'Europe, si nous ne mettons pas fin aux économies cloisonnées. Le progrès technique aujourd'hui, l'automation demain, requièrent des marchés beaucoup plus larges.

Notre expérience, je le répète, est dans le sens de l'optimisme. Si la volonté politique est présente, si elle est patiente et déterminée, il n'y a aucune raison d'échec.

Il faut que cette volonté s'exprime; il est nécessaire qu'elle s'affirme, sans quoi l'Europe aurait du mal à subsister, individuellement, économiquement et politiquement, au nombre des grands ensembles du monde.

(Vifs applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. le président de la Haute Autorité pour son intervention constructive et je donne la parole à M. Wigny, qui répondra aux différents orateurs qui sont intervenus dans la discussion de son rapport.

M. Wigny, rapporteur. — Monsieur le président, mademoiselle, messieurs, je me réjouis de constater que le rapport que j'ai eu l'honneur de déposer sur le Bureau de l'Assemblée a provoqué une discussion nourrie. Les interventions ont été brèves, mais nombreuses et substantielles.

Tant mieux ! Cela prouve que nous avons des idées et que le sujet est important.

Deux déclarations ont été faites : la première par le groupe démocrate chrétien, et le groupe libéral s'y est rallié; la seconde par le groupe socialiste.

En ce qui concerne la première, je ne puis que marquer ma satisfaction. Je n'aperçois, en effet, aucune contradiction entre les principes énoncés dans cette déclaration et les conclusions de mon rapport.

Bien sûr, toutes les propositions de mon rapport ne sont pas reprises dans cette déclaration et, d'ailleurs, elles ne pouvaient l'être. Le rapport a été établi très vite, il a été étudié plus vite encore et j'ai moi-même présenté bien des points sous une forme provisionnelle ou prévisionnelle. Les questions délicates ont été laissées de côté et ce fut là preuve d'une bonne sagesse.

Le groupe socialiste, au contraire, a présenté, par la voix de M. Dehousse, une déclaration qui, sur un point important au moins, se sépare nettement et expressément de mon rapport.

Avant d'examiner cette question centrale, j'exprime à M. Dehousse toute ma gratitude pour les mots gracieux qu'il a bien voulu avoir à mon égard.

Si j'examine la proposition socialiste, je constate qu'elle comporte quatre formules. Les trois premières concernent la politique étrangère, le désarmement, la situation militaire. La dernière est de nature purement économique.

Si je groupe les premières propositions, elles consistent, en effet, à dire : nous voulons le désarmement général, nous souhaitons le respect de tous les engagements internationaux et, dans ce cadre, nous désirons une utilisation exclusivement pacifique de l'énergie atomique.

A première vue, c'est là un ensemble de propositions auxquelles on peut et même on doit se rallier, moyennant cependant cette remarque : ce à quoi notre communauté, en tout cas, ne pourra parvenir, c'est empêcher les autres d'avoir la bombe atomique et de renoncer au désarmement général.

C'est la seule explication de l'adjonction faite à la déclaration présentée par les autres groupes et si bien définie par Mlle Klompé.

Il ne s'agit pas de vouloir la bombe, mais si les autres veulent absolument la garder et refusent un désarmement général, nous ne pouvons, de notre côté, nous réfugier dans le neutralisme. Telle est d'ailleurs la phrase reprise par M. Dehousse, parlant, je crois, au nom de tout son groupe.

Je ne suis pas tout à fait sûr, après avoir entendu M. Lapie, qu'il exprimait exactement la même conception politique.

En réalité, ce qui me paraît raisonnable, c'est de dire, comme le fait l'autre déclaration et comme l'a expliqué Mlle Klompé, que nous devons d'abord et exclusivement nous intéresser aux

applications pacifiques souhaitées, que nous ne nous intéresserons jamais qu'à ces applications pacifiques et que si, un jour, cette question affreuse de la bombe se pose, ce ne pourra être que sous une forme communautaire.

A tout le moins, n'ayons pas la bombe les uns contre les autres.

Voilà la première considération que soulève de ma part le groupe des trois premières propositions.

Le quatrième principe énoncé par M. Dehousse et repris dans la déclaration écrite qui a été distribuée concerne la propriété. Je ne sais s'il s'agit des combustibles, des matières fissiles et aussi des minerais.

M. Dehousse. — Des combustibles.

M. Wigny, rapporteur. — La propriété des combustibles, selon cette déclaration, devrait être centralisée, monopolisée dans les organes de l'Euratom.

A l'intérieur de l'Euratom, ces combustibles seraient propriété publique. Et mon éminent collègue a expliqué cette position en invoquant trois arguments. Nous ne proposons pas cela, a-t-il dit, seulement parce que nous sommes socialistes.

Cela signifie qu'on fait aussi cette proposition parce qu'on est socialiste.

Etes-vous bien sûr, monsieur Dehousse, qu'il y a quelque chance de faire une Europe socialiste? Pas plus, je crois, qu'une Europe vaticane. Dans cette Europe des Six, il n'y a aucune majorité homogène et internationale qui puisse, par une espèce d'opération politique, réaliser sur le plan international, supranational, sur le plan des Six, ce qui n'existe pas sur le plan de chaque Etat en particulier.

Si nous voulons faire l'Europe, chacun d'entre nous, chacun des partis doit avoir la volonté d'exclure toute pensée politique pour réaliser, en dehors de cette préoccupation, une collaboration avant tout technique.

Le porte-parole du groupe socialiste donne une deuxième justification, selon laquelle il préconise la propriété publique pour assurer le développement de l'industrie atomique.

Il reste à prouver, messieurs, la nécessité pour le développement de l'industrie atomique, que le combustible soit propriété publique.

Ceci suppose une confiance absolue et sans limitation dans les fonctionnaires, confiance que l'on peut ou non partager mais qui, à mon sens, devrait être totalement justifiée avant de constituer la base de la nouvelle Europe que nous voulons faire.

Permettez-moi de vous faire remarquer que telle n'est pas l'idée développée par tous les experts qui se sont penchés sur la question. Ceux de l'O.E.C.E. ont déclaré qu'on ne parviendrait à assurer le développement complet et rapide de l'énergie atomique en Europe qu'en recourant le plus largement possible à l'initiative privée. C'est aussi mon impression, quoique l'on ne puisse prévoir ce que seront les conclusions finales. Cette idée était aussi celle du comité des experts gouvernementaux.

Mais enfin, n'entamons pas une discussion de ce genre. Personnellement, un tel conflit me paraît vain. On peut avoir des idées dans un sens ou dans l'autre, mais pourquoi encombrer la question européenne de cette discussion ?

Si vous déclarez vouloir introduire un certain dirigisme dans la construction de l'Europe, vous grevez dès à présent cette institution d'une lourde hypothèque. On va vous demander : de quel dirigisme s'agit-il ? Pourquoi ce dirigisme ? Quelles précautions allez-vous prendre pour que ce dirigisme soit véritablement international, dans le sens de la collectivité et non seulement en faveur d'un ou de deux ou de trois membres ?

Il y a là un ensemble de questions inutiles, qu'il me paraît bien dangereux de provoquer. Ce ne sont pas de fausses questions ou des apparences de question, comme on l'a dit quelquefois ; ce sont de vraies questions, quoique parfaitement inutiles dans le débat sur l'Europe.

L'idée se présente d'ailleurs sous une autre forme dans la conclusion écrite du groupe socialiste.

Vous faites la part trop belle — y est-il dit — à l'initiative privée, et vraiment vous ne donnez rien aux pouvoirs publics.

Je lis, en effet : « Bien au contraire — et c'est ici que le rapport préliminaire est directement visé — le rapport préliminaire en discussion devant l'Assemblée limite expressément l'intervention des pouvoirs publics au financement de la recherche des installations ».

Messieurs, ceci me paraît le résultat d'une lecture un peu rapide — et c'est bien compréhensible.

sible — d'un rapport long et de l'audition d'un exposé verbal qui était peut-être lui aussi trop long.

Mais ramener toute la réalité de l'autorité publique, toute l'intervention des pouvoirs publics au financement de la recherche et des installations ne me paraît pas faire justice à ce qui vous a été présenté dans le rapport.

Pour reprendre l'essentiel, je dis que le rapport commence par préconiser un marché commun, avec toutes les interventions publiques que nous connaissons en vue d'organiser la protection contre les distorsions et pour assurer l'équilibre.

A ce propos, j'ajoute un élément qui me paraît essentiel : en cas de pénurie ou de manque d'approvisionnement à craindre ou effectif, le pouvoir central aura un droit de préemption pour alimenter les réacteurs nucléaires européens, il pourra subordonner à licence l'exportation de la matière première et soumettre à quotas la répartition de cette matière première.

M. Monnet n'a rien dit de plus dans son rapport. Vous allez beaucoup plus loin que ce qui nous était présenté par le Comité d'Action à Paris.

Ce comité veut établir la propriété uniquement à des fins de contrôle, ajoutant que la répartition sera équitable et sans aucune discrimination, à la seule condition suffisante que le contrôle soit assuré.

La première intervention prévue pour assurer l'équilibre en cas de pénurie se justifie donc par l'hypothèse : pénurie, droit de préemption, exportation soumise à licence et répartition soumise à quotas. Si un déséquilibre était prévu à long terme, il faudrait prévoir le droit pour les organes communautaires de recommander aux gouvernements et éventuellement de créer un organisme destiné à faire la prospection nécessaire pour déterminer les richesses à notre disposition.

Je ne me suis pas contenté, dans mon rapport, de parler du marché commun. J'ai prévu la création d'entreprises communes. Ne voulant pas empiéter sur la responsabilité et la compétence des experts, je n'ai pas voulu vous présenter une liste limitative. Les experts nous diront où les entreprises communes seront plus utiles et plus efficaces que les entreprises établies par chaque Etat individuellement. Je souscris dès maintenant à cette liste, quand elle sera établie.

J'ai seulement ajouté — et c'est peut-être là qu'une incompréhension a surgi — que ces entreprises communes et publiques ne doivent pas nécessairement être centralisées. Comme les Houillères de France, l'Electricité de France, le Gaz de France sont gérés d'une façon industrielle, comme des établissements publics mais indépendamment d'une intervention directe des pouvoirs publics, il serait sage et raisonnable de décharger l'organisation communautaire centrale des soucis de la gestion et de la confier à des organes dirigeants techniques et responsables.

Enfin, j'ai prévu certaines fonctions de principe, certaines fonctions générales, qui impliquent un pouvoir de décision souverain, notamment dans le domaine de la sécurité.

Et cela m'amène à la troisième argumentation présentée pour justifier la propriété publique de la matière fissile, non seulement parce qu'il s'agit d'une idée socialiste, non seulement parce qu'elle assure davantage le développement de l'énergie atomique, mais aussi parce qu'elle garantit d'une façon certaine le contrôle.

Je le veux bien, mais il faut commencer par le démontrer.

Si vous me démontrez — et je suppose que cela apparaîtra dans votre rapport — que la propriété publique est la condition préalable et nécessaire d'un contrôle certain, efficace et complet, personne ne pourra vous refuser cette modalité essentielle. Mais, encore faut-il démontrer cette nécessité.

Je ne reprendrai pas les explications très complètes qu'a données M. Furler et qu'a répétées M. Struye tout à l'heure.

A première vue, je ne parviens pas à voir le rapport entre la propriété qui est un régime juridique, et la sécurité qui concerne la détention et l'utilisation de la matière fissile.

Permettez-moi de vous rappeler les différentes mesures prévues dans le rapport et reprises dans la proposition en vue d'assurer ce contrôle effectué à la fois sur pièces et sur place, c'est-à-dire avec des fonctionnaires permanents qui se trouveront dans les entreprises utilisatrices et qui surveilleront l'exploitation pour éviter les détournements.

Qu'on soit propriétaire ou non, le contrôleur devra être sur place pour s'assurer que la

matière ne disparaît pas et qu'il n'y a pas de truquage de la comptabilité sur pièces.

J'ai même ajouté — cela a soulevé une objection de la part de Mlle Klompé, mais j'estime pourtant cette garantie sérieuse — que les entreprises qui pourront utiliser cette matière éminemment dangereuse devront être soumises à un agrément préalable, donnant toute assurance au point de vue de la sécurité. En outre, ces entreprises ne devront pas être très nombreuses, car si le contrôle, avec ou sans propriété publique, devait s'exercer sur une poussière d'usines, il ne serait sûrement pas efficace.

Si nous voulons réaliser cette Europe atomique, absolument indispensable, nous devons la limiter au strict nécessaire, aux éléments essentiels, pour éviter de provoquer des discussions inutiles.

Je rencontre maintenant deux ou trois autres questions posées au cours du débat.

Certains concernent les organes. M. Dehousse a souligné que ces derniers devraient être démocratiques et, disons-le, plus démocratiques que ceux qui existent dans la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier ; qu'en outre, un contrôle sérieux devrait être exercé par une Assemblée véritablement démocratique. Sur ce point, nous sommes tous d'accord.

Le pouvoir central, il faut l'ajouter, doit jouir d'une autorité limitée, sans doute, mais réelle.

Je vous rappelle que j'ai tenté, à mon corps défendant, et sans que ce soit de mon goût, de vaincre certaines répugnances en donnant à ce pouvoir central une forme juridictionnelle, en essayant de traduire en termes juridiques ce qui avait été exposé par M. le président du Comité intergouvernemental lors d'une séance précédente.

MM. Struye et Guglielmone ont insisté sur l'idée que l'Europe des Six ne doit pas être exclusive de l'Europe des Dix-huit et qu'entre les deux des articulations doivent être créées. Ils ont raison, mais il ne faut pas non plus que l'espérance d'une Europe des Dix-huit nous dispense d'entreprendre l'effort nécessaire à la création immédiate de l'Europe des Six.

Telles sont, mademoiselle, messieurs, les principales questions soulevées. D'autres sont éga-

lement intéressantes, mais on m'a demandé de limiter ma réponse à l'essentiel.

Il sera sage de la part de cette Assemblée de ne pas voter de résolution en ce qui concerne l'énergie atomique, pour une raison qui me paraît certaine : la question est encore difficile, mal connue et nous devons attendre les conclusions du comité des experts.

J'espère que si nous faisons preuve de cette sagesse, les experts, de leur côté, prêteront attention à nos débats, qu'ils tiendront compte de nos échanges de vues et qu'éventuellement nous trouverons un reflet de nos discussions et de nos espérances dans les conclusions qu'ils nous présenteront.

Je vous ai dit en commençant, et je terminerai par là, que je me réjouissais qu'il y ait eu dans cette Assemblée une discussion animée sur un point important.

Nous démontrons ainsi que nous sommes une assemblée politique, qui a des idées politiques et qui sait affronter des vues différentes. Nous ne sommes pas seulement une assemblée technique cherchant toujours à réaliser l'unanimité sur chacun des points qui lui sont soumis.

Tel est le rôle que doit remplir un organe parlementaire. Cela ne doit pas créer en nous un certain pessimisme, mais au contraire nous donner de l'optimisme et une confiance dans la vitalité de notre institution. En effet, par-dessus les aspirations qui nous séparent, un esprit communautaire européen, une espérance européenne nous unit.

Vous êtes les hôtes d'un pays qui a choisi comme devise nationale : « L'union fait la force ». L'union suppose que l'on est différent, mais que l'on sait s'unir pour un effort commun. C'est ce que nous devons faire.

Nous devons le faire avec une certaine sagesse. J'ai essayé hier d'expliquer ma pensée par une image en évoquant le chat qui tentait de se glisser entre deux barreaux trop serrés, qui s'étirait et qui y parvenait après s'être débarrassé de tout excès de graisse.

(Sourires.)

Je suis tenté, dans cette improvisation finale, de rester dans ce domaine zoologique et de comparer l'Europe que nous construisons à un âne.

(Sourires.)

Après tout, dans l'Histoire et la légende, l'âne a été considéré comme un noble animal, qui a porté des fardeaux parfois sacrés.

Nous confions à cet âne toutes nos espérances. Mais il s'agit d'un âne et il est difficile de le faire avancer. Nous lui présentons une carotte, nous le frappons de temps en temps. Il a franchi un pas avec la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, mais il s'arc-boute sur ses quatre pattes et refuse de faire encore les quelques pas nécessaires.

Me permettez-vous de vous donner un conseil ? Chargeons-le au minimum. Ne le surchargeons pas d'espérances supplémentaires; confions-lui uniquement nos espérances européennes. Faisons-lui porter l'essentiel des convictions que nous partageons tous. N'essayons pas de faire passer avec lui et sur lui ce qui nous divise dans nos différents pays.

C'est moyennant cette sagesse, qui doit se vérifier dans notre Assemblée Commune et qui devra être justifiée dans nos parlements nationaux, que je reste optimiste.

Ramenons donc la solution de la question européenne à une coopération réduite à l'essentiel, sans laquelle, divisés et agissant chacun de notre côté, nous périrons, mais grâce à laquelle, tout en conservant nos idéaux respectifs, nous réaliserons la prospérité. Si nous agissons ainsi, j'ai confiance que l'âne chargé de nos espérances fera le pas supplémentaire décisif.

(Applaudissements.)

M. le Président. — La parole est à M. Dehousse qui désire répondre brièvement.

M. Dehousse. — Monsieur le président, mademoiselle, messieurs, je ne remonte pas à cette tribune pour ouvrir une controverse au sujet de l'âne et des reliques, ni pour demander s'il est vraiment opportun de comparer l'élément moteur de l'Europe à un âne. A mon avis, la comparaison n'est pas très heureuse.

Si je reviens à cette tribune, c'est parce que nous sommes dans une phase préliminaire des débats que nous allons avoir sur l'énergie atomique.

M. Wigny vient de faire, avec son talent habituel, et son objectivité coutumière, une série de déclarations qui vont être consignées dans nos documents. Je me bornerai, puisque j'ai

exprimé tout à l'heure la pensée du groupe socialiste, à deux rectifications qui sont destinées aussi à figurer dans nos recueils et que je crois devoir faire. Je me rends compte, comme vous-mêmes, qu'en raison de l'heure tardive il ne peut être question d'aller plus loin.

Premier point, la part des intérêts privés dans la communauté de l'énergie atomique.

M. Wigny ne semble pas la trouver très considérable. Cependant, d'après le rapport préliminaire qu'il nous a présenté, en quoi consiste le rôle des pouvoirs publics ? A financer la recherche scientifique, à financer aussi les installations. Puis, lorsque cette manne céleste s'est abattue, les pouvoirs publics disparaissent et, comme par miracle, les utilisateurs privés entrent en scène pour la recueillir.

On peut discuter, j'en conviens, et M. le président de la Haute Autorité a fait tout à l'heure une suggestion qui retient toute mon attention, le point de savoir quelle sera la forme juridique exacte du régime qui interviendra, mais ce qui me paraît certain, c'est que, de toute manière, dans les propositions que le rapport préliminaire nous fait actuellement, le rôle du secteur privé est vraiment très large, trop large.

M. Lapie en a fait la démonstration, en parfaite conformité de vues sur ce point avec le groupe socialiste, et je n'y reviens plus. Il a d'ailleurs voté la déclaration dont j'ai fait un commentaire précédemment.

Je désire m'arrêter à un second point, lui aussi important : celui du contrôle.

Pour nous, le contrôle est inséparable de la propriété du combustible nucléaire.

Pourquoi ? Je n'irai pas jusqu'à dire que si cette propriété n'existait pas au profit de la communauté, il y aurait, selon une formule qui commence déjà à circuler, une poussière d'usines. C'est peut-être, c'est même incontestablement exagéré. Mais il y aura un certain nombre d'usines et, par conséquent, le contrôle sera, dans la pratique, extrêmement difficile à exercer.

L'organe qui sera chargé de ce contrôle sera, à tout instant, alerté. Il devra faire des inspections ou des réquisitions à Marseille ou dans la Ruhr, peut-être simultanément. Il devra, par conséquent, disposer de deux choses.

Tout d'abord, d'un appareil bureaucratique formidable. Or, je crois que M. Wigny se réclame

précisément d'une tendance d'opinion qui n'apprécie pas particulièrement le rôle de la bureaucratie dans les affaires, qu'elles soient publiques ou privées.

En second lieu, comme je l'ai dit également tout à l'heure, cet organisme de contrôle devra disposer de pouvoirs dépassant ce qu'on imagine jusqu'à présent.

Pour moi, je crois qu'il faudra, si le contrôle du combustible nucléaire n'est pas exercé par un organisme public, élaborer un système dans lequel l'organe de contrôle aura des attributions qui iront extrêmement loin, si loin que, pour ma part — et c'est aussi le sentiment de mes amis — j'avoue que je n'en aperçois pas la limite.

Il me semble dès lors qu'il se trouve à cet égard, dans la thèse de M. Wigny, un peu d'injustice, — nous sommes de trop bons et de trop vieux amis personnels pour qu'il puisse le moins du monde se formaliser de cette expression ! — et je n'ai pas le sentiment qu'il ait jeté sur la proposition du groupe socialiste un regard aussi averti que celui qui est habituellement le sien.

Voilà ce que je tenais à déclarer afin que le Groupe de travail en fasse, dans la suite, l'objet de ses réflexions.

(*Applaudissements.*)

M. le Président. — Mes chers collègues, avec la réponse de M. Dehousse, la discussion du rapport de M. Wigny est close et nous avons également terminé la discussion des questions politiques.

Je pense que l'Assemblée désirera en tirer ultérieurement les conclusions.

(*Assentiment.*)

5. — *Adoption d'une résolution à l'adresse des six Gouvernements*

M. le Président. — J'ouvre maintenant la discussion sur la proposition de résolution à l'adresse des gouvernements des Etats membres de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, présentée au nom des groupes démocrate-chrétien, socialiste et libéral, par MM. Sassen, Battista, Furler, Margue, de Menthon, Wigny, Fayat, Fohrmann, Kreyssig, van der Goes van Naters, Schiavi, Vanrullen, Motz, Blank et Mutter. (Doc. n° 9)

Voici le texte de cette proposition de résolution :

« L'Assemblée Commune,

Considérant le retard économique croissant de l'Europe,

Considérant qu'une politique européenne commune peut seule permettre un relèvement du niveau de vie fondé sur l'expansion économique et le développement de l'emploi,

Considérant que cette politique exige la constitution progressive d'un marché commun,

Considérant que ce marché commun ne doit pas seulement permettre la concurrence économique et la division du travail, mais doit aussi tenir compte de la solidarité humaine entre les populations des Etats membres,

Considérant que ce marché commun ne peut se limiter à des mesures de libérations des échanges mais que sa création implique la coordination de la politique économique, sociale, monétaire et fiscale des pays membres en vue d'assurer l'adaptation de certains secteurs, la stabilité de l'emploi et l'expansion de l'ensemble de la production,

Considérant qu'un marché commun exige en tout cas une Autorité pour assurer son ouverture et son développement, éliminer les distorsions et aider les Etats membres en difficulté,

Vu ses résolutions du 2 décembre 1954 et du 13 mai 1955,

Vu le rapport préliminaire présenté par le Groupe de travail à sa session de Bruxelles en mars 1956 et entendu la discussion à son sujet,

Considérant la nécessité d'un Traité,

qui établisse définitivement les bases d'un marché commun général sous la forme d'une Union douanière et économique, excluant toute autarcie,

qui prévoie la libre circulation non seulement des biens, des services et des capitaux mais aussi de la main-d'œuvre,

qui institue en outre un fonds d'investissements destiné à promouvoir l'expansion économique,

qui facilite l'adaptation des économies nationales tout en tenant compte de la situation spéciale de l'agriculture et en imposant une réalisation pro-

gressive et irréversible de cette Union économique,

qui, dans le même but, prévoit une aide communautaire aux Etats membres par le moyen d'un fonds de réadaptation et qui stipule des clauses de sauvegarde pour les cas où des intérêts vitaux nationaux seraient menacés,

qui prévoit parallèlement au développement du marché commun l'harmonisation des charges sociales dans le cadre d'une politique active et progressive en vue de réaliser une amélioration constante du niveau de vie,

qui crée des institutions ayant les pouvoirs suffisants pour mettre en œuvre sous un contrôle démocratique, les principes énoncés ci-dessus,

qui soit largement ouvert à tous les autres membres de l'O.E.C.E.,

Invite les Gouvernements des Etats membres de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier à conclure d'urgence entre eux un traité sur la base de ces principes. »

J'ouvre la discussion sur cette proposition de résolution.

M. de Menthon a demandé la parole pour expliquer son vote.

Je lui donne la parole.

M. de Menthon. — Monsieur le président, mademoiselle, messieurs, je voudrais expliquer rapidement pourquoi les représentants du M.R.P. voteront la proposition de résolution soumise à nos délibérations.

Nous pensons, en effet, que l'intérêt commun de nos pays exige l'établissement progressif d'un marché commun généralisé.

Certes, des délais, des transitions, des clauses de sauvegarde doivent être prévus, et beaucoup de souplesse sera indispensable dans l'application. Mais, toutes précautions étant largement prises, le traité qui, nous le souhaitons, pourra être signé, ratifié et entrer en vigueur sans qu'interviennent des retards injustifiés, comportera une décision irréversible de chacun de nos six pays.

Nous pouvons continuer à penser que d'autres voies étaient peut-être préférables pour aboutir au but recherché; mais l'essentiel est que nous ayons la certitude que la voie choisie est suscep-

tible de nous conduire au but qui est le nôtre, la création de l'unité européenne et notamment de son unité économique par l'intégration progressive de nos diverses économies nationales dans un ensemble plus vaste.

Un risque existait, à notre avis, celui de concevoir la création d'un marché commun comme l'établissement d'une zone de libre-échange. Semblable conception ne nous paraissait pas bonne parce qu'elle ne conduisait pas nécessairement à l'intégration de nos diverses économies et parce qu'elle pouvait présenter plus d'inconvénients que d'avantages, non seulement pour tel de nos pays, mais pour leur ensemble.

Toutefois, à partir du moment où l'on se propose de créer non plus une zone de libre-échange, mais une union douanière, le marché commun prend un autre aspect, l'unité économique de l'Europe franchit une étape décisive puisque, dans l'union douanière, un organisme commun se superposera à nos diverses administrations économiques nationales en vue de dégager, de mener une politique douanière et commerciale commune à nos divers pays.

Un marché commun, des objectifs communs, des institutions communes : ces trois éléments, qui existaient déjà puisqu'ils ont été repris à l'article premier du Traité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, définiront demain, si je comprends bien, l'institution nouvelle de l'union douanière européenne.

Les projets de marché commun sont directement inscrits dans la résolution que nous allons voter.

Dans la perspective de l'intégration économique progressive de l'Europe, nous pensons que le but poursuivi ne doit jamais être perdu de vue, afin d'éviter toute équivoque à propos de chacune des réalisations successives qui interviendront sur le long chemin qui reste encore à parcourir pour faire l'Europe.

Il est évident que l'administration et le gouvernement de notre union douanière seront différents et agiront différemment selon qu'on visera ou non l'intégration économique progressive de nos diverses économies.

Dans cette perspective d'intégration progressive, notre résolution met l'accent sur les deux tâches qui seront celles des institutions du marché commun généralisé : d'une part, la coordination de la politique économique, sociale, moné-

taire, fiscale, et l'action d'un fonds d'investissements pour promouvoir l'expansion économique, assurer la stabilité de l'emploi, réaliser une amélioration constante du niveau de vie.

Dans la mise en œuvre elle-même du marché commun, nous nous réjouissons que soient affirmées les préoccupations sociales qui doivent être les nôtres, afin que les salariés ne soient jamais les victimes des adaptations qui pourront être indispensables; que soient affirmées plus largement des préoccupations humaines qui ne nous permettent pas de sacrifier certaines régions à d'autres, certaines catégories de la population à d'autres; que soit considérée également la situation toute spéciale de l'agriculture, qui exigera la mise en œuvre, dès les premiers mois du marché commun, d'un plan européen d'organisation des marchés agricoles.

Personne ne peut contester que l'agriculture pose, dans nos divers pays, des problèmes particuliers très délicats, et nous ne pouvons ignorer que, dans une large mesure, nous réussirons ou nous ne réussirons pas selon que nous parviendrons ou non à régler, à l'échelle européenne, le problème de la paysannerie, de nos familles rurales, de l'avenir de la condition agricole dans nos divers pays.

A ces divers points de vue, monsieur le président, mademoiselle, messieurs, la proposition de résolution nous donne pleinement satisfaction.

Non seulement nous aurons le plaisir de la voter, mais nous pouvons vous dire, mes amis du M.R.P. et moi-même, que nous ferons tout ce qui sera dans nos possibilités pour que soit adopté demain le projet de traité préparé en ce moment sous la direction si avertie et si résolue de M. le président Spaak.

Vous le savez, des difficultés subsistent. Je n'aurais pas le droit de vous dire le contraire. Mais ce que je puis vous assurer, au nom de mes amis et au mien, c'est que nous ferons l'impossible pour surmonter ces difficultés.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition de résolution.

(La proposition de résolution est adoptée à l'unanimité sauf une abstention.)

6. — *Ordre des travaux de la prochaine session ordinaire*

M. le Président. — Mes chers collègues, l'ordre du jour que l'Assemblée s'était fixé pour la seconde session extraordinaire du présent exercice 1955-1956 se trouve épuisé.

La prochaine session sera la session ordinaire de notre Assemblée prévue par l'article 12 du Traité et dont l'ouverture est institutionnellement prévue pour le second mardi de mai.

Le Comité des présidents propose, à la suite de sa réunion de ce matin, que cette session qui commencera donc le 8 mai prochain à Strasbourg, soit interrompue le 11 mai et reprise, également à Strasbourg, à partir du 18 juin.

Ainsi la session ordinaire sera divisée en deux parties comme l'année dernière.

Au cours de la première partie de la session, c'est-à-dire entre le 8 et le 11 mai, M. le président de la Haute Autorité présentera à l'Assemblée le rapport général, prévu par l'article 17 du Traité, sur l'activité de la Communauté. Son exposé sera suivi d'une discussion générale.

L'Assemblée pourra ensuite poursuivre la discussion des problèmes relatifs au marché commun général et des problèmes que pose l'énergie; dans cette discussion, elle pourra faire usage des indications contenues dans le rapport présenté par les experts, car à ce moment ce rapport aura probablement été publié. Nous avons même reçu des assurances précises dans ce sens.

Suivrait ensuite la discussion des rapports présentés au nom du Groupe de travail par M. Fohrmann sur le rôle et le fonctionnement des groupes politiques à l'Assemblée Commune, et de M. Carboni sur les relations permanentes entre l'Assemblée Commune et quelques organisations internationales.

Dans la deuxième partie de la session ordinaire, qui s'ouvrirait le 18 juin, aurait lieu la discussion des différents rapports présentés par les commissions intéressées sur le rapport général de la Haute Autorité et sur quelques autres problèmes relevant de la compétence de ces commissions.

Cette division de la session ordinaire en deux parties est apparue utile en raison de l'abondance des sujets que l'Assemblée devra traiter. Le renvoi de la seconde partie de la session au

18 juin est apparu opportun, non seulement pour des raisons d'ordre techniques — préparation de la documentation nécessaire — mais encore en considération du fait que, pendant la première moitié du mois de juin, les parlementaires de deux Etats membres seront engagés dans des consultations électorales.

M. Bertrand a demandé la parole sur ces propositions.

Je lui donne la parole.

M. Bertrand. — (N) Monsieur le président, à propos de la première partie de la session ordinaire, qui doit avoir lieu du 8 au 11 mai, j'attire votre attention sur le fait que le 10 mai est un jour de fête pour la Chrétienté et que nous ne pourrions pas participer à une réunion de travail à cette date.

D'une part, c'est un des grands jours que célèbre le monde catholique; d'autre part, c'est aussi la fête des travailleurs chrétiens. C'est en ce jour que, chaque année, nous commémorons la publication de l'encyclique « Rerum Novarum ».

Je verrais avec un certain déplaisir que notre Assemblée décide de siéger un jour si important à nos yeux.

C'est pourquoi je vous prie de bien vouloir tenir compte de mon objection.

M. le Président. — Je donne à M. Bertrand l'assurance que le Bureau a déjà tenu compte du fait que le jeudi 10 mai est un jour de fête religieuse. En conséquence, l'Assemblée Commune ne siègera pas ce jour-là.

Il n'a pas été possible de déplacer la date de réunion de notre Assemblée, car le Traité exige qu'elle se réunisse le 8 mai. D'autre part, nous n'avons pas estimé opportun de ne siéger que les 8 et 9 mai, ni de commencer nos travaux avant le 8, car il aurait alors fallu tenir une session extraordinaire. C'est pourquoi nous n'avons pas pu proposer une autre solution.

Personne ne demande plus la parole ?...

Il n'y a pas d'opposition aux propositions du Comité des présidents, compte tenu de la précision donnée à M. Bertrand ?...

Ces propositions sont adoptées.

7. — Allocution de M. le Président

M. le Président. — Mes chers collègues, nous avons terminé nos travaux. Faute de temps — et d'ailleurs ma qualité de président me l'interdit — je ne saurais aborder le fond de nos débats.

Mais je me fais un devoir d'exprimer de nouveau nos remerciements pour l'hospitalité que notre Assemblée a reçue et qui nous a permis de nous réunir à Bruxelles où nous avons obtenu des résultats vraiment positifs.

Ces remerciements s'adressent au pays qui nous donne l'hospitalité, au Sénat et à son Président, à la Chambre des Représentants et à son Président, à tout le personnel du Sénat, à la presse, à la radio, à la télévision et aux reporters d'actualités cinématographiques.

Je remercie tout spécialement M. Spaak et les membres du Gouvernement belge qui ont tous honoré de leur présence notre dernière séance, encore qu'ils aient dû maintenant se réunir ailleurs, appelés par leurs fonctions, au moment où nous terminons ici nos travaux et reprenons notre liberté.

Je remercie le président de la Haute Autorité et vous me permettrez aussi de remercier tout spécialement le président du Groupe de travail, M. Motz, qui a présidé avec tant de compétence aux travaux de ce groupe.

Notre gratitude va également aux fonctionnaires de l'Assemblée.

Et surtout je tiens à profiter de la présence de l'éminent Président du Sénat de Belgique pour lui renouveler, avec votre permission, et en votre nom, nos remerciements.

(Vifs applaudissements.)

Nous avons fait du bon travail dans la voie de la relance européenne.

En ce qui concerne le marché commun, il me semble que nous avons su concilier les exigences de notre liberté d'expression avec la nécessité de tenir compte de ce que font d'autres instances responsables pour atteindre le résultat que nous souhaitons.

La résolution relative au marché commun concorde heureusement avec les conclusions auxquelles ont abouti les experts du comité présidé

par M. Spaak. Il s'agit de principes que nous avons toujours voulu faire triompher : la mise en commun des ressources aux fins de créer de meilleures conditions de vie, le principe que le marché commun doit comporter également le droit de libre circulation pour les hommes, le principe enfin que toutes nos décisions doivent s'inspirer de préoccupations sociales.

Nous nous acheminons de plus en plus vers une époque où le travail, qu'il soit intellectuel ou manuel, sera le grand protagoniste de l'histoire.

Nous avons affirmé le principe de l'entraide, nous avons affirmé la nécessité d'un contrôle démocratique et je crois que le vœu de notre Assemblée d'être un véritable organe de contrôle politique sera exaucé. Nous voulons que la Communauté soit ouverte à tous les pays, dans l'espoir que la petite Europe devienne un jour la grande Europe.

Nous avons la ferme espérance de réaliser la Communauté atomique et je remercie MM. Dehousse et Wigny, qui nous permettent de conclure que, malgré les divergences qui subsistent sur le plan technique, même en prenant l'adjectif « technique » dans un sens assez large, nous sommes néanmoins tous animés de la ferme résolution d'arriver à la création d'un Comité pour l'exploitation de l'énergie nucléaire.

Même en résolvant ces deux questions, nous n'en aurons pas fini, mademoiselle, messieurs, avec le domaine où se manifeste notre volonté politique de constituer l'Europe.

Il nous reste d'autres zones à explorer et elles seront toutes explorées.

Mais il me semble qu'il faut coordonner réellement les efforts de toutes les institutions internationales qui s'occupent de cette matière.

Nous devons, certes, nous réjouir de l'esprit d'émulation qui se manifeste; mais nous devons nous inquiéter lorsque cette émulation tourne en opposition et lorsque ce sont des oppositions que nous devons surmonter.

Avant tout, nous devons dire à nos gouvernements, aux gouvernements de nos pays, que le problème est entré dès aujourd'hui dans le cercle de leur compétence.

Ils ont besoin d'être aidés, ils ont peut-être même besoin d'être encouragés : c'est ce que nous avons fait ce soir en votant notre résolution.

Chacun de nous songe peut-être au groupe politique auquel il appartient dans son pays et chacun de nous doit s'engager à inciter son groupe politique à lutter pour l'Europe; de même, chaque groupe politique doit inciter les groupes parlementaires nationaux à demander que les gouvernements suivent la voie de l'Europe.

Je crois que telle est la promesse que nous devons nous faire réciproquement.

Si vous êtes d'accord sur ce point, j'aurai une raison de plus de vous remercier pour la bonne volonté avec laquelle vous avez suivi les travaux de l'Assemblée et accepté les fatigues qui vous ont été imposées par la présidence.

(Applaudissements.)

8. — Procès-verbal

M. le Président. — Avant de clore la session et en application du paragraphe 2 de l'article 19 du règlement, je dois soumettre à l'approbation de l'Assemblée le procès-verbal de la présente séance.

Il a été établi au fur et à mesure du déroulement des débats.

L'Assemblée désire-t-elle en entendre la lecture ?...

Il n'y a pas d'opposition à son adoption ?...

Le procès-verbal est adopté.

9. — Clôture de la session extraordinaire

M. le Président. — Je déclare close la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée Commune pour l'exercice 1955-1956.

La séance est levée.

(La séance est levée à 18 h. 15.)

Table Nominative

—

ABRÉVIATIONS

amend. = *amendement*

C. E. C. A. = *Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier*

com. = *commission*

doc. = *document*

H. A. = *Haute Autorité*

par. = *paragraphe*

propos. = *proposition*

résol. = *résolution*

TABLE NOMINATIVE

BATTISTA, Emilio

Débats

— Développement de l'intégration économique de l'Europe :

— *rapport préliminaire du Groupe de travail (doc. n° 7) :*

— analyse, à la lumière du discours de M. Spaak, des résultats des travaux du Comité intergouvernemental créé par la Conférence de Messine; souhaite qu'une volonté politique se manifeste clairement en matière d'unification économique (16 mars 1956) — (pp. 311-314).

BERTRAND, Alfred

Débats

— Développement de l'intégration économique de l'Europe :

— *rapport préliminaire du Groupe de travail (doc. n° 7) :*

— tout comme M. Niderhorst, estime qu'il est prématuré de prendre position au sujet du marché commun et de l'Euratom; souhaite la création d'un Conseil économique et social; espère que le nouveau traité permettra à la Commission européenne de prendre des initiatives sur un pied d'égalité avec les Etats Membres, particulièrement en ce qui concerne la libre circulation des travailleurs; affirme que ceux-ci appellent de leurs vœux un marché commun aussi étendu que possible (15 mars 1956) — (pp. 283-285).

— Ordre des travaux de la prochaine session ordinaire :

— fait observer que le 10 mai est jour de fête pour les chrétiens (16 mars 1956) — (p. 351).

BLANK, Martin

Débats

— Problème européen de l'énergie :

— *rapport préliminaire du Groupe de travail (doc. n° 6) :*

— en tant que membre du comité Monnet, approuve entièrement l'intervention de M. Furler, traite du problème de l'énergie nucléaire considéré par rapport à l'ensemble du problème de l'énergie et par rapport à l'ensemble de l'économie; estime qu'il est possible de trouver une solution supranationale et de respecter le principe de la liberté individuelle (15 mars 1956) — (pp. 307-309).

— déclare que le groupe libéral, à une exception près, s'associe à la déclaration du groupe démocrate chrétien (16 mars 1956) — (p. 325).

CAILLAVET, Henri

Nominations

— *membre de l'Assemblée Commune (14 mars 1956) — (p. 219).*

— *membre de la com. du marché commun (14 mars 1956) — (p. 219).*

— *membre du Groupe de travail (14 mars 1956) — (p. 219).*

CARBONI, Enrico

Débats

— Développement de l'intégration économique de l'Europe :

— *rapport préliminaire du Groupe de travail (doc. n° 7) :*

— souhaite que l'assemblée parlementaire commune à la C.E.C.A. et aux institutions à créer, soit formée par des élections directes ; traite de la question de l'équilibre des différentes économies ; souligne le caractère particulier du problème agricole (15 mars 1956) — (pp. 269-272).

CARON, Giuseppe

Débats

— Etat prévisionnel des dépenses de l'Assemblée Commune :

— rapport de la com. de la comptabilité (doc. n° 5) :

— s'élève contre la proposition de supprimer le compte rendu analytique des débats de l'Assemblée (15 mars 1956) — (p. 261).

CAVALLI, Antonio

Débats

— Problème européen de l'énergie :

— rapport préliminaire du Groupe de travail (doc. n° 6) :

— insiste sur la nécessité d'une action commune malgré certaines divergences dans la conception du rôle de l'Etat et de celui de l'industrie privée ; évoque le problème de la propriété des matières premières ; exprime l'espoir d'une participation britannique plus active (15 mars 1956) — (pp. 305-307).

CHARLOT, Jean

Nominations

— membre de l'Assemblée Commune (14 mars 1956) — (p. 219).

— membre de la com. des affaires sociales (14 mars 1956) — (p. 219).

— membre de la com. de la comptabilité et de l'administration de la Communauté et de l'Assemblée Commune (14 mars 1956) — (p. 219).

COULON, Pierre

Nominations

— membre de l'Assemblée Commune (14 mars 1956) — (p. 219).

— membre de la com. des investissements, des questions financières et du développement de la production (14 mars 1956) — (p. 219).

— membre du Groupe de travail (14 mars 1956) — (p. 219).

CROUZIER, Jean

Nominations

— membre de l'Assemblée Commune (14 mars 1956) — (p. 219).

— membre de la com. du marché commun (14 mars 1956) — (p. 219).

— membre de la com. des questions juridiques, du règlement de l'Assemblée Commune, des pétitions et des immunités (14 mars 1956) — (p. 219).

DEHOUSSE, Fernand

Débats

— Développement de l'intégration économique de l'Europe :

— rapport préliminaire du Groupe de travail (doc. n° 7) :

— aimerait savoir sur quoi se basent les techniciens qui fixent à douze ans le délai pour la réalisation du marché commun ; souhaite qu'un Conseil économique et social assiste les institutions du marché commun ; espère voir liquider les contentieux en suspens entre les pays de la Communauté ; demande qu'il soit fait preuve de compréhension à l'égard de la France (15 mars 1956) — (pp. 266-267 et 267-269).

— Problème européen de l'énergie :

— rapport préliminaire du Groupe de travail (doc. n° 6) :

— intervient au nom du Groupe socialiste (15 mars 1956) — (p. 302).

— donne lecture de la déclaration du Groupe socialiste relative au problème européen de l'énergie atomique et présente des observations sur le pouvoir de négocier de la Communauté, la question de la propriété des combustibles nucléaires, le renforcement du contrôle parlementaire et le respect des traités en vigueur (16 mars 1956) — (pp. 322-325).

— intervient (16 mars 1956) (p. 332).

— intervient (16 mars 1956) (p. 344).

— répondant à M. Wigny, rapporteur, estime devoir préciser le point de vue socialiste en ce qui concerne la part des intérêts privés dans la Communauté de l'énergie atomique et le contrôle des combustibles (16 mars 1956) — (pp. 347-348).

montre la nécessité d'une politique sociale plus progressiste et l'importance des fonds de réadaptation et d'investissement (15 mars 1956) — (pp. 272-274).

— **Problème européen de l'énergie :**

— rapport préliminaire du Groupe de travail (doc. n° 6) :

— approuve, en principe, au nom de ses amis politiques, les idées de MM. Spaak et Wigny et présente des observations sur la relation entre l'Euratom et le marché commun, la recherche technique, le problème des contrôles et celui de « l'utilisation exclusive de l'énergie atomique à des fins pacifiques ou de son utilisation dans un but militaire » (15 mars 1956) — (pp. 302-305).

DE SMET, Pierre

Débats

— **Problème européen de l'énergie :**

— rapport préliminaire du Groupe de travail (doc. n° 6) :

— espère que les Gouvernements, approuvés par les Parlements nationaux, donneront la forme d'un traité, au projet de Communauté de l'énergie atomique; ne conçoit pas l'Euratom sans union douanière et sans un centre commun de la recherche scientifique (16 mars 1956) — (pp. 326-327).

GILLON, Robert, Président du Sénat de Belgique

Débats

— se réjouit d'être le premier, parmi ses collègues des autres Parlements nationaux, à accueillir l'Assemblée Commune dont il exalte la mission (13 mars 1956) — (pp. 194-195).

FOHRMANN, Jean, Vice-Président de l'Assemblée Commune

Débats

— préside au cours des séances des 15 et 16 mars 1956.

— **Etat prévisionnel des dépenses de l'Assemblée Commune :**

— rapport de la com. de la comptabilité (doc. n° 5) :

— au nom du Bureau de l'Assemblée, présente un exposé sur la réorganisation des services du Secrétariat, proposée par le comité des experts (15 mars 1956) — (pp. 250-251).

van der GOES van NATERS (Jonkheer M.)

Documentation

— **Rapport préliminaire (doc. n° 7) sur le développement de l'intégration économique de l'Europe ; Deuxième section : les obstacles et leur élimination (13 mars 1956) — (p. 199).**

Débats

— **Développement de l'intégration économique de l'Europe :**

— rapport préliminaire du Groupe de travail (doc. n° 7) :

— présente son rapport (14 mars 1956) — (pp. 222-231).

— intervient, en tant que rapporteur (15 mars 1956) — (p. 267).

— répond, en tant que rapporteur, aux observations présentées par MM. Mutter, Teitgen, Nederhorst, Pohle, Margue, Dehousse, Carboni, Vanrullen et Bertrand; suggère qu'une partie des conclusions soit insérée dans une résolution adressée aux Gouvernements (16 mars 1956) — pp. 317-322).

FURLER, Hans

Débats

— **Développement de l'intégration économique de l'Europe :**

— rapport préliminaire du Groupe de travail (doc. n° 7) :

— souligne la situation particulière dans laquelle se trouve l'Assemblée Commune qui doit laisser aux Parlements nationaux les décisions mettant en œuvre ses résolutions; présente des observations sur l'aspect monétaire du problème du marché commun;

GOZARD, GillesNominations

- membre de l'Assemblée Commune (14 mars 1956) — (p. 219).
- membre de la com. des affaires politiques et des relations extérieures de la Communauté (14 mars 1956) — (p. 219).
- membre du Groupe de travail (14 mars 1956) — (p. 219).

GUGLIELMONE, TeresioDébats

— Problème européen de l'énergie :

- rapport préliminaire du Groupe de travail (doc. n° 6) :

— démontre que l'Europe occidentale se trouve en état d'infériorité manifeste sur le plan atomique à l'égard des Etats-Unis, de l'U.R.S.S. et de la Grande-Bretagne ; souhaite la constitution d'un comité mixte C.E.C.A. — O.E.C.E. afin de permettre une collaboration entre l'Euratom et d'autres pays, dont la Grande-Bretagne (15 mars 1956) — (pp. 296-301).

KLOMPE, Margaretha A. M.Débats

— Problème européen de l'énergie :

- rapport préliminaire du Groupe de travail (doc. n° 6) :

— souligne l'importance et l'urgence du problème de l'énergie nucléaire ; justifie ses préférences pour l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins exclusivement pacifiques et pour un contrôle efficace ; présente des observations au sujet de la propriété, des relations avec les pays tiers et de l'extension des compétences de l'Assemblée (16 mars 1956) — (pp. 327 et 327-331).

KREYSSIG, GerhardDébats

- rend hommage au nom des membres allemands de l'Assemblée à la mémoire des Condamnés à mort, dans la salle des séances du Sénat de Belgique, au cours de la première guerre mondiale (14 mars 1956) — (pp. 219-220).

— Etat prévisionnel des dépenses de l'Assemblée Commune :

- rapport de la com. de la comptabilité (doc. n° 5) :

— répond aux passages de l'intervention de M. Struye relatifs aux questions de comptabilité, aux publications et au siège de la Communauté ; souhaite, en tant que membre, qu'une délégation italienne complète puisse assister à la session de mai (15 mars 1956) — (pp. 261-263).

— Développement de l'intégration économique de l'Europe :

- rapport préliminaire du Groupe de travail (doc. n° 7) :

— précise les conditions nécessaires d'une politique active en vue de la réalisation du marché commun et appelle de ses vœux un parlement doté de réelles attributions de contrôle (16 mars 1956) — pp. 315-317).

LAPIE, Pierre-OlivierNominations

- membre de l'Assemblée Commune (14 mars 1956) — (p. 219).
- membre de la com. du marché commun (14 mars 1956) — (p. 219).

Débats

— Problème européen de l'énergie :

- rapport préliminaire du Groupe de travail (doc. n° 6) :

— estime, en ce qui concerne la question de la propriété, que l'énergie atomique est chose trop dangereuse pour être confiée à l'entreprise privée ; souhaite que soit étudiée très sérieusement la question de l'utilisation civile ou militaire de l'énergie atomique (16 mars 1956) — (pp. 334-336).

MARGUE, NicolasDocumentation

- Rapport (doc. n° 5) fait au nom de la com. de la comptabilité et de l'administration de la Communauté et de l'Assemblée Commune sur le projet d'Etat prévisionnel des dépenses de l'Assemblée Commune pour l'exercice financier 1956-1957 (cinquième exercice) — (13 mars 1956) — (p. 199).

- **Projet d'Etat prévisionnel (doc. n° 5 bis) des dépenses de l'Assemblée Commune pour l'exercice 1956-1957 (cinquième exercice : 1^{er} juillet 1956-30 juin 1957) — (13 mars 1956) — (p. 199).**

Débats

- **Développement de l'intégration économique de l'Europe :**

— *rapport préliminaire du Groupe de travail (doc. n° 7) :*

— tout en approuvant le rapport, fait observer que le Gouvernement luxembourgeois entend conserver au Conseil interparlementaire de Benelux un caractère purement économique et insiste pour que le problème agricole soit traité à part (14 mars 1956) — (pp. 246-248).

- **Etat prévisionnel des dépenses de l'Assemblée Commune :**

— *rapport de la com. de la comptabilité (doc. n° 5) :*

— présente son rapport (15 mars 1956) — (pp. 251-257).

— répond, en tant que rapporteur, aux observations de MM. Struye et Caron (15 mars 1956) — (pp. 263-264).

MAROGER, Jean

Débats

- **Problème européen de l'énergie :**

— *rapport préliminaire du Groupe de travail (doc. n° 6) :*

— estime prématuré de prendre position et expose son point de vue sur deux points particuliers : la nécessité d'arriver par étapes à un marché commun généralisé et l'obligation de séparer l'économique du politique en matière d'institutions (16 mars 1956) — (pp. 336-339).

MAYER, René, Président de la Haute Autorité

Débats

- **Problème européen de l'énergie :**

— *rapport préliminaire du Groupe de travail (doc. n° 6) :*

— intervient (16 mars 1956) — (p. 327).

— définit le rôle de la Haute Autorité dans les travaux du Comité intergouvernemental

créé par la Conférence de Messine ; se réjouit de l'accord survenu à l'Assemblée sur le caractère irréversible des étapes à parcourir ; souligne le caractère unitaire du problème énergétique ; se déclare persuadé que l'ouverture progressive du marché commun se fera sans victimes ni catastrophes à condition que le traité soit souple et qu'existe une volonté politique (16 mars 1956) — (pp. 339-343).

de MENTHON, François

Nominations

— **membre de l'Assemblée Commune (14 mars 1956) — (p. 219).**

— **membre de la com. des investissements, des questions financières et du développement de la production (14 mars 1956) — (p. 219).**

— **membre du Groupe de travail (14 mars 1956) — (p. 219).**

Débats

- **Propos. de résol. à l'adresse des six gouvernements :**

— explique pourquoi les représentants du M.R.P. voteront la propos. de résol. (16 mars 1956) — (pp. 349-350).

MOTZ, Roger Vice-Président de l'Assemblée Commune

Débats

— **préside au cours de la séance du 16 mars 1956.**

— **Problème européen de l'énergie et développement de l'intégration économique de l'Europe :**

— *rapports préliminaires du Groupe de travail (doc. n° 6 et 7) :*

— informe l'Assemblée, en tant que président du Groupe de travail, des conditions dans lesquelles ont été établis les rapports qui reflètent les opinions personnelles de leurs auteurs ; rappelle que l'objectif principal du débat est l'application pacifique de l'énergie nucléaire et souligne que cette utilisation est soumise à des facteurs politiques ou à des conditions scientifiques toujours réversibles (14 mars 1956) — pp. 220-222).

MUTTER, AndréNominations

- membre de l'Assemblée Commune (14 mars 1956) — (p. 219).
- membre de la com. des investissements, des questions financières et du développement de la production (14 mars 1956) — (p. 219).
- membre de la com. des transports (14 mars 1956) — (p. 219).
- membre du Groupe de travail (14 mars 1956) — (p. 219).

Débats

— Développement de l'intégration économique de l'Europe :

— rapport préliminaire du Groupe de travail (doc. n° 7) :

— répondant à une critique adressée à son pays, démontre que le « préalable » consistant à choisir entre l'intégration et la justice sociale, n'a jamais été posé par la France qui figure au premier rang dans le domaine social ; engage l'Assemblée à prévoir les problèmes que posera l'« automatisation » progressive de l'industrie (14 mars 1956) — pp. 239-243).

NEDERHORST, G.-M.Débats

— Développement de l'intégration économique de l'Europe :

— rapport préliminaire du Groupe de travail (doc. n° 7) :

— parlant au nom du groupe socialiste, se demande si la discussion n'est pas prématurée ; montre la différence entre un marché libre et un marché intégré dont il énumère les caractéristiques fondamentales ; déplore que le rapport sur les conversations de Messine et de Bruxelles soit muet sur la question de l'amélioration du bien-être social (14 mars 1956) — (pp. 234-239).

PELLA, Giuseppe, Président de l'Assemblée CommuneDébats

- préside la séance du 13 mars 1956.
- préside au cours des séances des 14, 15 et 16 mars 1956.

— exprime ses remerciements aux autorités parlementaires et gouvernementales belges et définit la portée des travaux de l'Assemblée dont l'objectif final reste l'Europe politique (13 mars 1956) — pp. 196-193).

— s'associe, au nom de l'Assemblée tout entière, à l'hommage rendu par M. Kreyssig, au nom des membres allemands de l'Assemblée, à la mémoire des condamnés à mort, dans la salle des séances du Sénat de Belgique, au cours de la première guerre mondiale (14 mars 1956) — (p. 220).

— prononce une allocution à l'occasion de la clôture de la session (16 mars 1956) — (p. 351).

PLEVEN, RenéNominations

- membre de l'Assemblée Commune (14 mars 1956) — (p. 219).
- membre de la com. des affaires sociales (14 mars 1956) — (p. 219).

POHER, AlainDébats

— Etat prévisionnel des dépenses de l'Assemblée Commune :

— rapport de la com. de la comptabilité (doc. n° 5) :

— émet certaines observations au sujet de l'utilisation du crédit alloué à la bibliothèque (15 mars 1956) — (pp. 264-265).

POHLE, WolfgangDébats

— Développement de l'intégration économique de l'Europe :

— rapport préliminaire du Groupe de travail (doc. n° 7) :

— souligne le mérite et l'importance des travaux du Co-

mité intergouvernemental créé par la Conférence de Messine et du Groupe de travail ; insiste sur la nécessité de gagner les masses aux idées d'extension de l'intégration européenne ; présente des observations sur les conditions préalables à la création d'un marché commun, et particulièrement sur l'harmonisation des charges sociales, l'automatisme du processus d'intégration, la création de fonds d'investissements et de réadaptation (14 mars 1956) — (pp. 243-246).

PUNDER, Hermann, Vice-Président de l'Assemblée Commune

Débats

— préside au cours de la séance du 15 mars 1956.

— Développement de l'intégration économique de l'Europe :

— rapport préliminaire du Groupe de travail (doc. n° 7) :

— exprime les remerciements de la délégation allemande pour l'accueil réservé à l'Assemblée ; espère que celle-ci répondra par un vote unanime à l'appel à la collaboration lancé par M. Spaak ; fait quelques remarques d'ordre général et insiste sur la nécessité d'attribuer des pouvoirs limités, mais réels aux institutions projetées (14 mars 1956) — (pp. 231-234).

SASSEN, E. M. J. A.

Documentation

— Propos. de résol. (doc. n° 9) au nom des groupes démocrate-chrétien, socialiste et libéral (avec MM. Battista, Furler, Margue, de Menthon, Wigny, Fayat, Fohrmann, Kreyssig, van der Goes van Naters, Schiavi, Vanrullen, Motz, Blank et Mutter à l'adresse des Gouvernements des Etats Membres de la C.E.C.A. (16 mars 1956) — (p. 322).

Débats

— Problème européen de l'énergie :

— rapport préliminaire du Groupe de travail (doc. n° 6) :

— tient à préciser que ses amis politiques continuent à préconiser le désarmement contrôlé ; fait, au nom du Groupe démocrate-chrétien, une déclaration relative au problème européen de l'énergie atomique (16 mars 1956) — (p. 325).

SCHIAVI, Alessandro

Documentation

— Propos. de résol. (doc. n° 8), au nom du groupe socialiste, sur l'activité de la C.E.C.A dans le domaine social ; renvoyée à la com. des affaires sociales (15 mars 1956) — (p. 275).

Débats

— Développement de l'intégration économique de l'Europe :

— rapport préliminaire du Groupe de travail (doc. n° 7) :

— propos. de résol. (doc. n° 8) :

— présente sa proposition de résolution (15 mars 1956) — (pp. 281-282).

SPAAK, Paul-Henri, Président du Comité intergouvernemental créé par la Conférence de Messine

Débats

— parlant en son nom personnel, fait le point des travaux de Messine et décrit la portée des rapports déposés par les experts sur la structure d'un marché commun, la réglementation des droits de douane, la disparition des contingents, l'agriculture, la libre circulation des travailleurs, l'énergie classique, les institutions et, enfin, l'utilisation de l'énergie nucléaire ; énumère les problèmes posés par l'Euratom ; souligne la nécessité vitale d'une lutte commune pour la relance européenne sur le plan économique (13 mars 1956) — (pp. 200-216).

STRUYE, Paul

Débats

— Motion de procédure :

— intervient (15 mars 1956) — (p. 257).

— Etat prévisionnel des dépenses de l'Assemblée Commune :

— rapport de la commission de la comptabilité (doc. n° 5) :

— au nom de ses collègues belges, remercie M. Kreyssig ; insiste pour que le contrôle parlementaire s'accroisse dans la Communauté ; rend hommage au Commissaire aux comptes ; demande qu'une décision intervienne dans la question du siège de la

Communauté; traite des exemptions fiscales et de la diffusion des publications (15 mars 1956) — (pp. 257-261).

— **Problème européen de l'énergie :**

— *rapport préliminaire du Groupe de travail (doc. n° 6) :*

— souhaite que des liens plus étroits s'établissent entre les Six et les autres pays; présente des observations au sujet de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, de la propriété et de la position spéciale qu'occupe la Belgique en ce qui concerne les liens entre l'Euratom et le marché commun (16 mars 1956) — (pp. 331-332 et 332-334).

TEITGEN, Pierre-Henri

Nominations

- **membre de l'Assemblée Commune** (14 mars 1956) — (p. 219).
- **membre de la com. des affaires sociales** (24 mars 1956) — (p. 219).
- **membre de la com. des affaires politiques et des relations extérieures de la Communauté** (14 mars 1956) — (p. 219).

Débats

— **Développement de l'intégration économique de l'Europe :**

— *rapport préliminaire du Groupe de travail (doc. n° 7) :*

— remercie M. Dehousse des paroles de compréhension prononcées à l'égard de la France; estime ne pouvoir donner son adhésion à un marché commun qui serait seulement une zone de libre-échange mais approuve le marché commun, s'il implique également l'union douanière et l'union économique; traite des problèmes de l'harmonisation des charges fiscales et sociales, de l'agriculture européenne et des territoires d'outre-mer (15 mars 1956) — (pp. 275-278).

VANRULLEN, Emile, Vice-Président de l'Assemblée Commune

Nominations

- **vice-président de l'Assemblée Commune** (14 mars 1956) — (p. 219).

Débats

- **préside au cours de la séance du 15 mars 1956.**

— **Développement de l'intégration économique de l'Europe :**

— *rapport préliminaire du Groupe de travail (doc. n° 7) :*

— apporte son appui au rapporteur au nom du Groupe socialiste français et fait une remarque au sujet d'observations relatives à l'harmonisation des charges sociales et à la perspective d'une dévaluation (16 mars 1956) — (pp. 314-315).

VIXSEBOXSE, G., Vice-Président de l'Assemblée Commune

Débats

- **préside au cours de la séance du 14 mars 1956.**

— **Développement de l'intégration économique de l'Europe :**

— *rapport préliminaire du Groupe de travail (doc. n° 7) :*

— souligne les conséquences de l'affaiblissement de l'Europe dans les domaines financier, militaire et politique et montre les avantages d'un marché commun; au cas où la France ne voudrait pas renoncer au protectionisme, estimerait souhaitable que fût étudiée la possibilité de transformer le marché de Benelux en un marché commun groupant quatre ou cinq partenaires (15 mars 1956) — (pp. 279-280).

WIGNY, Pierre

Documentation

- **Rapport préliminaire (doc. n° 6) sur le problème européen de l'énergie** (13 mars 1956) — (p. 199).

Débats

— **Problème européen de l'énergie :**

— *rapport préliminaire du Groupe de travail (doc. n° 6) :*

— exprime sa satisfaction, en tant que rapporteur, au sujet de la déclaration du groupe démocrate-chrétien, approuvée par le groupe libéral; expose les raisons pour lesquelles il ne peut se rallier au quatrième principe énoncé par la déclaration du groupe socialiste et concernant la propriété des combustibles, et répond aux interventions de M. Dehousse, de Mlle Klompé, de MM. Struye et Guglielmo; se réjouit du rôle politique de l'Assemblée (16 mars 1956) — (pp. 343-344 et 344-347).



